DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 et au règlement d'organisation du Département de l'économie publique du 13 février 2002, le département de l'économie publique (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire. L'Observatoire cantonal lui est rattaché. Enfin, le département exerce la surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat. Il compte 5 secteurs (économie, tourisme, emploi, agriculture et consommation, migrations) auxquels sont rattachés 14 services, 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée et une association de droit privé, soit 19 organismes en tout.

1.2. Secteur Economie

La reprise économique mondiale, amorcée dès le milieu de l'année 2003, s'est poursuivie jusqu'à l'été 2004. Elle a eu tendance, depuis lors, à marquer le pas; l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières, des marchés boursiers fébriles, ainsi qu'une situation géopolitique mondiale tendue ont notamment pesé sur la reprise.

Pour l'économie neuchâteloise, l'horizon s'est éclairci vers la fin de l'année 2003. Durant le premier semestre 2004, l'amélioration de la situation conjoncturelle a même été davantage marquée à Neuchâtel que dans l'ensemble du pays. La reprise a plus particulièrement bénéficié aux industries horlogères et métallurgiques. Toutefois, le fléchissement conjoncturel ressenti dès le milieu de l'année commence à peser sur le climat de confiance des entreprises. L'indice synthétique de la marche des affaires a ainsi fléchi dès l'automne. Par ailleurs, l'embellie constatée dans la marche des affaires n'a eu pour l'instant aucun effet sur l'emploi.

En 2004, le **service de promotion économique** a été actif sur les quatre fronts suivants:

Promotion de l'économie

Le service a traité, pour l'ensemble de ses activités en relation avec les entreprises, 275 projets. Ces projets se répartissent comme suit:

- 247 projets endogènes (aides financières et fiscales, Office de cautionnement, Neode, Finergence, projets touristiques, conseils, informations et mises en contact);
- 8 projets exogènes en relation avec l'activité de DEN Sàrl dans le cadre de l'application de l'arrêté "Bonny";
- 20 projets exogènes, en relation avec l'activité de DEN Sàrl, sans application d'aides financière et/ou fiscale, mais par exemple par le biais de statuts fiscaux.

Le service de promotion économique a par ailleurs géré **une centaine de dossiers courants** impliquant des aides financières (décomptes de contributions aux intérêts, subsides à l'emploi, subventions diverses).

Politique régionale

Le service de promotion économique applique la législation fédérale et cantonale en matière d'aide aux régions de montagne (LIM et LiLIM) et assure la gestion des projets sur le plan administratif et financier (arrêtés, décomptes, paiements, statistiques, budgets, etc.). L'application de l'arrêté fédéral RegioPlus, des législations complémentaires en vigueur dans les régions LIM (cautionnements en faveur des PME et crédits à l'hôtellerie) sont également de sa compétence.

Douze demandes d'aide LIM ont été préparées par le PREN et ratifiées en 2004 par le secrétariat d'Etat à l'économie (seco), dans le but de financer des infrastructures. Notons, parmi ces projets, la luge d'été / d'hiver à la Robella, la construction d'un bâtiment pour les professions de l'automobile au CIFOM, la réhabilitation du moulin de Bayerel et la couverture de la patinoire du Locle. Les douze projets soutenus en 2004 devraient représenter des investissements totaux d'environ 35 millions de francs et des prêts à accorder pour plus de 9 millions.

L'année 2004 a également vu vingt projets arriver au terme de leurs travaux, pour un montant total d'investissements d'environ 67 millions de francs. Les prêts libérés et signés au nom de la Confédération représentent une somme de 12.828.000 francs. Enfin, quinze requêtes ont fait l'objet d'une autorisation anticipée de commencer les travaux. Les investissements envisagés devraient atteindre près de 19 millions de francs.

En terme de gestion administrative, le nombre de projets traités en 2004 par le service de promotion de l'économie se monte à 82.

Statistiques

Pour l'office de la statistique, 2004 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers, notamment:

- La présentation des principaux résultats du recensement fédéral de la population 2000 sous la forme de portraits des communes et districts du canton (Neuchâtel: portraits 2000);
- La régionalisation de l'enquête 2002 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la structure des salaires, en collaboration avec la commission tripartite cantonale;
- La mise en œuvre du projet d'observatoire statistique transfrontalier.

Promotion des vins et des produits du terroir

Afin de profiler le vignoble neuchâtelois, l'**office des vins et des produits du terroir** (OVPT) a mis l'accent sur les spécialités bien typées de la région, tels le Non filtré et l'Oeil-de-Perdrix. Pour promouvoir et faire connaître les produits du terroir neuchâtelois, l'OVPT a par ailleurs organisé ou participé à 24 manifestations (foires, salons, présentations publiques ou ciblées ainsi que conférences de presse).

L'**Observatoire cantonal** a pour mission la recherche et le développement dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et des techniques apparentées. Dans ce cadre, 2004 a vu:

- Le démarrage d'un projet Césium sol avec financement de l'industrie locale;
- La préparation des équipes sur les nouveaux domaines porteurs de l'optique laser embarquée (horloges à pompage optique et lidars) et identification des projets cibles.

Au niveau organisationnel et financier, 2004 a vu:

- La poursuite des réflexions concernant l'intégration de l'Observatoire cantonal à l'Université de Neuchâtel;
- La fin du versement de la subvention fédérale de 500.000 francs octroyée au titre de l'article 16 de la loi sur recherche pour la période 2001-2003, cela malgré les efforts consentis pour obtenir sa reconduction.

1.3. Secteur Tourisme

A l'instar du secteur touristique suisse, l'année 2004, malgré une bonne fréquentation des sites touristiques et des bureaux d'accueil, ne restera pas gravée dans les annales neuchâteloises en terme de nuitées hôtelières et parahôtelières. A l'aube de 2004, les prévisions de croissance dans ce domaine étaient peu réjouissantes, l'instabilité politique mondiale n'a malheureusement fait que confirmer cette tendance.

Au niveau des structures, 2004 a vu l'intégration des offices du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz à Tourisme neuchâtelois.

Dans le domaine des infrastructures touristiques, 2004 a vu notamment:

- L'inauguration du Sentier pédestre du lac, long de 44 kilomètres;
- L'ouverture de la première via ferrata du massif du Jura suisse sur les hauts de Noiraigue;
- La pose d'une passerelle franco-suisse à proximité du Saut du Doubs;
- La création d'une piste de luge d'été et d'hiver à la Robella.

La collaboration avec les régions voisines s'est poursuivie au sein de la destination Watch Valley, notamment avec la réalisation de guides communs pour les hôtels.

En 2004, le **service du commerce et des patentes** a continué à être fortement sollicité par la révision de la loi sur la police du commerce et par la préparation de réponse à la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus".

La révision de la loi sur les établissements publics s'est également poursuivie. Des entretiens préliminaires ont eu lieu avec les principaux partenaires, notamment Gastro Neuchâtel et les conseillers communaux des villes en charge de ce dossier. Dans ce cadre, des propositions seront formulées en vue de renforcer la lutte contre les abus, plus particulièrement en matière de prêts de patente.

Ces trois projets devraient être finalisés en 2005.

Outre le développement de son programme de réinsertion et la promotion des projets d'implantation et des manifestations estivales, l'acceptation du crédit des viabilités par le Grand Conseil a été, pour le **Site de Cernier,** le point marquant de l'année sous revue. Grâce à ce soutien, le Site pourra devenir le pôle de développement économique, le centre de compétences (domestication et mycologie) et de tourisme voulu par le législateur.

Par ailleurs, l'année 2004 a vu les principales réalisations suivantes:

- L'ouverture d'un restaurant d'affaires et de valorisation des produits du terroir, en particulier des champignons cultivés (Le Piano), en partenariat avec six entreprises;
- Le renouvellement du label de qualité pour le tourisme suisse et l'acquisition du label d'entreprise formatrice d'apprentissage;
- La participation à la formation et la remise des diplômes Profora BEJUNE 2004 de Tour & Eco et de Rénovation de bâtiments.

1.4. Secteur Emploi

Les tendances constatées en 2002 et 2003 sur le marché de l'emploi se sont enfin inversées pour parvenir à une diminution du chômage de 0,5 point; le taux de chômage était de 5% en janvier 2004 et de 4,5% en décembre. Les projections faites par les différents instituts conjoncturels ou le seco sont difficiles à recouper et sont parfois contradictoires; une majorité d'entre elles semble toutefois se dessiner en faveur d'une stabilisation, voire d'une légère diminution, du chômage en 2005.

Au-delà des statistiques encourageantes, l'année écoulée a été marquée, pour le **service de l'emploi**, par trois événements majeurs.

- L'entrée en vigueur, au 1er juin 2004, de la 2e phase de l'accord sur la libre circulation des personnes;
- L'entrée en vigueur, au 1er septembre 2004, de la nouvelle loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl) et des règlements y relatifs;
- Le départ de Laurent Kurth après dix ans passés à la direction du service de l'emploi.

Faisant usage de la possibilité offerte aux cantons par la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), le canton de Neuchâtel a déposé une demande d'extension du nombre maximal des indemnités de chômage de 400 à 520 pour une partie du canton correspondant au Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) dès le 1er février 2004. Cette demande n'a été acceptée par le seco que pour les deux districts des Montagnes neuchâteloises. Depuis, la prolongation a été prorogée à deux reprises; elle arrivera vraisemblablement à terme le 30 juin 2005.

Comme déjà mentionné l'année dernière, la loi fédérale sur le travail, que le **Service de l'inspection et de la santé au travail** (SIST) est chargé d'appliquer, fait l'objet de plusieurs tentatives de modifications tendant vers une plus grande libéralisation.

Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de l'abaissement de l'âge de protection des jeunes gens de 19, respectivement 20 ans, à 18 ans. Les Chambres fédérales doivent encore se déterminer. Relevons que, lors de la mise en consultation, le Conseil d'Etat avait émis un avis négatif concernant ce projet de modification de la loi fédérale sur le travail.

A la suite de l'initiative parlementaire Hegetschweiler, les Chambres fédérales ont accepté une modification de cette même loi visant à permettre aux commerces et aux entreprises de services situés dans les centres de transports publics - gares et aéroports - d'occuper des travailleurs 7 jours sur 7 jusqu'à 23 heures. Une vingtaine de gares serait concernée (chiffre d'affaires de 20 millions de francs), voire plus en regard de besoins régionaux. Cette initiative pourrait être la porte ouverte à une libéralisation généralisée de l'occupation des travailleurs le dimanche dans les commerces. Les syndicats ont décidé de lancer un référendum contre ce projet.

Sur le plan cantonal, le seco a récemment pris plusieurs décisions négatives quant à la demande, formulée par plusieurs commerces, d'autoriser l'occupation de travailleurs le dimanche, s'appuyant notamment sur un arrêt du Tribunal fédéral concernant un commerce de La Chaux-de-Fonds. A notre connaissance, ces décisions font l'objet de deux recours auprès de la Commission de recours du Département fédéral de l'économie.

Le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle** (CNIP), qui a célébré ses dix ans d'activités au service de la formation et de l'insertion professionnelle, a été certifié eduQua en juillet 2004.

Durant l'année 2004, les 15 ateliers du CNIP ont dispensé près de 23.000 journées de formation destinées à une centaine de personnes en moyenne. Plus de 60 apprenants ont retrouvé un emploi à leur sortie.

1.5. Secteur Agriculture et consommation

Après la première période de réforme de la **politique agricole** PA 2002 (1999 à 2003), l'année 2004 a été la première année de la seconde période de réforme connue sous l'appellation PA 2007 qui en constitue une phase de stabilisation: toujours davantage de marché, moins de protection à la frontière et moins d'interventions de l'Etat, le tout dans un contexte de restrictions financières de la Confédération, de mondialisation de l'économie (OMC) et de la possible exemption du contingentement laitier dès 2006, histoire de ne pas entraver l'indispensable évolution des structures et la compétitivité!

Et déjà, les travaux préliminaires de la troisième période de réforme (2007 à 2011) ont été entrepris sous le nom de code PA 2011.

La situation économique tendue dans l'agriculture, dont le Grand Conseil a pris acte durant l'été dans le cadre de l'examen du rapport 04.019 du Conseil d'Etat concernant l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture, caractérisée par un niveau de revenu bas des agriculteurs et des prix à la production toujours à la baisse (alors que les prix à la consommation sont en hausse),

laisse entrevoir - à moyen terme - une probable hémorragie des effectifs paysans, nécessitant la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social. C'est dans cette perspective qu'ont été adoptées des mesures de soutien financier à l'amélioration des structures des exploitations ayant des perspectives d'avenir, ainsi que des mesures visant à faciliter la cessation de l'activité agricole, notamment par le maintien de l'habitation sur le domaine et par le soutien à la reconversion professionnelle pour ceux qui ne résisteront pas au choc. Le suivi de ce nouvel aspect de la politique agricole cantonale a été confié à un groupe de pilotage de la politique sociale agricole qui a été désigné en fin d'année et qui prendra des initiatives dès 2005.

Durant l'exercice 2004, l'évolution de l'encépagement et des structures viticoles s'est poursuivie. On constate essentiellement une légère diminution des surfaces en **vigne**, une augmentation des surfaces complantées en pinot noir et en diverses spécialités et une diminution du nombre des très petits exploitants. Pour la première fois, il s'est récolté davantage de pinot noir que de chasselas, dont les surfaces représentent aujourd'hui moins de 40% du vignoble.

Malgré un été maussade, la récolte est d'excellente qualité, légèrement supérieure en quantité à celle de l'an dernier. Le rendement brut a atteint 3 fr.12 au m^2, en sensible augmentation par rapport à l'année dernière, mais toujours insuffisant pour couvrir les frais de production estimés entre 3 fr. 22 et 3 fr. 60 suivant la méthode de calcul.

Les stocks au 31 décembre sont en baisse pour toutes les productions, de sorte que l'équilibre du marché s'est amélioré.

L'étude des terroirs s'est poursuivie et devrait pouvoir être présentée aux exploitants dans le courant de l'année 2005.

Le **service de la consommation** a adopté une gestion des prestations moderne et une démarche qualité d'amélioration permanente. Des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers ont été définis pour chaque prestation.

L'exercice 2004 a vu notamment:

- L'extension au canton de Genève de l'accord intercantonal VD-NE visant une coordination complète des activités analytiques des 3 laboratoires cantonaux;
- La réalisation de 3 enquêtes de satisfaction (entreprises, consommateurs, personnel) et de diverses études internes visant l'amélioration du service dans le cadre de la démarche "Excellence" selon la méthode EFQM/CAF;
- La révision complète de la législation cantonale sur les eaux de baignade;
- L'adaptation des activités d'exécution de la loi sur les toxiques durant la période transitoire avant l'introduction du nouveau droit sur les produits chimiques au premier semestre 2005 (diminution d'un poste de travail);
- La modification de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires dans le cadre du 2ème volet du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes.

Des modifications de législation et de structures devraient intervenir à moyen terme au niveau fédéral et cantonal. Il s'agit en particulier de:

- La restructuration, par la Confédération, de ses offices vétérinaire, de la santé publique et de l'agriculture pour répondre à la volonté du parlement, inscrite dans la loi sur l'agriculture, de créer une structure de "répression des fraudes";
- La restructuration du domaine de l'inspection laitière;
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les produits chimiques en remplacement de la loi sur les toxiques, qui devrait être abolie en 2005,
- L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2006, d'une nouvelle législation européenne sur l'hygiène des denrées alimentaires.

En 2004, de nouvelles tâches ont été attribuées au **service vétérinaire** dans la perspective d'en faire le service de référence pour tout ce qui touche aux animaux, faune sauvage exceptée. Les affaires vétérinaires et la gestion des animaux trouvés ont ainsi été ajoutées à ses prestations.

Dans le domaine de la santé et à la sécurité de la population, le service vétérinaire a renforcé son activité en établissant un programme de prévention des accidents par morsures de chiens aux élèves de deuxième année primaire et aux enfants d'école enfantine. Par quelques gestes et attitudes simples, les jeunes enfants apprennent ainsi à éviter des blessures et des traumatismes tant psychiques que physiques graves.

L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires a requis un très large effort d'information, de motivation et de conseil auprès des professions directement concernées.

Cet accroissement de tâches se déroule dans un contexte financier difficile. Plus que jamais, les moyens doivent être utilisés à bon escient. Dans le but d'inciter chacun à respecter la législation, des émoluments pour tous les contrôles du service vétérinaire ayant donné lieu à contestation ont été introduits. Grâce à cette mesure, une très nette amélioration de l'exécution des législations, en particulier dans les domaines de la protection des animaux et du trafic des animaux, a pu être constatée.

1.6. Secteur Migrations

Dans le domaine des migrations internationales et de l'intégration des populations étrangères, l'actualité helvétique et neuchâteloise a été particulièrement dense en 2004.

La politique suisse dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers se trouve depuis quelques années dans une phase de réorientation importante. La loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et la loi sur l'asile sont simultanément en cours de révision. Les restrictions nouvelles qui se préparent inquiètent le Conseil d'Etat qui a exprimé de nombreuses réserves, notamment en matière d'asile. Sur un autre plan, les sentiments anti-étrangers, les tensions xénophobes et racistes qui se manifestent aujourd'hui altèrent dangereusement le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du pays et dans une certaine mesure aussi dans notre canton. La cohésion sociale et la solidarité demeurent plus que jamais nécessaires pour faire aux enjeux majeurs de développement du canton.

Bien que le canton soit largement tributaire de la politique suisse de migrations, la ligne politique du Conseil d'Etat dans ce domaine reste fidèle à ses principes essentiels, cohérente, raisonnable et empreinte de discernement dans son application.

Les ouvertures nouvelles qui se font en matière de libre circulation graduelle des personnes avec les pays de l'Union européenne, d'**intégration des étrangers** et de prévention du racisme représentent des atouts pour le canton. Ces domaines d'intervention de l'Etat sont dirigés avec pragmatisme en tenant compte des spécificités neuchâteloises et des ressources financières limitées. Les problèmes nouveaux qui se posent en matière d'asile, d'ouverture aux nouveaux Etats membres de l'UE, d'abus en matière d'occupation illégale de main-d'œuvre étrangère ou encore les problèmes spécifiques qui se posent avec les artistes de cabarets font l'objet d'une priorité de traitement pour être résolus à satisfaction dans les limites de compétence de l'Etat de Neuchâtel.

Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent un atout décisif pour notre pays et notre canton. La Suisse est depuis plusieurs décennies une terre d'immigration solidement ancrée au centre de l'Europe. Cette vocation européenne doit être réaffirmée aujourd'hui. La Suisse va au-devant d'échéances politiques très importantes ces prochaines années et il serait dommageable pour notre pays que la peur et les tendances au repli isolationniste nous privent de dynamiser davantage nos échanges économiques et humains. Le rejet des naturalisations facilitées des jeunes étrangers, le 26 septembre dernier, représente un signal de l'ampleur de la tâche à accomplir aujourd'hui pour redonner confiance dans la capacité de la Suisse à intégrer de manière appropriée le potentiel des migrations en vue de son propre essor.

L'entrée en vigueur des modifications légales intervenues au niveau fédéral le 1er avril 2004 concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) a induit un important travail de mise en œuvre tant de la part du service de l'asile et des réfugiés que de celle du service des étrangers.

Le **service des étrangers** a par ailleurs été confronté aux conséquences de la mise en œuvre de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes et des nombreuses prescriptions et directives techniques y relatives édictées par les autorités fédérales. A moyen terme, l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux États membres de l'Union européenne, l'éventuelle participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, la révision partielle du code pénal suisse dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2005, voire 2006, et la nouvelle loi sur les étrangers, actuellement en discussion aux Chambres fédérales, auront également des incidences pour le service des étrangers.

Dans le domaine de l'asile, la diminution du nombre d'arrivée de requérants d'asile attribués au canton a conduit à la fermeture, par le **service de l'asile et des réfugiés,** d'un de ses deux centres de premier accueil et d'un immeuble sis à La Chaux-de-Fonds. Suite à ces mesures, 8,4 postes ont été supprimés. Ces réformes de structure seront poursuivies en 2005.

2. SECRETARIAT GENERAL

2.1. Missions

Le secrétariat général a pour mission principale d'une part la coordination, au niveau du département, de la gestion, des finances, de l'organisation, des ressources humaines et de la communication, d'autre part le conseil stratégique du département.

Par coordination administrative, l'on entend:

- La gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, échéancier, contacts);
- La planification, la coordination et le contrôle des actions des services et entités administratives rattachés au département;
- La gestion des recours.

Par conseil stratégique, l'on entend:

- Le conseil du chef du département, des services et des entités administratives rattachés au département;
- La préparation et/ou le suivi de dossiers et projets;
- La coordination de l'information et de la communication interne et externe du département;
- La représentation du chef du département, du département ou du secrétariat.

Le secrétariat assure par ailleurs:

- La représentation du département dans les organismes intercantonaux, interrégionaux et transfrontaliers (ACCES, Espace Mittelland, CTJ, INTERREG, etc.);
- La gestion de la cellule transport chargée des déplacements des membres du Conseil d'Etat;
- La gestion administrative du bouteiller de l'Etat et la réservation des salles du Conseil d'Etat (Caveau, Abbaye).

2.2. Objectifs de l'année

Outre l'accomplissement des missions susmentionnées, le secrétariat général s'est fixé comme objectif, en 2004, la mise en œuvre de la gestion des temps d'activité, les premiers résultats sont présentés ci-dessous. L'objectif de mise en œuvre de la comptabilité analytique, initialement prévu au 1er janvier 2005, a été reporté au 1er janvier 2006.

2.3. Ressources

Avec le transfert, au 1er janvier 2004, de deux collaborateurs du service de promotion économique, le secrétariat général compte aujourd'hui 7 collaborateurs, correspondant à 6,5 équivalents-plein-temps (EPT). Pour les questions juridiques, il bénéficie des prestations du service juridique.

Depuis le 15 mars 2004, Mme Sophie-Hélène Bataïni occupe le poste de conseillère stratégique en remplacement de M. Alain Berset.

Suite au départ de Mme Luana Chiaravalle, Mme Stéphanie Eger occupe, depuis le 15 mai 2004, le poste de collaboratrice administrative.

2.4. Evénements principaux

Au 1er janvier 2004, le secrétariat général a transféré la gestion de la surveillance des caisses d'allocations familiales à l'office de surveillance du service de l'emploi. Avec ce transfert, le secrétariat général termine la réorganisation de ses missions et objectifs stratégiques commencée au 1er janvier 2002.

En 2004, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a notamment suivi les projets suivants:

- Projet de loi sur la prostitution et la pornographie (rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présenté à la session de février 2005);
- Mise en œuvre d'instruments d'évaluation et de pilotage stratégiques destinés à l'assainissement et à la maîtrise des finances de l'Etat (rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil présenté à la session de mars 2005);
- Réponse à la motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, "Ouvrir mieux sans travailler plus" (projet en cours);
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique extérieure du 29 mars 2004.

2.5. Activités / Réalisations

Prestations

Durant les six derniers mois de l'année, les collaborateurs-trices du secrétariat ont presté quelques 5400 heures. Comme le montre les tableaux et figures ci-desous, la moitié de ces heures a concerné les activités de coordination, l'autre moitié-répartie à part égale – le conseil et les autres activités. La part consacrée à la gestion du service a été inférieure à 5%.

Conseil (22,3%)	
Conseil	11.0%
Gestion de projet	39.5%
Communication	30.6%
Représentation	18.8%
Total	100.0%

Coordination (51,3%)	
Organisation	15.3%
Ressources humaines	4.1%
Finances	12.7%
Administration	58.7%
Recours	9.3%
Total	100.0%

Autres prestations (22,3%)	
Bouteiller/salles du CE	6.8%
Transport	61.6%
Affaires extérieures	31.7%
Total	100.0%

Gestion du service (4,1%)	
Total	100.0%

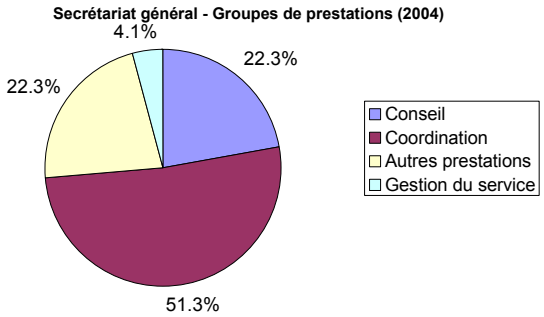

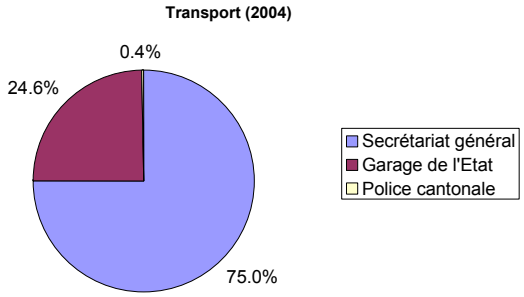

Comme le montre la seconde figure ci-dessus, le secrétariat général a fourni ¾ des prestations de la cellule transport. Le solde a été assuré par le garage de l'Etat (24,6%) et la police cantonale

(0,4%). Les prestations fournies par ces deux services ne sont pas prises en compte dans les prestations du secrétariat général (tableau de gauche et première figure ci-dessus).

Autorité de recours

En qualité d'autorité de recours, le département a rendu 197 décisions; 203 recours sont pendants au 31 décembre 2004, contre 185 une année auparavant.

	Pendant au 31.12.2003	Déposés en 2004	Décisions rendues en 2004	Pendant au 31.12.2004
Secteur Economie				
Conseil communal	2	0	1	1
Secteur Tourisme				
Commerce et patentes	1	9	0	10
Secteur Emploi				
Assurances-chômage	36	73	84	25
Service de l'inspection et de la santé au travail	0	1	0	1
Caisse cantonale de compensation	6	14	1	19
Mesures d'intégration professionnelle	4	4	1	7
Secteur Agriculture et consommation				
Economie agricole	0	1	0	1
Service de la viticulture	0	0	0	0
Service de la consommation	2	0	1	1
Service vétérinaire	3	13	0	16
Secteur Migrations				
Permis de séjour	130	96	105	121
Main-d'œuvre étrangères	0	2	2	0
Service de l'asile et des réfugiés	1	2	2	1
Total	**185**	**215**	**197**	**203**

Comme le montre le tableau ci-dessous, outre les 197 décisions rendues par le département, 26 l'ont été par le tribunal administratif et 6 par le tribunal fédéral. Sur les 229 décisions rendues, plus de la moitié (129) ont été rejetées.

	Rejetés	Admis	Partiels	Classés	Irrecevables	Totaux
Autorité inférieure de recours	107	44	8	28	10	**197**
Tribunal administratif	16	5	0	2	3	**26**
Tribunal fédéral	6	0	0	0	0	**6**
Totaux	**129**	**49**	**8**	**30**	**13**	**229**

Office des affaires extérieures

Depuis janvier 2004, l'office des affaires extérieures est rattaché au Secrétariat général du département de l'économie publique.

Collaborations intercantonales et régionales

Espace Mittelland et Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

En 2004, les réflexions concernant un rapprochement entre l'Espace Mittelland et la Conférence des gouvernements cantonaux (CGSO) se sont poursuivies lors d'une nouvelle séance commune. A cette occasion, B. Soguel, président de l'Espace Mittelland, a proposé une solution de compromis qui consistait à créer une "Région de Suisse occidentale" et de transformer l'Espace Mittelland en une conférence spécialisée. Cette proposition n'ayant pas fait l'unanimité, il a été décidé que la CGSO devait poursuivre ses réflexions sur son développement de manière autonome.

Espace Mittelland

Le Comité gouvernemental de l'Espace Mittelland s'est réuni une seule fois en 2004. A cette occasion, il a accepté le programme 2004.

Les activités suivantes ont été réalisées cette année:

- Tourisme dans le Pays des Trois-Lacs. Soutien à la Conférence du 15 Mai (villes de Morat, Neuchâtel, Yverdon-les-Bains et Bienne) qui cherche à créer des synergies au-delà des frontières cantonales, communales et linguistiques;
- Soutien financier à la manifestation "Festrilacs";
- Organisation de l'exposition "Röstigraben" (dessins humoristiques);
- Forum des parlementaires sur le thème "formation et économie";
- Soutien financier au cluster automobile, projet des Chambres du commerce et de l'industrie des cantons de Soleure et Neuchâtel;
- Soutien financier au cluster énergie. L'association "energie-cluster.ch" cherche à encourager l'innovation dans le domaine de l'énergie;
- Diverses actions pour le soutien de la ligne TGV Berne – Neuchâtel / Lausanne – Paris;
- Soutien à la création d'une communauté tarifaire Berne – Soleure (Tarifverbünde) pour les transports publics;
- Examen du rapprochement des sociétés de navigation des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

La présidence de M. Thierry Béguin à la tête de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est terminée en juin 2004. A partir de cette date, et par souci de cohérence, le dossier a été transféré au Département de l'économie publique qui s'occupe des affaires extérieures.

En 2004, la CGSO a notamment entrepris les actions suivantes:

- Préparation des séances de la CdC (Conférence des gouvernements cantonaux);
- Discussions sur les propositions de renforcement de la CGSO;
- Convention des conventions: adoption du vade-mecum;
- Soutien à la résolution INTERREG;
- Examen de la loi sur les langues;
- Consultation sur la Nouvelle politique régionale (NPR);
- Politique financière de la Confédération et ses répercussions sur les cantons;
- Consultation sur les Accords bilatéraux bis.

Collaboration confédérale

Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC)

La CdC a pour mission de renforcer et de défendre la position des cantons sur la scène fédérale. Le canton de Neuchâtel, par B. Soguel est représenté au sein du Bureau de la CdC depuis cette année.

L'assemblée plénière de la CdC s'est réunie à 4 reprises et a traité principalement des points suivants:

- Paquet fiscal 2004;
- Programme d'allégement budgétaire 2004 de la Confédération;
- Stratégie d'intégration européenne et réforme des cantons;
- Accord-cadre intercantonal (ACI) - RPT;
- Or de la BNS: affectation des recettes d'or excédentaires de la BNS;
- Nouvelle péréquation financière et répartition des charges;
- Révision de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI);
- Conférence tripartite sur les agglomérations;
- Conférence nationale sur le fédéralisme en 2005;
- Conventions conclues par les cantons entre-eux et avec l'étranger;
- Suivi des travaux du Conseil de l'Europe.

Coopération transfrontalière

Conférence TransJurassienne

Depuis le 1er juillet 2002, la Conférence TransJurassienne remplace la Communauté de Travail du Jura. Alors que l'année 2003 a été consacré à l'élaboration du programme de coopération transfrontalière 2004 – 2006, qui donne 46 mandats (dont 10 prioritaires). L'année 2004 a vu la mise sur pied de différents groupes de travail pour la réalisation de ces mandats.

En 2004, la CTJ a mené les activités suivantes:

- "Ses actions habituelles", soit la campagne agritouristique et le raid "Ecrin vert" destiné aux lycéens;
- Organisation d'une journée de formation franco-suisse en économie;
- Présentation du livre d'histoire "L'Arc Jurassien: Histoire d'un espace transfrontalier" dans le cadre du salon du livre de Genève;
- Dépôt de deux nouveaux projets INTERREG;
- Campagne éducative autour de l'eau, avec la participation des Départements de l'instruction publique des quatre cantons membres;
- Pâturages boisés, avec la participation des services de l'agriculture, des forets et de l'environnement des quatre cantons.

Programme INTERREG IIIa

Le programme INTERREG a été mis en place par la Commission européenne dans le but de soutenir financièrement les actions de coopération transfrontalière aux frontières internes et externes des Etats membres de l'Union européenne. Ces opérations peuvent être initiées tant par des particuliers que par des organismes publics ou privés. Le canton de Neuchâtel est actif dans le cadre du programme opérationnel INTERREG IIIa France-Suisse, plus particulièrement le volet "Arc jurassien".

Le programme INTERREG Arc Jurassien est doté d'un budget de 4,99 millions de francs. 53 projets ont été programmés, dont 11 en 2004 pour un montant total de 3,642 millions de francs.

Questions européennes

Les accords bilatéraux

En 2004, le marathon bilatéral européen s'est poursuivit avec:

- L'entrée dans la deuxième phase des accords bilatéraux, en juin 2004, qui abolit la primauté des travailleurs indigènes;
- L'approbation, le 15 décembre 2004, par les Chambres fédérales de trois nouveaux dossiers, à savoir les accords bilatéraux bis, l'extension de l'accord de libre circulation aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne et le renforcement des mesures d'accompagnement.

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Fondée en 1985, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est une organisation politique des régions en Europe et la porte-parole de leurs intérêts aux niveaux européen et international.

L'ARE a tenu son assemblée annuelle les 25 et 26 novembre 2004 à Vienne (Autriche). Deux thèmes d'actualité étaient notamment à l'ordre du jour:

- Les dernières évolutions européennes et internationales en matière de libéralisation des services d'intérêt général;
- Les relations avec le nouveau Parlement européen et les opportunités de le convaincre d'être un partenaire actif des régions.

SECTEUR ECONOMIE

3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE

3.1. Missions

Les principales missions du service de la promotion économique (PREN) sont:

- Soutenir l'économie neuchâteloise par diverses mesures d'accompagnement et d'appui ciblées;
- Favoriser l'innovation en encourageant les transferts de technologie entre les écoles et instituts de recherche d'une part, l'économie d'autre part;
- Promouvoir la création et le développement de nouvelles entreprises locales ainsi que l'implantation en pays neuchâtelois d'entreprises de l'extérieur, afin de favoriser la diversification et le renouvellement du tissu économique;
- Contribuer à l'amélioration et au développement des infrastructures pour accroître l'attractivité et l'accessibilité du canton et de ses régions.

Ces diverses missions sont assumées par un ensemble de structures publiques, mixtes ou privées dédiées à des aspects particuliers de ce domaine d'activité.

Le service de promotion économique constitue le portail d'accueil, au sein de l'administration cantonale, pour toutes les entreprises qui recherchent un appui sous la forme d'aides publiques accordées en vertu des législations cantonale et fédérale.

Il est à disposition pour aider à réaliser des projets en fournissant diverses prestations concrètes dans les domaines suivants:

- Conseils généraux, mises en relation et appuis en matière de procédures administratives;
- Recherche de locaux et de terrains;
- Aides financières et fiscales.

Le service de promotion économique apporte plus spécifiquement des soutiens à l'économie du canton dans les secteurs suivants:

- Industrie et services proches de la production;
- Artisanat et commerce;
- Hôtellerie et activités touristiques;
- Investissements relevant du développement régional.

Ces diverses mesures s'adressent aux entreprises existantes dans leur processus de développement, aux créateurs d'entreprises, ainsi qu'aux entreprises en quête d'une implantation.

Le service de promotion économique assure également le lien et la coordination avec les autres organismes publics ou parapublics participant aux missions et actions de promotion économique, en particulier:

- Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA, technopôle voué à la valorisation de la recherche et aux transferts de technologie dans le domaine des micro et nanotechnologies, établi à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds;

- Finergence, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices, apportant aux entreprises en démarrage un capital d'amorçage (seed-money), établie à La Chaux-de-Fonds;
- DEN Sàrl, Développement économique Neuchâtel, organe voué à la promotion économique exogène, c'est-à-dire à l'implantation d'entreprises provenant de l'étranger, établi à Neuchâtel et antenne neuchâteloise du Development Economic Western Switzerland (DEWS), organe intercantonal (NE, VD, VS) de promotion exogène travaillant à l'échelon mondial.

Le service de promotion économique collabore aussi étroitement avec d'autres institutions soutenues par le canton, telles que l'Office de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM), le Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO), Genilem, CapitalProximité, Sofip, BioAlps, ainsi qu'avec les associations de développement économique régionales, les services économiques des villes et des mandataires privés auxquels il confie des mandats en fonction des projets qui lui sont soumis.

Par ailleurs, le service de promotion économique est chargé de l'exécution de nombreuses et diverses tâches touchant l'économie en général, la politique régionale, le recueil et le traitement de données statistiques, la valorisation des produits du terroir. Il s'agit notamment d'activités de gestion, d'activités en matière d'information et de communication ainsi que d'activités de coordination, telles que la participation à des commissions et groupes de travail.

3.2. Objectifs de l'année

L'élaboration du rapport sur la politique régionale, la participation au projet contrats-région, le suivi des travaux relatifs à la construction du bâtiment destiné à Neode, l'élaboration des pôles de développement économiques, l'étude sur les pôles touristiques, la publication du site Internet, ainsi que les derniers travaux visant à mener à terme le guide neuchâtelois d'entrepreneuriat et la base de données des locaux industriels et commerciaux vacants ont constitué les principaux objectifs du PREN au cours de l'année couverte par le présent rapport. A ceci s'est ajouté le suivi d'importants dossiers relatifs au développement d'entreprises.

3.3. Ressources

L'office des affaires extérieures a été transféré au secrétariat général du département.

Le service de promotion économique et l'office de la statistique comprennent dès lors six collaborateurs. Les deux collaborateurs de l'office des vins et des produits du terroir ne sont pas compris dans ce chiffre.

L'effectif du service de promotion économique n'étant pas en adéquation avec le volume et l'importance des tâches qu'il doit assumer, il a recours, comme solution provisoire, à l'engagement d'une personne dans le cadre de l'assurance-chômage. Cette solution présente l'inconvénient d'une rotation relativement importante des collaborateurs, ce qui nécessite, à chaque changement, une nouvelle mise au courant.

Evolution de la situation économique

La reprise économique mondiale, amorcée dès le milieu de l'année 2003, s'est poursuive jusqu'à l'été 2004. Elle a eu tendance, depuis lors, à marquer le pas; l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières, des marchés boursiers fébriles, ainsi qu'une situation géopolitique mondiale tendue ont notamment pesé sur la reprise.

Cette évolution est toutefois ressentie de manière différente selon les régions du monde. Même si elle s'est ralentie dès le printemps 2004, l'expansion de l'économie américaine demeure dynamique. La croissance des investissements s'est même renforcée dès le deuxième semestre et

la consommation privée, après avoir traversé une période creuse au milieu de l'année, s'est reprise dès l'automne.

L'Union européenne a vu sa dynamique de reprise s'essouffler dès le milieu de l'année. La consommation intérieure n'a en effet, jusqu'à présent, pas pris le relais de la croissance initiée par les exportations. Lorsque ces dernières ont fléchi à partir du troisième trimestre, la conjoncture a inévitablement ralenti. Des différences notables sont toutefois à souligner parmi les pays européens. La croissance a été plus marquée et davantage soutenue par la consommation interne, en France et en Espagne. L'Allemagne a par contre connu une évolution beaucoup plus défavorable. Sa consommation intérieure s'est dégradée même durant le premier semestre, où la légère reprise de la croissance enregistrée n'a été imputable qu'aux exportations.

L'économie suisse a surtout bénéficié de l'embellie économique durant le premier semestre de l'année. Les investissements dans les biens d'équipement, ainsi que dans la construction ont nettement augmenté, la croissance des exportations de biens a été soutenue et la consommation privée s'est clairement consolidée. Dès le milieu de l'année, cette dynamique de reprise a eu tendance à fléchir. Toutefois, si l'expansion de la consommation privée des ménages s'est ralentie sensiblement, les exportations ont continué à croître.

Pour l'économie neuchâteloise, l'horizon s'est éclairci vers la fin de l'année 2003. Durant le premier semestre 2004, l'amélioration de la situation conjoncturelle a même été davantage marquée à Neuchâtel que dans l'ensemble du pays. La reprise a plus particulièrement bénéficié aux industries horlogères et métallurgiques. Toutefois, le fléchissement conjoncturel ressenti dès le milieu de l'année commence à peser sur le climat de confiance des entreprises. L'indice synthétique de la marche des affaires a ainsi fléchi dès l'automne. Par ailleurs, l'embellie constatée dans la marche des affaires n'a eu pour l'instant aucun effet sur l'emploi.

3.4. Activités / Réalisations

Activités générales

Principaux dossiers traités

- En dehors des activités mentionnées ci-après, le service de promotion économique, est chargé de l'exécution de tâches générales nombreuses et diverses parmi lesquelles il convient, entre autres, de citer:
- Réponses à des procédures de consultation à caractère économique (une douzaine en 2004);
- Réponses à des questions, motions, postulats, etc.;
- Information;
- Etudes de dossiers;
- Evaluations de projets de toute nature;
- Visites d'entreprises;
- Représentations dans divers organismes (CCSO, Genilem, CapitalProximité, etc.).

Nouvelle politique régionale

Au vu des importants changements que la Suisse connaît actuellement au niveau de ses conditions-cadres, la Confédération a estimé que la politique régionale du pays devait être repensée en profondeur. Pour ce faire, un groupe d'experts a été mandaté pour élaborer une nouvelle conception de politique régionale. Son rapport a été publié en février 2003.

Cette vaste réflexion remettant en cause des instruments tels que l'arrêté Bonny ou la LIM n'a pas manqué d'inquiéter le Conseil d'Etat, qui a décidé de lancer un large débat sur la future politique régionale. Présenté au Grand Conseil lors de la session de mai 2004, ce rapport avait pour objectif d'ouvrir la discussion et d'amorcer les premiers éléments de la nouvelle politique régionale.

Depuis lors, le Conseil fédéral, s'appuyant sur les propositions des experts, a élaboré un projet de loi sur la nouvelle politique régionale (NPR) et l'a soumis à une large consultation. Si la grande majorité des prises de position estime qu'il est nécessaire de poursuivre une politique régionale, les avis divergent fortement entre les cantons en ce qui concerne les objectifs à poursuivre, les moyens financiers à utiliser et les mesures à prendre.

En réponse aux avis critiques émis lors de la procédure de consultation, le chef du Département fédéral de l'économie a institué un groupe de travail qui réunit des représentants des cantons et des spécialistes de la Confédération. Ce groupe de travail, auquel participe le chef du Département de l'économie publique du canton, est chargé d'optimiser le projet de nouvelle politique régionale et de présenter des propositions concrètes jusqu'à fin juin 2005.

Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA

Fondé le 24 avril 2003 avec un capital-actions de 100.000 francs, Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA a continué de déployer ses activités de soutien auprès d'entreprises en démarrage. Les frais d'exploitation de Neode (environ 1.200.000 francs) ont été financés par une subvention de l'Etat de 900.000 francs figurant sous une rubrique comptable du service de promotion économique et par un soutien de la Confédération. Le service de promotion économique a réitéré ses démarches auprès du seco afin d'obtenir le renouvellement du soutien de 300.000 francs accordé pour la première année d'activité dans le cadre de l'article 6a de l'arrêté "Bonny" (aide inter-entreprises). Cette aide a été obtenue et devrait en principe être reconduite une troisième fois.

Neode est dirigé par un conseil d'administration de cinq membres. L'Etat y est représenté par le chef du service de promotion économique, qui fait également partie de la commission de construction chargée de suivre les travaux relatifs à l'implantation d'un bâtiment à La Chaux-de-Fonds. Ces travaux se sont déroulés selon le calendrier prévu et le bâtiment pourra être remis à son propriétaire, Silatech SA, à la fin du mois de mai 2005.

Le personnel de Neode comprend un coach-directeur, nommé au début de mois de novembre 2003, et deux secrétaires à mi-temps. Le président du conseil d'administration et un membre de celui-ci appuient activement le coach-directeur.

Des démarches sont en cours pour intéresser des investisseurs privés à soutenir ce projet.

Neode accueille actuellement 9 start-up. Huit dossiers sont en attente, dont 3 d'entre eux ont de très bonnes chances de réunir les critères d'acceptation de Neode.

Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices

Créée également le 24 avril 2003, Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices, est une institution destinée à apporter un soutien financier (seed-money) aux entreprises en démarrage sous la forme de prêts sans intérêts. La fondation comprend actuellement six membres dont trois représentants de l'Etat, parmi lesquels le chef du service de promotion économique. Deux membres proviennent du secteur privé et un autre participe au conseil dans le cadre de la fusion Finergence-Sovar. Un deuxième membre issu de Sovar devrait rejoindre prochainement le conseil, portant celui-ci à sept personnes.

Lors de sa création, Finergence a été dotée d'un capital de 400.000 francs auquel s'est ajouté un montant d'environ 70.000 francs à la fin de l'exercice 2003. En 2004, les moyens de Finergence ont été complétés par un apport de 300.000 francs dans le cadre du budget du parc scientifique et de deux versements de 20.000 francs de la part de ses deux membres privés.

Les discussions entre Finergence et Sovar, dans le but d'opérer une fusion de ces deux institutions, ont abouti en fin d'année. Cette collaboration permettra d'augmenter d'environ 300.000 francs les moyens à disposition de Finergence pour soutenir le démarrage de jeunes entreprises.

Par ailleurs, des démarches seront effectuées auprès du secteur privé pour augmenter les moyens de la fondation. Il convient de rappeler que le statut de membre s'obtient par un versement annuel de 20.000 francs pendant 3 ans.

Durant l'année 2004, Finergence est intervenue dans le financement de 4 projets pour un montant global de 330.000 francs.

Office de cautionnement

Le canton de Neuchâtel participe au capital social de l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM) et il le soutient par une contribution financière aux charges administratives. Pour les entreprises, dont le marché est situé en dehors de la région, il peut prendre en charge le 50% des pertes subies par l'office. Compte tenu des difficultés conjoncturelles et afin de permettre le maintien, la création et le développement de PME artisanales et industrielles, la garantie de l'Etat a été étendue à l'ensemble des projets présentés entre le 1er août 2003 et le 31 décembre 2004.

Durant l'année 2004, 7 entreprises ont bénéficié de l'octroi de cautionnements pour un montant total de 856.000 francs. La garantie accordée par l'Etat se monte à 214.000 francs.

Aide à l'investissement de la Ville de Zurich

La Ville de Zurich soutient chaque année des projets d'investissement de communes à faible capacité financière, prioritairement situées en région de montagne et dans un canton lui-même à faible capacité financière. Le canton de Neuchâtel étant classé dans cette catégorie depuis 2003, il a été invité par le Département des finances de la Ville de Zürich à présenter des projets d'investissements. Le service de promotion économique a été chargé d'assurer la coordination avec les communes et associations régionales LIM et de proposer une quinzaine de projets d'investissements respectant les conditions fixées par la Ville de Zurich (faible capacité financière de la commune, projets réalisables en 2004, importance du projet pour la commune, etc.). Un montant de 200.000 francs a finalement été attribué en faveur de trois projets émanant de communes neuchâteloises (approvisionnement en eau à Chézard-Saint-Martin et à La Sagne et rénovation d'une école et d'un jardin d'enfants aux Verrières).

Capitalproximité

Dans le cadre de la collaboration avec d'autres cantons, le Conseil d'Etat a pris la décision de soutenir Capitalproximité qui constitue une plate-forme de rencontres entre investisseurs et entreprises existantes ou en création, communément appelés offreurs et demandeurs de capitaux. Le service de promotion économique est représenté au sein des organes de l'institution. Dans le canton de Neuchâtel, Capitalproximité soutient un important projet dans le domaine piscicole. Au cours de l'année 2004, 4 dossiers ont été soumis à Capitalproximité.

Cette institution est complémentaire à d'autres, comme Finergence, l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants et Sofip SA. Concernant cette dernière société, il convient de rappeler que l'Etat, par le service de promotion économique, continue à garantir la moitié des prises de participation dans des projets neuchâtelois.

BioAlps

Dans le but de mettre en valeur et de renforcer leurs atouts dans le domaine des sciences de la vie, les cantons de Genève et de Vaud ont initié le projet BioAlps. Le canton de Neuchâtel a rejoint ce projet en 2003, aux côtés des cantons de Fribourg et du Valais. En 2004, quatre entreprises neuchâteloises spécialisées dans les domaines des biotechnologies ont pu bénéficier du cadre BioAlps pour présenter leurs produits dans des salons internationaux. Par ailleurs, l'Université de Neuchâtel et le CSEM ont officiellement rejoint l'association BioAlps.

Pôles de développement économique

En collaboration avec le service de l'aménagement du territoire, le service a confié à un mandataire privé, spécialiste en aménagement du territoire, une étude visant à définir, dans le canton, les principaux pôles de développement économique. L'étude, qui arrive à son terme, porte notamment sur l'identification des principaux pôles et les moyens qu'il conviendra de mettre en œuvre pour les équiper. Elle comprend également un répertoire exhaustif des terrains industriels disponibles dans le canton. Ce mandat devrait être terminé au début de l'année 2005.

Pôles de développement touristiques

Une démarche similaire a été entreprise, toujours en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et en y associant également Tourisme neuchâtelois, pour définir les principaux pôles de développement touristique et identifier les besoins en équipements dans ce secteur d'activité. Ce travail, confié à un expert du domaine du tourisme, devrait, par ailleurs, permettre d'appliquer une politique de soutien cohérente en matière de remontées mécaniques.

A la fin de l'année, les efforts du mandataire se sont concentrés sur la situation des installations de remontée mécanique. Les résultats de cette étude permettront d'appliquer une politique d'appuis ciblés en matière de soutiens à ces installations.

Les travaux concernant les sites touristiques prioritaires et les infrastructures qu'il conviendrait d'y développer ont également avancé.

Guide neuchâtelois d'entrepreneuriat

Le service de promotion économique a rédigé, en collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, un guide neuchâtelois d'entrepreneuriat. Destiné à informer toute personne désirant créer ou développer une activité économique dans le canton, ce guide regroupe à la fois des renseignements et des conseils pratiques ainsi que des adresses utiles. Actuellement en phase de finalisation, le guide sera disponible sur internet et sous forme papier au début de l'année 2005. Il est actuellement en phase de relecture chez un juriste privé.

Base de données "Locaux industriels, commerciaux et entrepôts"

Mandat a été donné à un expert externe pour élaborer une base de données performante recensant l'ensemble des locaux commerciaux et industriels disponibles dans le canton. Instrument essentiel pour la promotion économique, cette base pourra être directement complétée et tenue à jour, de façon interactive, à la fois par les agences immobilières, les communes et les régions. Cet outil permettra d'effectuer des recherches de locaux en bénéficiant notamment d'un système cartographique et d'illustrations photographiques. Fonctionnant dans le cadre du guichet sécurisé unique, cette base de données sera disponible sur internet dès le mois de mars 2005.

Base de données "Entreprises"

Actuellement, le service de promotion économique a recours à plusieurs bases de données pour assurer la gestion des contacts avec les entreprises, les aides financières et fiscales, les projets de l'ONCM, l'enquête sur l'emploi qu'il effectue une fois par an, les manifestations ainsi que toutes autres opérations impliquant les entreprises.

Dans le but de simplifier la gestion de ces informations et de la rendre plus efficace, un mandat a été confié, en collaboration avec le STI, à une entreprise privée chargée d'établir une base de donnée unique utilisant les informations de l'office fédéral de la statistique mises à jour vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La volonté du STI d'appliquer ce système à d'autres services et la définition d'un cahier des charges plus large que prévu au départ a quelque peu retardé l'entrée en fonction de cette nouvelle application. Afin de pallier ce retard, le service de promotion

économique, en collaboration avec le STI, a pris la décision d'élaborer un système provisoire permettant de fusionner les diverses bases de données utilisées dans le service.

Site Internet

Les travaux relatifs à l'élaboration de la partie "économie" du site internet de l'Etat se sont poursuivis au cours de l'année 2004 et une partie du site a pu être mis à disposition dans le courant de l'automne. Il sera prochainement complété par le guide neuchâtelois d'entrepreneuriat et la base de données locaux. Dans son état actuel, le site comprend, notamment, un panorama économique du canton de Neuchâtel traduit en quatre langues (français, anglais, allemand et italien), ainsi que des informations circonstanciées sur les soutiens dont peuvent bénéficier les entreprises. Le site du service de promotion économique est disponible sous la rubrique www.ne.ch/pren.

Financement des activités à faible potentiel touristique

Sur mandat du Conseil d'Etat, le service de promotion économique a présidé un groupe de travail composé de représentants du service de la jeunesse, de l'office des sports et de Tourisme Neuchâtelois, pour étudier les formes de soutien et de financement des activités et des infrastructures sportives à faible potentiel touristique. Parmi celles-ci figurent, notamment, les installations de remontées mécaniques, le balisage des pistes de ski de fond, le traçage et l'entretien des circuits VTT, ainsi que des manifestations sportives d'une certaine envergure. Un rapport a été préparé à l'intention du Conseil d'Etat qui a donné son accord de principe lors de sa séance du 10 décembre 2003. A l'avenir, les demandes de soutien pour ce type d'infrastructures ou de manifestations seront évaluées par un comité d'experts comprenant des représentants du service des sports, du service de promotion économique et de Tourisme neuchâtelois. Le fonds de promotion de l'économie et le fonds des sports seront sollicités en proportion de l'intérêt touristique ou respectivement sportif des projets. Les réorganisations en cours concernant l'ancienne commission du sport toto ont retardé la mise en pratique de ce nouveau concept.

Microtechniques

Dans le cadre du développement du projet Neode, le Conseil d'Etat a pris la décision de fonder la stratégie de développement économique du canton sur les microtechniques. La mise en œuvre de cette stratégie implique, d'une part, la restructuration des diverses institutions de recherche & développement et le renforcement de la collaboration avec l'EPFL et, d'autre part, l'élaboration d'un concept de communication approprié.

Dans le cadre de la collaboration intercantonale au sein de la CDEP-SO (Conférence des chefs des départements de l'économie de Suisse occidentale), il a été décidé de créer diverses plates-formes de communication, à l'instar de BioAlps, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et dans celui des microtechniques. Le canton de Neuchâtel a été désigné pour assumer la responsabilité de la plate-forme microtechnique.

Dans le cadre des groupes de travail qui ont été désignés pour étudier cette question, il a été décidé de confier un mandat à la FSRM (Fondation suisse pour la recherche en microtechnique), afin d'établir le cahier des charges de cette plate-forme microtechnique qui comprend notamment l'élaboration d'un site internet présentant les divers instituts de R&D et la participation à diverses manifestations en Suisse et à l'étranger.

Manifestations

Le service de promotion économique a organisé et participé aux manifestations suivantes:

- 20 avril: journée officielle du canton de Neuchâtel à la Foire de Bâle;

- 14-16 septembre: un stand de la promotion économique présentant l'IMT, le CSEM, l'Observatoire de Neuchâtel, l'EI-AJ et Neode a été organisé à l'occasion de la Nanofair 2004 qui s'est tenue à Saint-Gall. Cette manifestation a permis de finaliser le concept d'un stand commun des microtechniques neuchâteloises;
- 9-14 octobre: emmenée par le chef du département, visite d'une délégation neuchâteloise en Chine. Cette délégation était composée notamment de M. Laurent Kurth, conseiller communal à la Chaux-de-Fonds et de M. Pierre-Olivier Chave, président de Neode et de l'association industrielle et patronale. La délégation a notamment visité plusieurs entreprises actives dans le domaine de la sous-traitance horlogère dans la région de Shenzhen, une zone économique spéciale située en face de Hong Kong;
- 27-28 octobre et 2 novembre: depuis quelques années, le service organise des visites d'entreprises en collaboration avec la formation professionnelle afin, d'une part, d'informer les responsables des entreprises des possibilités qui existent dans ce domaine et, d'autre part, d'adapter les programmes de formation en fonction des besoins des entreprises. Réparties sur trois jours, ces visites permettent d'établir des contacts avec une dizaine d'entreprises actives dans des secteurs différents;
- Tout au long de l'année, le service participe aux visites d'entreprises effectuées par le chef de département.

Commissions

Le service de promotion économique est représenté dans diverses commissions parmi lesquelles:

- La commission d'experts en matière de main d'œuvre étrangère;
- La commission tripartite cantonale;
- La commission de l'Observatoire;
- La commission de l'office des vins et des produits du terroir;
- La commission cantonale du logement;
- Le conseil des transports;
- Le comité de Tourisme neuchâtelois;
- La commission consultative pour les questions d'ordre économique.

La commission consultative pour les questions d'ordre économique, dont le service de promotion économique assure le secrétariat, s'est réunie à une reprise durant l'année 2004 et a traité du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique régionale et la politique extérieure.

Par ailleurs, le service de promotion économique a pris une part active en participant au groupe de travail "Fleurons" dans le cadre du contrat-région élaboré en collaboration avec la Confédération.

Dans le cadre de l'étude en cours sur les pôles touristiques, il a assumé toute la partie organisationnelle des travaux et a notamment pris en charge la mise sur pied d'une série d'ateliers thématiques impliquant les différents acteurs du tourisme neuchâtelois.

Aides aux entreprises

Dans le cadre de ses activités de soutien aux entreprises tant neuchâteloises qu'étrangères, le service a assuré la gestion des instruments de promotion économique en application des législations cantonale et fédérale concernant les aides financières et les interventions fiscales.

Au cours de l'année 2004, le service de promotion économique a traité, pour l'ensemble de ses activités en relation avec les entreprises, 275 projets. Ce chiffre n'est pas exhaustif, car il ne tient compte que des dossiers ayant nécessité au moins une heure de séance. Par ailleurs, le service traite en moyenne une dizaine de demandes d'entreprises par jour sous forme d'entretiens téléphoniques ou d'échanges de courriers électroniques.

Ces 275 projets se répartissent comme suit:

- 247 projets endogènes (aides financières et fiscales, Office de cautionnement, Neode, Finergence, projets touristiques, conseils, informations et mises en contact);
- 8 projets exogènes en relation avec l'activité de DEN Sàrl dans le cadre de l'application de l'arrêté "Bonny";
- 20 projets exogènes environ, en relation avec l'activité de DEN Sàrl, sans application d'aides d'aide financière et/ou fiscale, mais par exemple avec des statuts fiscaux.

Le service de promotion économique gère par ailleurs une centaine de dossiers courants impliquant des aides financières (décomptes de contributions aux intérêts, subsides à l'emploi, subventions diverses, etc.).

Les projets qui ont, en 2004, bénéficié d'une aide dans le cadre de la loi sur la promotion de l'économie cantonale et de l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement sont au nombre de 31. Parmi ceux-ci, 9 ont été soutenus par le canton et la Confédération (arrêté fédéral) et 22 par le canton seul.

Parmi les projets soutenus, 24 sont neuchâtelois, 1 originaire d'un autre canton et 6 sont étrangers.

Ces chiffres ne concernent toutefois que les entreprises qui ont bénéficié d'une aide fiscale et/ou financière et ne correspondent pas aux 52 entreprises étrangères qui ont été inscrites au registre du commerce en 2004.

Il convient de rappeler que les informations relatives aux résultats des activités de DEN Sàrl font l'objet d'un chapitre spécifique.

10 entreprises ont bénéficié d'une exonération fiscale, parmi lesquelles 5 neuchâteloises et 5 étrangères.

Dans 18 cas, des aides financières ont été accordées. 14 projets neuchâtelois en ont bénéficié ainsi que 2 projets étrangers. Dans les deux autres cas, il s'agit de soutiens accordés à des projets bénéficiant à plusieurs entreprises.

Les projets soutenus dans le courant de l'exercice 2004 représentent un potentiel de plus de 500 emplois et des investissements de 114,5 millions de francs. A ceux-là s'ajoutent environ 150 emplois qui ont pu être sauvés grâce à une intervention directe du service de promotion économique dans trois entreprises en difficulté.

Dans le cadre de ses activités de promotion du tourisme, le service a soutenu une quinzaine de projets qui ont bénéficié d'aides financières prélevées sous la rubrique comptable "subvention tourisme" du fonds de promotion de l'économie neuchâteloise. Il a, par ailleurs, suivi plusieurs importants projets à caractère touristique dans diverses régions du canton.

Les tableaux et graphiques qui suivent font état des aides globales accordées en vertu des législations cantonale et fédérale (rubrique "subvention tourisme" non comprise). Les chiffres des 5 dernières années sont détaillés.

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise

Bilan des aides de 2000 à 2004

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de projets :	18	17	32	30	31
avec cautionnement	9	10	5	3	1
avec contrib. au service de l'intérêt	13	10	4	5	1
avec contrib. à la création d'emplois	6	2	1	5	7
avec subventions				17	18
Investissements financés (mios) :	171,98	113,82	374,10	88,35	114,53
Montants cautionnés (mios) :	9,47	11,56	5,27	2,11	0,10
Coûts des aides accordées (mios) : *	8,42	10,07	7,60	10,72	9,13
Nouveaux emplois :	769	500	836	757	509
Projets soutenus par					
la Confédération et le canton	11	13	7	13	9
le canton seul	7	4	25	17	22
Projets par districts :					
Neuchâtel	2	10	11	9	10
Boudry	5	0	4	5	3
Val-de-Travers	3	0	1	3	4
Val-de-Ruz	1	0	0	0	3
Le Locle	2	3	3	6	1
La Chaux-de-Fonds	4	4	13	5	8
Hors district	0	0	1	2	2
Origine des projets :					
entreprises neuchâteloises	14	7	25	21	24
entreprises d'autres cantons	1	0	3	1	1
entreprises étrangères	3	10	4	8	6

* Aides directes aux entreprises (pertes sur cautionnements, mesures de soutien, création d'emplois).

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise - nombre de projets, coûts des aides, investissements, par districts, de 2000 à 2004

District	Projets		Coûts des aides		Investissements potentiels	
	Nombre	%	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	42	*32,81*	14.057.920	*30,60*	490'332'930	*56,86*
Boudry	17	*13,28*	4.946.079	*10,76*	104'565'270	*12,13*
Val-de-Travers	11	*8,59*	1.139.857	*2,48*	20'713'876	*2,40*
Val-de-Ruz	4	*3,13*	304.813	*0,66*	12'835'000	*1,49*
Le Locle	15	*11,72*	19.754.611	*42,99*	92'368'900	*10,71*
La Chaux-de-Fonds	34	*26,56*	5.549.514	*12,08*	140'929'700	*16,34*
Hors district*	5	*3,91*	194.415	*0,42*	596'000	*0,07*
Totaux	128	*100,00*	45.947.209	*100,00*	862'341'676	*100,00*

**hors districts: International School of Bern, Swiss Microtech, BioAlps, Fondation Swiss Center, Nanofair*

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise - nombre de projets, investissements potentiels, par districts, année 2004

District	Projets		Coûts des aides		Investissements potentiels	
	Nombre	%	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	10	*32,26*	3.569.459	*39,06*	66.669.060	*58,21*
Boudry	3	*9,68*	1.990.466	*21,78*	422.270	*0,37*
Val-de-Travers	4	*12,90*	475.492	*5,20*	5.543.876	*4,84*
Val-de-Ruz	3	*9,68*	135.000	*1,48*	12.285.000	*10,73*
Le Locle	1	*3,23*	2.155.983	*23,59*	8900	*0,01*
La Chaux-de-Fonds	8	*25,81*	685.573	*7,50*	29.013.300	*25,33*
Hors district*	2	*6,45*	126.240	*1,38*	596.000	*0,52*
Totaux	31	*100,00*	9.138.214	*100,00*	114.538.406	*100,00*

**hors districts: Fondation Swiss Center, Nanofair*

Représentation graphique du Fonds de promotion économique neuchâteloise de 2000 à 2004

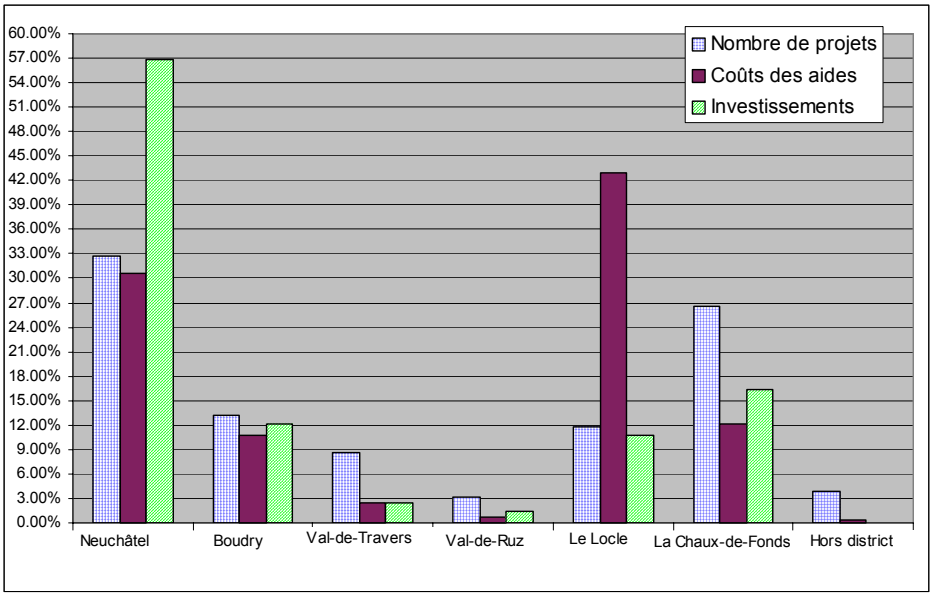

Résumé du nombre de projets soutenus par le fonds de promotion de l'économie

	2002	2003	2004
Activités industrielles de service proches de la production	29	25	29
Projets d'entreprises hôtelières	1	1	0
Projets inter-entreprises	1	4	2
Projets touristiques	14	12	15
Projets ONCM	2	10	7
Projets Neode	0	4	5
Projets Finergence	0	2	4
Total projets soutenus	47	58	62

Coûts de la promotion économique 2000 - 2004

Rubrique comptable	2000	2001	2002	2003	2004
Aides aux entreprises et à l'infrastructure (Fonds de promotion de l'économie)					
Biens, services et marchandises	**234.177**	**377.432**	**301.123**	**441.721**	**767.462**
Frais liés aux terrains industriels	100.000	113.416	100.000	502	324.328
Mandats, expertises, études	129.891	258.420	199.845	439.593	442.414
Frais de gérance et divers	4.286	5.596	1.278	1.627	720
Amortissements	**250.000**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amort. imm. prod. patr. adm.	250.000	0	0	0	0
Subventions accordées	**9.030.426**	**10.946.157**	**8.121.962**	**11.299.952**	**9.848.605**
Subsides divers aux communes	334.000	413.596	0	55.200	319.006
Mesures de soutien	6.606.909	6.027.953	5.144.693	8.099.067	6.542.084
Pertes sur cautionnements et prêts	0	1.575.000	0	685.000	954.000
Pertes s/cautions à office de cautionnement	0	2.879	0	0	4.619
Création d'emplois	1.820.950	2.500.000	2.458.673	1.942.583	1.642.130
Subventions tourisme	268.567	490.396	518.596	518.102	386.766
Contributions	**0**	**-31.833**	**0**	**-649.000**	**0**
Remboursement de subventions	0	-31.833	0	-649.000	0
Total des charges	**9.514.603**	**11.291.756**	**8.423.085**	**11.092.673**	**10.616.067**
Aides à diverses institutions de promotion économique					
Projet Interreg II	288	29.463	0	0	0
Interreg	0	0	29.753	30.000	0
N.Tec - Promotion endogène	1.039.653	1.483.915	1.482.290	0	0
Parc scientifique et technologique	0	0	0	1.199.891	1.200.000
Institutions soutenues N.Tec	321.180	0	0	0	0
Diverses institutions économiques	30.400	68.700	29.600	293.091	309.364
Total des charges	**1.391.521**	**1.582.078**	**1.541.643**	**1.522.982**	**1.509.364**
Promotion économique exogène (Secr. gén./serv. de prom. écon.)					
Promotion industrielle (anc. struct.)	3.785.445	3.570.134	1.122.873	0	0
Promotion économique NE-VD (Dews)	0	0	1.874.187	1.916.753	2.000.000
Développement économique Neuchâtel (DEN)	0	0	898.800	1.190.700	1.200.000
Total des charges	**3.785.445**	**3.570.134**	**3.895.860**	**3.107.453**	**3.200.000**
Coût total de la promotion économique	**14.691.569**	**16.443.968**	**13.860.587**	**15.723.108**	**15.325.431**
Comptes de l'Etat (charges brutes)	**1.404.956.766**	**1.422.491.039**	**1.504.837.915**	**1.588.287.825**	**1.655.959.400** *
Coût en % par rapport aux comptes	**1,05%**	**1,16%**	**0,92%**	**0,99%**	**0,93%** *

* % par rapport au budget 2004 (chiffres des comptes pas encore définitifs)

Résultat de l'enquête sur les emplois

Le service de promotion économique réalise chaque année une enquête sur les effectifs des entreprises qui se sont développées ou installées sur le territoire neuchâtelois avec l'appui des organismes de promotion économique. Cette enquête concerne la création et le maintien d'emplois dans les entreprises qui ont bénéficié d'un soutien financier et/ou fiscal et celles qui sont venues s'établir dans le canton.

Les résultats obtenus permettent de procéder à une évaluation des actions de promotion économique en terme d'emplois et des différents instruments à disposition des pouvoirs publics dans le cadre des mesures de soutien à l'économie.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'enquête 2003 (situation à fin 2003). Cette enquête étant effectuée en début d'année pour déterminer la situation au 31 décembre précédent, les résultats 2004 ne seront disponibles qu'en avril ou mai 2005.

Nombre d'emplois occupés dans des entreprises ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de la promotion économique, par district, à fin 2003

	Ne	By	VT	VR	LL	CDF	Total
Selon RFE [1]:							
Nombre d'emplois	33.675	10.857	4.058	4.175	7.492	20.906	**81.163**
Nombre d'entreprises	2.396	1.359	534	524	588	1.554	**6.955**
Selon enquête PREN [2]:							
Nombre d'emplois	5.395	1.316	657	338	2.841	2.953	**13.500**
Nombre d'entreprises	252	82	39	22	53	112	**560**
Enquête PREN en % du total:							
Nombre d'emplois (%)	16,0%	12,1%	16,2%	8,1%	37,9%	14,1%	**16,6%**
Nombre d'entreprises (%)	10,5%	6,0%	7,3%	4,2%	9,0%	7,2%	**8,1%**

[1] Secteurs secondaire et tertiaire, selon le recensement fédéral des entreprises (RFE-septembre 2001)

[2] Situation à fin 2003, selon enquête effectuée par le service de promotion économique (PREN)

L'enquête 2003 dénombre 560 entreprises en activité à fin décembre 2003, soit 8,1% des entreprises du canton qui ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de la promotion économique. En terme d'emplois, 16,6% de l'emploi total, soit 13.500 emplois sont concernés par la promotion économique.

Sur les 13.500 emplois encouragés par la promotion économique, 10.114 emplois, soit près des trois-quarts, le sont dans des entreprises endogènes, ce qui témoigne de la volonté des autorités cantonales de soutenir en priorité les entreprises locales.

Au niveau des districts, on constate que l'effort le plus important a été réalisé dans le district du Locle (plus d'un emploi sur trois est situé dans une entreprise ayant bénéficié d'un soutien), au Val-de-Travers (environ un emploi sur six). Pour Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la proportion d'emplois dans des entreprises aidées se situe à 16% et 14,1% de l'emploi total. Pour le Val-de-Ruz, cette part représente près d'un emploi sur 12. Ces informations sont reproduites sous forme de graphiques dans la figure ci-dessous.

Proportion d'entreprises (et de leurs emplois) qui ont bénéficié de la promotion économique, par district, à fin 2003

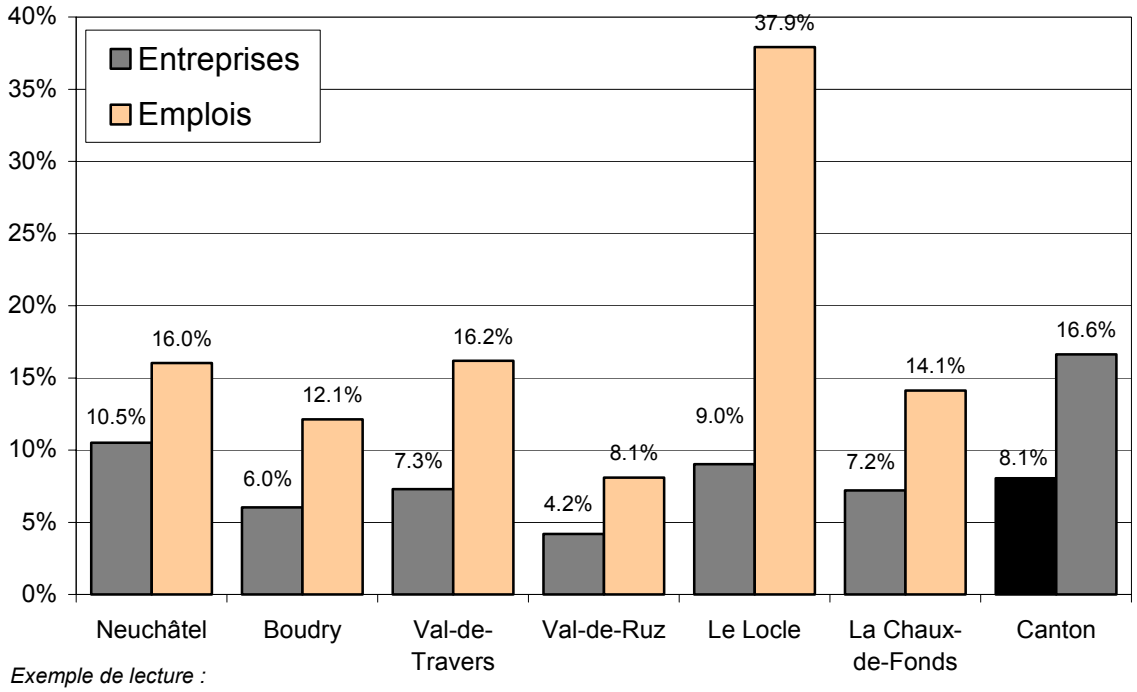

Exemple de lecture :
Dans le district du Locle, 9% des entreprises du district, représentant plus d'un emploi sur trois du district (37.9%), ont bénéficié de la promotion économique

Aide aux régions de montagne

Les moyens financiers accordés par la Confédération pour le soutien des investissements étant alloués pour des périodes quadriennales, aucune attribution n'a eu lieu en 2004.

L'utilisation des crédits d'investissements par les trois régions LIM de notre canton pour la période 2003 – 2006 se présente, à fin 2004, de la façon suivante:

Régions	Crédits attribués	Crédits utilisés	Crédits disponibles
Centre-Jura	8.000.000.–	5.134.000.–	2.866.000.–
Val-de-Travers	4.800.000.–	880.000.–	3.920.000.–
Val-de-Ruz	4.400.000.–	1.332.000.–	3.068.000.–
Réserve cantonale	4.300.000.–	2.000.000.–	2.300.000.–
Total	**21.500.000.–**	**9.346.000.–**	**12.154.000.–**

Rappelons que la réserve cantonale est utilisée pour soutenir les projets touchant plusieurs régions et pour ceux qui s'avèrent particulièrement importants pour le développement régional. Dans ce contexte, le prêt octroyé en faveur de la construction, à La Chaux-de-Fonds, du bâtiment de Neode, Parc scientifique et technologique, a été imputé à hauteur de 2 millions à ladite réserve et de 3 millions au quota de l'Association Centre-Jura.

Douze demandes d'aide LIM ont été ratifiées en 2004 par la Division Politique régionale et d'organisation du territoire du seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), dans le but de financer des infrastructures. Ces projets devraient représenter des investissements totaux d'environ 35 millions de francs et des prêts à accorder pour plus de 9 millions. Le fonds cantonal d'aide aux régions de montagne devra participer au titre de l'aide complémentaire pour deux projets (octroi de subventions pour un montant total de 42.500 francs).

L'année 2004 a vu vingt projets arriver au terme de leurs travaux, pour un montant total d'investissements d'environ 67 millions de francs. Les prêts libérés et signés au nom de la Confédération représentent une somme de 12.828.000 francs. Une perte de 34.000 francs a été enregistrée sur un prêt octroyé en 1984, perte répartie pour moitié entre la Confédération et le canton, conformément à la loi fédérale LIM. Enfin, quinze requêtes ont fait l'objet d'une autorisation anticipée de commencer les travaux. Les investissements envisagés devraient atteindre près de 19 millions de francs.

En matière d'aides financières pour le soutien des activités des secrétariats des associations régionales, la Confédération a octroyé au canton, par décision du 22 janvier 2004, un montant de 189.000 francs pour l'année 2004. La part du canton de Neuchâtel s'est élevée à 90.000 francs. Quant au canton de Berne, il a contribué au financement de l'Association Centre-Jura à hauteur de 20.000 francs. Ces subventions, d'un montant total de 299.000 francs, ont été réparties de la façon suivante entre les trois régions de montagne du canton:

- Association Centre-Jura: Fr. 89.700.–
- Association Région Val-de-Travers: Fr. 119.600.–
- Association Région Val-de-Ruz: Fr. 89.700.–

Office de la statistique

Pour l'office de la statistique, l'année 2004 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers, dont les plus importants méritent une mention particulière.

NEuchâtel: portraits 2000

Les principaux résultats du recensement fédéral de la population 2000 ont été publiés sous la forme de portraits des communes et districts neuchâtelois. Chaque commune, au travers de statistiques qui la décrivent, a fait l'objet d'une petite brochure de quatre pages. Un recueil de toutes les communes du canton a également été réalisé. Ces publications ont été accueillies très favorablement par le public visé puisque plus de 3500 brochures ont été diffusées.

Statistique des salaires et collaboration avec la commission tripartite cantonale

Grâce à une régionalisation de l'enquête 2002 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la structure des salaires, le canton de Neuchâtel dispose de statistiques représentatives sur les salaires du secteur privé. Les résultats principaux du canton ont été rassemblés dans un bref rapport descriptif de 28 pages.

Ces informations intéressent particulièrement la commission tripartite cantonale avec laquelle collabore l'office de la statistique. Pour pouvoir exploiter pleinement ces données salariales, un mandat pourrait être confié en 2005, dans le but de fournir une palette d'outils très efficaces pour connaître les salaires pratiqués dans les différentes branches économiques du canton.

Observatoire statistique transfrontalier

Grâce à une initiative du Département de l'économie publique du canton de Neuchâtel, le projet d'un observatoire statistique transfrontalier jurassien a pu se concrétiser. Ce projet, très ambitieux pour la région de l'Arc jurassien, vise à mettre en place un dispositif d'observation statistique des divers phénomènes que les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne vont engendrer.

Cet observatoire est le fruit d'une collaboration intercantonale (NE, JU, VD, voire BE) et internationale (INSEE Franche-Comté, Région de Franche-Comté), placée sous l'égide de la Conférence transjurassienne (CTJ). L'office fédéral de la statistique est également partenaire de cette vaste opération.

Le projet doit encore recevoir l'aval d'Interreg dans la mesure où un financement Interreg sera sollicité dans les premiers mois de 2005. Du côté suisse, un collaborateur a été engagé pour le 1er janvier 2005, rattaché administrativement à l'office cantonal de la statistique.

Perspectives démographiques régionales

En 2004, l'office de la statistique a fourni la plupart des données de base nécessaires aux calculs statistiques. Divers offices et services de l'administration cantonale ont examiné les différentes hypothèses de migrations et de fécondité proposées par le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistique (SCRIS), organisme qui a été mandaté pour la réalisation de ces perspectives.

Les dernières simulations ont été réalisées en décembre 2004. Les prévisions démographiques de population et de ménages, aux échelles cantonale et régionale, seront diffusées dans le courant 2005.

Conjoncture économique

Depuis plusieurs années, l'office de la statistique collabore avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich (KOF) dans le but de disposer d'indicateurs conjoncturels dans le domaine industriel.

Afin de garantir une représentativité correcte de la conjoncture économique cantonale, une campagne de recrutement de nouveaux répondants à l'enquête a été organisée. Elle s'est soldée par un succès puisque plus de 40 nouvelles entreprises neuchâteloises ont accepté de répondre à cette enquête en remplissant chaque mois à un questionnaire sur la marche de leurs affaires.

En complément à la brochure trimestrielle de conjoncture économique, une série d'indicateurs mensuels a été mise en place. Ceux-ci sont issus de diverses sources statistiques et sont concentrés dans un tableau récapitulatif qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur la situation économique et conjoncturelle du canton, en parallèle avec celle du pays. On a également mis en évidence les prévisions des principaux instituts suisses (Créa, KOF, UBS, seco, BEC). Toutes ces informations sont à disposition en ligne, sur le site internet de l'office de la statistique.

Annuaire et memento statistiques

Grâce aux précieux commentaires et remarques des utilisateurs de statistiques régionales, une vingtaine de nouveaux tableaux sont venus étoffer et compléter les informations statistiques disponibles dans l'annuaire statistique cantonal.

La structure de cette publication de 250 pages reste articulée en 19 thèmes communs à la statistique publique suisse. L'ensemble des tableaux est également disponible sur le site internet de l'office, à disposition du public qui souhaiterait poursuivre une analyse plus détaillée.

Pour répondre à un besoin souvent manifesté, une version réduite et simplifiée de l'annuaire statistique est en préparation. Elle prendra la forme d'un memento statistique, en format de poche, d'une vingtaine de pages et concentrera les principales informations clés du canton de Neuchâtel. Cette nouvelle publication devrait voir le jour au printemps 2005.

Statistique fédérale – REGIOSTAT – CORSTAT

En 2004, le canton a participé aux activités de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans les domaines principaux suivants:

- Travaux préparatoires en vue du micro recensement des transports 2005, en collaboration avec l'office cantonal des transports. Le canton de Neuchâtel va financer un élargissement de l'échantillon cantonal pour disposer de résultats exploitables. Il s'agit d'une vaste

enquête, organisée par l'OFS, destinée à mieux connaître les habitudes et modes de déplacement de la population;

- Suivi des modifications intervenues dans la statistique de l'emploi (STATEM);
- Etude des méthodes appropriées pour la correction rétrospective des données statistiques issues d'enquêtes;
- Extraction de la base de données fédérale des entreprises et des établissements (REE) pour diverses études et demandes.

Les offices régionaux de statistique de notre pays (organisés dans une "conférence" dénommée CORSTAT) se retrouvent régulièrement au sein de REGIOSTAT (plate-forme d'échanges avec l'office fédéral de la statistique). En 2004, les débats ont principalement porté sur les points suivants:

- Discussions intensives au sujet du recensement fédéral de la population 2010;
- Consultation du projet de loi sur les identificateurs personnels (SPIN);
- Suivi du projet de refonte de la statistique de l'hébergement;
- Prise de position sur les accords bilatéraux bis et transmission des informations aux gouvernements cantonaux;
- Utilisation des chiffres de la population dans diverses législations.

Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT)

Une collaboration est instituée depuis plusieurs années entre les offices de statistique cantonaux et communaux de la Suisse romande et du Tessin. Les dossiers suivants ont fait l'objet d'un suivi ou d'un traitement plus particulier:

- Nouveaux développements dans le domaine des statistiques de la population étrangère;
- Projet CODAM (Corporate Data Management);
- Statistique du secteur primaire en Suisse;
- Cartographie statistique sur Internet;
- Statistique suisse de l'aide sociale (StAS);
- Collaboration avec l'observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE);
- Séance d'information sur la détermination des salaires en usage.

En 2004, l'office de la statistique du canton de Neuchâtel a assumé la vice-présidence de la CORT. Dès 2005, il en prendra la présidence pour deux ans.

Statistique cantonale

Au niveau cantonal, les domaines suivants ont nécessité une attention particulière:

- Réalisation de l'enquête annuelle sur les logements vacants;
- Réalisation de l'enquête annuelle sur les locaux industriels ou commerciaux vacants;
- Organisation du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2004;
- Mise sur pied de la statistique migratoire des Suisses (ESPOP 04);
- Diffusion trimestrielle des résultats de la statistique de l'emploi (STATEM) au travers de communiqués de presse;
- Réalisation du communiqué de presse sur le chômage pour le service de l'emploi (tableaux et graphiques);

- Projet de statistique des travailleurs étrangers pour la commission tripartite cantonale;
- Cartographie statistique: étude de l'opportunité pour le canton de Neuchâtel et les autres cantons latins;
- Poursuite de la réalisation de l'enquête conjoncturelle pour l'industrie, en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich;
- Etude et refonte de la nomenclature des confessions et religions dans le registre des habitants des communes, en collaboration avec le STI, le CEG, le service des étrangers et les villes.

L'office de la statistique a participé en 2004 à plusieurs groupes de travail ou commissions, dans les domaines suivants:

- Commission cantonale des utilisateurs de l'informatique;
- Groupe de pilotage du site internet de l'Etat de Neuchâtel (NEAT);
- Centre romand d'observation et d'information sur la situation économique (CROISE);
- Partenaires romands du test conjoncturel;
- Groupe CENSUS, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, en vue d'examiner les résultats du recensement fédéral de la population 2000 et de préparer le recensement de 2010;
- Groupe d'accompagnement de la statistique de l'emploi (STATEM);
- Groupe d'accompagnement sur la correction rétrospective des données statistiques;
- Groupe technique base de données personnes / révision de la loi sur le contrôle des habitants.

Office des vins et des produits du terroir

Introduction

Les produits du terroir neuchâtelois, bien que par définition très ancrés dans leur canton, n'en subissent pas moins une concurrence exacerbée et une conjoncture encore frileuse. Toutefois, les vins blancs voient leur situation s'améliorer grâce à une poursuite de la diminution des surfaces et des déclassements préventifs, alors que pour les rouges, le marché reste favorable avec une offre qui suit une demande croissante. Au niveau des autres produits que les vins, la situation est plus nuancée, car ce sont pour la plupart des produits de niche à haute valeur ajoutée, donc très sensibles à la conjoncture et à la concurrence, notamment celle des produits de grande distribution qui devient de plus en plus agressive.

Promotion des vins de Neuchâtel

Les efforts entrepris ces dernières années par les encaveurs neuchâtelois en matière de qualité se voient récompensés par une reconnaissance internationale lors de concours spécialisés. L'office des vins et des produits du terroir (OVPT) peut donc s'appuyer sur ces excellents résultats dans sa mission de promotion. Afin de profiler le vignoble neuchâtelois, priorité est cependant donnée aux spécialités bien typées de la région, tels le Non filtré et l'Oeil-de-Perdrix.

Notoriété et image: Au printemps 2004, une étude de consommation a été menée sur le marché des vins suisses. Il en est ressorti que le vignoble neuchâtelois, à l'instar des autres vignobles suisses, avait subit un léger recul de notoriété à 47%, mais n'en conservait pas moins son quatrième rang, avec seulement 3% de part à la surface suisse. En termes d'image, les vins de Neuchâtel, en particulier, les blancs, obtiennent une appréciation remarquable de la part des consommateurs réguliers de vins avec la meilleure note obtenue en matière de fiabilité et la deuxième au registre du goût et du charme !

Oeil-de-Perdrix: Dans ce contexte, il est à relever que l'Oeil-de-Perdrix confirme son rôle de fer-de-lance des vins de Neuchâtel avec un excellent taux de 69% concernant la notoriété totale (spontanée + aidée), loin devant les 42% du Chardonnay et les 36% du Pinot noir. Au niveau de sa consommation, l'Oeil-de-Perdrix reste dans la confortable position où la demande dépasse encore et toujours l'offre, même si l'augmentation des surfaces en pinot noir au détriment du chasselas tend à équilibrer la situation.

Non filtré: Avec quelque 126.000 l, la spécialité neuchâteloise du début de l'année a légèrement augmenté son volume écoulé sur le marché par rapport à l'an passé. Ce sont ainsi 8% du Neuchâtel blanc qui ont été commercialisés en tant que vin non filtré. Bien que la progression de ce dernier lors des deux dernières années ait été moins soutenue qu'auparavant, cette variante du chasselas traditionnel confirme qu'elle a bien trouvé son public, alors que ce cépage est soumis à rude concurrence depuis des années. Relevons également que la structure de ce marché reste assez stable, tant au niveau de sa répartition géographique avec plus de 40% du volume écoulé en dehors du vignoble neuchâtelois, qu'au niveau de sa segmentation avec 45% du volume écoulé chez les particuliers, 30% chez les restaurateurs et 25% chez les grossistes et revendeurs.

Autres produits du terroir neuchâtelois

Si certains produits ont pu bénéficier de l'apport de la marque pour acquérir plus de notoriété et s'ouvrir de nouveaux canaux dans la moyenne distribution, d'autres ont subi les restructurations de la grande distribution (par ex. le "Britchon", fromage à pâte mi-dure lancé avec succès lors du 150e anniversaire de la République et qui a passé de 28 à 15 to de production suite à la disparition du marché des laitiers Toni et SwissDairyFood). Etant donné que de nouveaux produits ont été créés dans l'esprit de la marque depuis 1999, une augmentation globale du volume et du chiffre d'affaires est enregistrée au bilan: 152 tonnes à fin 2003 contre 113 tonnes en 1999, soit +35% pour 2,20 millions de francs en 2003 contre 1.45 million de francs en 1999, soit +52%.

A la lumière de ces résultats quantitatifs, il nous semble désormais nécessaire d'intégrer dans la stratégie de communication l'aspect du démarchage commercial, ciblé et contrôlé par les instances dirigeantes, ce qui va impliquer, pour des raisons de taille critique, une sélection de produits-phares attractifs et complémentaires. Afin d'assembler des volumes minimaux à disposition, un éventail de produits commercialement intéressants et de pouvoir financer la démarche, un partenariat entre les diverses organisations de produits du terroir en Suisse romande est toutefois indispensable. Une stratégie supracantonale est ainsi actuellement à l'étude sous l'égide des "Saveurs romandes".

Activités promotionnelles et présentations

Pour promouvoir et faire connaître les produits du terroir neuchâtelois, l'OVPT a organisé ou participé à 24 manifestations en 2004. Il s'agit notamment de foires, salons, présentations publiques ou ciblées ainsi que des conférences de presse.

Outil promotionnel incontournable de nos jours, le site internet de l'office, www.ovpt.ch, a été remodelé pour offrir aux amateurs des possibilités de recherche détaillées afin qu'ils puissent aisément contacter tout producteur faisant partie du terroir neuchâtelois.

La communication interne n'a pas été négligée non plus, si bien que l'OVPT a continué d'être représenté dans de nombreuses commissions et associations cantonales et supracantonales tout au long de l'année écoulée.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS

4.1. Missions

La mission du Développement économique neuchâtelois (DEN) est d'attirer un maximum d'entreprises étrangères de qualité et à favoriser leur implantation dans toutes les régions du canton.

Les entreprises visées sont des sociétés de services internationaux (sociétés principales holding, "headquarters", sociétés commerciales, financières, organes de gestion, centres de coordination, hub, etc.), des entreprises de production industrielle actives dans les sciences de la vie (produits pharmaceutiques, biotechnologies, implants médicaux, etc.), l'alimentation, la nutrition et les cosmétiques, les micro- et nanotechnologies, les TMT (Technologie Media Télécommunication) et le développement de logiciels, ainsi que les technologies de l'environnement, de l'aéronautique et de la chimie. D'autres activités de productions à haute valeur ajoutée sont naturellement aussi les bienvenues. Il est important que chaque projet s'insère bien dans la tradition locale et dans le tissu industriel existant et soit porteur d'une valeur ajoutée établie.

4.2. Objectif de l'année

Le DEN est axé sur le résultat, "result oriented", et met tout en œuvre pour attirer le maximum d'entreprises de qualité. Pour l'année sous revue, l'objectif était d'attirer entre 30 et 40 entreprises.

4.3. Ressources

Le Développement économique de la Suisse Occidentale (DEWS) est l'organisme commun des cantons de Vaud, Valais et Neuchâtel, chargé d'assurer le développement économique de leurs régions par l'apport de compagnies étrangères. Le DEWS a mis sur place un réseau international avec une vingtaine de représentants qui couvrent les principales régions économiques du monde potentiellement intéressantes pour la Suisse, soit les deux Amériques, l'Europe occidentale, le Proche-Orient et l'Asie.

En plus de son réseau de représentants, le DEWS soit organise des manifestations dans le monde entier, soit il invité à présenter les régions membres du DEWS dans le cadre d'autres manifestations. L'année dernière, ce fut le cas notamment à Tel-Aviv, Bombay, Delhi, Dubaï, Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bruxelles, au Luxembourg, ainsi qu'à Montevideo, Buenos Aires et Sao Paulo.

Le budget de la promotion économique exogène pour le Canton est de 3,2 millions de francs; 1,2 million de francs servent à financer le bureau du DEN à Neuchâtel et 2 millions de francs sont mis à disposition du DEWS. Le DEWS dispose d'un budget de 5 millions de francs, alimenté à raison de 2 millions de francs par Neuchâtel, 2 millions de francs par le canton de Vaud et de 1 million de francs par le canton du Valais. Pour information, le canton du Jura rejoindra le DEWS au 1er février 2005.

4.4. Résultats / Perspectives

En plus du soutien donné aux entreprises exogènes existantes (Johnson & Johnson, Baxter, S & G Bending Systems SA, Merisant, Autodesk, Gucci, par exemle), le DEN a réalisé 52 nouvelles implantations au cours de l'année 2004. Ce chiffre représente une augmentation de plus de 13% par rapport à l'année 2003.

A fin 2004, le pipe-line comptait 270 projets qui sont à l'étude et en négociation avec le DEN.

Les nouvelles sociétés implantées en 2004 ont créé 81 emplois en 2004. Le nombre de ces emplois devrait être de 325 après 3 ans et 611 après 5 ans.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des projets par pays.

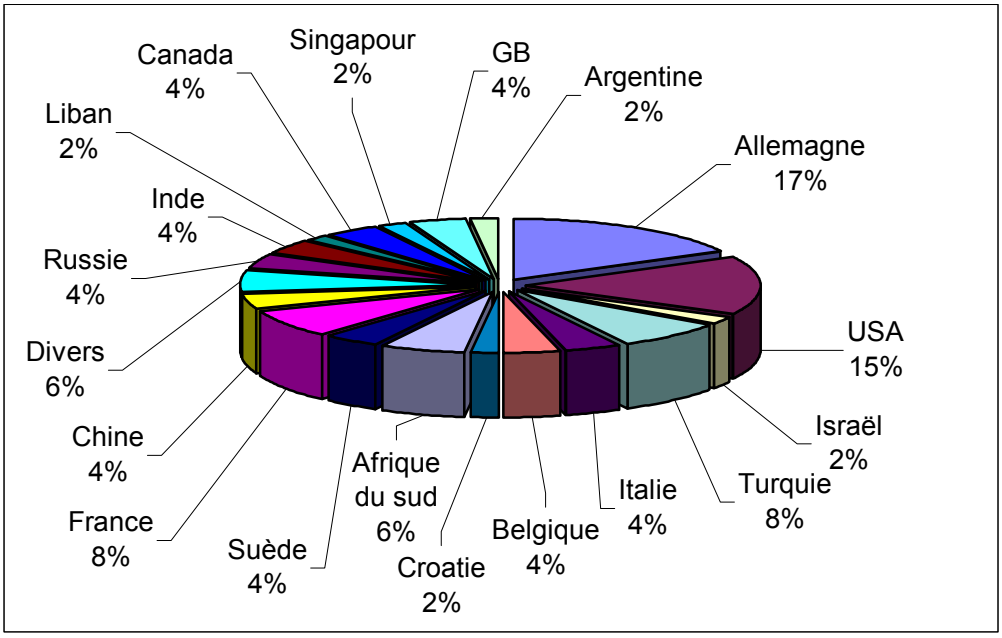

La répartition par continent est restée pratiquement inchangée par rapport à 2003. La diversification par continent est bien équilibrée.

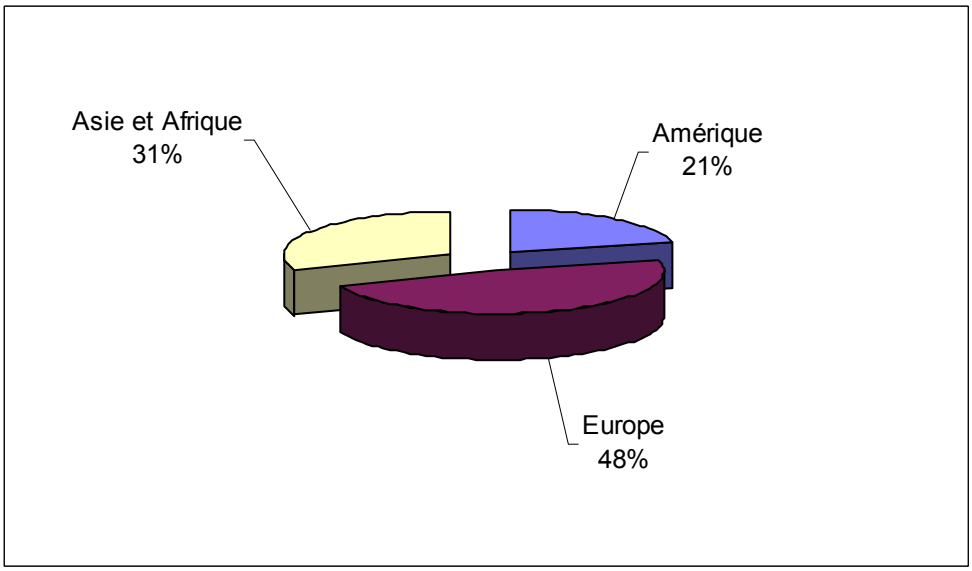

Tout en renforçant le secteur tertiaire, notamment en implantant des centres de décision de renommée mondiale dans le canton, le DEN n'a pas négligé les activités de haute technologie, de logiciels, de produits de luxe et de technologies médicales, ces secteurs contribuant à la diversification du tissu économique cantonal.

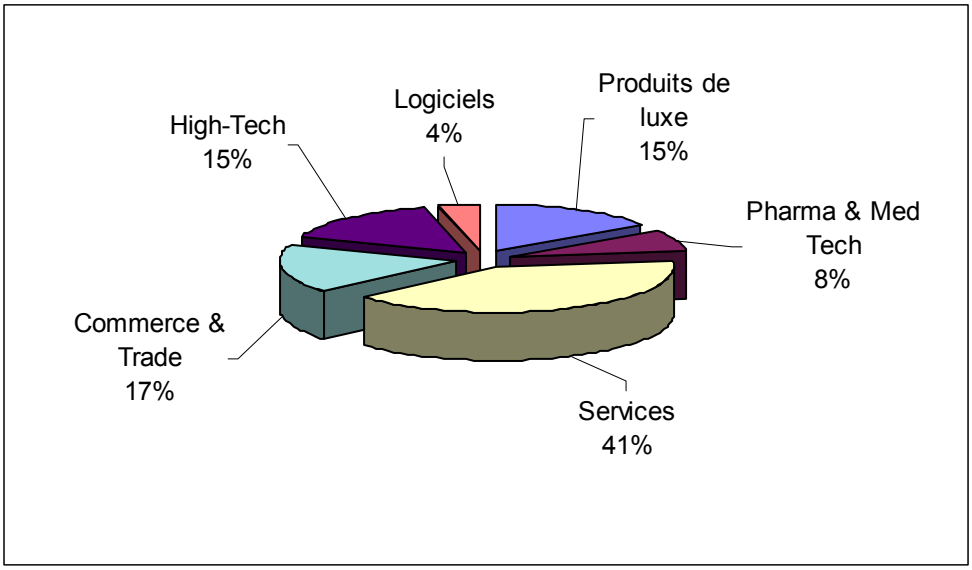

Le graphique suivant montre la répartition par district des projets. Le travail de sensibilisation, initié par les représentants du DEWS à l'étranger, est relayé par le DEN et ses chefs de projets sur place.

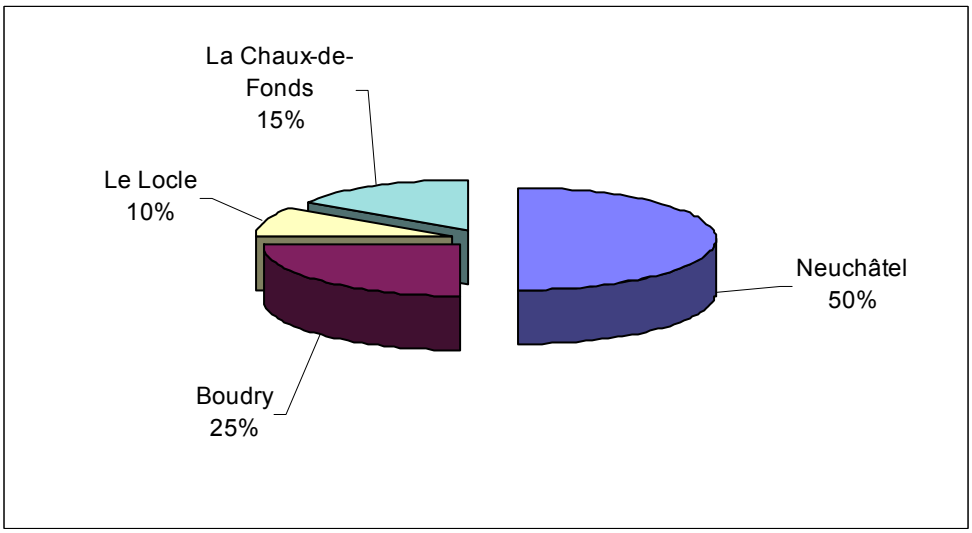

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de sociétés implantées en 2004.

CELGENE SÀRL	Société biopharmaceutique développant et produisant des thérapies innovatrices pour l'oncologie et les maladies inflammatoires. Premier centre de production en Europe, 70 à 110 collaborateurs à moyen terme.
EASYCLIP SA	Recherche et développement, production (par elle-même ou par sous-traitance) et commercialisation du "Perforated Clip"; (production par elle-même ou par sous-traitance) des machines nécessaires à ce produit, à l'échelle mondiale. Produit innovant.
FRANTEX SARL	Filiale du premier fabricant français, le groupe Allande Alcée, de vente de lingerie à domicile, qui a choisi Neuchâtel pour établir sa plate-forme logistique européenne.
FRESHPOINT HOLDING GMB	Vente et marketing du "time-temperature", surveillant la température de produits devant suivre une chaîne du froid. Projet de haute-technologie.
GLENMARK PHARMACEUTICALS SA	Quartier général mondial d'une des plus grandes entreprises pharmaceutiques de l'Inde. Glenmark est aussi en train de créer un laboratoire de recherche de pointe pour la biotechnologie dans le canton de Neuchâtel.
JBOSS INTERNATIONAL	Développement de logiciels professionnels en "open source".
LB DIAMONDS & JEWELRY SARL	Joint-venture de BULGARI et du deuxième plus grand producteur de diamants au monde, en vue de créer une entité de développement, de design, de production directe ou par sous-traitance et distribution d'objets (bijoux, joaillerie, etc.), sertis de diamants, portant la marque BULGARI.
STRYKER SPINE SA	Nouvelle usine, de 300 collaborateurs à moyen terme, en vue de développer et produire des implants chirurgicaux pour la colonne vertébrale.
WOODS Canada	Base européenne de la marque d'habits *Woods Canada*.

5. OBSERVATOIRE CANTONAL

5.1. Missions

L'Observatoire cantonal (ON), créé par le décret du 18 mai 1858, est un établissement autonome de droit public dépendant de l'Etat. Il a principalement pour tâche d'effectuer des recherches et des développements dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et de techniques apparentées.

L'Observatoire a en outre la mission explicite de collaborer avec l'industrie en vue de favoriser le développement de l'économie cantonale.

Enfin l'Observatoire assure le maintien et l'exploitation de la plus ancienne station météorologique en opération sans discontinuité depuis sa création (1861) et une activité d'observation de l'atmosphère (Lidar).

5.2. Objectifs de l'année

L'objectif principal pour 2004 a été de trouver des activités externes permettant de maintenir durant l'année le niveau d'activité et d'excellence de l'Observatoire. En grande partie grâce au projet ACES-SHM pour l'Agence spatial européenne (ESA), ceci a pu être réalisé.

Le deuxième objectif fixé a été la poursuite de la réflexion sur l'intégration de l'Observatoire à l'Université de Neuchâtel. Un groupe de travail ad hoc a été créé dans cette perspective à la demande des chefs des départements concernés (DEP et DIPAC).

Enfin, la réflexion sur de nouveaux domaines scientifiques et technologiques cibles comptait parmi les objectifs fixés. Un certain nombre de ceux-ci ont été identifiés, ce qui a permis la préparation des équipes pour les réponses aux offres sur les nouveaux projets dans l'optique laser embarquée (horloges à pompage optique et lidars).

5.3. Ressources

L'effectif du personnel au 31 décembre 2004 s'élève à 34 personnes, correspondant à 32,25 postes à temps complet, dont 9 fonctionnaires, 24 employés sous contrat de droit privé et 2 candidats au doctorat.

5.4. Evénements principaux

La prise de commandes 2003 ayant assuré le principal de l'activité pour 2004, l'activité commerciale s'est concentrée sur l'identification des projets pour 2005 et à plus long terme.

Les projets en cours se sont aussi déroulés conformément à leur plan opérationnel et financier, ce qui a permis la tenue des objectifs.

Suite à l'introduction de Gespa, Timelead et Interflex, il avait été décidé que les comptes de l'Observatoire seraient révisés en 2004 pour l'exercice 2003, premier exercice complet avec ces nouveaux systèmes analytiques. Cette révision a eu lieu et les résultats ont été positifs.

L'Observatoire a fait l'objet d'un contrôle TVA par l'administration fédérale sur les années 1998 à 2003. Un redressement de 180.351 francs a été opéré. Les procédures d'application de la TVA ont été modifiées en conséquence.

5.5. Activités / Réalisations

Responsable qualité

L'activité principale du responsable qualité a concerné le projet spatial ACES. Il s'agissait notamment de participation active à l'édition de documents, de contrôle de configuration, de documents et du dossier technique, de surveillance de conformité suivant les normes spatiales pour les procédés de fabrication et d'assemblage, de gestion de la traçabilité des pièces, etc.

Le responsable qualité a également soutenu les autres projets liés à une éventuelle spatialisation (masers EFOS, Lidar, Rubidium, Cesium).

Plusieurs documents qualité ont été créés et introduits, comme par exemple les fiches suiveuses, les étiquettes pour gestion du stock de matière et pièces, les formulaires de non-conformité, les demandes de spécification pour les travaux effectués en interne, etc.

L'année 2004 a été également consacrée à l'assainissement de la salle blanche, l'identification des besoins pour la protection contre les décharges électrostatiques et le calibrage des standards internes.

Projet Césium

Au cours de l'année 2004 a démarré un nouveau projet d'horloge à jet de césium thermique pompé par laser sous mandat de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Cette étude préliminaire vise à prouver son concept très simple en vue du développement d'une telle horloge pour le système européen de navigation pour satellites Galileo. En parallèle à ces activités optiques, les expérimentations préliminaires sur un jet de césium à déflection magnétique en vue de la réalisation d'une horloge atomique à faible coût pour applications terrestres ont été poursuivies.

Maser Actif Spatial (ACES-SHM)

L'année 2004 a été consacrée à l'Observatoire à la finalisation du design, à la fabrication des pièces et au début de l'intégration du modèle d'ingénieur de la partie physique du Maser Actif Spatial (SHM).

Concernant la partie électronique, le prototype du sous-contractant (CSAG) a été testé de manière extensive et un certain nombre de problèmes ont été identifiés. La résolution de ceux-ci nécessitera une phase corrective qui aura lieu en 2005.

L'équipe mise en place en 2003 au sein de l'Observatoire et exclusivement dédiée aux activités relatives à l'ACT (Automatic Cavity Tuning) a continué ses travaux tout au long de l'année. Ces activités sont actuellement en phase de finalisation.

Le surcroît d'activités relatif à l'électronique a fait l'objet d'une demande de subside complémentaire d'un montant total de 3,6 millions d'euros auprès de l'ESA. Celle-ci a reçu une évaluation préliminaire positive et devrait être validée en 2005.

Maser Passif Spatial (GALILEO-SPHM)

L'année 2004 a été consacrée au support de l'industrialisation du Maser Passif Spatial, tant sur le test long-terme du modèle d'ingénieur, le banc de test d'approvisionnement d'hydrogène (Hydrogen Supply Test Bench, HSTB) que les analyses de changements dans le design et de fiabilité et sécurité de design.

Masers Actif Sol (EFOS)

Deux masers actifs de type EFOS-C pour applications terrestres ont été livrés en 2004 pour le Centre européen d'opérations spatiales (ESOC). Ces deux unités seront finalement installées à Cebreros (Espagne) dans une station de suivi de sondes interplanétaires, dans le cadre des projets "Fréquence et temps" de l'ESA. Plusieurs modifications ont permis d'atteindre des performances supérieures relatives au bruit de phase du système.

Plusieurs déplacements ont été effectués à l'étranger pour des réparations ou des interventions préventives dans le cadre de contrats d'entretien, notamment en Australie (pour les unités EFOS-25 et EFOS-26 déjà livrées à l'ESOC précédemment) et en Allemagne (pour EFOS-3, EFOS-13 et EFOS-18 et en Italie pour EFOS-4 et EFOS-5).

Nous pouvons également noter que EFOS-1, qui a été construit en 1982, a été transporté et installé avec succès par nos soins au sommet du plateau de Bure dans les Alpes françaises.

Les activités commerciales ont permis de conclure de nouveaux contrats avec l'ESA pour 8 Masers terrestres à livrer jusqu'à fin 2007.

Projets Rubidium

Trois projets Rubidium (Rb) se sont conclus avec succès en 2004: (1) le projet d'horloge Rb de 2e génération GALILEO en collaboration avec TNT; (2) la recherche du Fonds National de la recherche scientifique (FNRS) sur les horloges et magnétomètres atomiques avec l'Université de Fribourg; (3) la collaboration FNRS-SCOPES VI avec l'Académie des Sciences de Sofia. La continuation des deux premiers a déjà reçu l'approbation de l'ESA et du FNRS pour les années 2005-2007, alors que le troisième se poursuivra dans FNRS-SCOPES VII et/ou un projet européen (6e programme-cadre). Le projet de développement de lasers stabilisés pour l'étude de l'atmosphère "WALES", en collaboration avec le groupe NAM (Laboratoire de nanophotonique et métrologie) de l'EPFL, se poursuit, alors qu'une coopération CNES-INTAS avec deux équipes de recherche de St-Petersbourg (horloges spatiales) a démarré en juin 2004 pour une durée de deux ans.

Refroidissement d'atomes par laser appliqué aux horloges atomiques

FOCS-2, la deuxième horloge primaire à fontaine continue de césium est en fin de conception et sa réalisation a débuté. Cette horloge est réalisée avec et pour METAS, l'office fédéral de métrologie. Les recherches sur le refroidissement d'atomes par laser, soutenues par le FNRS, ont abouti à plusieurs résultats applicables dans l'horloge FOCS-2. Ces résultats ont aussi été publiés dans la littérature scientifique et ont permis l'aboutissement d'une thèse de doctorat.

Lidar

Durant l'année 2004, l'équipe Lidar a commencé le développement d'un prototype lidar de nouvelle technologie, financé par l'ESA. L'équipe a continué ses projets dans la technique lidar atmosphérique, soutenue par l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) et le FNRS, et en collaboration avec les instituts de recherche suisses et européens.

Activité Météo

Le temps à Neuchâtel en 2004

	Température (moyenne en °C)		Précipitations (somme en mm)		Insolation (somme en h)	
	2004	Normale*	2004	Normale*	2004	Normale*
Décembre 2003	2.6	1.5	25	87	81	33
Janvier 2004	2.1	0.3	171	77	39	39
Février	3.3	1.4	31	70	140	77
HIVER	**2.7**	**1.1**	**227**	**234**	**260**	**149**
Mars	5.0	5.0	60	67	144	137
Avril	10.3	8.9	18	66	169	168
Mai	13.5	13.4	49	82	233	193
PRINTEMPS	**9.6**	**9.1**	**127**	**215**	**546**	**498**
Juin	17.6	16.6	69	96	210	219
Juillet	19.2	18.8	114	87	225	245
Août	19.3	18.2	216	101	194	224
ÉTÉ	**18.7**	**17.9**	**399**	**284**	**629**	**688**
Septembre	16.4	14.8	35	90	203	164
Octobre	12.4	9.6	174	77	91	99
Novembre	5.7	4.5	23	87	67	48
AUTOMNE	**11.5**	**9.6**	**232**	**254**	**361**	**311**
Décembre	1.8	1.5	60	87	25	33
ANNÉE	**10.6**	**9.4**	**1020**	**987**	**1740**	**1646**

Normale*: température et précipitations: valeur moyenne 1901-2000
insolation: valeur moyenne 1931-2000

Opérations / Gestion

Durant cette année, l'effort continu en soumission d'offres a été récompensé par la conclusion de plusieurs contrats représentant des prises de commande d'un montant équivalant à 3.915.000 francs. La moitié de ce montant représente un seul contrat émanant de l'ESA pour la fourniture de masers à hydrogène pour les stations opérationnelles au sol.

SECTEUR TOURISME

6. TOURISME NEUCHÂTELOIS

A l'instar du secteur touristique suisse, l'année 2004, malgré une bonne fréquentation des sites touristiques et des bureaux d'accueil, ne restera pas gravée dans les annales neuchâteloises en terme de nuitées hôtelières et parahôtelières. A l'aube de 2004, les prévisions de croissance dans ce domaine étaient peu réjouissantes, l'instabilité politique mondiale n'a malheureusement fait que confirmer cette tendance.

Une rapide rétrospective des faits qui ont marqué l'année écoulée en Pays de Neuchâtel démontre cependant un dynamisme porteur d'espoir.

Au niveau structurel, les offices du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz ont intégré Tourisme neuchâtelois en début d'année. Au seuil de l'été, le bureau d'accueil touristique (BAT) du Locle a pris ses nouveaux quartiers dans un bâtiment entièrement restauré aux Moulins souterrains du Col-des-Roches. A Noël enfin, un nouveau BAT a ouvert ses portes 7/7 jours sur le site de la petite station de la Vue-des-Alpes.

Dans le domaine des infrastructures, un lot de nouveautés a vu le jour. Après huit ans de travaux, le Sentier pédestre du lac, long de 44 km, a été inauguré; le domaine de ski nordique de Pouillerel a subi un "lifting" complet grâce au travail d'une équipe de bénévoles très motivée et le superbe secteur des Pradières/Mont Racine a été rendu plus aisément accessible aux nombreux fondeurs en provenance des Neigeux. La première via ferrata du massif du Jura suisse, le "Tichodrome", sur les hauts de Noiraigue, a suscité un fort intérêt dès son ouverture en août. Au bord du Doubs, une passerelle franco-suisse a été posée à proximité du Saut alors qu'un charmant petit port d'une cinquantaine de places s'est ouvert à Maison-Monsieur. En guise de cadeau de Noël pour le Val-de-Travers, la piste de luge d'été et d'hiver de La Robella a vu les premiers amateurs de sensations fortes s'élancer le 24 décembre. Le camping de la Tène s'est agrandi et offre désormais pour les touristes de passage 20 places pour les camping cars et 50 pour les tentes. L'Hôtel Beau-Rivage de Neuchâtel a trouvé un nouvel acquéreur alors que le Novotel de Thielle deviendra Ibis dès 2005.

Concernant la promotion, la collaboration avec les régions voisines s'est poursuivie au sein de la destination Watch Valley notamment avec la réalisation de guides communs pour les hôtels, la parahôtellerie, les campings, le cheval et l'offre hivernale. Ce regroupement des forces au niveau des publications a été largement relayé par les média régionaux qui n'ont pas hésité à dire que "*les derniers tabous étaient tombés*". En juin, la mise en service de l'audioguide GPS Hoppy a lui aussi, malgré quelques défauts de jeunesse, bénéficié d'une forte couverture médiatique au même titre que le lancement sur le marché suisse de 200 Peugeot 307 griffées Watch Valley. Notons encore que le tournage dans la région et la diffusion sur TSR et FR3 d'un épisode de l'émission télévisée "La Carte aux Trésors" a bénéficié d'un fort taux d'audience et provoqué un afflux de demandes de renseignements.

Parmi les quelque 1500 manifestations recensées annuellement en Pays de Neuchâtel, une mention particulière pour l'assemblée générale des délégués d'Hôtellerie Suisse organisée de main de maître par la Société des hôteliers neuchâtelois et jurassiens, pour les Ecolades '04 qui ont drainé plus de 1000 jeunes romands dans les Montagnes neuchâteloises ainsi que pour le Festival du film fantastique, la Plage des Six-Pompes et les Jardins musicaux, trois événements dont la notoriété dépasse désormais largement les frontières cantonales. La Biennale Suisse du théâtre amateur de La Béroche et le Festival Grockland ont offert une belle vitrine régionale à plusieurs centaines de personnes au même titre que les Vivamitiés qui ont permis de resserrer les liens avec la Belgique. Seul bémol : le peu d'intérêt suscité par Festrilacs.

Les plaisirs de la bouche allant de pair avec le tourisme, soulignons dans le secteur viticole le lancement du pétillant, fruité, secoué et branché "NOF", un blanc non-filtré à déguster tant au goulot que dans un verre. Plus sages, la nouvelle livrée blanche du caveau de dégustation de la tour de Pierre de Boudry, belle carte de visite régionale pour les automobilistes transitant sur l'A5,

et la 1ère balade gourmande organisée sur le Littoral neuchâtelois et dont le succès populaire a dépassé toutes les espérances, sont venues renforcer la mise en valeur des produits du terroir. Concept très original, le "Piano" du Site de Cernier propose désormais aux participants de séminaires de préparer leur propre repas dans une cuisine entièrement équipée à cet effet. De son côté la future légalisation de l'absinthe n'a pas manqué de provoquer une profonde réflexion parmi les acteurs touristiques du Val-de-Travers.

Pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle, l'année 2004 restera marquée par une ferme volonté politique de mettre en valeur le patrimoine horloger et architectural des deux villes. Le début des travaux de restauration de la Maison Blanche de Le Corbusier, l'intégration à la future route thématique nationale de Suisse Tourisme "Art & Architecture", la décision du Conseil fédéral d'inscrire La Chaux-de-Fonds et Le Locle sur la liste indicative au patrimoine mondial de l'UNESCO et la mise en place de manifestations d'envergure dans le cadre d'Art nouveau 2005-2006 sont des signes très encourageants pour le développement touristique régional dans le haut du canton.

Pour terminer, notons encore que le Département de l'économie publique et le Service de l'aménagement du territoire ont mandaté un expert dans le but de définir des zones touristiques prioritaires dans le canton. Une démarche saluée par l'ensemble de la branche touristique neuchâteloise et qui pourrait, à terme, déboucher sur la création de pôles touristiques majeurs.

Rappelons que Tourisme neuchâtelois est une association de droit privé. A ce titre, elle publie un rapport d'exercice détaillé à l'attention de ses 1200 membres. Ce document est imprimé au printemps et peut être obtenu auprès de son secrétariat général de Neuchâtel.

7. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES

7.1. Missions

La mission du service est de régler l'exploitation des établissements publics, la pratique du commerce et l'organisation de collectes, loteries et tombolas par l'octroi d'autorisations, l'exercice d'une surveillance, cas échéant d'une répression, afin:

- De préserver et de maintenir la qualité des prestations offertes;
- De garantir, par des mesures de police et de politique sociale, l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé et la moralité publics;
- De prévenir ou d'écarter certains dangers;
- De protéger le public contre des agissements déloyaux en affaires.

La surveillance sur le terrain est déléguée.

7.2. Objectifs de l'année

En 2004, les objectifs du service ont été la finalisation des projets de modification de la loi sur la police du commerce et de la loi sur les établissements publics, la préparation de la réponse à la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus", ainsi que la création d'un local d'accueil.

7.3. Ressources

Le service se compose de 4 postes à temps complet et de 5 postes à temps partiel.

7.4. Evénements principaux

S'agissant de la révision de la loi sur la police du commerce et de la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus", le groupe de travail ad hoc a continué à œuvrer tout au long de l'année. Il convient de relever que diverses rencontres ont eu lieu avec les partenaires sociaux. Un mandat a par ailleurs été donné dans le cadre de ce projet de réponse.

Quant à la loi sur les établissements publics, son groupe de travail s'est également réuni durant l'année sous revue. Des séances préliminaires ont eu lieu avec Gastro Neuchâtel qui a souhaité une diminution des redevances relatives aux patentes d'établissements publics. Au surplus, des propositions seront formulées en vue de mieux lutter contre les abus, plus particulièrement les prêts de patente.

Par ailleurs, un local d'accueil a pu être ouvert, au sein du service, dès le mois de décembre.

Enfin, il convient de relever, une fois encore, que, malgré l'apport de l'informatique et l'existence du site du service (www.ne.ch/patentes), les clients sollicitent de nombreux entretiens au terme desquels ils relèvent apprécier particulièrement le dialogue instauré et les conseils prodigués. De tels échanges permettent, de toute évidence, de diminuer les conflits ou incompréhensions; ils sont également l'occasion de rappeler notamment l'importance du respect des dispositions légales.

7.5. Activités / Réalisations

Etablissements publics

Recensement des établissements publics au 31.12.2004

967 (982 en 2003) établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

			(En 2003)
Patentes A	(hôtels avec alcool)	93	(95)
Patentes B	(hébergements avec alcool)	6	(3)
	(hébergements sans alcool)	4	(5)
Patentes C	(cafés-restaurants avec alcool)	369	(380)
	(cafés-restaurants sans alcool)	9	(9)
	(cafés-restaurants de nuit avec alcool)	3	(4)
Patentes D	(bars avec alcool)	135	(133)
	(bars sans alcool)	88	(85)
Patentes E	(cabarets-dancings avec alcool)	21	(23)
Patentes F	(discothèques avec alcool)	17	(16)
Patentes G	(buvettes avec alcool)	136	(136)
	(buvettes sans alcool)	4	(4)
Patentes H	(cercles avec alcool)	42	(44)
	(cercle sans alcool)	1	(1)
Patente I	(débit ambulant)	1	(1)
Patentes J	(campings)	6	(6)
Patentes K	(salons de jeux)	32	(37)

Dans le chiffre des établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool, sont inclus 22 métairies (21 en 2003).

Il convient de relever qu'il existe toujours un cumul de patentes pour les salons de jeux puisque ceux-ci sont exploités dans des établissements publics avec débit de boissons.

Les changements de tenanciers à la tête des établissements publics sont toujours très nombreux. En effet, ce sont 172 décisions (152 décisions en 2003) pour des ouvertures ou remises d'établissements publics qui ont été établies durant l'année.

Redevances

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, le produit net des patentes relatif aux établissements publics est de 2.077.518 fr. 03 (2.274.153 fr. 55 en 2003). C'est sur la base de cette somme que les répartitions, au sens de l'article 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1er février 1993, ont été faites.

Emoluments

Des émoluments sont également facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes, d'octrois d'autorisations de sonorisation et lors de l'envoi

des deuxièmes rappels relatifs aux redevances des patentes. Ceux-ci se montent à 46.919 fr. 90 (41.076 fr. 35 en 2003).

Patentes occasionnelles

2259 patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons pour une valeur totale de 120.460 francs (2439 en 2003 pour 138.125 francs). Les fluctuations sont dues notamment aux manifestations biennales.

364 patentes de danse ont été délivrées pour 41.500 francs (386 en 2003 pour 47.733 fr. 30).

Procédures

Avertissements et retraits

Dans le cadre de l'application de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1er février 1993, 44 procédures tendant au retrait de patente (17 procédures en 2003) ont été engagées. Il en est résulté la notification de 19 avertissements (11) ainsi que de 10 retraits de patente (6) pour les motifs suivants:

- 7 avertissements pour "prêt de patente" (8 en 2003);
- 1 avertissement pour "prêt de patente" ainsi que pour avoir employé des personnes de nationalité étrangère sans permis (0);
- 4 avertissements pour avoir employé des personnes de nationalité étrangère sans permis (3);
- 4 avertissements pour non-paiement des redevances (0);
- 1 avertissement pour infractions réitérées (0);
- 2 avertissements pour inscriptions au casier judiciaire (0);
- 2 retraits de patente en raison d'un prêt de patente (1);
- 1 retrait de patente en raison d'un prêt de patente ainsi que pour avoir employé des personnes de nationalité étrangère sans permis (0);
- 1 retrait de patente pour avoir employé des personnes de nationalité étrangère sans permis (2);
- 4 retraits de patente en raison d'actes de défaut de biens (3);
- 1 retrait de patente en raison du non respect des exigences professionnelles (0);
- 1 retrait de patente en raison des locaux qui n'étaient plus conformes (0).

Au surplus, pour quelques dossiers, il a été admis de ne pas notifier un avertissement mais de se limiter à l'envoi d'une lettre signature attirant l'attention des personnes concernées sur l'absolue nécessité de respecter les exigences légales dans le cadre de leur activité.

Toutes ces procédures impliquent l'audition (organisée sous forme de réunion) préalable des parties concernées (titulaire de patente, propriétaire du fonds de commerce ou de l'immeuble, autorité communale).

Refus

Deux patentes ont été refusées en 2004, l'une pour un problème de nuisances sonores et l'autre pour prêt de patente (0 en 2003).

Police du commerce

Commerce de détail de boissons alcooliques

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 570.338 fr. 15 (656.945 fr. 40 en 2003). Il convient de rappeler que le tiers desdites redevances est versé aux communes sur le territoire desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité.

Pour l'année 2004, 45 autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 4300 francs (44 en 2003 pour 4400 francs).

Dans le cadre de la protection de la jeunesse, tout nouveau titulaire d'une autorisation est informé de l'obligation de ne pas vendre des boissons alcooliques à des mineurs.

A ce sujet, il convient de relever que le service ne manque pas de faire usage des informations transmises par la Régie fédérale des alcools.

Distributeurs et appareils automatiques

Pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, les redevances se sont élevées à 103.001 fr. 55 (96.898 fr. 20 en 2003).

D'entente avec les communes concernées, et selon la procédure adoptée en 2002, leur part de redevance a été facturée par le service; ainsi, les personnes ne reçoivent qu'une seule facture.

Traiteurs

Pour l'année 2004, les redevances perçues se sont élevées à 5558 fr. 85 (10.324 fr. 50 en 2003). La diminution résulte du fait que le chiffre 2003 comprend des autorisations de traiteurs octroyées dans le cadre d'Expo.02.

Autres activités soumises à autorisation

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant, la validité des autorisations correspond à la période administrative 2001-2005.

- 2 autorisations pour le commerce et courtage en matière immobilière (3 en 2003 pour 300 francs) — Fr. 200.—
- 99 autorisations pour le commerce itinérant (169 pour 24.736 fr. 75) — Fr. 16.923,80
- 11 autorisations pour le commerce d'occasions (23 pour 2300 francs) — Fr. 1000.—
- 1 autorisation pour une agence matrimoniale (dont l'activité concerne des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant) (1 pour 100 francs) — Fr. 100.—
- 2 autorisations pour une agence privée de détective et d'investigations (4 pour 400 francs) — Fr. 200.—
- 0 autorisation pour le prêt d'argent ou procuration d'un crédit (1 pour 100 francs) — Fr. 0.—

Comme indiqué précédemment, les autorisations, à l'exception de celles liées au commerce itinérant, ont une validité de 4 ans (période administrative).

Suite à la nouvelle ordonnance sur le commerce itinérant, du 4 septembre 2002, entrée en vigueur le 1er janvier 2003, les autorisations délivrées aux personnes domiciliées en Suisse et non soumises à un permis de travail, sont valables 5 ans sur tout le territoire fédéral.

Procédures

Dans le cadre de l'application de la loi sur la police du commerce, du 30 septembre 1991, aucune procédure tendant à notifier un avertissement ou à retirer une autorisation n'a été engagée durant l'année 2004.

Autorisations diverses

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2004, lesquelles ont rapporté la somme de 7062 francs (8313 francs en 2003). Cette recette est répartie comme suit:

- 54 autorisations de loteries ou tombolas (64 pour 5683 francs) Fr. 4522.—
- 37 autorisations pour la vente d'engins pyrotechniques (37 pour 2630 francs) Fr. 2540.—

7.6. Perspectives

Pour 2005, le principal objectif du service sera de mener à terme les projets de révision de la loi sur la police du commerce, y compris la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus", et de la loi sur les établissements publics.

Compte tenu des attentes des clients, le local d'accueil nouvellement créé permettra la poursuite des dialogues dans un cadre répondant enfin à la confidentialité nécessaire à ces échanges.

Pour des raisons d'économies, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, en accord avec le Département de l'économie publique, a décidé de supprimer le bureau d'accueil Infocité. Un nouveau poste de travail pourra être proposé aux deux collaboratrices concernées, l'une rattachée à la Ville de La Chaux-de-Fonds, l'autre à l'Etat de Neuchâtel.

Enfin, le passage du traitement de la comptabilité du logiciel SAI au logiciel SAP est prévu pour le premier semestre 2005.

8. SITE DE CERNIER

8.1. Missions

La mission du Site de Cernier découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995. En vertu de l'article 3, le Site de Cernier poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature.

La mise en œuvre de cette mission et les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à définir trois objectifs stratégiques. Ils sont décrits en détail dans les rapports du Conseil d'Etat discutés en juin et en novembre 2004 par le Grand Conseil concernant la demande de crédit pour les viabilités et le changement de statut du Site de Cernier. Ces trois objectifs consistent à:

- Réduire les moyens mis à disposition du Site de Cernier par l'Etat;
- Faire du Site de Cernier un pôle le développement cantonal du secteur primaire;
- Devenir centre international de compétences et de tourisme.

La réduction des moyens mis à disposition par l'Etat tend à ce que ce dernier ne prenne plus en charge que des prestations reconnues d'intérêt public, qui ne peuvent pas être obtenues autrement à de meilleures conditions.

La suppression annoncée des instruments fédéraux actuels de politique régionale signifie qu'il appartiendra aux cantons de prendre le relais. C'est dans cette perspective que le Site de Cernier est appelé à jouer le double rôle de pôle de développement régional au Val-de-Ruz et de pôle de développement du secteur primaire – agriculture, horticulture et sylviculture - du canton.

Les projets Evologia dans le domaine de la domestication et Mycorama dans celui de la mycologie consistent à créer deux centres de compétences fonctionnant en réseau avec des universités ou des laboratoires de recherches intéressés par les possibilités de travail de terrain qu'ils offrent. En organisant tous deux des expositions à l'attention du grand public, ils visent à rendre le Site de Cernier attractif toute l'année pour le tourisme orienté vers la terre et la nature.

8.2. Objectifs de l'année

Une première partie des objectifs de l'année 2004 s'inscrit dans le train des mesures élaborées pour réaliser la stratégie du Site de Cernier. Ses objectifs consistent à:

- Poursuivre la redéfinition des rapports de service entre le Site de Cernier et les autres services de l'Etat;
- Proposer un nouveau statut du Site de Cernier;
- Elaborer un plan de réhabilitation des viabilités ainsi que la demande de crédit y relative.

La redéfinition des rapports de service entre le Site de Cernier et les autres services de l'Etat avait été lancée dans la perspective de la transformation du Site de Cernier en société indépendante. Cet exercice est utile, même si le Site de Cernier reste un service de l'Etat, dans la mesure où il débouche sur une répartition des coûts correspondant mieux à la réalité.

Le nouveau statut juridique à donner au Site de Cernier, en application de l'article 5 du décret de 1995, est une question qui reste ouverte, le Grand Conseil n'ayant pas retenu la proposition qui lui a été soumise en 2004.

La demande de crédit relative aux viabilités du Site de Cernier constitue la partie principale des rapports soumis en juin et en novembre au Grand Conseil.

La seconde partie des objectifs de l'année 2004 porte sur des améliorations spécifiques, à savoir:

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des Jardins extraordinaires;
- Resserrer les liens avec la communauté forestière du canton;
- Définir le programme de la première étape du projet Mycorama;
- Restructurer le projet Evologia en fonction d'un nouveau plan de développement.

Avec l'installation des Epouvantails de Martial Leiter comme point culminant au niveau artistique et un gros travail de création dans les espaces voués jusqu'en 2003 au concours, les Jardins Extraordinaires ont retrouvé un public dépassant largement les frontières nationales.

La communauté forestière du canton a fait preuve d'un grand intérêt pour l'ensemble des manifestations estivales 2004. En participant largement à la réalisation des expositions et des spectacles présentés, elle a démontré, après les agriculteurs en 2003, que les manifestations du Site de Cernier étaient une plateforme intéressante de communication avec le grand public.

Le Mycorama s'est préparé à démarrer le plus vite possible, une fois le crédit des viabilités voté. Outre le programme de construction du bâtiment, il s'est mis au travail pour l'élaboration du contenu des espaces voués aux expositions.

Le comité d'Evologia a connu quelques mutations pour réunir les personnes les mieux placées en fonction de la nouvelle orientation du projet. Il s'agit maintenant d'inscrire son développement dans la lancée des viabilités et du Mycorama.

8.3. Ressources

Le Site de Cernier compte dix collaborateurs. S'ajoutent quatre apprentis formés respectivement en mécanique, en conciergerie, en menuiserie et en cuisine avec la collaboration de l'unité de formation AI installée à Cernier.

En 2004, trente-cinq personnes ont en outre été accueillies en moyenne chaque jour par l'unité de réinsertion sociale et professionnelle (URSP).

Il est à noter que les entreprises, associations ou services administratifs installés au Site de Cernier offrent ensemble quelque 170 postes de travail. Sans l'aide bénévole de dizaines de personnes travaillant au Site de Cernier ou dans la région, il serait impossible d'organiser les manifestations culturelles qui marquent la saison d'été.

En ce qui concernent les ressources immobilières du Site de Cernier, elles se composent de 915.110 m^2 de terrain et de 25 bâtiments principalement exploités par le domaine agricole loué. Environ 38.000 m^2 seront progressivement soustraits du domaine agricole pour être voués à de nouvelles activités comme celles d'Evologia et de Mycorama. Ce transfert s'inscrit dans le nouveau plan d'aménagement de la zone d'activité mixte qui a été sanctionné en 2004 par le Conseil d'Etat.

Le domaine du Site de Cernier est caractérisé par de grosses lacunes touchant aussi bien les constructions que les réseaux d'eaux, d'électricité et de chauffage ou encore les voies de circulation et le parcage automobile. Le crédit des viabilités voté en novembre 2004 par le Grand Conseil permettra de remédier à la majeur partie de ces problèmes.

8.4. Evénements principaux

Au niveau des manifestations culturelles qui ponctuent la saison estivale, il convient de relever l'installation des Epouvantails de Leiter qui a été un événement majeur des arts plastiques du canton en 2004.

S'agissant du développement économique, ce sont le vote des viabilités et l'inauguration du restaurant d'affaires et d'événements Le Piano qui ont marqué l'année sous revue. Ce restaurant est appelé à resserrer les liens des utilisateurs du Site de Cernier avec les entreprises de la région. Il est aussi appelé à jouer un rôle important pour Evologia et pour Mycorama.

8.5. Activités / Réalisations

Les activités du Site de Cernier visent à promouvoir toutes les activités éducatives, techniques, touristiques ou culturelles qui touchent à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, le Site de Cernier offre des services dans dix secteurs d'activité. Ces services, facturés aux prix du marché, sont sollicités par les entreprises, les associations et les services administratifs installés au Site de Cernier. Ils visent à faciliter leur implantation à Cernier et leur développement.

D'autres activités sont entièrement placées sous la responsabilité du Site de Cernier, comme le programme de réinsertion sociale et professionnelle, l'entretien des bâtiments et des infrastructures, l'exploitation du restaurant ou encore Fête la Terre. Leur impact sur les comptes de l'Etat est différent selon les cas. Moyennant un soutien financier suffisant de l'économie privée et une météo clémente, l'association Fête la Terre fonctionne avec un budget équilibré. Le restaurant dégage une marge bénéficiaire qui, avec les services facturables précités, contribue à absorber d'autres frais de fonctionnement. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien sont couverts par les locations, ceux des locaux occupés par l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, par le Service de l'économie agricole et par le Site de Cernier restent à charge de l'Etat. Quant au fonctionnement de l'unité de réinsertion sociale et professionnelle, l'encadrement est pris en charge par la Confédération (seco, par le biais du Service de l'emploi) et par le Service de l'action sociale. Les frais de locaux, d'équipements et de marchandises de l'unité de réinsertion sont couverts par la marge commerciale que le Site de Cernier dégage sur ses activités facturables.

8.6. Perspectives

Les perspectives du Site de Cernier s'annoncent plutôt réjouissantes, d'autant plus que les viabilités vont se réaliser. En effet, tant les partenaires actuels que les investisseurs potentiels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuivent le Site de Cernier et les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel que le Site de Cernier peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citadin confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

En conclusion, suite aux débats du Grand Conseil de l'année sous revue, le Site de Cernier a été mis sur la voie pour devenir le pôle de développement régional dont a besoin le Val-de-Ruz, mais aussi l'agriculture du canton.

SECTEUR EMPLOI

9. SERVICE DE L'EMPLOI

9.1. Missions

Le service de l'emploi est chargé d'alimenter les réflexions en matière de politique cantonale de l'emploi et de mettre en oeuvre, avec la collaboration des autres services mais de façon prépondérante, cette même politique cantonale et de la coordonner. Il est en outre chargé d'effectuer des tâches de surveillance et de contrôle dans des domaines voisins de l'emploi (principalement fondations, institutions de prévoyance professionnelle, jeu illicite).

Ces différentes missions se trouvent principalement exprimées dans la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), dans la loi cantonale concernant le marché du travail, le service de l'emploi, l'assurance-chômage et les mesures de crise ainsi que dans le règlement d'organisation du Département de l'économie publique (DEP).

Pour accomplir ces missions, le service de l'emploi comprend 7 entités, à savoir, une direction générale, une direction juridique et une direction de la formation qui assument les tâches de direction et de coordination. Les 4 autres entités (l'office régional de placement du Littoral neuchâtelois (ORPLN), l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises (ORPMN), l'office des emplois temporaires (OFET), l'office de surveillance (OSUR)) sont des entités de front, chargées de missions spécifiques temporaires et mettant en oeuvre les politiques et les mesures décidées.

9.2. Objectifs de l'année

Le premier objectif du service de l'emploi était de mener à terme la révision de la loi cantonale sur l'emploi suite aux modifications de la LACI de 2003, mais aussi pour doter le canton de Neuchâtel d'un outil performant répondant tant à l'évolution du marché de l'emploi qu'aux modifications du contexte intervenues récemment, qu'il s'agisse des accords bilatéraux, des avancées en terme de collaboration interinstitutionnelle ou encore des offices rattachés au service de l'emploi.

Un autre objectif était de poursuivre les travaux relatifs à la collaboration interinstitutionnelle avec quelques éléments concrets, comme la coordination dans le domaine des programmes d'emplois temporaires qui a permis de déboucher sur un accord de prestation unifié entre les services de l'Etat et les programmes.

L'intensification des contacts entre les ORP et les entreprises, avec surtout une organisation de ces contacts et le développement d'une véritable stratégie dans ce domaine, figurait également au chapitre des objectifs 2004.

Suite aux modifications intervenues en 2003 avec l'intégration de nouveaux offices, le service de l'emploi se devait également de repenser sa structure et son fonctionnement pour correspondre à son évolution et répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses qu'il reçoit.

En terme de mesures actives, le service de l'emploi s'était donné pour mission d'inciter tous les organisateurs avec lesquels il travaille à tendre vers des démarches qualité afin, d'une part, d'offrir des mesures correspondant encore davantage aux attentes du marché de l'emploi, tout en donnant aux participants des outils pour mieux affronter les évolutions toujours plus rapides que nous connaissons et, d'autre part, d'aller dans le sens voulu par la Confédération d'obtention d'une norme telle qu'eduQua.

9.3. Evénements principaux

Nouvelle loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl) et règlements d'application

En raison notamment de la révision de la LACI intervenue le 1er juillet 2003, de l'entrée en vigueur de la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales le 1er janvier 2003 et de la réorganisation du service de l'emploi, la loi concernant le marché du travail, le service de l'emploi, l'assurance-chômage et les mesures de crise, (Lempl) du 30 septembre 1996, a dû être révisée fondamentalement.

La nouvelle LEmpl est entrée en vigueur le 1er septembre 2004, en même temps que le règlement concernant l'assurance-chômage (RAC) et le règlement d'exécution de la législation fédérale et cantonale en matière de licenciements collectifs, de placement public et privé et de location de services (RSE).

En raison de ces modifications législatives, le règlement concernant les mesures de crise cantonales devra également être révisé.

Changement de chef de service

Sur le plan structurel, un événement majeur a marqué la direction du service de l'emploi en 2004. Après dix ans passés à la tête du service, Laurent Kurth a quitté ses fonctions le 31 juillet 2004 suite à son élection au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Son adjoint, Fabio Fierloni, lui a succédé dès le 1er août. Ce changement a eu un impact non-négligeable sur la gestion des dossiers et la structure du service qui a été quelque peu modifiée à cette occasion (voir chapitre "Nouvelle structure organisationnelle du service" ci-dessous). Un certain nombre de dossiers brûlants et l'entrée en vigueur de la 2e phase de l'accord sur la libre-circulation des personnes ont passablement occupé les activités de la nouvelle direction du service. Tous les dossiers ont pu être menés à terme et ce changement n'a pas eu de répercussion sur les projets en cours. L'intérim étant assuré par l'adjoint qui était en fonction depuis deux ans lorsqu'il a été nommé au poste de chef de service, la succession s'est faite sous le signe de la continuité.

Entrée en vigueur de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes

L'entrée en vigueur de la 2e phase de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) a été sans conteste un événement majeur de l'année écoulée. Dès le 1er juin 2004, la priorité à la main-d'œuvre indigène et le contrôle "à priori" des conditions de salaires et de travail ne sont plus possibles. La main-d'œuvre indigène regroupe désormais tous les travailleurs concernés par l'accord précité et des contingentements particuliers restent en vigueur jusqu'au 31 mai 2007. En outre, les prestations de services sont totalement libres si elles ne dépassent pas 90 jours par année civile et la population suisse bénéficie de la libre-circulation intégrale sur le territoire des 15 pays de l'UE. Parallèlement, les mesures d'accompagnement I sont entrées en vigueur avec, notamment, l'institution des commissions tripartites.

Légère diminution du chômage

Le taux de chômage a suivi une pente descendante durant presque toute l'année. Il est passé de 5% en janvier 2004, taux le plus élevé de ces six dernières années, à 4,5% en décembre. En recalculant ces taux pour éliminer les facteurs saisonniers, le taux de chômage au mois de janvier était de 4,5% pour terminer à 4,2% au mois de décembre. L'année s'est donc caractérisée par une légère baisse effective de chômage de 0,5 point.

Adaptation des effectifs

Suite à l'évolution du chômage, l'effectif a été adapté au 1er janvier 2004, ce qui s'est traduit par l'engagement de deux conseillers en personnel à l'ORPLN. Un nouveau conseiller en personnel est également venu rejoindre l'équipe de l'ORPMN en septembre 2004.

Le processus d'adaptation des effectifs fait l'objet d'un suivi constant de sorte que le service de l'emploi et les ORP, en particulier, puissent continuer d'offrir des prestations de qualité tant aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises lorsque le chômage augmente (éviter un trop grand nombre de dossiers par conseiller), tout en évitant de se trouver confrontés à un sureffectif en cas de baisse importante du chômage.

Prolongation à 520 jours d'indemnités de l'assurance-chômage

Faisant usage de la possibilité offerte par la législation fédérale pour les cantons ou parties de cantons confrontés à un fort taux de chômage, Neuchâtel a sollicité de la Confédération, début janvier 2004, une augmentation du nombre maximal d'indemnités journalières de 400 à 520 pour les communes faisant partie du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN).

A l'appui de cette demande, le département avait notamment fait valoir que le chômage se concentre principalement dans les zones urbaines dans le canton de Neuchâtel comme dans le reste de la Suisse d'ailleurs.

Par une décision du 27 janvier 2004, la Confédération a accordé cette augmentation pour la période du 1er février au 31 juillet 2004, mais uniquement pour les communes des districts des Montagnes neuchâteloises.

Ce sont ainsi environ 350 personnes, privées d'emploi depuis de nombreux mois, qui ont pu en bénéficier.

Cette mesure a été prorogée à deux reprises, en juillet et en décembre 2004.

Si elle profite aux personnes touchées par la mauvaise conjoncture, cette mesure occasionne beaucoup de travail administratif pour l'ORPMN et pour l'OFET dans la mesure où les décisions ne sont communiquées que quelques jours avant le début de la période concernée et qu'un gros travail d'information doit être fait en amont et en aval de la décision auprès des assurés et des caisses de chômage concernées.

9.4. Ressources

Ressources humaines

La politique des ressources humaines du service de l'emploi s'est caractérisée par un accent très important mis sur la formation, le perfectionnement des collaborateurs et le transfert de compétences entre collègues.

C'est ainsi qu'un nombre considérable d'ateliers de formation animés par des collaborateurs du service de l'emploi et portant sur des compétences "métiers" ont pu être organisés en 2004. Selon les thèmes, ces ateliers ont également été ouverts à des collaborateurs d'autres services ou organismes partenaires.

Vacant depuis un certain temps, le poste d'adjoint au chef de la direction de la formation a été repourvu au 1er janvier 2004, en raison de l'augmentation des tâches confiées à cette entité.

Un médiamaticien a été engagé en décembre 2004 également auprès de la direction de la formation pour lui permettre d'effectuer sa maturité commerciale. Dans le cadre de son engagement, d'une durée de 10 mois, il aura l'occasion de collaborer à l'élaboration de différents outils informatisés destinés à simplifier et uniformiser la gestion des différentes mesures de marché du travail.

Pour compléter les effectifs des ORP, trois conseillers en personnel supplémentaires ont été engagés. Pour finir, le service de l'emploi, par l'intermédiaire de trois de ses entités, a accueilli trois apprenties employées de commerce qui ont débuté en août 2004.

Afin de permettre au comité de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle de réaliser les projets définis dans les orientations prises par les chefs du Département des finances et des affaires sociales (DFAS) et du DEP, un collaborateur a été engagé, en septembre 2004, comme chef de projet pour une durée déterminée.

Ressources informatiques

L'année 2004 aura permis le renouvellement d'une partie du parc informatique, les machines acquises en 1997-1999 ne répondant plus que difficilement aux sollicitations demandées par les nouvelles applications installées. La direction du service, l'ORPLN, l'OFET, et en partie l'ORPMN ont un parc informatique actualisé.

Un PC bureautique ainsi qu'un poste uniquement relié à Internet a été mis à disposition des clients de l'ORPMN. Si la place le permet, ces dispositifs devraient aussi être mis en application à l'ORPLN et à l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises, antenne Val-de-Travers (ORPVdT).

L'application "BET", destinée à la gestion des placements des programmes d'occupation s'est vue complétée d'un module permettant la gestion complète des mesures d'intégration professionnelle (MIP) depuis la demande du requérant jusqu'à la décision de placement. Cette application permet, avec le même outil, de rendre toutes les décisions des MIP ainsi que le suivi du placement jusqu'à son terme. Elle est également consultable par tous les collaborateurs concernés par ces placements.

L'OSur a, pour sa part, introduit la gestion électronique des documents (GED) pour le contrôle du marché de l'emploi. Un scanner GED a été installé et la plupart des postes ont été équipés pour la consultation. Dès 2005, tous les documents pourront être scannés.

L'analyse et l'étude pour le développement d'une base de données pour la gestion du contrôle du marché de l'emploi sont en cours, une nouvelle application devrait pouvoir être mise en service en 2005.

Locaux

En fonction de l'évolution de ses effectifs, le service de l'emploi est régulièrement confronté à des problèmes de locaux.

Ainsi, l'ORPLN a été contraint de délocaliser 3 de ses collaborateurs dans un bâtiment voisin de l'ORP, ce qui génère, bien évidemment, des perturbations dans le flux des informations. Cette situation provisoire ne permet pas non plus d'absorber de nouveaux collaborateurs si le chômage devait connaître une nouvelle augmentation. C'est pourquoi des discussions ont été entamées avec l'office d'organisation pour permettre à l'ORPLN de trouver un nouveau site pour loger l'ensemble de ses collaborateurs.

De même, les locaux occupés à La Chaux-de-Fonds par la direction générale, la direction de la formation, l'ORPMN, l'OSur et l'OFET ont atteint la limite de leur capacité et ne permettraient plus d'accueillir de nouveaux collaborateurs dans des conditions de travail correctes. Même si le départ du bureau du délégué aux étrangers qui occupait le même site a permis de "décongestionner" les locaux, les surfaces libérées ne correspondent pas vraiment aux besoins du service de l'emploi, il devient urgent d'entamer, avec l'office d'organisation, une réflexion d'ensemble sur la répartition des espaces.

9.5. Activités / Réalisations

Nouvelle structure organisationnelle du service

Le nouveau chef de service a pris la décision de modifier quelque peu la structure de direction en reportant les responsabilités de son ancienne fonction d'adjoint sur quatre autres collaborateurs du service. Premièrement, il a confirmé les orientations prises par l'ancien chef de service fin 2003 en confirmant Pierre-Alain Borel, chef de la direction de la formation, au poste d'adjoint au chef de service et Virginia Castro, cheffe de la direction juridique, au poste d'adjointe au chef de service. Deuxièmement, il a enrichi les activités des deux collaborateurs scientifiques.

Formation des nouveaux collaborateurs

La formation des nouveaux collaborateurs a constitué, en 2004, un point fort pour le service de l'emploi.

En interne, l'accent porté à la formation et au perfectionnement a également eu un effet sur l'accueil des nouveaux collaborateurs, puisqu'un module spécifique de formation leur a été destiné.

Au niveau intercantonal, le service de l'emploi a continué de s'impliquer très fortement dans la formation intercantonale de base des conseillers en personnel des ORP. Il préside notamment le groupe de pilotage de cette formation et plusieurs de ses collaborateurs animent régulièrement les cours faisant partie de ce concept.

Enfin, en fonction de la nouvelle LEmpl, le service de l'emploi a, en concertation avec l'association des offices suisses du travail (AOST), défini un certain nombre de dispositions afin de permettre aux conseillers en personnel des ORP d'obtenir le brevet fédéral de conseiller ORP ou une formation équivalente.

Mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des projets réseau des services européens de l'emploi (EURES)

La conseillère EURES a pris contact avec les principaux services concernés par l'entrée en vigueur de la IIe phase des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes (ALCP) afin de faire connaître EURES ainsi que d'avoir des liens privilégiés en cas de questions spécifiques liées aux assurances sociales. Un réseau restreint de spécialistes dans divers domaines à l'ALCP a également été créé au sein du service de l'emploi ainsi qu'une collaboration avec la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC), ceci pour répondre aux questions relevant spécifiquement aux particularités du marché de l'emploi et de l'assurance-chômage.

De plus, depuis le mois de mars, toutes les demandes d'exportation ou d'avance sur exportation de l'ORPMN sont centralisées chez la conseillère EURES, de même que celles de l'ORPLN depuis le mois de juillet. En 2004, 49 exportations de prestations ont été enregistrées. Au 31 décembre 2004, 29 personnes sont restées à l'étranger et ont donc renoncé à l'assurance-chômage en Suisse, 10 sont encore en cours d'exportation et 9 sont revenues en Suisse pour toucher le solde de leur droit au chômage.

La conseillère EURES, officiant également pour les cantons du Jura et de Fribourg, a pris contact avec les chefs des services de l'emploi de ces deux cantons afin de présenter les prestations qu'elle pouvait offrir. Des rencontres ont eu lieu afin d'adapter ces prestations à leurs besoins.

Durant l'année, la conseillère EURES s'est chargée de faire connaître le réseau EURES ainsi que divers aspects de la libre circulation des personnes aux collaborateurs du service de l'emploi directement en contact avec le public ainsi qu'à d'autres acteurs du marché de l'emploi par le biais de séances d'information ou d'ateliers.

Commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail et procédure de contrôle (commission tripartite)

En prévision de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a constitué, en 2001 déjà, une commission tripartite. Le service de l'emploi en assure le secrétariat.

Depuis le 1er juin 2004, conformément à la législation fédérale, cette commission a pour objectifs d'observer le marché du travail et son évolution suite à l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'accord sur la libre circulation des personnes, de régler les cas constatés de sous-enchère salariale et, le cas échéant, de proposer aux autorités politiques compétentes des mesures telles que l'extension de conventions collectives de travail (CCT) ou l'adoption de contrats-types de travail permettant d'imposer des conditions de salaires minimums. La commission neuchâteloise peut également être saisie de questions relevant de la lutte contre le travail illicite.

Un nouveau règlement d'organisation est entré en vigueur le 2 juin 2004. Depuis cette date, la commission tripartite neuchâteloise est composée de 14 membres, soit un président, un président suppléant et quatre représentants par partie (patronat, syndicats, Etat). La présidence est "neutre", c'est-à-dire que les présidents ne représentent aucune des parties.

La commission s'est dotée d'un "bureau" qui est composé des présidents et d'un représentant par partie choisi parmi les membres. Le bureau a été créé dans le but de rendre plus souple et efficace le fonctionnement de la commission; c'est ainsi qu'il examine la correspondance et décide des enquêtes urgentes à effectuer. De plus, la présidence peut ordonner une enquête, si elle le juge nécessaire, sans consulter les membres du bureau au préalable. Les décisions plus importantes, telles que propositions de mesures aux autorités politiques, sont prises par la commission plénière.

En cas de suspicion de sous-enchère salariale, la commission tripartite charge l'OSur d'effectuer des contrôles au sein des entreprises concernées. Durant l'année 2004, la commission a fait appel à deux reprises aux services de cet office.

De plus, depuis le 1er juin 2004, le détachement de travailleurs européens a été libéralisé. Une procédure de contrôle a été mise en place entre le service de l'emploi et plus particulièrement l'OSur, le service des étrangers et les commissions paritaires. Tous les travailleurs européens détachés sur le territoire neuchâtelois sont systématiquement contrôlés. En outre, les fiches de salaire de ces travailleurs sont systématiquement demandées aux entreprises concernées. Les entreprises qui refusent de fournir ces documents ou qui ne respectent pas la législation en vigueur sont systématiquement dénoncées aux autorités pénales et administratives compétentes ainsi qu'à la commission tripartite.

Visite des programmes d'emplois temporaires (PET) avec le chef du département le 17 juin 2004 et rencontre avec les associations de défense des chômeurs (ADC)

Sous la conduite du chef du département, les cadres du service de l'emploi, les membres de la sous-commission de gestion et des finances du DEP, ainsi que la commission tripartite des ORP, de même que des représentants des médias, ont effectué, le jeudi 17 juin 2004, une journée de visite des mesures d'intégration professionnelle du canton de Neuchâtel.

La journée a débuté par une visite de Littoral Trading, à Neuchâtel, entreprise fictive active dans le conseil et la formation en gestion d'entreprise et qui s'adresse donc plus particulièrement aux personnes ayant une formation commerciale.

A Neuchâtel toujours, la délégation a ensuite visité le programme Bâtiplus développé par la ville de Neuchâtel. Bâtiplus compte 15 places d'accueil et l'encadrement est assuré par deux responsables. Ce programme peut faire appel à des compétences tant des secteurs de la construction, technique et de l'artisanat qu'à des capacités professionnelles moindres.

L'après-midi a été consacré à la visite de l'atelier Passerelle au Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), à Couvet. Les stagiaires sont mis en situation de travail réel, travail industriel, entretien, maintenance du parc de machines, production de petites unités de sous-traitance.

L'après-midi s'est poursuivi à La Chaux-de-Fonds par une présentation des activités de l'ORPMN.

Pour finir, la journée s'est conclue par une rencontre avec l'ADC de La Chaux-de-Fonds qui avait réuni, pour l'occasion, un certain nombre de chômeurs. Ces derniers ont ainsi pu s'entretenir avec le chef du département et lui faire part de leurs préoccupations.

Collaboration interinstitutionnelle

Après l'introduction de normes financières communes, un accord de prestation unique et la mise sur pied d'une gestion commune pour les programmes d'emplois temporaires, l'année a été marquée par le développement d'outils de gestion pour le suivi des personnes placées. Une systématique commune entre les services de l'action sociale, de l'asile et des réfugiés et de l'emploi a été développée pour la gestion des contacts avec les responsables des programmes et l'évaluation des budgets financiers déposés.

Les expériences faites ont fait apparaître des différences importantes dans la gestion de ces programmes par les services qui sont tous soumis à des normes légales différentes. Des convergences doivent encore être trouvées dans divers domaines.

Le groupe de coordination a été créé pour gérer les places annoncées dans les divers programmes et est constitué de collaborateurs des trois services qui gèrent les placements des assurés dans les PET.

Le groupe de coordination des mesures d'insertion en faveur des jeunes a également été constitué. Il est composé de représentants de différents services qui disposent d'un panel de mesures destinées aux jeunes. Ce groupe s'est attelé à faire un état de la situation et a pu identifier 24 mesures destinées au même public.

Mise en place d'un observatoire transfrontalier

Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE), il devient de plus en plus nécessaire de mettre en place un dispositif d'observation statistique des divers phénomènes que cette nouvelle situation engendre.

Dans ce but, la région lémanique s'est dotée, en 2001, d'un observatoire statistique transfrontalier qui réunit les cantons de Genève et Vaud ainsi que les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

La région de l'Arc jurassien souhaite également se donner les moyens de mettre en place un observatoire statistique qui fonctionnerait comme dispositif de veille et d'anticipation. Cet observatoire couvrirait une multitude de domaines (économie, emploi, formation, construction de logements, transports, etc.).

L'idée de cet observatoire a été acceptée par les différents partenaires concernés, aussi bien au niveau politique qu'au niveau des représentants suisses et français des offices de statistique (canton du Jura, canton de Neuchâtel, canton de Vaud, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Franche-Comté) et des services intéressés (service de l'emploi du canton de Neuchâtel, chargée de mission auprès du préfet de région, Conférence Transjurassienne (CTJ).

Le canton de Neuchâtel, au vu de sa position centrale au sein de l'Arc jurassien, assure, par l'intermédiaire de son office de statistique, la direction du projet, du côté suisse. L'observatoire entre officiellement en fonction le 1er janvier 2005.

Recensement des CCT

Les conventions collectives de travail (CCT) revêtent un rôle central dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. En effet, les dispositions salariales des conventions, notamment les salaires minimaux, font office de salaires d'usage au sein d'une branche ou d'une profession. Il est dès lors essentiel pour la commission tripartite de posséder une

liste exhaustive des conventions collectives et des contrats-types de travail en vigueur dans le canton. Ce recensement a été effectué par le service de l'emploi pour la première fois en 2002. Une enquête de mise à jour auprès de tous les partenaires sociaux et entreprises signataires de conventions collectives en vigueur dans le canton a été menée au mois de septembre 2004.

Dès le début de l'année 2005, une base de données sous forme de fiches sera disponible sur le site Internet du canton de Neuchâtel (www.ne.ch). Ces fiches comprendront des informations relatives aux conventions (nom de la convention, branche économique, parties signataires, etc.) et à leur contenu (salaires minimaux, durée de travail, vacances, etc.). Cette base recensera également les contrats-types de travail en vigueur dans le canton. Une enquête annuelle de mise à jour des données sera effectuée par le service de l'emploi.

Refonte du site Internet : création d'une thématique emploi et d'une thématique chômage

Le site Internet du service de l'emploi a été totalement revu et reconstruit selon les standards informatiques cantonaux. La nouvelle version propose, entre autre, une liste complète des prestations fournies, les missions et coordonnées de toutes les entités du service ainsi que diverses informations telles que les rapports de gestion, les statistiques du chômage et de l'emploi, etc.

De plus, pour étayer la page d'accueil de l'administration cantonale neuchâteloise, une nouvelle thématique "emploi" a fait l'objet d'une réflexion approfondie afin de mettre en ligne les informations pertinentes destinées au public et aux partenaires du service de l'emploi. Adoptant une approche "clientèle", elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux entreprises, aux agences de placement et au public. Une partie spéciale a également été créée pour renseigner les chômeurs sur leurs droits et obligations ainsi que sur les notions fondamentales de l'assurance-chômage.

Mise en place d'un projet de chèque-emploi dans le canton

Suivant l'exemple des cantons du Valais, de Genève et de Vaud, le canton de Neuchâtel s'est attelé, durant cette année, à développer un projet de chèque-emploi confié à une société à responsabilité limitée, Travail au clair Sàrl (TAC), créée à l'initiative du canton et des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le projet est le fruit d'une collaboration entre le service, la CCNAC et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC).

Ce système, fonctionnel depuis le 1er janvier 2005, offre la possibilité aux employeurs occasionnels de personnel de proximité (ménage, garde d'enfants, garde malade, etc.) de déclarer leur personnel aux assurances sociales selon une procédure simplifiée.

Intensification des contacts avec les entreprises

Dans le but de renforcer la collaboration qui existe déjà entre les entreprises et les ORP, une démarche a été menée afin de développer davantage l'approche partenariale.

Le but recherché est de faire connaître les ORP et leurs prestations aux entreprises dans un premier temps et de devenir un interlocuteur privilégié de ces dernières dans un second temps.

Pour ce faire, divers supports ont été développés pour épauler les conseillers en personnel dans leur démarche de contact auprès des entreprises, notamment une nouvelle brochure présentant les ORP et leurs prestations. Une formation de base sur les principes de la vente a également été dispensée aux conseillers en personnel.

Etude statistique sur les demandeurs d'emploi

Dans le cadre de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE), une vaste étude statistique sur la population des demandeurs d'emploi a été menée. Cette dernière contenait, entre

autre, un volet relatif aux jeunes demandeurs d'emploi et aux seniors, ainsi qu'un projet de publication semestrielle sur les secteurs économiques les plus touchés par la problématique du chômage.

Transfert du programme "Jeunes-Emploi" aux villes

Conformément à ce qui avait été annoncé, le service de l'emploi a poursuivi son action visant à se désengager de sa qualité de porteur de projet de différentes mesures pour se concentrer sur sa mission de coordination et de surveillance.

Ainsi les démarches entamées en 2003 pour que le programme destiné aux jeunes "Jeunes-Emploi" soit repris par l'office du travail de la ville de Neuchâtel ont finalement abouti. Le programme "nouvelle formule" a ainsi ouvert ses portes le 1er septembre à Neuchâtel. Les locaux de La Chaux-de-Fonds, quant à eux, pourront être inaugurés en février 2005.

Même si la conduite opérationnelle de ce programme est assurée par la ville de Neuchâtel, il faut signaler que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont également partenaires du projet.

Après le transfert, prévu en 2005, à un autre porteur de projet des cours de français pour non-francophones qui se donnent à Neuchâtel, le service de l'emploi se sera séparé de toutes les mesures qu'il organisait directement.

9.6. Perspectives

Stabilisation ou faible diminution du chômage

Les perspectives économiques et les prévisions conjoncturelles laissent présager une stagnation, voire une amélioration, de la situation du marché de l'emploi en 2005. Les facteurs saisonniers de la fin d'année 2004 ont eu des impacts négatifs moins prononcés sur le taux de chômage que les années précédentes, ceci étant probablement dû à la reprise du secteur secondaire qui a eu un effet compensatoire.Les divers instituts prévoient un taux annuel moyen de chômage en 2005 entre 3,2% et 4%. De son côté, le seco estime qu'il sera de l'ordre de 3,4%. A titre de comparaison, le taux annuel moyen de chômage en 2004 au niveau suisse s'est établi à 3,9%.

Extension possible de l'ALCP aux 10 nouveaux pays membres de l'UE

L'extension de l'ALCP au 10 nouveaux pays membres de l'UE, qui sera vraisemblablement soumis à référendum, prévoit une libéralisation progressive du marché du travail. Dans une première phase allant de la date de signature de l'accord jusqu'au 31 mai 2007, les restrictions sur le marché du travail pour les séjours durables et les séjours de courte durée des ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE seront maintenues. Ces restrictions portent sur la priorité des travailleurs indigènes et le contrôle des conditions de salaire et de travail. Elles pourront être prolongées jusqu'en 2011. Dès l'entrée en vigueur de l'accord, les contingents seront augmentés progressivement.

Mesures d'accompagnement II

Le projet de renforcement doit permettre une mise en oeuvre facilitée et plus efficace des mesures d'accompagnement. Outre quelques modifications destinées à renforcer l'application et l'exécution de la loi sur les travailleurs détachés, l'engagement d'inspecteurs cantonaux est prévu, moyennant un soutien financier de la Confédération. Ces inspecteurs devront être en nombre suffisant et auront pour tâche de procéder aux contrôles décidés par les commissions tripartites et les autorités cantonales. Une autre mesure vise à favoriser l'extension du champ d'application des conventions en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée. Une information écrite aux travailleurs sur les

éléments essentiels du contrat de travail est également proposée. Il convient de noter que ce projet de renforcement sera certainement soumis à référendum. Il convient de noter que ce projet de loi est lié à celui relatif à l'entrée en vigueur de l'extension de l'ALCP aux 10 nouveaux membres de l'UE qui fera l'objet d'un référendum.

Modification de la LACI et fin probable de la prolongation de l'extension des indemnités de chômage à 520 jours dans les Montagnes neuchâteloises

En décembre 2004, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage relative à l'article concernant la prolongation de la durée d'indemnisation de 400 à 520 jours dans les cantons frappés par un fort taux de chômage.

A partir du 1er juillet 2005, le Conseil fédéral récupérera la compétence pour octroyer ces prolongations. Les critères d'octroi qui étaient explicitement définis dans l'ancienne version de l'article 41c de l'ordonnance sur l'assurance-chômage sont formulés de manière assez vague dans la nouvelle version. Le Conseil fédéral tiendra compte, comme c'était déjà le cas, du taux de chômage qui devra être supérieur à 5% en moyenne sur une période de 6 mois mais aussi du caractère exceptionnel que ce taux de chômage revêt pour le canton ou la région concernée; en d'autres termes, un canton ou une région ne pourra pas se prévaloir, sans discontinuer, d'un taux de chômage élevé pour bénéficier plusieurs fois de suite d'une prolongation. Un troisième prolongement, au-delà du 30 juin 2005, paraît donc improbable pour les deux districts des Montagnes neuchâteloises.

Etude neuchâteloise dans le cadre de l'ORTE

Dans le cadre des activités 2005 de l'ORTE, le service de l'emploi souhaite lancer une étude portant uniquement sur le canton de Neuchâtel. Le sujet reste à définir.

Création d'un observatoire cantonal du marché de l'emploi

Le marché du travail, régional, national ou international, évolue de plus en plus rapidement et devient de plus en plus complexe. L'étude scientifique des évolutions et des phénomènes devient primordiale afin d'anticiper les changements, de saisir les opportunités et de prévenir les menaces. Dans ce contexte, plusieurs services de l'emploi des cantons latins (GE, TI, VD, VS) ont mis en place des observatoires du marché de l'emploi. Ces derniers, à travers leurs études, sont un outil d'aide à la décision non-négligeable tant pour le politique que pour l'administratif.

Le service de l'emploi du canton de Neuchâtel souhaite se doter d'une telle structure. En se basant sur les ressources déjà disponibles, une étude sur la faisabilité d'un tel observatoire sera menée en 2005.

Etude des effets de l'accord sur la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière

Avec l'extension de la priorité à la main-d'œuvre indigène aux 15 pays membres de l'UE ayant signé l'ALCP et l'abolition du contrôle des conditions de travail a priori, les frontières nationales n'ont plus la même signification. Cette libéralisation du marché du travail a des conséquences de part et d'autres de la frontière, conséquences qu'il s'agit d'appréhender et d'analyser.

L'objectif de l'étude est d'examiner les effets de l'ouverture du marché du travail sur la région transfrontalière "canton de Neuchâtel – Département du Doubs", ainsi que les perspectives de développement de cette région. Il s'agit de mieux connaître les risques et les opportunités liés à l'ouverture des frontières.

Cette étude devra être menée en commun entre un institut suisse et un institut français et devra s'appuyer sur les premières analyses statistiques de l'observatoire transfrontalier. Un appel d'offre sera effectué au début de l'année 2005.

Projet cartes de légitimation des demandeurs d'emploi

L'ADC de La Chaux-de-Fonds dispose d'une carte de légitimation pour les demandeurs d'emploi membres de cette association leur donnant droit à certaines réductions dans différents commerces et lieux culturels du canton. Afin d'offrir cet avantage à tous les demandeurs d'emploi, l'ADC s'est approchée du service de l'emploi pour développer une carte de légitimation à l'échelle cantonale. Dans un premier temps, les modalités d'application, les critères d'attribution et de contrôle ainsi que la forme et la teneur de la carte feront l'objet d'une réflexion dans le courant de l'année. Le projet se poursuivra par la recherche de "sponsors" parmi les commerces et lieux culturels du canton, sous l'impulsion de l'ADC.

Collaboration interinstitutionnelle

Les 4e Etats Généraux de la réinsertion et un rapport d'information à l'attention des députés du Grand Conseil occuperont une bonne partie des séances du comité de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle. Par ailleurs, la poursuite des réflexions en matière de coordination des mesures d'intégration en faveur des jeunes et de la gestion des programmes d'emplois temporaires seront également à l'ordre du jour de cette année.

Commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail

Deux projets de lois fédérales devant entrer en vigueur en 2005 modifieront notablement les activités de la commission tripartite. Il s'agit de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes et du projet de renforcement des mesures d'accompagnement.

Projet "Missions-Valeurs-DPO"

Un projet permettant de redéfinir les missions, les responsabilités et les prestations fournies par les collaborateurs du service de l'emploi sera mené durant l'année 2005. Il permettra de développer une direction par objectif selon les orientations qui auront été choisies par le comité de direction. Un système de tableaux de bord sera également établi afin de suivre la réalisation des objectifs fixés.

Elaboration d'une politique de communication

Les changements intervenus au sein du service de l'emploi ces dernières années nécessitent un repositionnement de la politique de communication tant à l'interne qu'à l'externe. Une réflexion sera lancée dans le courant de l'année 2005 pour identifier les éléments sur lesquels la communication doit se baser et les canaux qu'elle doit utiliser. Au niveau interne, les différents processus de communication seront examinés et, le cas échéant, améliorés. Ce projet sera mené en étroite corrélation avec la mise en place d'un site Intranet.

Mise en place d'un site Intranet

La masse d'information au sein du service de l'emploi est importante en raison de la complexité du domaine dans lequel il évolue et de la diversité de ses missions. Le besoin d'une plate-forme d'échange entre les différentes entités du service se fait donc sentir. Pour permettre une plus grande fluidité de l'information, un site Intranet sera mis sur pied durant le deuxième semestre de l'année. Il aura pour objectif le partage des connaissances et des informations pour l'ensemble du service de l'emploi et de ses entités. Il devra permettre également aux conseillers en personnel d'avoir tous les documents de travail dont ils ont besoin à portée de main.

Projet qualité des prestations

La qualité du service est l'une des principales préoccupations du service de l'emploi, à tous les niveaux. Un vaste projet y relatif sera lancé en début d'année. Cette démarche, a moyen terme, devra permettre d'atteindre un niveau d'amélioration constant selon le principe de base de nombreuses normes de qualité reconnues.

Projet gestion de projets

Afin de gagner en efficacité dans la gestion de divers projets au sein de la direction du service, une réflexion sera menée durant le premier trimestre de l'année. Elle aura pour objet le développement d'une systématique de gestion de projets adaptée à la structure du service et au contexte dans lequel il évolue tout en permettant une professionnalisation du processus actuel.

Cette méthode devra répondre aux critères d'efficience en termes de lancement, de suivi, de clôture de projets et de capitalisation des expériences pour rendre cette même gestion systématique et dynamique. Les aspects de la gestion multi-projets seront également traités.

Locaux

L'année 2005 doit permettre au service de l'emploi de disposer d'un concept lui permettant de pouvoir rapidement s'adapter aux aléas de la situation économique sans être bloqué par un carcan lié aux locaux.

Dans ce sens, une solution pour héberger l'ORPLN doit être trouvée afin de pouvoir être mise en œuvre, au plus tard, en 2006.

A la Chaux-de-Fonds, une réflexion générale doit aussi être menée afin de regrouper toutes les entités du service de l'emploi qui se trouvent dans cette ville sous le même toit, ce qui permettrait de gagner en synergie et en efficacité.

Toujours sur le plan des locaux, la question d'un plan de sécurité devra être reprise afin de proposer un concept simple mais répondant aux préoccupations des collaborateurs. En effet, si fort heureusement jusqu'à aujourd'hui, le danger n'est encore que potentiel, il est indispensable d'aborder cette problématique.

.

10. SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

10.1. Missions

Le service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) est chargé de conseiller les employeurs et les travailleurs dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité au travail et de vérifier le respect des dispositions légales en la matière, soit essentiellement la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, ainsi que la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA).

Il a également pour mission le contrôle de la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles.

10.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs pour l'année 2004 étaient de:

- Procéder à l'engagement d'un(e) nouvel(le) inspecteur(trice) du travail;
- Créer un site Internet permettant de présenter le service et de fournir diverses informations en relation avec la sécurité et la protection de la santé au travail;
- Terminer l'examen périodique des bâtiments floqués ou contenant de l'amiante et développer l'information dans ce domaine;
- Porter l'accent, dans le cadre des visites d'entreprises, sur la mise en application de la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST).

10.3. Ressources

Une inspectrice du travail a pu être engagée dès le 1er octobre. Docteure en biologie moléculaire, elle a travaillé six mois dans le domaine de la sécurité au travail au sein de l'école polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Son cursus devra être complété par une formation de chargée et d'ingénieure de sécurité.

10.4. Evénements principaux

L'étude relative aux répercussions pour la santé liées au travail de nuit non alternant n'a pu être menée à son terme. Par conséquent, le seco a décidé de prolonger, jusqu'à fin 2005, les autorsations pour ce type d'organisation.

La compensation en temps de 10% pour le travail de nuit régulier ou périodique (au-delà de 24 nuits par année) pose des problèmes d'organisation non négligeables pour les employeurs. L'effort de sensibilisation et de contrôle devra se poursuivre.

Des projets de modification de la loi fédérale sur le travail se font jour au niveau des Chambres fédérales, allant dans le sens d'une plus grande libéralisation pour le travail du dimanche et d'un abaissement de l'âge de protection des jeunes gens (de 19, respectivement 20 ans à 18 ans).

10.5. Activités / Réalisations

Administration

Assujettissements

Les mutations suivantes ont été enregistrées:

- Assujettissement 0
  Libérations 9

soit une diminution de 9 entreprises, ce qui porte à 339 le nombre des entreprises industrielles au 31 décembre.

- Modifications de décisions d'assujettissement 16

Évolution des entreprises industrielles asujetties:

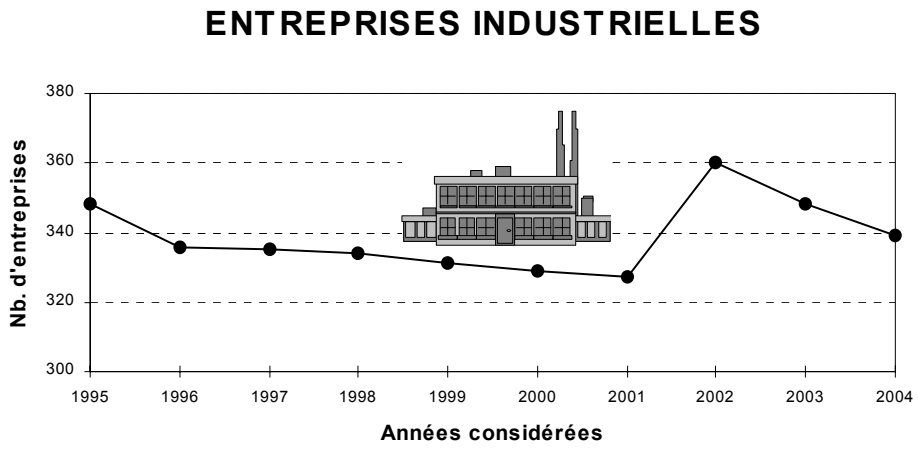

Durée du travail

Cette année, le service a délivré 104 permis sur la base d'un besoin urgent dûment établi, répartis dans les catégories suivantes:

- Travail du dimanche 58
- Travail de nuit 46

Il a, en outre, été procédé à 39 interventions qui concernaient spécifiquement la durée du travail.

Quelques demandes de permis (2) concernant la durée du travail ont donné lieu à un refus total ou partiel de la part du service. Ces refus concernaient essentiellement des demandes d'occuper des travailleurs le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

Sur la base de l'article 51, 1er alinéa, de la loi sur le travail (LTr), 6 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail. Une décision, au sens de l'article 51, 2e alinéa, de la LTr, a été notifiée à une entreprise qui refusait de se conformer aux ordres du service.

Concernant l'occupation des jeunes gens, une autorisation de travailler la nuit ou le dimanche a été délivrée pour 7 apprentis sur la base des articles 58 et 59 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), alors que 2 refus ont dû être notifiés. A relever que les apprentis dans le domaine

de la boulangerie-pâtisserie ne sont pas soumis à l'autorisation de l'autorité cantonale; un permis fédéral est actuellement valable sur tout le territoire national, dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (OLT 5).

En 2004, 25 permis fédéraux ont été délivrés sur la base d'une indispensabilité technique ou économique, après qu'un préavis favorable ait été émis par le service.

Au 31 décembre, 74 permis fédéraux étaient en vigueur dans les différentes entreprises du canton.

Évolution de la totalité des permis délivrés par le SIST et le seco:

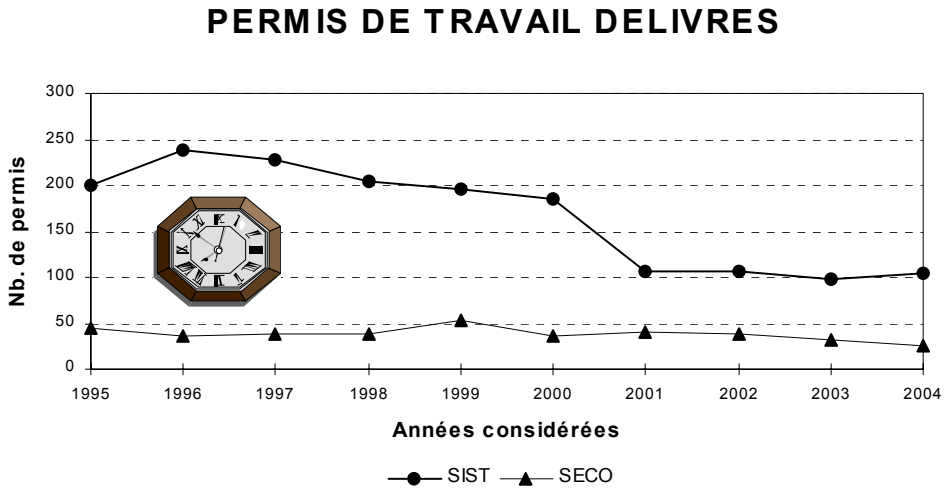

Autorisations

L'autorisation d'exploiter des locaux et des installations a été délivrée à 1 entreprise industrielle et celle d'installer et de mettre en service des récipients sous pression l'a été pour 37 installations.

Évolution des autorisations délivrées:

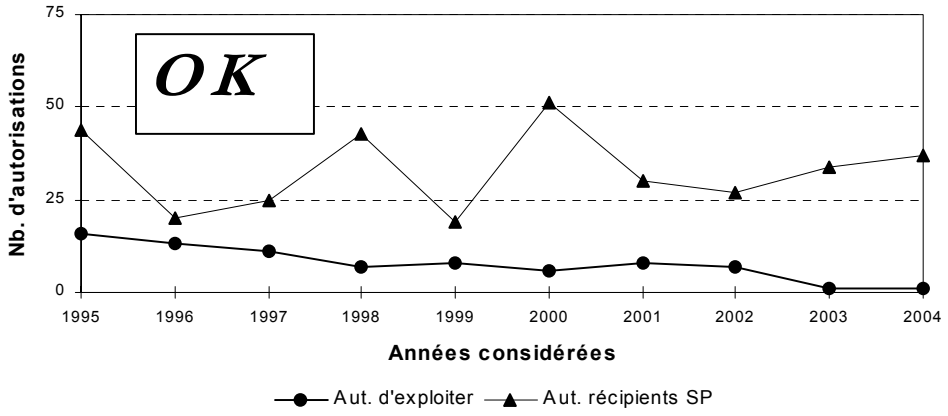

Approbations de plans

Les dossiers qui ont été soumis pour approbation ou pour préavis se répartissent ainsi:

	Entreprises industrielles	Entreprises non industrielles
approbations sur la base de l'article 7 LTr	6	3
préavis sur la base de la loi sur les constructions (LConstr)	13	133

ce qui représente un total de 155 dossiers examinés dans le service.

Évolution des approbations et des préavis délivrés:

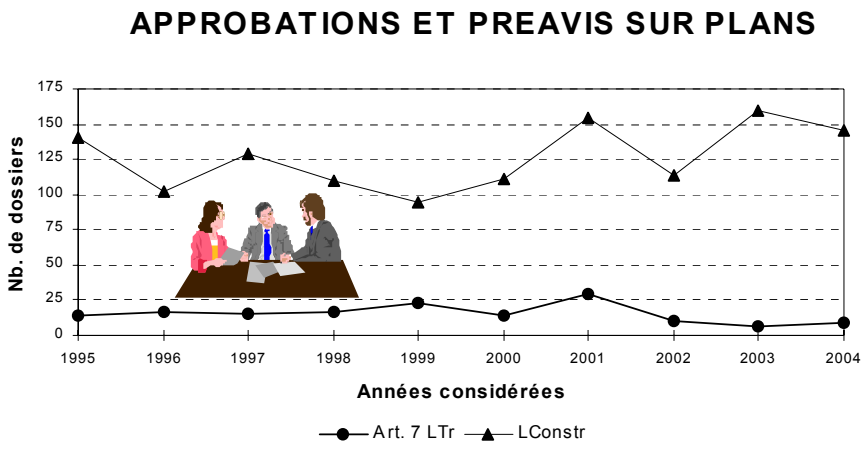

Interventions

Au cours de leur activité sur le terrain, les inspecteurs du travail ont procédé à 24 inspections dans des entreprises industrielles et 83 dans des entreprises non industrielles. De plus, ils ont effectué 332 enquêtes et répondu à 176 demandes de renseignements et d'assistance technique.

Évolution des interventions effectuées:

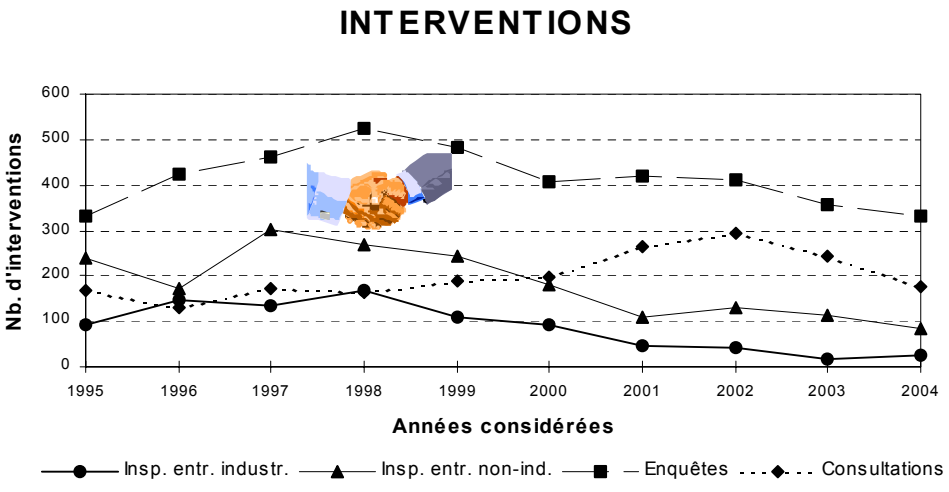

Médecine du travail

Les travaux effectués par le médecin du travail sont répartis de la manière suivante (chiffres 2003 entre parenthèses):

- 12 examens préventifs à la demande de la Suva (12);
- 40 consultations médicales (19);
- 59 (21) visites d'entreprises dont 42 (18) correspondent soit à des études de postes de travail susceptibles d'occasionner des troubles pour la santé, soit à des suspicions de pathologies professionnelles, soit à des adaptations de postes de travail; 17 (0) sont liées à des problèmes de harcèlement moral ou sexuel en entreprise.

Certaines de ces activités ont été menées conjointement avec l'hygiéniste-inspecteur du travail (14), un inspecteur du travail (7) et le laborantin du laboratoire intercantonal de santé au travail (5).

On note également un nombre non comptabilisé d'affaires traitées par téléphone et/ou par messagerie électronique.

Parmi les activités diverses, on peut relever:

- Conseils aux entreprises, documentation (technique et légale);
- Cours sur l'amiante donné au Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB);
- Contacts avec les médecins praticiens pour les sensibiliser à la médecine du travail et ainsi mieux la développer dans le canton;
- Participation aux activités de la Société suisse de médecine du travail (SSMT);
- Formation continue.

Hygiène du travail

Visites d'entreprises

Les collaborateurs du secteur hygiène du travail ont effectué 77 visites d'entreprises réparties en 30 enquêtes, 21 consultations et 26 inspections, auprès de 63 entreprises. Lors de 19 enquêtes, des investigations analytiques ont été possibles grâce au laboratoire intercantonal de santé au travail (mesures de ventilation, de facteurs climatiques, de gaz et de bruit, et identifications d'amiante). Certaines de ces visites ont été menées conjointement avec la médecin-inspectrice du travail (14), un inspecteur du travail du secteur technique (13), un spécialiste de la Suva (1) ou une autre instance officielle (5).

Des interventions (16) ont été faites dans des entités cantonales et communales (administrations, écoles, hôpitaux).

En collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST), des dossiers (16) relatifs aux bâtiments contenant ou ayant contenu des flocages à base d'amiante ont été actualisés.

Dans les entreprises, la directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) concernant l'appel à des spécialistes de la sécurité au travail (MSST) a suscité des visites de contrôle orientés système.

Les investigations effectuées aux places de travail ont essentiellement concerné l'utilisation des solvants halogénés ou inflammables (installations de dégraissage, d'impression, de mécanique, de peinture), des problèmes de ventilation (utilisation de peintures et de solvants, soudage, usinage), des expositions aux substances corrosives, les premiers secours, des mesures de lutte contre le bruit, des cas d'allergies ou d'irritations, des émissions de poussières, d'aérosols ou de gaz, divers cas de qualité de l'air intérieur (climatisation, ventilation, odeurs), d'ergonomie (postures, charges, écrans), des accidents, des plaintes, ainsi que de nouvelles affectations de locaux.

Activités diverses

- Création et développement du site Internet http://www.ne.ch/sist;
- Conseils aux entreprises et communes, documentation (technique et légale);
- Participation aux travaux de la commission d'apprentissage pour laborantins en chimie (CALC);
- Participation au groupe de travail pour la prévention des accidents (GTPA);
- Activités auprès de l'organisation des chimistes de piquet du bureau permanent catastrophe (ORCAN);
- Participation aux activités de la Société suisse des hygiénistes du travail (SSHT) et de sa délégation auprès de l'Association suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail (ASMHST);
- Formation continue.

Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST)

L'évaluation de la situation sur les bâtiments contenant des flocages d'amiante a été totalement réalisée dans les cantons de Fribourg et du Jura. Avec l'action menée en 2003 dans le canton de Neuchâtel, les partenaires du LIST ont ainsi mis à niveau le suivi de ce dossier sensible. En collaboration avec l'Institut de santé au travail (Lausanne), la méthode d'identification d'amiante a été mise à niveau (achat d'un microscope stéréoscopique) et correspond aujourd'hui à la norme internationalement admise. Le LIST a de plus organisé une concertation et une prise de position de tous les spécialistes romands de l'amiante dans le cadre de la révision de la directive CFST 6503.

Les difficultés rencontrées lors des essais inter laboratoires pour la mise au point d'une méthode de quantification des brouillards d'huile dans l'air ont conduit à une prolongation de ce projet au cours de l'année. Les travaux devraient être terminés en 2005.

Le suivi des interventions du LIST a fait l'objet d'une systématisation qui permet une supervision plus efficace de l'activité. Les interventions ont plus particulièrement porté sur la réponse aux sollicitations des trois hygiénistes du travail et de la médecin-inspectrice du travail. Ainsi, le laboratoire et son laborant ont dû répondre à des besoins très variés allant de l'identification d'amiante dans les échantillons jusqu'à l'évaluation des systèmes de ventilation (magasins), en passant par l'identification et la quantification de solvants dans l'air des postes de travail ou encore l'évaluation de l'environnement sonore.

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre, le canton dénombrait 256 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2, soit 204 entreprises de transport de marchandises, 9 de cars, 38 de taxis urbains et 5 de taxis ruraux. Ces entreprises comptaient au total plus de 1000 véhicules.

Le service a délivré 163 livrets de travail et 39 dispenses de tenir le registre patronal pour des chauffeurs travaillant selon un horaire régulier.

L'inspecteur chargé des contrôles a procédé à 179 inspections et 21 interventions diverses dans les entreprises. De plus, il a effectué 33 analyses de moyens de contrôle dans les bureaux du SIST.

Les contrôles d'entreprises ont motivé 14 rapports de dénonciation au ministère public (au sujet de 2 salariés, 8 conducteurs indépendants et 4 patrons), ainsi que 36 lettres comportant diverses remarques adressées aux entreprises ayant fait une interprétation erronée des prescriptions légales.

L'inspecteur a collaboré à 21 contrôles routiers organisés par les divers corps de police du canton, lesquels ont donné lieu à 83 rapports de dénonciation au ministère public. Ils concernent des

chauffeurs salariés, indépendants et patrons domiciliés en Suisse ou à l'étranger. Les chauffeurs neuchâtelois représentent une infime partie de ces dénonciations, ce qui démontre bien l'efficacité de nos contrôles au sein même des entreprises.

Évolution du nombre des entreprises soumises à l'OTR et des inspections:

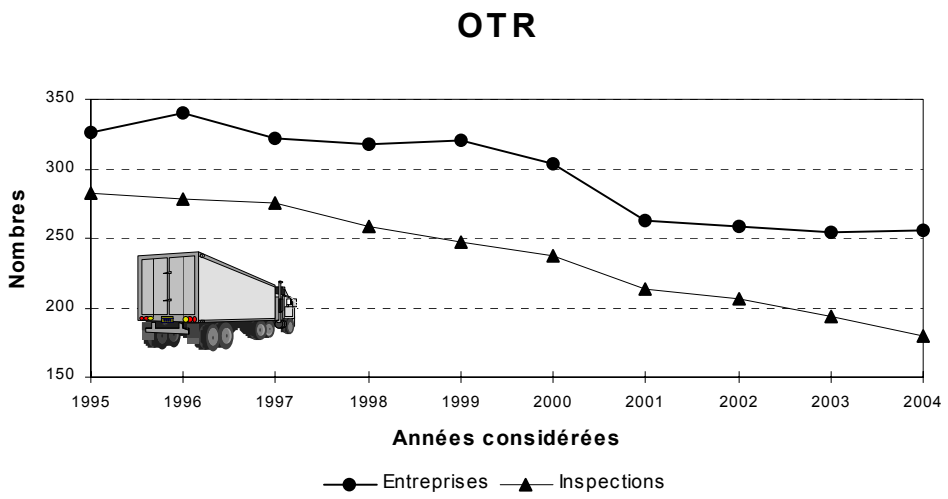

Loi fédérale sur le travail à domicile (LTD)

Au 31 décembre, 28 entreprises occupant du personnel à domicile étaient recensées dans le canton; elles occupaient 207 travailleuses et 3 travailleurs.

Évolution du nombre des entreprises et des travailleurs occupés à domicile:

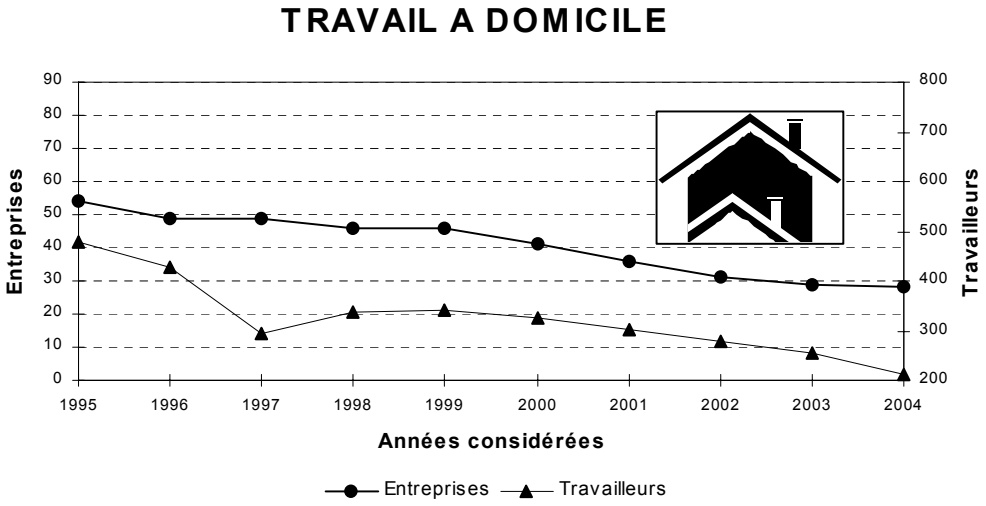

Divers

Formation intercantonale dans le domaine de la santé au travail

Les trois premiers séminaires du programme de formation 2004-2005 de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi) se sont déroulés au cours du deuxième semestre de l'année. Ils avaient pour thèmes: "Surveillance du personnel: procédés légitimes ou atteinte à la personnalité?", "Travail de nuit: comment bien faire, comment mieux faire?" et "Droits et devoirs des employeurs et des travailleurs: des risques professionnels mieux gérés grâce à une définition claire des tâches et responsabilités". Ils ont été suivis par plus d'une centaine de participants.

Les 5 à 7 de la sécurité

La 50e conférence-débat des "5 à 7 de la sécurité" a eu lieu au mois de septembre. Une journée entière consacrée à la sécurité s'est déroulée à l'Espace Perrier à Marin-Epagnier. Outre la présentation par des spécialistes de 4 sujets d'actualité, une exposition de matériel et outillage de sécurité, ainsi que d'ouvrages et affiches de la Suva, était à disposition des nombreux participants.

3 autres conférences ont été organisées cette année. Les sujets abordés par les orateurs ont été les suivants:

- les brevets fédéraux d'agent de sécurité;
- la sécurité d'un réseau routier (tunnels de la N5);
- le fonctionnement de la centrale des transmissions et alarmes (CTA).

Ces rencontres se sont déroulées à Malvilliers, Boudry, Neuchâtel et 542 personnes y ont assisté.

Ces séances d'information et de promotion de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail sont destinées aux responsables de la sécurité, aux chefs d'entreprises et aux cadres des ressources humaines des entreprises et institutions neuchâteloises. Les animateurs de ces rencontres travaillent sous la responsabilité de la commission cantonale de la santé au travail. Ils déplorent toutefois que les membres de cette commission ne participent pas aux manifestations qui sont organisées.

Une contribution bénévole est demandée périodiquement aux entreprises afin de couvrir les frais d'organisation tels qu'indemnisation des conférenciers, location des salles et apéritifs sans alcool servis à l'issue des conférences. Le secrétariat est assuré par le service (SIST) qui a d'ailleurs intégré les "5 à 7 de la sécurité" dans son nouveau site Internet (http://www.ne.ch/sist).

10.6. Perspectives

Les premiers efforts d'information dans le domaine de l'amiante commencent à porter leurs fruits, notamment en regard du nombre d'échantillons transmis au laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) pour analyse. Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie, tant au niveau des apprentis que des organismes faîtiers représentant les professions du second œuvre.

Dans le cadre de la formation intercantonale de santé au travail, l'un des prochains séminaires traitera de la construction et de l'aménagement des locaux de travail. A l'heure où les délais deviennent de plus en plus courts, il est nécessaire de sensibiliser les architectes et autres chefs de projets au respect des dispositions légales en la matière afin qu'ils puissent les intégrer dès le départ et éviter ainsi des pertes de temps.

Un effort particulier d'information, de sensibilisation, mais également de pression, devra être fait auprès des PME pour améliorer la mise en œuvre de la MSST (directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) auprès de ces entreprises.

11. CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

11.1. Missions

Le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) a ouvert ses premiers ateliers de formation en 1994. Cela fait maintenant 10 ans qu'il œuvre dans la formation professionnelle, l'aide à l'insertion et à la réinsertion ainsi que dans la mise en place d'unités de production. Durant cette période, il a dû continuellement ajuster ses structures et son organisation, donc ses missions, aux conditions d'un marché de plus en plus fluctuant.

Pour adapter ses missions aux besoins de l'économie, le CNIP réunit son comité de direction, deux fois par année, afin de faire le point sur le semestre écoulé puis redéfinir, si nécessaire, son organisation (missions, objectifs) pour le semestre suivant. Ces séances bi-annuelles nommées "Revue de direction" sont inscrites officiellement dans son organisation.

La mission de base du CNIP figure dans le rapport 99.023 du Conseil d'Etat au Grand Conseil en ces termes.

"Lors de sa conférence de presse du 25 janvier 1999 sur la politique cantonale de l'emploi et du marché du travail, le chef du Département de l'économie publique s'est fait le porte-parole de notre Conseil en annonçant la volonté du gouvernement de maintenir et de développer le CNIP considérant qu'il s'agissait d'un outil important dans l'aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle ainsi qu'une contribution essentielle à la formation pratique de personnes peu qualifiées pour le service de l'industrie neuchâteloise. Il sera d'un apport essentiel pour la population active, en particulier les jeunes."

Pour l'année 2004, cette mission a dû être adaptée et plusieurs objectifs stratégiques redéfinis. C'est ainsi qu'en complément, une nouvelle projection du développement du CNIP fut définie pour la fin de la législature (voir également rapport de gestion 2003) :

- Après la reconduite de la certification ISO 9001 dans sa version 2000 puis, l'obtention de la certification eduQua, le CNIP a poursuivi l'organisation de ses structures selon les standards européens de la qualité notamment en matière d'environnement (certification ISO 14001, prévue en 2006) et de sécurité (application de l'ordonnance fédérale);
- Avec un tassement des effectifs d'apprenants dès le mois d'avril 2004, il dû redimensionner ses capacités d'accueil dans les différents ateliers et développer d'une structure d'occupation au travail réservée principalement aux chômeurs et demandeurs d'emploi de longue durée;
- Le CNIP a recherché à élargir son bassin de recrutement d'adultes peu ou pas qualifiés vers d'autres cantons romands ainsi qu'en France voisine. Cette démarche devrait permettre la mise en place de formations qualifiantes transfrontalières et la recherche de nouveaux financements européens;
- Avec l'entrée en vigueur (janvier 2004) de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle qui s'est accompagnée d'un nouveau projet de loi cantonale en la matière, le CNIP a multiplié les recherches de nouveaux partenariats avec le DIPAC et les autres centres de formation professionnels.

11.2. Objectifs de l'année

Lors de la planification financière 2003-2005 puis de l'élaboration du budget 2004, il était prévu un fonctionnement du CNIP basé sur 15 ateliers de formation pour 130 adultes avec une intensification du partenariat industriel, un renforcement de la structure et une occupation de surfaces supplémentaires au deuxième étage. Des objectifs ainsi que des priorités furent établis lors de la dernière revue de direction en fin d'année 2003 :

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier	moins de 10%
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures permettant de garantir l'équilibre financier	minimum 90%
Développer de nouvelles unités de production participant à l'équilibre financier: augmenter la sous-traitance et développement de nouveaux produits CNIP	minimum 250.000 francs
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales	apparition d'effectifs hors canton 10% apparition d'effectifs transfrontaliers 5%
Projet d'investissement en matières d'équipement, d'entretien et de rénovation	Terminer la rénovation du 2e étage; mise à disposition de surfaces industrielles
Projet d'acquisition de la norme eduQua pour la partie formation	Reconnaissance officielle de l'OFFT
Projet d'acquisition de la norme ISO 14001 en matière d'environnement	Certification SQS en 2006
Projet de développement de notre système de sécurité à la place de travail en l'intégrant dans la solution de branche développée à l'Etat de Neuchâtel	Application de l'ordonnance fédérale
Elargir le profil des participants aux cours:	
adultes en activité professionnelle et envoyé par leur entreprise	1800 périodes en cours collectifs, 5% en individuel
adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale"	5%
adolescents en difficultés scolaires	10%
adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative	525 périodes en cours collectifs, 2% en individuel
Augmentation des effectifs:	130 places d'apprentissage
adultes envoyé par l'AI	35%
adultes envoyé par le seco	35%
stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle)	12%
apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles	7%
adultes envoyé par le SAR	4%
adultes envoyé par les entreprises	4%
adultes en formation à la carte (cours du soir)	3%
Modification de l'organisation de gestion du CNIP:	
renforcement des secteurs administratifs et techniques	2 postes

Toute la gestion du CNIP a été menée afin de tendre vers ces objectifs. Mais, dès les premiers mois de l'année, plusieurs facteurs conjoncturels défavorables au CNIP ont fortement modifié l'organisation de celui-ci et n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés, notamment en matière:

- D'occupation des ateliers. De part la modification de plusieurs réglementations fédérales (ex: passage de 520 à 400 indemnités de chômage,…) et une augmentation substantielle des placements en industrie (61 apprenants ont retrouvé un emploi), il n'a pas été toujours possible de remplir l'ensemble des ateliers. La fréquentation du CNIP est restée bloquée à une moyenne de 103 apprenants et collaborateurs stagiaires (130 au budget);
- D'équilibre financier. Les revenus du CNIP proviennent en majorité des indemnités de formation facturées aux partenaires (90% du budget total). Une baisse des effectifs et une augmentation au placement provoquent immédiatement un déséquilibre des comptes;
- De maintien des postes d'encadrement. Dès avril 2004, le CNIP a enregistré une baisse de fréquentation dans ses ateliers. Il a rapidement mis en œuvre des mesures d'économie et a procédé à des suppressions de postes. C'est un total de 5,9 postes qui ont été supprimés sur la deuxième partie de l'année;
- D'investissement. Les modifications programmées du paysage neuchâtelois en matière de formation professionnelle, d'aide à l'insertion et de reconnaissance des acquis (restrictions budgétaires, nouvelles réglementations et cantonalisation du secondaire II) ont provoqué le report de différentes demandes d'investissements et de l'élaboration d'un nouveau statut juridique.

Le CNIP, dans un souci de pouvoir réagir rapidement à tout écart de fonctionnement, a mis en place des indicateurs qu'il suit régulièrement et qui lui permettent d'adapter son fonctionnement et son organisation en conséquence. Ils constituent son tableau de bord et se presente sous la forme graphique avec des liaisons sur l'ensemble de ses documents statistiques.

Extrait des indicateurs de gestion CNIP

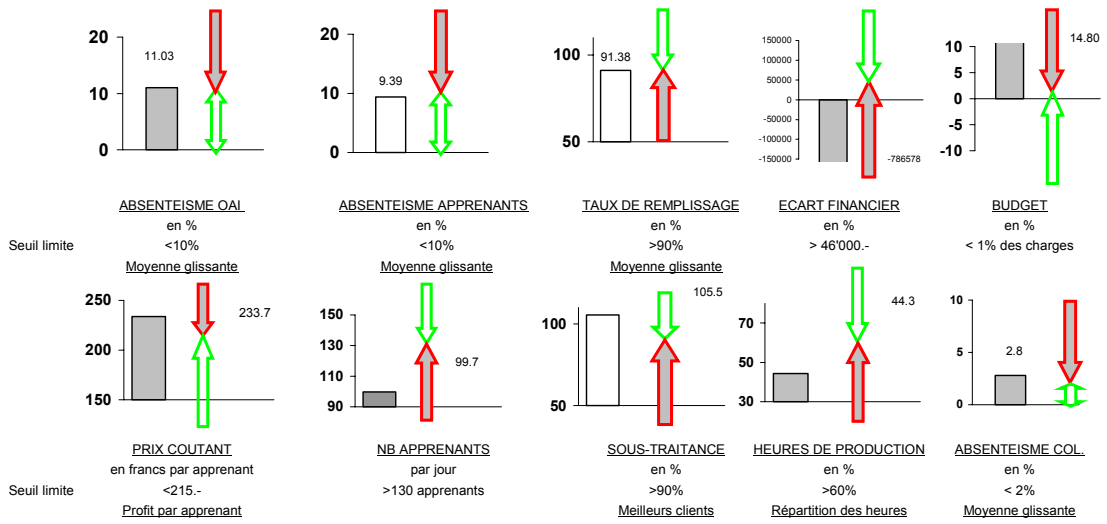

11.3. Ressources

Le fonctionnement particulier du CNIP demande, depuis l'étude d'une nouvelle prestation jusqu'à sa réalisation, son évaluation puis son suivi, l'engagement de multiples ressources dans un encadrement approprié. Il est utile de rappeler ici que le modèle proposé par le CNIP est unique dans notre région, ce qui lui permet de proposer ses services bien au-delà des frontières cantonales.

Ressources humaines

Apprenants

En 2004, la mise à disposition de 130 places d'apprentissage et d'occupation au travail au sein de 15 ateliers a permis l'organisation de quelque 22.737 journées de formation réparties sur plus de 990 dossiers d'adultes.

Statistiques des journées de formation et d'occupation au travail

	Apprenants par partenaires nb.personnes et nb. Journées (brutes)												
	SAR Req asile	OSAR Réfugiés	OAI	LACI	LACI PASSERELLE	ECOLE CIFOM	ECOLE CPMB	ECOLE CPLN	PRIVE ENTREPRISES	TOTAL compte 2004	*TOTAL comptes 2003*	*Différence 2004-2003*	*TOTAL budget 2004*
	Nombre de journées effectives												
Janvier	150	0	598	991	239	0	150	8	10	**2'146**	1'909	*237*	*2'280*
Février	190	0	627	1'065	296	165	185	4	13	**2'545**	1'996	*549*	*2'660*
Mars	193	0	648	1'052	329	200	0	8	0	**2'430**	2'269	*161*	*2'948*
Avril	128	0	435	724	314	148	0	3	0	**1'752**	1'621	*131*	*2'244*
Mai	108	0	508	738	293	60	0	49	0	**1'756**	1'689	*67*	*2'178*
Juin	108	0	638	791	423	78	22	4	1	**2'065**	1'798	*267*	*2'662*
Juillet	16	0	217	236	131	0	0	0	1	**601**	717	*-117*	*854*
Août	34	0	492	585	301	0	0	0	1	**1'413**	1'297	*116*	*2'102*
Septembre	6	0	619	753	393	0	0	6	9	**1'786**	1'917	*-131*	*2'646*
Octobre	0	0	464	600	506	100	0	5	0	**1'675**	1'727	*-52*	*2'898*
Novembre	0	0	711	834	799	393	0	0	0	**2'737**	2'148	*589*	*3'021*
Décembre	0	0	502	662	552	110	0	0	6	**1'832**	1'662	*170*	*2'660*
Totaux 04	**933**	**0**	**6'459**	**9'031**	**4'576**	**1'254**	**357**	**87**	**40**	**22'737**		***1'987***	***29'153***
Totaux 03	*1'461*	*52*	*5'894*	*11'832*	*0*	*980*	*394*	*96*	*41*		***20'750***		

L'analyse de ces effectifs nécessite quelques compléments et commentaires :

- Par rapport à 2003, on assiste à une augmentation globale des journées de formation, mais on reste bien en dessous des objectifs. L'ouverture de l'atelier PASSERELLE a permis d'absorber la baisse des journées LACI. Il n'en va pas de même en matière financière puisque le financement de la formation est plus élevé que celui de l'occupation au travail;
- Malgré les efforts réguliers entrepris (renforcement du marchéage), les formations intéressant les milieux industriels sont encore trop faibles;
- En ce qui concerne les effectifs, ceux-ci ont fluctué entre deux valeurs limites (max.: 140; min.: 82) pour atteindre une moyenne annuelle de 99,7;
- 994 (862 en 2003) personnes ont passé au CNIP durant l'année:
- 336 (299) apprentis pour des stages de formation en pratique d'atelier;
- 137 (150) adultes pour un stage d'observation/bilan;
- 208 (207) adultes pour une formation échelonnée de longue durée;

- 174 (122) adultes pour des cours de base en français dans le cadre de l'accueil de nouveaux citoyens sur le territoire neuchâtelois (projet pilote);
- 42 (51) adultes pour des formations à la carte en informatique;
- 29 (*25)* adultes envoyés par des entreprises pour des formations à la carte;
- 4 (0) adolescents en rupture scolaire et/ou émargeant à l'AI;
- 64 (8) adultes en occupation au travail dans le nouvel atelier PASSERELLE;
- Quant aux adultes inscrits à plein temps en formation échelonnée (contrat sur une période de plusieurs mois), ils étaient 116 (121) a avoir quitté l'institution en 2004. L'analyse de ces sorties indique que plus de 78% (77%*)* ont mené leur formation comme prévu et avec succès et que 60% (13,5%) avaient un placement à leur sortie.

Personnel d'encadrement

Suite à l'évolution constante des places d'apprentissage, les effectifs d'encadrement ont été adaptés régulièrement. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2004, ils représentaient un équivalent de 32,8 postes complets et se résumaient de la manière suivante:

Année / % d'emploi / Type d'emploi	2003		2004	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
Collaborateurs/trices administratifs/ives, y compris direction	6	0	6	1
Collaborateurs techniques	8	0	7	0
Personnel d'encadrement psychosocial	0	2	0	2
Formatrices/teurs d'adultes	11	10	12	7
Apprentis/ies	*non inscrit*		2	0
	25	**12**	**27**	**10**

En fonction de l'adaptation des missions, l'organigramme général du fonctionnement de l'institution a été une nouvelle fois revu (voir tableau ci-dessous). Il délimite exactement les domaines d'intervention de chaque collaboratrice et collaborateur. L'ensemble des cahiers des charges ont également été revus et définis officiellement par écrit dans des procédures.

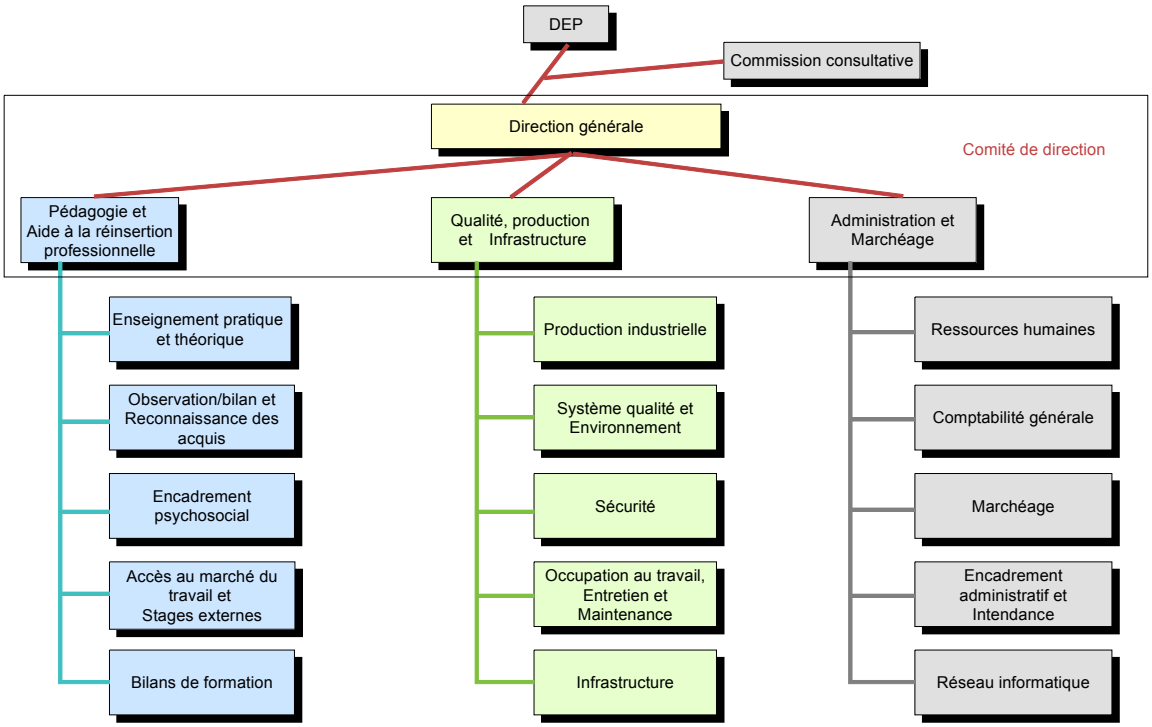

En matière de personnel d'encadrement, il faut encore signaler:

- Dès mai 2004, des procédures de licenciement signifiées pour un équivalent de 5,9 postes. Cette démarche douloureuse a été imposée par la baisse des effectifs et par des contraintes financières enlevant toutes possibilités d'organiser des actions de développement;
- Un renforcement en matière de marchéage par la création d'un nouveau poste;
- Un renforcement en matière d'organisation de la production industrielle par la mise en place de deux postes à responsabilité (promotion);
- La formation pédagogique des formateurs s'est poursuivie de manière intensive afin de répondre aux exigences de la norme eduQua;
- Des formations professionnelles complémentaires ont été proposées au personnel administratif et technique. Deux technicien-préparateurs ont ainsi débuté une formation qualifiante (certification européenne en assemblage/soudage, Certificat Fédéral de Capacité de monteur-électricien);
- Les entretiens annuels de développements se sont poursuivis. Ils ont une nouvelle fois permis de mesurer les adéquations poste/personne. Il faut signaler ici que l'ensemble du personnel (y compris les formateurs) ont collaboré de manière positive à cette démarche;
- L'aide à l'insertion professionnelle auprès des apprenants et des collaborateurs stagiaires a été renforcée par une augmentation de poste.

Ressources financières

Par décision du Conseil d'Etat, le CNIP doit facturer l'ensemble de ses prestations et ainsi présenter des comptes annuels équilibrés. Il ne touche pas de subventions des pouvoirs publics et recherche ses financements au travers de conventions et/ou mandats de prestations. Comme service de l'Etat, il applique les réglementations en vigueur au sein de l'administration cantonale et ne peut constituer de réserves ou de fonds d'équipement.

Pour couvrir ses charges, le CNIP calcule ses prestations selon la règle du prix coûtant et négocie des conventions tarifaires avec ses partenaires. La détermination du prix coûtant prend en compte

les charges en personnel, les dépenses en biens, service et marchandises et les différents amortissements (bâtiment et équipement).

Pour son budget 2004, le CNIP a déterminé son prix coûtant sur la base d'effectifs évalués à 130 personnes en situation de formation ou d'occupation au travail (29.000 journées facturables). Le résultat en fin d'année a donné, pour les raisons évoquées dans les chapitres précédents, une fréquentation moyenne de 99,7 personnes (22.737 journées facturées). Cette situation a provoqué une perte financière évaluée à plus d'un million de francs. En intervenant rapidement par des économies sur les dépenses courantes et en procédant à plusieurs licenciements, la perte financière a été ramenée à moins de 800.000 francs.

Cette situation a clairement montré les limites du mode de financement appliqué au CNIP. En effet, le CNIP travaille de manière anticyclique. Quand la conjoncture est bonne, il participe au placement d'un maximum de personnes dans l'économie. Ses ateliers se vident et il est très difficile de couvrir les objectifs en matière d'effectif. Comme ses ressources financières dépendent directement du nombre de personnes présentes dans ses ateliers, il ne peut couvrir ce déficit par de la production ou par des développements; il présente donc des comptes déficitaires. Le mode de financement actuel est inapproprié et doit être revu. C'est pourquoi le CNIP se penche actuellement sur la recherche d'un nouveau statut lui permettant de mieux gérer son fonctionnement.

Ressources en locaux, en matériel et en équipement

Durant cette année 2004, les fluctuations d'effectifs ont pris des proportions importantes. Le effectifs ont tout d'abord augmenté (140 apprenants et collaborateurs stagiaires à fin février) pour redescendre régulièrement (82 à fin août) et ensuite remonter tout aussi régulièrement jusqu'à la fin de l'année. Dans ces conditions, plusieurs adaptations des installations ont été menées. C'est ainsi que:

- La capacité d'accueil de l'atelier d'observation/bilan a été portée à 16 places en début d'année par l'aménagement de nouvelles places de travail;
- L'atelier d'occupation au travail a vu sa capacité d'accueil augmenter sensiblement dans le but de compenser momentanément les pertes d'effectifs en formation. C'est ainsi qu'une division en électrotechnique s'est constituée à proximité (deuxième étage du bâtiment) du département électrique;
- Suite à un nouveau report de crédits d'investissements supplémentaires, plusieurs contrats de location/vente ont été signés avec différents partenaires afin de disposer d'équipements correspondant aux installations présentes dans le tissu industriel de la région.

A la fin de l'année, les installations du CNIP étaient composées de:

- 1,5 unités d'atelier en observation/bilan (1,8 en 2003) représentant une capacité d'accueil de 12 places;
- 9,5 unités d'atelier de formation pratique (11,5) représentant une capacité d'accueil de 80 places;
- 3 unités d'atelier d'occupation au travail (2) représentant une capacité d'accueil de 35 places;
- 2,5 unités d'atelier en appui théorique, en aide à la réinsertion et en français (3,1). Dans ce cas, ces unités sont utilisées en complément des structures d'atelier de formation pratique.

11.4. Evénements principaux

Parmi tous les évènements qui ont jalonné l'année, on retiendra:

- La première table ronde (29 avril 2004) organisée dans les locaux du site Dubied et réunissant les partenaires industriels et institutionnels participant aux différentes activités proposées par le CNIP;

- La participation du CNIP à différentes foires et expositions (comptoir du Val-de-Travers, SIAM'S);
- L'obtention de la certification eduQua qui atteste que le CNIP répond à l'ensemble des critères de qualité en matière de formation continue au même titre que les autres centres professionnels cantonaux;
- La reconnaissance des instances de la Conférence transjurassienne (CTJ) dans le projet de filière de formation transfrontalière en assemblage/soudage. Cette reconnaissance franco-suisse a permis un financement partiel du projet au niveau européen;
- Les portes ouvertes organisées sur deux jours et qui ont permis de présenter les différentes activités des ateliers du CNIP.

11.5. Activités / Réalisations

Dans ce chapitre, on retiendra:

- La participation active du CNIP, comme chef de projet, dans la réalisation d'un concept régional coordonné pour cours de français dans le canton de Neuchâtel. Ce projet, soutenu par le Bureau du délégué aux étrangers et financé par la Confédération, pourrait devenir une référence cantonale;
- La mise en service d'une première version de la nouvelle base de données servant à la gestion de l'ensemble des plans de formation proposés au CNIP ainsi qu'au suivi de tous les dossiers des personnes placées;
- La mise en place d'une nouvelle filière de formation professionnelle qualifiante transfrontalière dans différents domaines de la mécanique. Cette organisation devrait permettre l'élargissement du bassin de recrutement non seulement sur les autres cantons romands mais également en France voisine.

11.6. Perspectives

Lors de sa dernière séance de l'année 2004, le comité de direction du CNIP a défini les objectifs à court terme (2005). Ils sont reportés dans le tableau ci-dessous:

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier	moins de 10%
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures permettant de garantir l'équilibre financier	minimum 90%
Développer de nouvelles unités de production participant à l'équilibre financier: augmenter la sous-traitance et développement de nouveaux produits CNIP	minimum 300.000 francs
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales	Apparition d'effectifs hors canton 5%. Apparition d'effectifs transfrontaliers 5%
Projet d'investissement en matières d'équipement, d'entretien et de rénovation	Dépôt d'un projet au Grand Conseil durant l'été 05. Terminer la rénovation du 2e étage. Compléter l'équipement des ateliers
Nouveau statut juridique pour le CNIP	Nouvelle loi du CNIP déposée sur le bureau du Grand Conseil durant l'été 05
Réalisation d'un mandat de prestation interdépartemental dans le cadre d'une répartition cantonale des missions de formation professionnelle et d'aide à l'insertion	Signature d'un premier mandat de prestation avec le DIPAC
Projet d'acquisition de la norme ISO 14001 en matière d'environnement	Certification SQS en 2006
Suite du projet de développement de notre système de sécurité à la place de travail en l'intégrant dans la solution de branche développée à l'Etat de Neuchâtel	Application de l'ordonnance fédérale en la matière
Elargir le profil des participants aux cours :	
adultes en activité professionnelle et envoyés par leur entreprise	2000 périodes en cours collectifs, 5% en individuel
adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale"	1 atelier de 8-10 places
adolescents en difficultés scolaires	1 atelier de 8-10 places
adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative	500 périodes annuelles
Augmentation des effectifs :	125 places d'apprentissage et d'occupation au travail
adultes envoyé par l'AI	37%
adultes envoyé par le seco	40%
stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle)	17%
apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles	4%
adultes envoyé par les entreprises	2%
Modification de l'organisation de gestion du CNIP:	
renforcement des secteurs administratifs et techniques	2-3 postes

12. AVS / AI

12.1. Charges AVS/AI et prestations complémentaires AVS/AI

En application de l'article 13 de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, du 10 novembre 1999, la dépense résultant du service des prestations est supportée en totalité par l'Etat, après déduction de la subvention de la Confédération.

Dès lors, la répartition 2004 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Forfait fédéral AVS (avances)	18.561.296.—	
Remise de cotisation AVS	545.494,50	
	19.106.790,50	
Forfait fédéral AI (avances)	28.138.100.—	
Total chiffre 1	47.244.890,50	**47.244.890,50**

2. Dépenses relatives à l'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité:

	Fr.	
AVS	65.092.844,50	
./. 35% subventions fédérales	22.782.495.—	
	42.310.349,50	42.310.349,50
Frais administratifs PC AVS		659.110,95

	Fr.	
AI	33.665.708,30	
./. 35% subventions fédérales	11.782.998.—	
	21.882.710,30	21.882.710,30
Frais administratifs PC AI		340.889,05
Total chiffre 2		**65.193.059,80**

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2004:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	47.244.890,50	
Total chiffre 2 ci-dessus	65.193.059,80	
Total	112.437.950,30	**112.437.950,30**

Mesures en faveur des invalides

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés à la gestion du Département des finances et des affaires sociales (DFAS), office des établissements spécialisés. La participation des communes aux frais d'exploitation de ces institutions est facturée directement par ledit office.

12.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

12.3. Office de l'assurance-invalidité

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

12.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage présente un rapport de gestion séparé.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

13. SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE

13.1. Missions

Le service de l'économie agricole a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture (productions animale et végétale, promotion des produits et du tourisme rural, innovation, mesures sociales d'accompagnement, vulgarisation) et des améliorations structurelles.

13.2. Objectifs de l'année

En 2004, les principaux objectifs du service ont été:

- L'établissement de l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture et la révision de la loi sur la promotion de l'agriculture dans le cadre du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil, adoptés le 26 mai 2004;
- La révision de la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture et la préparation du décret portant octroi d'un crédit extraordinaire de 6,5 millions de francs au titre des améliorations structurelles agricoles, adoptés le 29 juin 2004;
- La poursuite de l'élaboration d'un projet d'agence d'inspection et de consultation laitière de Suisse occidentale, en remplacement de la structure actuelle;
- La négociation avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) quant à la surface agricole utile des pâturages boisés prise en compte pour l'octroi de paiements directs;
- L'exécution de la coordination des mesures du droit foncier rural et du droit de l'aménagement du territoire dans les zones agricoles;
- La mise en œuvre des mesures de la réforme de la politique agricole fédérale PA 2007, dès le 1er janvier 2004.

13.3. Ressources

Durant l'exercice sous revue, les ressources humaines du service sont restées globalement inchangées, avec un partage du temps de travail différent de certains collaborateurs, en fonction de l'évolution des tâches et des personnes.

13.4. Evénements principaux

Comme prévu, la réforme de la politique agricole fédérale est entrée dans une phase de consolidation avec la politique agricole 2007 (PA 2007), dans un contexte de difficultés financières accrues de la Confédération. De nombreuses ordonnances d'exécution de la loi sur l'agriculture ont été révisées, pour tenir compte des nouveaux paramètres. En particulier, compte tenu de

l'évolution économique de l'agriculture et au niveau bas des taux d'intérêt, le Conseil fédéral a promulgué un nouveau Guide d'estimation de la valeur de rendement agricole.

Suite au rapport 04.019 d'information du Conseil d'Etat concernant l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture et à l'appui de la révision des lois sur la promotion de l'agriculture et sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, ainsi que d'un projet de décret portant octroi d'un crédit extraordinaire de 6,5 millions de francs (du 7 avril 2004), le débat agricole a eu lieu au Grand Conseil lors des sessions de mai et de juin. L'analyse préoccupante de la situation agricole a été confirmée par les députés et les propositions de révision faites ont été globalement approuvées, de même que le décret permettant la poursuite du soutien public aux améliorations structurelles.

La commission de l'agriculture a été saisie, à l'occasion de ses travaux, de l'organisation des contrôles mis en place dans le canton pour le respect des conditions d'octroi des paiements directs et de la problématique de la détermination de la surface agricole utile dans les pâturages boisés, qui pourrait faire l'objet de nouvelles exigences de la Confédération à l'avenir.

Dans le but d'élaborer une politique commune dans le domaine des pâturages boisés jurassiens, de conserver et de revitaliser lesdits pâturages dans une perspective de gestion intégrée et durable du territoire (et dans un cadre économique régional), ainsi que de concilier et de représenter les différents intérêts en présence, les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel ont envisagé de créer une commission des pâturages boisés jurassiens et de soutenir un projet d'étude Interreg franco-suisse piloté par la CTJ, ce qui a nécessité de nombreuses séances de travail. Les décisions formelles d'approbation devraient être prises au début de 2005.

Réception de la conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture

A l'invitation du Conseil d'Etat, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'agriculture (qui réunit les chefs de départements en charge de l'agriculture) a tenu ses assises annuelles dans le canton de Neuchâtel, les 16 et 17 septembre 2004.

Dans le cadre de sa séance de travail, elle a notamment abordé les questions de la nouvelle politique régionale envisagée en Suisse, de l'avancement du cycle de négociations de Doha de l'OMC dans le domaine de l'agriculture et du second programme d'économies de la Confédération. Elle a par ailleurs procédé à l'élection de son nouveau président, en la personne du conseiller d'Etat Lorenz Koller (AI), en remplacement du conseiller d'Etat Werner Inderbitzin (SZ), démissionnaire.

A l'occasion d'une excursion, elle a procédé à la visite du syndicat de drainages de Cressier – Le Landeron, des nouvelles installations de la fromagerie de La Joux-du-Plâne, ainsi que du Site de Cernier.

13.5. Activités / Réalisations

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières.

Durant l'année écoulée, les priorités de l'office ont porté sur les travaux en vue de la liquidation de plusieurs syndicats de remaniement parcellaire, sur la préparation de nouveaux syndicats à créer au Val-de-Ruz et à Gorgier, ainsi que sur le futur syndicat d'adduction d'eau les Roulets – Entre deux Monts, sur le territoire de La Sagne.

Les activités courantes de l'office ont notamment porté sur la dissolution des remaniements parcellaires de Boudevilliers, Fontaines et Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane.

Les syndicats de remaniement de Bevaix-Cortaillod, St-Aubin-Sauges et La Côte-aux-Fées poursuivent leurs travaux normalement. Le Syndicat de Brot-Plamboz est en voie de liquidation.

Un nouveau syndicat de remaniement a été constitué à Engollon, tandis qu'un syndicat d'adduction d'eau a vu le jour à La Sagne.

Trois remaniements parcellaires, deux au Val-de-Ruz et un à Gorgier, sont encore en préparation.

Quant aux drainages, quelques dizaines de dossiers individuels sont en travail et le Syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron a terminé ses travaux. Dans le domaine des chemins à titre de mesure individuelle, trois ouvrages ont été réalisés, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et au Cerneux-Péquignot. Une amenée d'électricité a été réalisée à La Brévine. Plusieurs demandes ont été enregistrées et examinées.

L'office a octroyé des subventions cantonales pour 2 nouveaux dossiers totalisant un montant de subventions de 110.200 francs représentant un volume de travaux de 288.000 francs et a transmis 5 nouveaux dossiers à la Confédération qui a octroyé des subventions fédérales pour un montant total de 162.364 francs, représentant un volume de travaux de 495.330 francs.

Le montant total des subventions cantonales versées en 2004 s'élève à 657.136 francs.

Pour ce qui est des subventions fédérales, un montant total de 793.450 francs a été encaissé et distribué aux divers bénéficiaires.

Comme par le passé, l'office a également porté assistance au service de la viticulture en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain suivies de la mise à jour des plans viticoles.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays avait fixé, à l'automne 2003, des objectifs 2004 pour les cantons en matière de réorganisation des offices cantonaux, de désignation d'un service chargé de la réglementation de l'huile de chauffage et dans le domaine juridique, ainsi qu'en matière de rationnement des denrées alimentaires. Un module minimal pour atteindre le degré de préparation requis en matière de rationnement alimentaire aux niveaux cantonal et communal a été établi sous forme d'une liste de vérifications.

Un bilan positif des préparatifs a été dressé par le Délégué fédéral Kurt Streiff et de nouveaux objectifs ont été fixés pour 2005 à l'occasion de la conférence annuelle des cadres cantonaux du 10 novembre 2004. Les grandes lignes du nouveau concept de rationnement alimentaire ont été esquissées, d'où il ressort que les cantons et les communes pourront renoncer à des préparatifs fastidieux. Ainsi, les cartes alimentaires (encore en vigueur) datant du dernier conflit mondial, prêtes à l'expédition, seront définitivement supprimées en 2005.

Office du bétail

Généralités

L'office du bétail s'occupe de l'octroi de subventions pour la garde, l'élevage et le placement du bétail. Il organise les expertises des taureaux de la race Tachetée rouge. En plus, il est chargé de la reconnaissance des exploitations agricoles, ce qui est actuellement sa tâche principale.

Deux tâches extraordinaires ont été confiées à l'office du bétail en 2004, à savoir l'évaluation de la subvention pour le placement du bétail et la collaboration à la préparation de la participation du canton au Marché-concours de Saignelégier 2005, en qualité d'invité d'honneur.

Élevage du bétail bovin

Durant cet exercice, 3054 femelles ont été appréciées sur leur conformation.

Vingt-et-un taureaux ont été expertisés au concours de printemps et 112 au concours centralisé d'automne.

Les effectifs de bétail ainsi que le nombre d'exploitations de herd-book (participation active au programme d'élevage) suivent la légère tendance suisse à la baisse.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur l'élevage et du règlement cantonal sur la production animale, le canton a participé aux diverses mesures d'encouragement du travail zootechnique. La plupart de ces contributions sont facturées au canton par l'OFAG et constituent la condition pour débloquer les contributions fédérales correspondantes.

Les contributions à hauteur de 407.693 francs allouées pour l'élevage concernent le contrôle laitier ou de performances, les frais de herd-book, l'appréciation de la conformation, les primes aux syndicats d'élevage, les manifestations d'élevage, ainsi que la préservation des races suisses (Pro Specie rara).

Avec la mise en vigueur de la nouvelle péréquation financière en 2008, les trois-quarts de ces contributions seront prises en charge par la Confédération.

Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie

Tableau 1: Statistique concernant les marchés publics de bétail de boucherie

	2003	**2004**
Nombre d'animaux commercialisés, au total	**4178**	**3808**
Nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel	3900	3684
Total des contributions (y compris prime sécheresse en 2003)	916.800	505.000
Nombre d'animaux avec contribution	3878	3442
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	524	512

La légère diminution de la fréquentation des marchés peut s'expliquer par le fait qu'en 2004, seule la contribution ordinaire a été versée, contrairement aux trois années précédentes, où une prime extraordinaire avait été allouée pour cause d'ESB et de sécheresse.

Après plusieurs années difficiles, les prix du bétail de boucherie ont à nouveau atteint un niveau satisfaisant, en particulier ceux des vaches de réforme. L'effet positif du marché public s'est traduit par une surenchère moyenne de 35 centimes par kg de poids vif (par rapport aux prix de référence de PROVIANDE).

Dans le cadre de la nouvelle évaluation systématique des subventions cantonales, le poste budgétaire destiné au placement du bétail a été soumis à une analyse approfondie. Le rapport élaboré par l'office du bétail conclut que cette mesure efficace et indispensable doit être maintenue.

Reconnaissance des exploitations agricoles

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance de nouvelles exploitations ou de communautés d'exploitations. En

plus, elle vérifie périodiquement le statut des exploitations déjà reconnues. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

La commission a tenu cinq séances en 2004. Trente-quatre visites d'exploitations ont été effectuées pour vérifier les conditions sur place, dont dix dans le cadre de l'inspection par l'OFAG.

Treize exploitations, ainsi que sept communautés totales et quatre communautés partielles d'exploitation ont été formellement reconnues.

L'OFAG a inspecté le travail de la commission quant à l'application de l'OTerm. Se basant sur sa banque de données concernant les paiements directs, l'OFAG a identifié une dizaine d'exploitations et de communautés d'exploitation, qui ont été soumises à un examen rigoureux. Suite a cette inspection, une délégation de l'OFAG, présidée par le sous-directeur Christoph Böbner, s'est réunie avec la commission de reconnaissance. Cette séance très constructive a permis de clarifier plusieurs points concernant l'application de la législation fédérale en matière de reconnaissance des exploitations.

Contingents laitiers supplémentaires

Depuis 2003, les demandes de contingents laitiers supplémentaires pour des vaches achetées en zones de montagne par des éleveurs de plaine, sont effectuées lors de l'annonce du déplacement de l'animal à la BDTA (banque de données sur le trafic des animaux). La qualité des données s'étant améliorée, les contestations et les demandes de réexamen ont sensiblement diminué.
Nonante-cinq contingents supplémentaires à 2000 kg ont été accordés totalisant 190.000kg de lait.

Office du droit foncier

Généralités

L'office du droit foncier est chargé principalement de l'application du droit foncier rural et du contrôle des fermages. Au surplus, la gestion des domaines agricoles de l'Etat lui incombe.

Baux à ferme

Vingt-six cas, dont 18 concernaient des entreprises et 8 des parcelles, ont été soumis à examen, pour approbation. Il a en outre été rendu 5 décisions relatives à l'estimation du fermage et 4 décisions relatives à l'affermage par parcelles.

La commission de conciliation en matière de baux à ferme agricoles a tenu une séance et a examiné 4 dossiers. La procédure a abouti dans un cas et la procédure a été suspendue dans 3 dossiers en raison d'une conciliation entre parties ou d'une autre procédure.

La commission cantonale d'opposition en matière d'affermage agricole s'est réunie une fois. Elle a examiné 19 dossiers relatifs au fermage d'un immeuble. Sur ce nombre, 8 ont été reconnus conformes aux fermages licites, 1 a fait l'objet d'une opposition et 1 a été transmis au service de l'économie agricole puisqu'il concernait une entreprise agricole. En fin d'année, 9 dossiers sont encore en suspens, les bailleurs devant établir de nouveaux baux.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural / LDFR (du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1er janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 130 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles

(art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 45 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en oeuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, continue d'alourdir sensiblement le travail de la commission foncière agricole. Le Département de la gestion du territoire et la commission foncière agricole ont rendu 27 décisions coordonnées.

Propriétés foncières agricoles de l'Etat

Fermages

Conformément au mandat confié par le service financier, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2004, 457.034 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 12.370 francs ont pu être rétrocédés aux établissement et installations militaires de Colombier, 5860 francs au service cantonal des forêts, 24.867 fr. 95 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 7797 fr. 25 pour la N5.

Entretien

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'essentiel de l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 250.000 francs.

De plus, un crédit extraordinaire de 1.100.000 francs a été accordé le 6 février 2001 par le Grand Conseil pour l'assainissement d'une partie des fermes de l'Etat. Nous avons effectué, jusqu'à ce jour, des travaux pour un montant de 1.060.000 francs.

Vulgarisation agricole

Conseil et formation

La tâche de vulgarisation est déléguée conventionnellement à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture. Le détail des activités de la vulgarisation agricole du secteur Conseil & formation est publié dans le rapport d'activités 2004 spécifique à la vulgarisation (du 21 décembre 2004), ainsi que dans le rapport général d'activité 2004 de ladite Chambre, à paraître en été 2005.

Office de l'équipement agricole

Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants sur les plans technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 95 contre 108 en 2003 et 110 à fin 2002. En 2004, l'office de l'équipement agricole a enregistré 31 demandes d'aides financières, soit 10 de plus que l'année précédente. Cette année, 39 requêtes ont fait l'objet d'une expertise détaillée sur l'exploitation. Alors que 30 d'entres elles remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière, 4 sont restées en suspens pour investigations supplémentaires et 5 ont été refusées ou abandonnées. A fin 2004, le nombre de demandes enregistrées, non examinées, s'élève à 20.

L'office a présenté 25 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 1.594.500 francs de subventions et de 9.942.000 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 13 demandes de subventions à la division des améliorations structurelles de l'OFAG, pour un montant total de 1.503.200 francs et 2 demandes de subventions à l'Office fédéral du logement, pour un montant de 128.000 francs.

En outre, l'office a été appelé à examiner 214 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissements, aide aux exploitations paysannes et prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire

Crédits d'investissements

Cette année, 53 demandes de crédits d'investissements ont été enregistrées. Quarante-six crédits ont été accordés à des personnes physiques et 5 à des personnes morales, pour un montant total de 7.819.000 francs.

Cinquante-et-un crédits d'investissements ont été versés à des personnes physiques et 5 à des personnes morales. Le montant des versements au titre des comptes-courants s'élève à 7.824.844 fr. 70, dont 134.844 fr. 70 pour des crédits de construction.

Quarante-trois bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 8 de moins qu'en 2003. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2005.

Les liquidités étant trop importantes, la Confédération n'a pas versé de fonds nouveaux. Les intérêts sur les avances fédérales s'élèvent à 53.308 francs. Le montant total des avances de la Confédération s'élève à 45.095.935 fr. 95.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2004, 11 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé 11 prêts pour un montant total de 869.000 francs. Le montant des versements s'élève à 1.099.000 francs pour 13 prêts, dont deux accordés en 2003.

Neuf bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2005.

La Confédération a versé 700.000 francs de fonds nouveaux en faveur des aides aux exploitations paysannes. Le montant total du fonds s'élève à 3.927.109 fr. 90, incluant une part cantonale de 1.269.260 fr. 45.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 alinéa b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'économie agricole.

En 2004, 3 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et, après examen, ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts d'un montant total de 235.000 francs seront pris en charge pour des prêts d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 26.63 ha de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2004 s'élève à 62.894 fr. 95 et les amortissements se sont élevés à 212.650 francs. A fin 2004, 35 prêts d'un montant total de 1.862.750 francs bénéficient de cette mesure.

Service intercantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL FR-NE)

Convention Fribourg-Neuchâtel

A la faveur d'une convention intercantonale du 21 juin 1996, Fribourg et Neuchâtel entretiennent à satisfaction, depuis le 1er janvier 1997, un service commun d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) à Grangeneuve FR, avec une antenne à Cernier. Un rapport d'activité succint est publié au sein du Rapport annuel de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (à paraître au 1er semestre de chaque année), alors qu'un rapport d'activité complet est publié par le SICL chaque printemps.

Projet d'agence d'inspection et de consultation laitière de Suisse occidentale

Le Comité de pilotage du projet a présenté, le 24 juin 2004 à Berne, aux chefs des départements concernés des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève les grandes lignes de l'agence multi-sites projetée, prévoyant le siège de cette nouvelle institution et les services d'inspection et de consultation à Moudon VD, les analyses de l'assurance qualité à Moudon VD et à Grangeneuve FR (avec une antenne à Cernier), ainsi que les analyses du contrôle de la qualité à Zollikofen BE.

Cette agence devrait prendre le relais des divers SICL cantonaux ou intercantonaux de Suisse occidentale, suite à la révision (en cours) de l'ordonnance fédérale sur le contrôle de la qualité du lait (OQL) qui supprime, notamment, les SICL en tant que structure juridique.

Toutefois, par décision du Conseil d'Etat du 5 octobre 2004, l'Etat de Fribourg a décidé de suspendre sa participation au projet jusqu'à connaissance de la nouvelle OQL et jusqu'à droit connu des conséquences d'une motion fribourgeoise sur l'optimisation des contrôles et la répression des fraudes dans les domaines alimentaires. Les autres cantons partenaires ont convenu de poursuivre le projet sans Fribourg, alors que le Valais a déclaré se mettre en réserve, dans l'attente de la concrétisation de l'agence. Le nouvel objectif est la mise en place de l'agence (avec ou sans Fribourg), avec effet au 1er janvier 2006 (initialement, au 1er janvier 2005).

Consultation fromagères (Gruyère, Britchon)

Le maintien de la qualité élevée des fromages au cours des années est réjouissant. L'effort constant des fromagers et des producteurs de lait à peaufiner la qualité de leur production est à souligner. Le système mis en place par l'Interprofession du Gruyère permet de sauvegarder la typicité des productions en respectant le terroir. L'AOC du Gruyère, qui assure l'authenticité et la qualité du produit, constitue dorénavant l'atout maître des campagnes de promotion des ventes.

Le consultant du service a passé près de 720 heures dans les fromageries artisanales pour assurer le maintien, voire pour améliorer la qualité du Gruyère. En plus des fromageries situées dans les canton de Neuchâtel et du Jura, il est responsable de 7 fromageries situées dans le canton de Fribourg.

Le marché du Gruyère, malgré une très bonne qualité, a connu des problèmes d'écoulement, d'où une restriction de fabrication de 3% durant l'année laitière 2004/2005. Fin décembre 2004, les stocks étaient à nouveau normaux et les ventes bonnes.

Contrôle de la qualité du lait commercialisé

Dans les sociétés ne possédant plus de local de coulage, le prélèvement des échantillons de lait officiel se fait automatiquement par l'appareil fixé sur le camion de collecte.

La responsabilité du contrôle des appareils pour l'ensemble de la Suisse romande incombe au SICL FR-NE. Le contrôle se fait deux fois par année, selon les prescriptions techniques établies par la Station fédérale de recherches laitières.

Le SICL NE-FR constate que la qualité du lait se maintient. Pour les impulsions (germes), 98,86% des laits sont classés dans la 1ère catégorie. Pour les cellules (santé des mamelles), 95,10% des laits ne subissent aucune déduction. Les cas de substances inhibitrices sont en augmentation, probablement en raison de la sensibilité accrue de la méthode d'analyse.

Laboratoire et analyses

Le laboratoire de l'Aurore, sur le site de Cernier (en fonction depuis janvier 2001) donne entière satisfaction à ses utilisateurs. Il offre la proximité d'analyses aux agriculteurs et aux fromagers du canton, ce qui leur permet de résoudre les problèmes dans de brefs délais. Il a été renoncé à la préparation de cultures d'ensemencement du lait de fabrication, qui se fait dorénavant dans une fromagerie et par les fabricants concernés.

Inspection des exploitations des producteurs de lait

Dans le rayon d'inspection du service, rayon qui dépasse les limites cantonales, il a été procédé à 636 inspections.

Assurance qualité (AQ)

Le rapport d'activité du SICL renseigne en détail sur l'assurance qualité des producteurs de lait, l'assurance qualité de la transformation artisanale du lait, l'assurance qualité des entreprises industrielles, l'assurance qualité des centres collecteurs ainsi que sur la transformation à la ferme et l'affinage dans les entreprises fromagères.

Divers

Dans le cadre de la collaboration avec le service de la consommation du DEP, une nouvelle campagne nationale de prélèvements des produits laitiers s'est déroulée dans la moitié des entreprises. Neuchâtel a ciblé les exploitations qui avaient eu des produits non conformes lors du prélèvement effectué en 2003.

Office des paiements directs

Généralités

L'office des paiements directs est chargé de l'application des dispositions fédérales sur les paiements directs versés dans l'agriculture. Ceux-ci atteignent le montant de 66.089.417 francs (66.112.830 francs en 2003). Environ 930 bénéficiaires se partagent cette somme au travers de diverses mesures. L'office est également en charge du versement à quelque 300 bénéficiaires des contributions combinées de l'ordonnance sur la qualité écologique (du 4 avril 2001) et de la loi sur la protection de la nature et du paysage (du 1er juillet 1966) qui atteignent au total la somme de 302.000 francs. Ainsi, l'ensemble de ces paiements représentent 66,4 millions de francs en chiffres ronds. Les critères d'attribution et les types de paiements directs sont inchangés depuis 1999. Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par les offices communaux de la culture des champs pour ce qui concerne les surfaces, les conditions spécifiques à l'octroi de

compensations écologiques, etc. Le service vétérinaire cantonal est mis à contribution pour le contrôle des animaux. Concernant les prestations écologiques requises, l'Etat mandate, depuis 1993, l'Association neuchâteloise de l'agriculture en production intégrée pour le contrôle des exploitations agricoles pratiquant la production intégrée, la société BIO Inspecta SA pour le contrôle des exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour le contrôle des exploitations viticoles pratiquant la production intégrée. D'autres organisations de contrôle sont également sollicitées pour des secteurs particuliers. Ces contrôles font l'objet d'un rapport et des sanctions sont prises, le cas échéant, conformément à l'arrêté concernant les sanctions en matière de paiements directs (du 3 avril 2002), lorsque l'exploitant a donné de fausses indications ou qu'il ne satisfait pas intégralement aux conditions requises pour l'octroi des contributions. Le service de l'économie agricole assure la haute surveillance des organes de contrôle impliqués dans le canton et l'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application des mesures par le canton.

Paiements directs généraux

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération, à l'exclusion des montants versés en application de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) et de la loi sur la protection de la nature (LPN), qui comprennent une part cantonale variable.

Tableau 2: Surface et garde des animaux

	Surface	Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	Garde d'animaux dans des conditions difficiles	Terrains en pente sans la vigne	Surfaces viticoles en pente	Montant total
2004 en francs	38.781.276	7.273.946	8.993.525	1.345.893	163.825	56.558.464
2003 en francs	38.767.392	7.536.364	9.087.481	1.327.067	151.615	56.869.919
Bénéficiaires en 2004	934	783	782	591	48	
Bénéficiaires en 2003	942	798	798	584	45	

Tableau 3: Contributions écologiques

	Surfaces de compensation écologique	Culture extensive de céréales et d'oléagineux	Culture biologique	Stabulation partic. respectueuse des animaux	Sortie régulière des animaux en plein air	Montant total
2004 en francs	1.658.213	1.052.943	323.262	855.433	3.523.635	7.413.486
2003 en francs	1.634.761	1.114.182	314.094	796.167	3.247.383	7.106.587
Bénéficiaires en 2004	715	372	48	359	686	
Bénéficiaires en 2003	738	395	45	325	639	

Contributions à la surface pour les oléagineux et les légumineuses à graines

Les conditions, charges et barèmes des conditions pour l'orientation de la production végétale sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 4: Oléagineux et légumineuses à graines

	Nombre de bénéficiaires	Oléagineux en ares	Pois en ares	Surface totale	Montant en francs
2004	126	41.363	9.129	50.492	772.150
2003	154	40.518	10.855	51.373	770.595

Contributions d'estivage dans l'agriculture

Les contributions, conditions, charges et barèmes concernant les contributions d'estivage sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000. Les contributions versées sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 5: Contributions pour l'estivage

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unités (têtes de bétail)	Montants en francs
2004	131	8.134	1.345.317
2003	132	8.102	1.354.488

Quelques exceptions mises à part, seuls les exploitants de pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) peuvent bénéficier de contributions d'estivage. Les autres pâturages sont introduits dans la surface agricole utile des exploitants et bénéficient des paiements directs à la surface (généralement supérieurs aux contributions d'estivage).

Globalement, l'ensemble des contributions allouées au titre des paiements directs sont résumées dans le graphique ci-dessous:

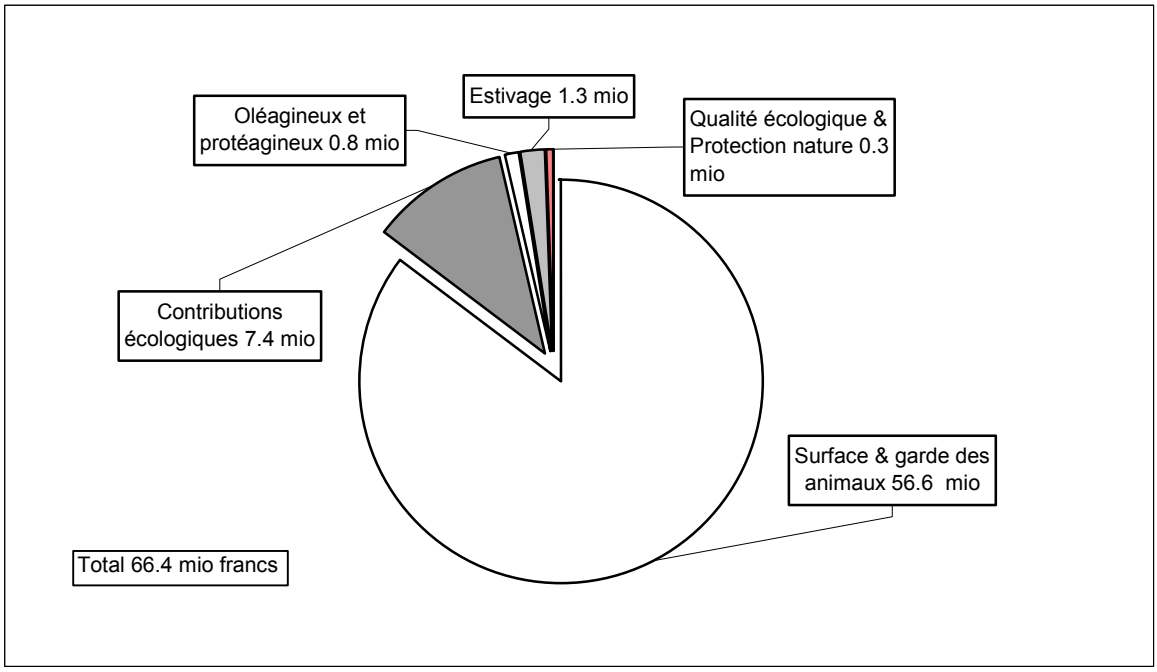

Culture maraîchère

Intermédiaire entre la dizaine de maraîchers que comptent le canton et la Centrale suisse de la culture maraîchère, l'office doit renseigner les uns et les autres, afin de permettre d'adapter la production et les importations aux possibilités du marché.

A cet effet, il a procédé, comme à l'accoutumée, à une quinzaine d'enquêtes concernant les surfaces cultivées, les rendements et les stocks, ainsi qu'à des enquêtes téléphoniques hebdomadaires, auprès des maraîchers, afin de connaître l'importance de l'offre en légumes frais.

Office phytosanitaire

Généralités

La protection des végétaux, son organisation et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques. Un rapport phytosanitaire annuel détaillé leur est adressé. Il peut être consulté, ainsi que diverses fiches techniques phytosanitaires et rapports d'essais (grandes cultures et arboriculture, feu bactérien, ambroisies et plantes envahissantes), sur le site Internet www.ne.ch/sea/opc.htm.

La Conférence des services phytosanitaires de Suisse a eu lieu les 16 et 17 septembre à Auvernier.

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 66 et englobent 219 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (71 et 29 % des surfaces). Le bon fonctionnement de 59 pulvérisateurs à rampe pour les grandes cultures a été vérifié. Depuis 2004, l'office est reconnu comme station de contrôle des pulvérisateurs en cultures spéciales.

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils

Les bulletins d'avertissements (25 pour les grandes cultures et 3 pour l'arboriculture) ont été envoyés aux exploitants pour les informer de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais complètent ces recommandations.

L'office a participé aux 27 conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands, sous la direction du journal Agri, pour garantir une diffusion rapide des informations phytosanitaires par voie de presse, notamment dans la rubrique "actualités en productions végétales" de l'hebdomadaire.

Des conseils aux professionnels et aux amateurs pour les grandes cultures, les cultures ornementales, les vergers et les petits fruits ont été dispensés au cours de la saison.

Formation

L'office est chargé des cours de protection des végétaux pour les élèves agriculteurs de l'ECMTN, participe à l'organisation et l'exécution du cours de perfectionnement obligatoire du Groupement des producteurs de fruits PI jurassiens et neuchâtelois (Label Suisse Garantie) et à la rédaction de fiches techniques grandes cultures du service romand de vulgarisation agricole (SRVA).

Au plan national, nous avons collaboré à l'élaboration de règles pour les contrôles des pulvérisateurs en cultures spéciales et la fixation des seuils d'intervention dans les grandes cultures.

Bilan phytosanitaire en arboriculture

Feu bactérien: 2 plantes de cotonéaster salicifolius infectées (communes de Cernier et des Hauts-Geneveys) ont été détruites. Aucune espèce fruitière sensible à la maladie n'a été découverte jusqu'à présent dans le canton.

Bilan phytosanitaire des grandes cultures

La température de l'année a été très proche de la moyenne avec cependant un déficit pluviométrique durant les mois d'avril à juin, mais qui n'a pas entravé la croissance des cultures dont les rendements moyens sont bons. Les mois d'août et d'octobre pluvieux ont retardé la récolte du maïs et les semis d'automne.

La pression des maladies est restée faible pour la plupart des cultures. Par contre, les ravageurs tels que les pucerons ont été plus abondants que d'habitude et les attaques de la pyrale du maïs sont en augmentation, en particulier à St-Blaise et à Wavre. La propagation de la tordeuse du pois se confirme dans le réseau de piégeages et les interventions sur pois de printemps en dessus de 700 m d'altitude ont tendance à se généraliser. La chrysomèle des racines du maïs, organisme de quarantaine récent, n'a pas été détectée dans les 5 pièges répartis dans le Bas du canton.

Parmi les plantes envahissantes, l'abondance de la renouée du Japon devient alarmante. L'ambroise, plante allergène, n'a été trouvée que très rarement et de manière isolée hors des surfaces agricoles.

Herbages de montagne

Lutte contre le Campagnol terrestre. Un nouveau cycle de pullulation des campagnols débute dans les vallées de la Brévine et de La Sagne, ainsi qu'au Valavron. L'application d'appâts rodenticides a été autorisée pour une surface totale de 336 hectares au Valanvron (essai GELAC - groupe expérimental de lutte anti-campagnols La Chaux-de-Fonds).

L'essai GELAC entre dans sa cinquième et dernière année en 2005. Les buts sont d'évaluer l'efficacité d'une lutte permanente contre les campagnols terrestres et les taupes et d'évaluer l'influence du mode et de l'intensité d'exploitation des herbages sur les pullulations.

Fondation pour la protection phytosanitaire

Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment des herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

Essais - enquête

Un essai a été mené en collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques, notamment pour tester la résistance au mildiou de la pomme de terre de 38 variétés et de comparer leur degré de résistance aux maladies.

Un essai de lutte contre la renouée du Japon a été mené en collaboration avec la Ville de Neuchâtel.

Corneilles et corbeaux freux: Une nouvelle enquête auprès des agriculteurs, en collaboration avec le service de la faune, montre que les dégâts sont constants depuis 2002 et s'élèvent à 25.000 francs par année. Les cultures de maïs sont le plus souvent ravagées par ces corvidés. Les corbeaux freux (espèce protégée), poursuivent leur colonisation du nord-est vers le sud-ouest du Littoral et une première colonie a aussi été observée au Val-de-Ruz cette année.

Publications

- Le paysage de la haute chaîne jurassienne suisse influence-t-il les pullulations cycliques du campagnol terrestre Arvicola terrestris Shermann (Shaw, 1801) ? Bulletin de la société neuchâteloise des sciences naturelles 127:103-115.2004. Michel Blant et al.
- "Flore neuchâteloise" publication de l'institut de botanique de l'université de Neuchâtel, collaboration pour la partie "Plantes invasives, messicoles, arvicoles".

14. SERVICE DE LA VITICULTURE ET STATION D'ESSAIS VITICOLES

14.1. Missions

Le service de la viticulture a pour missions le soutien technique aux viticulteurs et aux encaveurs, ainsi que l'application des politiques fédérale et cantonale en matière de viticulture. Il collabore à cet effet avec les services de l'économie agricole, de la consommation, de l'aménagement du territoire et de la formation professionnelle. Il gère également les vignes appartenant à L'Etat, une part sous forme de contrats d'affermage et l'autre part en les exploitant pour ses propres besoins. Le produit des vignes qu'il exploite lui-même est vinifié par la cave de l'Etat qui lui est rattachée.

14.2. Objectifs de l'année

Outre l'accomplissement des missions habituelles, les objectifs pour 2004 ont été:

- La poursuite de l'étude des terroirs;
- La mise sur pied d'un système de sélection des vins pour les concours hors canton (concours nationaux et internationaux);
- La mise sur pied, avec l'interprofession, d'un système permettant la commercialisation de vins neuchâtelois de catégorie 2.

14.3. Ressources

Avec six collaborateurs pour 5,5 postes, les ressources humaines du service sont restées inchangées. Aucune modification n'est également à relever chez les commissaires viticoles, au nombre de 11 pour 18 communes viticoles.

Sur les quelque 25 ha de vigne, propriété de l'Etat, le service de la viticulture en a exploité 7 ha à des fins de production, de démonstrations et d'essais. Ces surfaces ont été cultivées par trois tâcherons sur la base de la convention des tarifs et salaires signée entre l'Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel et le Groupement des ouvriers agricoles et viticoles neuchâtelois.

14.4. Evénements principaux

Pour le monde de la viticulture, les événements ayant marqué l'année sous revue sont principalement la mise en place de PA 2007 avec les modifications liées aux paiements directs et celles concernant le bail à ferme agricole.

Sur le plan du cadastre viticole, on peut aussi relever que la reconversion variétale s'est poursuivie, mais qu'un tiers seulement des aides fédérales à la reconversion a été finalement sollicité. Ce sont à peine 5 ha d'anciennes surfaces de chasselas qui ont ainsi été reconverties. L'extension de la zone viticole dans un site considéré comme défavorable par la commission d'experts a par ailleurs fait l'objet d'un recours au tribunal administratif par l'exploitant débouté.

Enfin, au chapitre des marchés, la mise en route de l'Observatoire du vin auquel participe activement le canton s'est révélée être une nouvelle prestation très appréciée de la nouvelle structure "Swiss wine communication". La petite récolte 2003 et une meilleure gestion des productions en Suisse ont été favorables au marché neuchâtelois.

14.5. Activités / Réalisations

Dispositions légales

Aucune modification d'importance n'est à signaler sur le plan fédéral pour la viticulture et la liste des définitions actuellement en consultation ne sera pas approuvée avant juin 2005. Dans la mesure où cette liste devrait apporter une meilleure protection de l'Œil-de-Perdrix, le monde viticole neuchâtelois l'attend avec une certaine impatience. Au plan cantonal, seuls quelques ajustements mineurs sont à signaler.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle, entrée en vigueur au premier janvier 2004, exige la rédaction d'une ordonnance de formation pour chaque métier ou groupe de métiers. Ces ordonnances, valables sur le plan suisse, remplaceront les actuels règlements d'apprentissage. La viti-viniculture s'active pour mettre en place ce nouveau système qui devrait être opérationnel en 2007.

Arrêté fixant les degrés limites de la vendange, du 28 juin 2004

Dans l'optique de mettre sur le marché un vin rouge neuchâtelois de catégorie 2, et par là-même d'obtenir une meilleure segmentation du marché, l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise a souhaité relever une fois encore le degré limite du pinot noir. Profitant de cette modification, les degrés limites des spécialités ont également été relevés, ce qui va dans le sens d'une amélioration constante de la qualité et qui mérite d'être souligné.

Arrêté modifiant l'arrêté relatif à la tenue du registre des vignes pour la gestion des droits de production, du 27 septembre 2004

Constatant que certaines petites vignes, souvent des vignes éparses, étaient de plus en plus fréquemment laissées à l'abandon pour des raisons généralement économiques, il a été décidé de leur retirer le droit de production après deux ans de jachère. Cette modification qui va également dans le sens de la qualité a été largement soutenue par la profession.

Arrêté relatif au droit de coupage du millésime 2004, du 27 septembre 2004

Désirant préserver l'authenticité de ses vins, l'interprofession a demandé à l'Etat de limiter cette année encore le droit de coupage autorisé par l'ordonnance sur les denrées alimentaires (ODAL). En conséquence, les spécialités et le chasselas n'ont eu droit qu'à un coupage de 10% avec des vins d'AOC neuchâteloises, alors que le coupage des vins issus du pinot noir a été autorisé à 5% avec du pinot noir d'origine neuchâteloise et 5% avec un vin rouge étranger au canton. A noter que le droit de coupage avec des vins étrangers ne sera plus possible après le millésime 2005.

Echelles de paiement

Les échelles de paiement ne font pas l'objet d'un arrêté mais sont avalisées par la commission consultative viticole présidée par le chef du département. Elles ont donc force de loi et sont importantes pour le calcul de la valeur officielle de la vendange ou pour l'octroi du blocage-financement par exemple. Contrairement à ce qui avait été pratiqué jusqu'alors, les échelles de paiement ont été approuvées après la vendange et une catégorie 2 fédérale (appellation de provenance romande ou suisse) a été introduite pour le pinot noir et les spécialités.

Formation professionnelle et commissions

Formation professionnelle

L'école de Changins se consacrant désormais uniquement à l'enseignement supérieur, les apprentis cavistes neuchâtelois ont terminé leur formation à Marcelin où, tout comme les apprentis viticulteurs, ils ont reçu leur certificat fédéral de capacité. Une cérémonie a néanmoins été organisée en fin d'année à leur intention au service de la viticulture. En 2004, ce sont deux cavistes et trois viticulteurs neuchâtelois qui ont obtenu le certificat fédéral de capacité et pour la période 2004 – 2005, on recense dans le canton 8 apprentis viticulteurs et 4 apprentis cavistes.

Pour la commission d'apprentissage, on relèvera la nomination par le Conseil d'Etat de M. Ruedin en remplacement de M. Perrochet.

Commission AOC

La commission a procédé à trois séances de dégustation et s'est réunie une fois en assemblée plénière. 106 vins ont été prélevés dans 34 caves parmi les quelque 80 recensées. Après dégustation à l'aveugle, 99 vins ont été admis, 5 l'ont été avec réserve et 2 vins ont été refusés. Il n'y a pas eu recours contre ces décisions.

Consultation consultative viticole et Interprofession viti-vinicole neuchâteloise

Malgré de nombreuses séances de travail, l'interprofession n'a pas pu trouver de consensus pour la réalisation d'une catégorie 2a de pinot noir qui soit exclusivement neuchâteloise (vin de pays des coteaux neuchâtelois). Cette année, la catégorie 2 s'est donc limitée à la catégorie 2b fédérale (vin de table) et n'a concerné que les moûts déclassés qualitativement. La commission consultative viticole n'a donc pas eu à se pencher sur le problème délicat du pinot noir et ne s'est réunie qu'une fois après les vendanges pour fixer les échelles de paiement. Elle a cependant été interpellée pour un cas litigieux de vinification d'AOC hors canton et devra se prononcer ultérieurement sur une éventuelle autorisation.

Cadastre viticole

Commission d'experts en matière de cadastre viticole

Peseux. Sollicitée pour l'extension de la zone viticole, la commission d'experts a jugé que les conditions climatiques et pédologiques étaient favorables et ne s'opposaient pas à l'extension demandée; en revanche, elle a considéré qu'il n'était pas opportun d'autoriser la création d'une vigne hors zone viticole. L'avis du service de l'aménagement du territoire sur un éventuel dézonage de la parcelle sera donc déterminant.

Le Landeron. L'affectation à la zone de protection cantonale d'une parcelle non plantée située en zone viticole a été refusée par la commission d'experts. Celle-ci estime en effet qu'on peut maintenir cette surface en jachère au titre de compensation écologique, mais que la soustraire de la zone viticole pour l'affecter à une zone de protection pourrait nuire à l'exploitation correcte des vignes voisines.

Boudry. Après avoir été débouté par le Département de l'économie publique, le propriétaire d'une vigne située sous Chambrelien a recouru au tribunal administratif contre la décision de la commission d'experts qui avait refusé d'affecter cette vigne de plaisance à la zone viticole. Par arrêt du 31 août 2004, le tribunal administratif a renvoyé le dossier à la commission d'experts pour une nouvelle décision.

Evolution des surfaces et de l'encépagement

Au moment des vendanges 2004, le vignoble neuchâtelois comprenait 3409 surfaces officiellement recensées avec un droit de production. Elles étaient exploitées par 467 exploitants mais appartenaient à 1091 propriétaires. Les modifications du cadastre viticole ont porté sur 361 articles cadastraux, 729 surfaces en nature de vigne, 96 propriétaires et 51 exploitants. Au final, compte tenu des arrachages autorisés par le Département de la gestion du territoire et qui portaient uniquement sur des vignes situées hors de la zone viticole, la surface en vigne du canton a diminué cette année d'un peu moins d'un ha. Elle se situe à nouveau, et pour la première fois depuis 1984, au-dessous de la barre des 600 ha, 599,92 pour être précis. Mais si l'on tient compte de 2,4 ha de jachères viticoles, on peut admettre que le cadastre neuchâtelois est toujours légèrement supérieur à 600 ha. Quoi qu'il en soit, si la variation des surfaces reste modeste celle de l'encépagement est toujours fortement marquée par la diminution du chasselas au profit des rouges et des spécialités.

Le chasselas couvre aujourd'hui moins de 40% des surfaces et le pinot noir, dont l'augmentation est la plus forte (+ 3 ha), représente presque 49% du vignoble. Ainsi, avec les nouvelles plantations de gamaret et de garanoir, l'encépagement en rouge est maintenant de 51,1%. On peut encore relever que les cépages classés sous divers qui ne permettent pas l'élaboration de vins d'AOC ni celle de vins de pays, ont augmenté de 0,67 ha et représentent aujourd'hui 5,49 ha, ce qui n'est plus vraiment négligeable.

Dans leur ensemble, les spécialités qui occupaient à peine 14 ha ou 2,3% des surfaces en 1984, représentent aujourd'hui plus de 70 ha, soit 12% du vignoble.

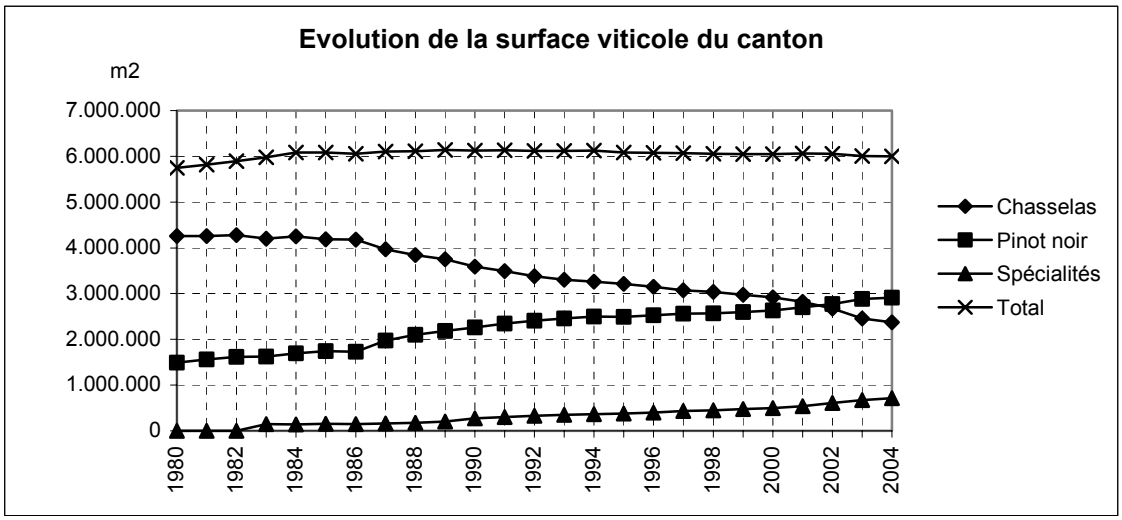

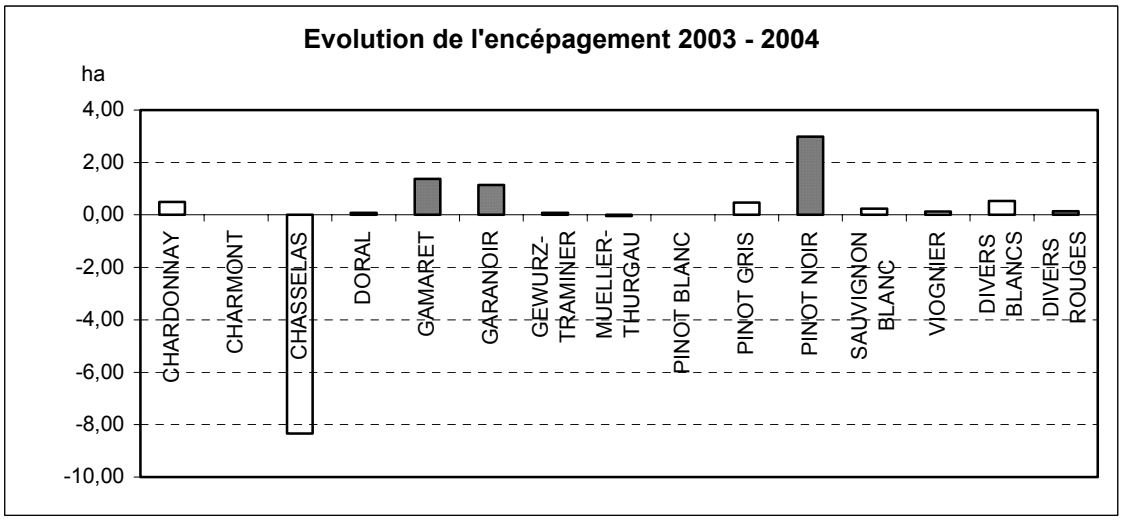

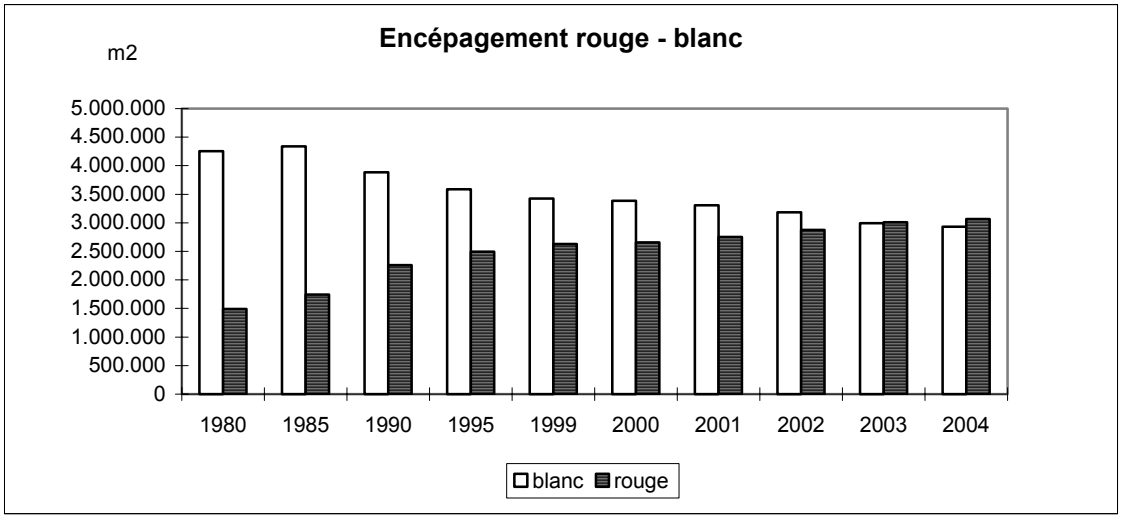

Encépagement des communes et reconstitutions

Encépagement par commune (en m^2)

COMMUNE	CHASSELAS	PINOT NOIR	PINOT GRIS	CHARDONNAY	AUTRES	TOTAL
AUVERNIER	295.165	343.733	41.491	38.178	20.054	738.621
BEVAIX	287.148	227.551	19.286	4.629	20.169	558.783
BOLE	41.555	74.353	13.828	8.830	10.677	149.243
BOUDRY	244.042	305.235	16.245	20.746	20.344	606.612
COLOMBIER	214.821	310.538	7.401	11.822	66.616	611.198
CORCELLES-CORMONDRECHE	15.743	60.663	868	213	395	77.882
CORNAUX	82.879	48.172	2.736	5.121	1.933	140.841
CORTAILLOD	245.906	248.423	17.961	5.513	17.468	535.271
CRESSIER	191.104	245.299	11.707	31.946	16.831	496.887
FRESENS	22.589	6.493	0	0	2.806	31.888
GORGIER	221.677	163.057	16.654	8.055	22.993	432.436
HAUTERIVE	57.185	84.503	8.187	5.587	1.742	157.204
LA COUDRE	22.520	17.203	2.091	6.199	12.623	60.636
LE LANDERON	176.519	401.998	20.375	33.217	57.734	689.843
NEUCHATEL	16.529	39.541	8.319	0	5.067	69.456
PESEUX	10.583	6.373	8.383	0	0	25.339
SAINT-AUBIN	19.275	23.909	2.490	406	908	46.988
SAINT-BLAISE	93.561	141.331	6.283	2.113	3.630	246.918
SAUGES	73.507	51.560	10.373	7.833	10.325	153.598
VAUMARCUS	37.894	113.438	8.350	4.773	5.150	169.605
TOTAL	**2.370.202**	**2.913.373**	**223.028**	**195.181**	**297.465**	**5.999.249**

Les surfaces en vigne ont augmenté dans 5 communes, le plus fortement à Cressier avec plus de 8000 m^2. Trois communes n'ont subi aucun changement et 12 communes accusent une perte de leur vignoble, la plus importante à Saint-Blaise avec une diminution de presque 1 ha. Comme l'année dernière, la structure des exploitations est le reflet de l'évolution du vignoble, avec une diminution des plus petits exploitants.

10,9 ha ou 1,8% du vignoble ont fait l'objet d'une reconstitution, dont 4,7 ha avec un subside de la Confédération se montant à 98.351 francs pour la reconversion variétale. 7,4 ha ont été reconstitués avec des cépages AOC, 2,6 avec des cépages Vin de Pays et 0,8 avec des cépages non homologués dont plusieurs étaient des variétés interspécifiques.

Le service de la viticulture a traité 48 dossiers relatifs à des projets de constructions proches des vignes, qui lui ont été soumis par le service de l'aménagement du territoire. Dans 44 cas, une réponse favorable a pu être donnée en raison d'une gêne minimale; trois demandes ont été refusées et une a fait l'objet d'une demande de modification.

Importance relative des exploitations viticoles, en ha par exploitation

Surface exploitée [ha]	> 30	20 à 30	10 à 20	5 à 10	4 à 5	3 à 4	2 à 3	1 à 2	< 1	total
Exploitants en 2000	1	2	8	24	15	14	16	31	397	508
Exploitants en 2001	1	2	7	27	10	16	12	32	383	490
Exploitants en 2002	1	3	8	27	14	12	26	52	331	474
Exploitants en 2003	1	3	7	29	11	10	13	32	368	474
Exploitants en 2004	1	3	7	28	12	7	16	29	363	466

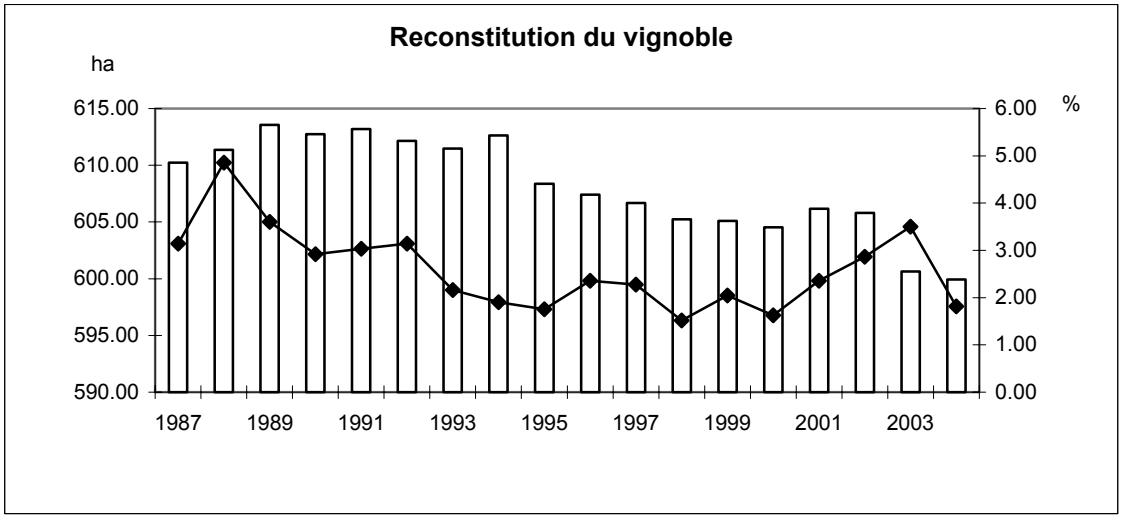

Productions, rendement financier, stocks au 31 décembre

Productions

Le rapport détaillé sur le contrôle de la vendange étant publié à part et se trouvant sur le site Internet du service, seuls les éléments principaux sont reportés ici. Avec pratiquement 71 degrés dans les chasselas et plus de 90 degrés dans les pinots, la qualité est à nouveau au rendez-vous malgré les craintes qu'a pu inspirer un été plutôt maussade. Mais un bel automne et une vendange légèrement retardée ont permis de rattraper totalement la situation. Les rendements sont plus importants que l'an dernier mais restent modestes: tous cépages confondus, le rendement moyen du canton est encore inférieur à 800 g/m^2.

Sur 4,55 millions de kg encavés, seules 7,6 tonnes n'ont pas atteint la limite des degrés pour l'AOC, soit moins de 0,2%. En revanche, si on tient compte également du déclassement quantitatif, il ne reste en AOC que 1,9 million de kg de chasselas et 2,1 millions de kg de pinot noir. Les déclassements qualitatif et quantitatif cumulés représentent pour leur part 2,4% du volume encavé. Il est à relever que pour la première fois dans le canton, la récolte de pinot noir est supérieure à celle de chasselas.

	RECOLTE 2003			RECOLTE 2004			MOYENNE 91-04
	kg	kg/m^2	° Oe	kg	kg/m^2	° Oe	° Oe
CHASSELAS	2.047.392	0,834	74,2	2.053.623	0,866	70,6	69,8
PINOT NOIR	1.811.180	0,628	96,0	2.141.627	0,735	90,1	85,8
SPECIALITES	332.660	0,497		432.960	0,605		
TOTAL	**4.191.232**	**0,698**		**4.628.210**	**0,771**		

Récoltes par commune (en kg)

COMMUNE	CHASSELAS	PINOT NOIR	PINOT GRIS	CHARDONNAY	AUTRES	TOTAL
NEUCHATEL - LA COUDRE	35.234	44.555	8.452	4.955	7.551	100.747
HAUTERIVE	50.094	71.813	5.502	5.182	505	133.096
SAINT-BLAISE	76.211	88.262	3.129	1.216	1.637	170.455
CORNAUX	64.000	37.102	2.146	1.923	2.802	107.973
CRESSIER	177.640	162.300	8.820	23.394	7.721	379.875
LE LANDERON	146.065	279.751	13.656	23.715	27.246	490.433
BOUDRY	188.460	198.607	11.561	14.373	8.067	421.068
CORTAILLOD	223.948	188.142	12.781	4.422	6.456	435.749
COLOMBIER	166.474	224.952	5.786	7.869	34.930	440.011
AUVERNIER	270.823	289.739	21.516	29.580	7.385	619.042
PESEUX	3.013	5.405	5.014	0	0	13.432
CORCELLES-CORMONDRECHE	10.427	38.069	0	133	0	48.629
BOLE	32.576	61.972	9.141	4.827	9.351	117.867
BEVAIX	270.278	183.981	16.197	3.950	11.745	486.151
GORGIER	205.362	114.990	8.970	2.258	8.394	339.974
SAINT-AUBIN – SAUGES	80.891	57.488	9.458	6.812	4.787	159.436
FRESENS	21.677	5.620	0	0	2.044	29.341
VAUMARCUS	30.450	88.879	8.740	4.288	2.574	134.931
TOTAL	**2.053.623**	**2.141.627**	**150.869**	**138.896**	**143.195**	**4.628.210**

Importance relative des encavages

Volumes encavés [kg]	> 400.000	200.000 à 400.000	100.000 à 200.000	50.000 à 100.000	10.000 à 50.000	< 10.000	total
Entreprises en 2000	3	2	6	11	33	33	88
Entreprises en 2001	4	2	5	14	35	26	86
Entreprises en 2002	4	2	6	15	33	24	84
Entreprises en 2003	1	5	2	13	33	30	84
Entreprises en 2004	2	4	4	15	30	27	82

Rendement financier

Le rendement brut du vignoble, calculé sur la valeur de la vendange en tenant compte des échelles de paiement et des classements qualitatif et quantitatif, s'élève à 18,72 millions de francs, ce qui représente 3 fr. 12 par m^2. C'est heureusement supérieur à l'an dernier où le rendement brut s'était révélé inférieur à 2 fr. 80 par m^2 en raison de la petite récolte, mais c'est encore insuffisant pour couvrir les frais de production.

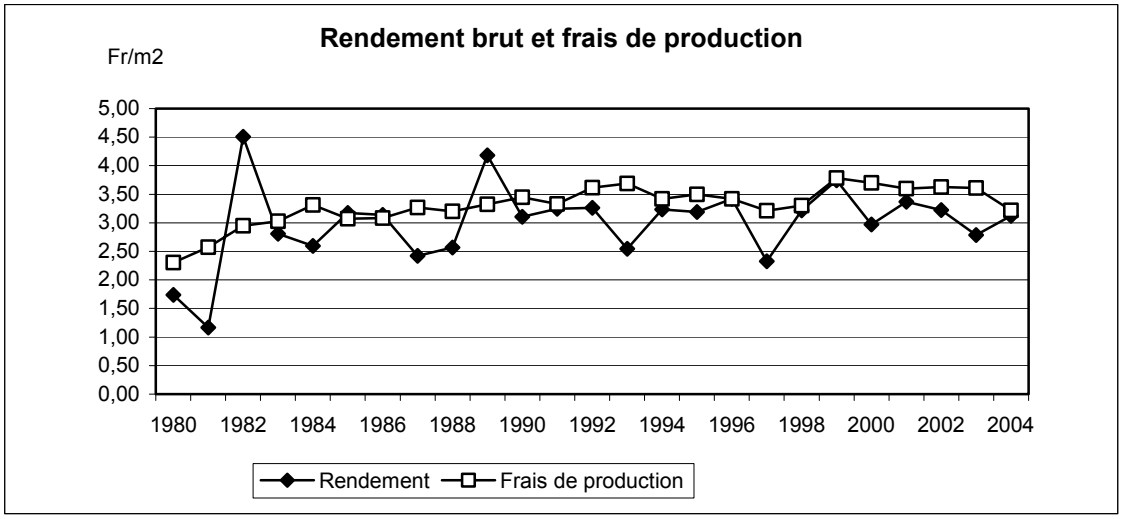

Calculés sur la base des enquêtes du service romand de vulgarisation agricole (SRVA) ainsi que sur l'importance relative dans le canton de Neuchâtel des différentes méthodes de culture (enquête 2004), les frais de production moyens s'élèvent théoriquement à 3 fr. 22 par m^2. S'il paraît logique que, compte tenu de la baisse du taux hypothécaire et d'une mécanisation plus poussée, les frais de production soient à la baisse, cette valeur est assurément faussée par les conditions particulières de l'année 2003 qui ont servi de référence aux valeurs publiées par le SRVA. En prenant plutôt en compte les valeurs moyennes sur 5 ans, on constate que les frais de production dans le canton sont toujours proches de 3 fr. 60 ce qui, comparé au rendement brut, reste trop élevé.

Par l'arrêté du 17 novembre 2004, le Conseil d'Etat a mis en place une action de blocage – financement pour les vins du millésime 2004. Huit encavages ont sollicité le blocage pour une somme garantie par l'Etat de 2.954.000 francs.

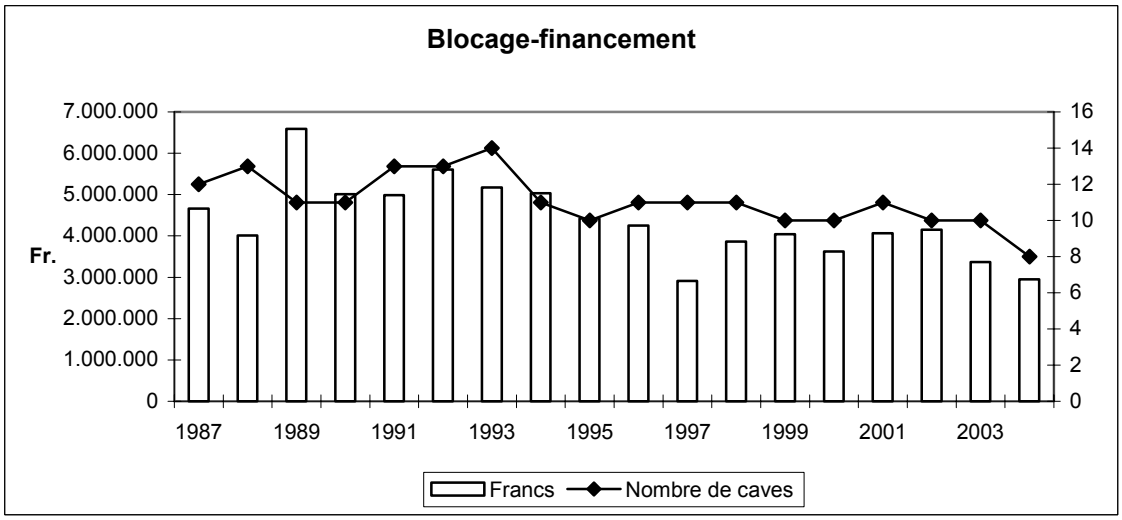

Stocks et consommation

Au 31 décembre 2003, on pouvait constater une diminution des stocks de toutes les productions importantes, évidemment causée par une faible récolte mais aussi par la discipline des producteurs et par plus de 200.000 litres de déclassements volontaires dans les chasselas. Par rapport au 31 décembre 2002, la diminution des stocks est de 878.000 litres.

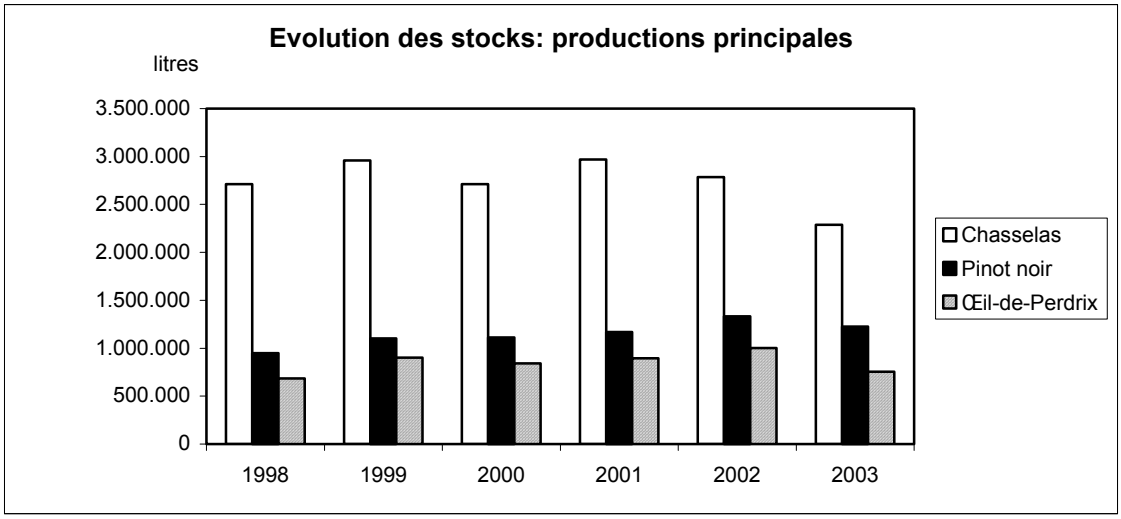

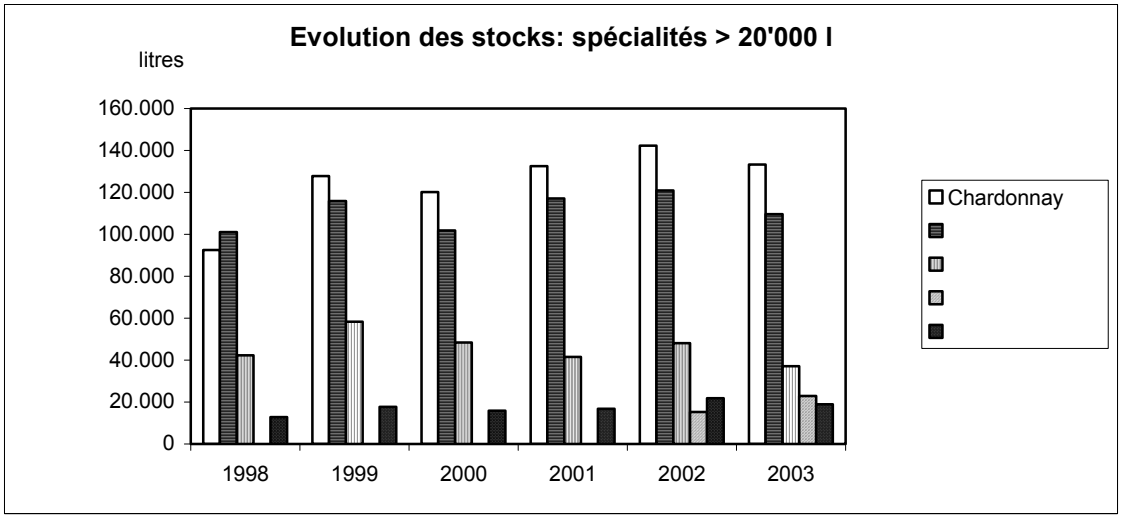

Consommation neuchâteloise en hl

	1999	2000	2001	2002	2003
Rouges + rosés					
Stocks 01.01	16.735	20.631	20.200	22.049	24.063
Récolte	16.002	13.966	16.474	17.617	14.683
Disponibilités	32.738	34.597	36.674	39.666	38.746
Stocks 31.12	20.631	20.200	22.049	24.063	20.347
Consommation	12.107	14.397	14.625	15.604	18.398
Mois	20,4	16,8	18,1	18,5	13,3
Blancs					
Stocks 01.01	28.872	32.430	31.519	33.864	32.712
Récolte	26.683	20.972	24.709	22.970	18.847
moins jus de raisin				803	1.864
Disponibilités	55.555	53.402	56.228	56.031	49.695
Stocks 31.12	32.430	31.519	33.864	32.712	27.183
Consommation	23.124	21.883	22.364	23.319	22.512
Mois	16,8	17,3	18,2	16,8	14,5
Consommation totale	**35.231**	**36.279**	**36.989**	**38.922**	**40.910**

Estimés en mois de consommation, les stocks ont assez fortement diminué et le marché s'est bien équilibré. Avec respectivement 13,3 et 14,5 mois de consommation pour les vins rouges et les vins blancs, les problèmes d'écoulement devraient être bientôt résolus.

Station d'essais viticoles et encavage

Les activités de la station d'essais viticoles font l'objet d'un rapport détaillé; seuls figurent ici les éléments principaux résumés très succinctement.

Vulgarisation viticole et activité du laboratoire

vulgarisation dans le terrain:	9 séances	conférences téléphoniques:	17
vulgarisation technique en salle:	3 séances	échantillons analysés:	2042
dégustations techniques:	8 séances	nombre d'analyses:	6546
bulletins phytosanitaires:	12 envois		

Valeur de la récolte

Vignoble	kg	Valeur Fr.
Auvernier	32.838	142.320.-
Colombier	10.850	38.153.-
Bevaix	6.534	24.017.-
Total	**50.222**	**204.490.-**

Chiffre d'affaire

Vins blancs	Fr.	138.568,59
Vins rouges	Fr.	163.012,80
Spécialités	Fr.	64.250,34
Eaux de vie	Fr.	1.897,75
Analyses	Fr.	12.543,10
Ventes diverses	Fr.	10.760,85
Total	**Fr.**	**391.033,43**

Fonds viticole

	Fr.	Revenus Fr.	Charges Fr.
Fortune au 31 décembre 2003	3.637.737,56		
Revenus sur titres		97.750,00	
Contribution des encaveurs (récolte 2003)		64.441,10	
Contribution des propriétaires (droits de production 2003)		150.115,50	
Vente de bois à greffer		2.223,00	
Recettes diverses		141,65	
Commissions			3.777,55
Subvention à la Fédération neuchâteloise des vignerons			8.000,00
Subvention à l'office des vins et des produits du terroir (OVPT)			250.000,00
Subsides aux institutions privées			55.726.13
Achat de bois à greffer			2.223,00
Frais de gérance et divers			2.412,60
Diminution de la fortune	7.468,03		
Fortune au 31 décembre 2004	3.630.269,53		

15. SERVICE DE LA CONSOMMATION

15.1. Missions

Pour mieux adapter son nom à l'expression et la réalité de ses missions, le "laboratoire cantonal" est devenu "service de la consommation" (SNCO) en 2003. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont reconnu, dans le cadre d'un rapport sur la gestion et l'évolution des tâches du service adopté au printemps 2003, la pertinence de ce choix et le rôle du service pour la protection des consommateurs et des produits.

Le service de la consommation est chargé de diverses missions de protection des consommateurs visant à limiter les risques pour la santé et la tromperie. En premier lieu, l'exécution du droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels implique une surveillance des commerces par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Le service est chargé de veiller au respect de la loi sur les toxiques et du contrôle du marché dans le cadre de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement permettant ainsi d'éviter une utilisation inadéquate de produits dangereux qui nuirait à l'homme et à l'environnement. Il veille à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux normes et à ce que la qualité des eaux de baignade soit sans risque pour la santé des nageurs. Enfin le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

Une mission de protection des produits s'est ajoutée depuis quelques années. Le service de la consommation est chargé, dans le cadre du droit fédéral agricole, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse. La protection des produits dans le cadre des AOC/IGP s'inscrit dans les missions de protection du patrimoine qui sont dévolues à l'État au même titre que la protection des sites naturels, des monuments historiques ou des espèces menacées. Cette mission prend actuellement une importance particulière comme le montrent le débat sur la "raclette", l'affaire des imitations de Vacherin Mont d'Or et celle des faux Gruyère qui ont concerné directement des commerçants neuchâtelois. La surveillance accrue du marché des produits "bio" est nécessaire au vu de la part toujours plus importante, bien que très minoritaire, de ces produits dans le commerce. L'information obligatoire des consommateurs sur l'utilisation potentielle de modes de production interdits en Suisse pour des denrées importées, tels que l'élevage des poules en batterie, l'alimentation des animaux avec des antibiotiques et/ou des hormones ou la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM), fait partie des spécificités du droit suisse. Cette protection de produits met en évidence une conjonction actuelle des intérêts des agriculteurs et producteurs locaux avec ceux des consommateurs.

15.2. Objectifs de l'année

Des objectifs de législature ont été définis pour le service en 2002. Ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations. Le service a adopté dans les années 90 une gestion des prestations moderne et une démarche qualité d'amélioration permanente. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 21 prestations. Un contrôle de gestion trimestriel permet de s'assurer de leur réalisation.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestation, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2004, ces objectifs étaient les suivants:

- Entretenir le processus d'amélioration permanente de gestion à l'aide de l'outil EFQM/CAF;
- Approfondir la collaboration intercantonale existante avec le canton de Vaud et l'élargir au Canton de Genève;

- Améliorer la gestion des ressources humaines et la communication interne;
- Intégrer l'office de vérification en métrologie dans la gestion GESPA;
- Instituer une collaboration avec les organes de certification pour les AOC-IGP et les produits de l'agriculture biologique et avec l'OIC dans le cadre du contrôle des vignerons-encaveurs.

15.3. Ressources

Ressources humaines

En remplacement de Jean-Marc Riedi, contrôleur des denrées alimentaires Claude Bridy a commencé son activité au 1er janvier 2004. Ce nouveau collaborateur vient du Service d'Hygiène de la ville de Lausanne. Il est en possession du diplôme fédéral d'inspecteur des denrées alimentaires. Le service a eu la chance d'avoir pu engager une personne déjà formée et donc immédiatement opérationnelle dès son entrée en fonction.

La collaboration intercantonale avec le canton de Vaud a permis à Jacques Bastardoz, nouveau contrôleur des denrées alimentaires engagé en automne 2003, à Claude Jeanneret, inspecteur du SICL chargé par le service des contrôles des commerces laitiers et à Pierre-André Dupertuis, nouveau contrôleur du Service d'hygiène et de l'environnement de la ville de La Chaux-de-Fonds, de suivre un cours de formation intensif de 3 mois organisé par le laboratoire cantonal vaudois.

Le service a accueilli divers stagiaires durant l'exercice et a engagé un nouvel apprenti laborantin en chimie.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité ISO 17020 et 17025. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences aussi bien dans les domaines technique qu'administratif et relationnel.

Ressources matérielles et locaux

L'ancien système de sécurité d'accès et de contrôle de présence a dû être remplacé en raison de défectuosités techniques, le fournisseur n'étant plus en mesure d'en assurer la maintenance. Le système Interflex, déjà largement utilisé par de nombreux services de l'administration, a été installé en décembre en remplacement.

Sur le plan technique, le service a procédé aux acquisitions suivantes:

- La section microbiologie a acquis une sonde de contrôle des températures supplémentaire et a remplacé une balance achetée il y a 17 ans;
- La section de biologie moléculaire a acquis un agitateur et a remplacé une centrifugeuse défectueuse;
- La section chimie a remplacé le titrateur Mettler datant de 1987 par un nouvel instrument;
- L'inspection des denrées alimentaires a remplacé les 3 appareils permettant le contrôle de l'altération des huiles de friture par de nouveaux instruments.

Ressources financières

Les ressources financières attribuées par le budget ont été utilisées conformément à la planification élaborée tant pour les budgets de fonctionnement que d'investissement et aussi bien pour les budgets financier qu'analytique. Les résultats sont légèrement meilleurs que la prévision.

La comptabilité financière montre les résultats suivants:

- Le montant des dépenses est inférieur de 43.083 francs à celui du budget dans le domaine des "biens, services et marchandises", certaines dépenses d'équipement ayant été différées;
- Le montant des dépenses est inférieur de 10.838 francs aux prévisions budgétaires dans le domaine des "charges de personnel";
- Le montant des recettes est supérieur de 19.998 francs aux prévisions budgétaires en raison de l'exécution d'un important mandat analytique imprévu pour une association européenne de consommateurs.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 2.584.000 francs est réduit à 2.508.447 francs, soit une amélioration de 75.553 francs, représentant 2.8 % du montant budgétisé.

La comptabilité analytique développée dans le cadre du projet GESPA montre un excédent de charges de 2.883.815 francs pour des dépenses de 3.656.543 francs et des recettes de 772.728 francs. La différence entre les chiffres de la comptabilité financière et ceux de la comptabilité analytique est due aux principes spécifiques utilisés pour les amortissements et aux coûts transversaux qui n'ont pas été pris en compte dans le budget financier comme par exemple les coûts des prestations des services de l'informatique et de l'intendance.

15.4. Evénements principaux

L'exercice 2004 a vu se réaliser les évènements principaux suivants:

- Modification de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires dans le cadre du désenchevêtrement des tâches canton – commune. Reprise intégrale par le canton des charges financières d'inspection des commerces de denrées alimentaires. Introduction de la possibilité d'octroyer des mandats de prestation aux services d'hygiène des villes pour l'exécution de ces tâches;
- Intention manifestée par le canton de Genève de participer à l'accord intercantonal existant entre les cantons de Vaud et Neuchâtel, visant à une coordination complète des activités analytiques des services de contrôle des denrées alimentaires;
- Réalisation de 3 enquêtes de satisfaction (consommateurs, entreprises soumises au contrôle, collaborateurs) dans le cadre de la démarche "Excellence" pour l'amélioration du service selon la méthode EFQM/CAF;
- Adoption par le Conseil d'Etat et entrée en vigueur d'une révision complète de la législation cantonale sur les eaux de baignade;
- Intégration au système de gestion GESPA de l'office de vérification en métrologie;
- Mise en place d'un contrôle coordonné des vignerons-encaveurs des cantons romands par l'OIC en application de la modification de l'ordonnance fédérale sur le contrôle des commerces de vins.

15.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 7 groupes de prestations. Les coûts et les temps consacrés à chacun de ces groupes sont représentés dans le tableau suivant :

Groupe de prestation	Heures de travail	Répartition des heures	Dépenses	Répartition des dépenses	Recettes
Contrôle des denrées alimentaires et du tabac	15.779	58.7%	2.273.407,49	62.7%	424.055,95
Contrôle des objets usuels	331	1.2%	53.168,82	1.5%	17.310,00
Contrôle des eaux de boisson	4.046	15.0%	540.585,47	14.9%	620.00
Contrôle des eaux de baignade	814	3.0%	107.350,10	3.0%	0,00
Contrôle des toxiques	1.033	3.8%	169.977,51	4.7%	11.903,20
Prestations à d'autres services	1.502	5.6%	212.521,46	5.9%	2'250.00
Vérification métrologique	3.400	12.6%	269.577,03	7.4%	262.239,95

Les heures de travail qui ne peuvent pas être attribuées directement à une prestation ne sont pas répertoriées dans le tableau ci-dessus.

Contrôle des denrées alimentaires et du tabac

Inspections

Les entreprises font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des dangers faite au terme de chaque inspection. L'analyse intégrant 6 paramètres, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 12, 18 ou 36 mois. L'objectif fixé aux contrôleurs est de respecter à plus de 90% les rythmes d'inspection ainsi dictés. Cet objectif a pu être tenu, malgré les changements dans l'effectif des contrôleurs et le fait que deux d'entre eux sont encore en formation.

Sur l'ensemble du canton, 1528 (1454 en 2003) inspections ont été réalisées. Le bilan annuel montre que 96 (79) inspections ont fait l'objet d'un rapport mentionnant des infractions aux dispositions légales pour lesquelles des émoluments ont été facturés. Dans 24 (19) cas ces infractions ne pouvaient pas être considérées comme des cas de peu de gravité et ont fait l'objet d'ordonnances pénales en application des dispositions légales fédérales existantes. Le montant total des amendes prononcées par le chimiste cantonal pour ces cas se monte à 8900 francs (9100). Le montant des émoluments perçus dans les cas d'infractions de peu de gravité se monte à 12.867 francs (12.501) pour les commerces en dehors des 3 villes de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

Les relations du service avec les commerçants sont en règle générale bonne. Ce constat, qui n'était avant 2004 qu'une impression subjective, est confirmé par les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès de 50% des entreprises soumises au contrôle. Cette enquête, réalisée par un étudiant de la HEG comme travail de diplôme, montre que la très grande majorité des usagers est satisfaite des prestations offertes. Aucun véritable point faible ne ressort de cette étude. On relèvera en particulier qu'aucune différence significative n'a pu être mise en évidence entre l'appréciation des commerces contrôlés par les services d'hygiène des villes et ceux contrôlés par les collaborateurs du SNCO.

Les inspections de commerces mettent encore en évidence un manque relativement important de sensibilité et de connaissances face aux problèmes liés à l'hygiène. D'importants efforts sont constants pour améliorer cette perception. Les solutions à ces problèmes passent indéniablement

par une amélioration de la formation des exploitants de commerces en denrées alimentaires. Trop nombreuses sont les personnes qui ouvrent un commerce sans formation suffisante préalable.

Dans le cadre de la lutte contre la tromperie et une information correcte des consommateurs, de très nombreuses irrégularités ont été mises en évidences dans deux domaines. L'indication du pays de production des fruits et légumes vendus en vrac est souvent fausse. Les contrôles ont montré que tant dans les grandes surfaces que dans les petits commerces, il y a très souvent (environ 50% des cas) totale contradiction entre les indications figurant sur le rayon, celles du carton contenant la marchandise, celles figurant sur le ticket imprimé par la balance et celles du bulletin de livraison du fournisseur. Un contrôle systématique des cartes de boisson dans les cabarets a montré que presque tous ces établissements vendaient des "boissons pétillantes sans alcool" sous la rubrique "vins mousseux et/ou "champagnes". Ces infractions ont été sanctionnées et des mesures ont été prises par les entreprises pour corriger ces défauts.

Pour la dernière année, les communes qui n'effectuent pas cette prestation à travers les services d'hygiène de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, ont financé la prestation par un émolument de 3 francs par habitants. Le montant ainsi perçu s'est élevé à 265.890 francs.

Environ 4100 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation à la charge du canton s'est élèvé à 181.112 francs.

Analyses officielles

La collaboration mise sur pied avec le laboratoire cantonal vaudois a permis de mettre en place pour la deuxième année consécutive une planification des analyses effectuées. Des synergies importantes générant une augmentation de la productivité ont été constatées. Systématiquement, les campagnes de contrôle de produits ont été menées sur la base d'échantillons prélevés dans les deux cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le SNCO a prélevé 1998 échantillons (1677 en 2003) dont 231 ont été analysés par le laboratoire cantonal vaudois. En contrepartie, le service de la consommation a analysé 1974 (1972) échantillons dont 207 (344) prélevés dans des commerces vaudois.

Les campagnes d'analyse réalisées par le service se résument ainsi:

- Teneur en nitrate et nitrite des produits de charcuterie: sur 31 échantillons analysés, aucun ne répondait pas aux exigences légales;
- Saumons d'élevage vendu comme sauvages: sur 19 échantillons, 1 seul a été contesté;
- Déclaration des variétés de café: 25 échantillons déclarés comme "pur Arabica" ou "pur Robusta" ont été contrôlés. Toutes les déclarations étaient conformes;
- Teneur en fongicide (dithiocarbamate) des salades: 11 des 12 échantillons analysés étaient conformes aux exigences légales. L'échantillon contesté contenait des résidus en quantité supérieure à la valeur limite;
- Teneur en résidus de pesticides de fruits et légumes: 49 échantillons de fraises, raisins et tomates ont été contrôlés. Un échantillon de fraise contenait des résidus en quantité supérieure à la valeur de tolérance;
- Composition des margarines et minarines: les 27 échantillons examinés étaient conformes quant à leur composition en acides gras, en vitamines A et E et en nickel;
- Teneur en Campylobacters thermotolérants de produits carnés et sushis: la présence de cette bactérie dangereuse pour la santé a été contrôlée par PCR (analyse de l'ADN) dans 37 échantillons. Deux échantillons ont été détectés positifs (un sushi et une viande de poulet);
- Authenticité du jambon: la détermination de la présence d'autres espèces animales que le porc et de la structure musculaire permet de vérifier si des produits vendus comme jambon répondent aux exigences particulières pour ce type de produit. Sur 39 échantillons, 6 ont été contestés pour présence de poulet et/ou de bœuf;
- Authenticité des saucisses et saucissons: la vérification de l'espèce animale par analyse de l'ADN a été réalisée sur 53 échantillons. 6 échantillons ont été décelés d'une autre espèce animale que celle déclarée;

- Authenticité des truffes: la vérification de l'espèce de truffe déclarée a été effectuée dans 42 échantillons. 18 échantillons ont été contestés pour diverses non-conformités de qualité et/ou de déclaration;
- Authenticité des poissons: la vérification de l'espèce animale par analyse de l'ADN a été réalisée sur 38 échantillons. 8 échantillons ont été contestés pour fausse déclaration de l'espèce;
- Qualité bactériologique des produits laitiers: dans le cadre d'une campagne nationale de contrôle des produits laitiers, 72 échantillons de produits fabriqués dans le canton ont été contrôlés. 20 produits ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des sushis, salades et autres produits consommés crus: des 32 échantillons analysés, 1 seul a été contesté pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en restauration collective: des 918 échantillons prélevés dans 219 établissements de restauration collective, 169 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boucheries: des 53 échantillons prélevés dans 18 boucheries, 9 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité microbiologique des glaces: des 62 échantillons prélevés dans 18 commerces, 7 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Examen de l'étiquetage: des 292 échantillons examinés, 54 se sont révélés incorrects.

Environ 10.300 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 1.706.359 francs.

Analyses privées

Quelques entreprises, associations et particuliers apportent au service de la consommation de temps à autres des échantillons à analyser. Durant l'exercice 2004, 329 marchandises diverses ont été ainsi analysées. Ce chiffre comprend 281 échantillons de frites et pommes de terre analysés pour une association européenne de consommateurs pour déterminer la teneur en acrylamide et/ou en sucres. Ce mandat confié au SNCO en raison de sa reconnaissance européenne comme centre de compétence pour ce type d'analyse, a demandé un gros effort représentant environ 400 heures de travail. Il a été facturé pour un montant de près de 50.000 francs.

7 échantillons ont été analysés pour une émission ABE de la TSR et 37 échantillons pour divers demandeurs.

Environ 710 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 32.742 francs.

Travaux d'expertise, de formation et d'information

En dehors des travaux de laboratoire et des activités d'inspection, les compétences des collaborateurs du service sont utilisées pour diverses expertises et pour la formation professionnelle.

En 2004, plus de 200 heures ont été consacrées à des cours dans le cadre de la formation des cafetiers-restaurateurs, des apprentis cuisiniers et du personnel hospitalier.

Environ 690 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 95.082 francs.

Contrôle des objets usuels

Ce domaine d'activité est beaucoup plus réduit que celui des denrées alimentaires. En 2004, 332 heures y ont été consacrées.

Quatre campagnes d'analyses ont été effectuées en collaboration avec le laboratoire cantonal vaudois:

- Chrome VI dans les cuirs: les 12 échantillons prélevés dans le canton étaient conformes aux exigences légales;
- Filtre ultraviolets dans les produits solaires: des 11 échantillons prélevés dans le canton, 1 ne répondait pas aux exigences légales;
- Métaux toxiques dans les jouets pour enfants de moins de 3 ans: les 20 échantillons prélevés dans le canton étaient conformes aux exigences légales;
- Nitrosamines dans les tétines et les anneaux de dentition: les 10 échantillons prélevés dans le canton étaient conformes aux exigences légales.

Le service a délivré 378 (889 en 2003) certificats pour l'exportation de cosmétiques qui ont généré un revenu d'environ 17.000 francs.

Environ 330 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 35.859 francs.

Contrôle des eaux potables

Inspection

Depuis que le contrôle des eaux de boisson est basé essentiellement sur la surveillance des systèmes d'autocontrôle mis en place par les distributeurs, les activités d'inspection se sont modifiées et intensifiées.

Durant l'exercice 2003, le service de la consommation a réalisé 34 inspections générales de réseau et 89 inspections partielles. Un important travail d'aide et de conseil pour l'élaboration de systèmes d'autocontrôle a été réalisé, surtout avec les petits distributeurs qui n'ont pas toujours les ressources pour mandater des bureaux spécialisés pour cette tâche.

L'examen des données analytiques qui ont été transmises par les laboratoires qui exécutent les analyses de qualité de l'eau planifiées par les distributeurs a représenté un volume de travail important.

Plus de 1600 heures ont été consacrées à l'ensemble de la prestation, dont 560 chez les distributeurs et 300 pour l'examen des données.

Environ 1630 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 209.189 francs.

Analyses

Le service limite ses activités d'analyse des eaux à la recherche de contaminants qui ne sont généralement pas recherchés dans le cadre des systèmes d'autocontrôle des distributeurs.

Durant l'exercice 2004, 4 campagnes d'analyses ont été réalisées:

- Contamination par des herbicides: les analyses de 40 échantillons d'eaux neuchâteloises et de 59 échantillons d'eaux vaudoises ont été effectuées par le service de la consommation;
- Contamination par des hydrocarbures volatils et des hydrocarbures aromatiques polycycliques: les analyses de 40 échantillons d'eaux neuchâteloises ont été réalisées par le laboratoire cantonal vaudois;
- Chlorites et chlorates dans les eaux désinfectées au dioxyde de chlore: le service a analysé 10 échantillons. Il a été profité de ces analyses pour vérifier la concordance des résultats avec ceux obtenus par les laboratoires des distributeurs d'eau potable;
- Analyse des éléments contenus dans les eaux potables neuchâteloises: en collaboration avec le laboratoire de géochimie environnementale et analytique de l'Université de

Neuchâtel, il a été réalisé un examen de 85 eaux différentes distribuées dans le canton. La teneur de ces eaux en 66 éléments différents du tableau périodique de Mendeleïev a été mesurée par ICP-MS. Ces mesures permettent de mesurer de très faibles concentrations souvent en dessous du microgramme par litre.

Environ 1600 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 220.211 francs.

Travaux d'expertise, de formation et d'information

Le service réalise de nombreux travaux d'expertise principalement pour l'examen de projets de rénovation, transformation et extension des installations et des ouvrages pour la distribution d'eau potable. Environ 355 heures ont été consacrées à cette prestation.
Environ 350 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 51.974 francs.

Gestion des ressources

Les travaux de transfert des données cartographiques sur une base de donnée informatique de l'ensemble des informations sur les ressources en eau du canton sont pratiquement terminés. La mise à jour de ces données se fait en étroite collaboration avec les distributeurs d'eau, les services de l'Etat concernés et les autorités communales.

La mise à disposition de ces données sur le réseau informatique via Intranet et/ou Internet est en voie de réalisation dans le cadre du projet SIT-Eaux.

Environ 360 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 58.491 francs.

Contrôle des eaux de baignade

Contrôle des piscines publiques

Les 81 bassins soumis au contrôle des piscines ont été contrôlés durant l'exercice 2004. En règle générale, chaque piscine publique est contrôlée 4 fois par an. En plus de la qualité de l'eau des différents bassins, les installations techniques et l'hygiène des locaux sont contrôlées.

Une révision complète de la législation cantonale sur les eaux de baignade a été réalisée par un groupe de travail réunissant plusieurs exploitants de piscines publiques. Un nouveau règlement arrêté par le Conseil d'Etat en juin 2004, conformément au programme de législature, a été mis en vigueur après avoir été mis en consultation auprès des autorités communales et de tous les exploitants de piscines.

Environ 700 heures ont été consacrées à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 91.829 francs.

Contrôle des plages

La qualité de l'eau des 27 plages sur les rives neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel est contrôlée chaque été. Les 120 échantillons analysés ont montré des eaux qui sont généralement de qualité suffisante pour ne pas présenter de risque pour la santé des baigneurs. Seule la plage Est de Saint-Blaise présente une qualité insuffisante en raison du déversement occasionnel d'eau usée (déversoir d'orage). La commune de Saint-Blaise a mandaté une étude pour examiner comment remédier à ce problème. Les autres endroits où la baignade est déconseillée se trouvent tous à proximité de rivières ou de rejets des STEP.

Environ 110 heures ont été consacrées à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 17.714 francs.

Contrôle des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement

Des modifications fondamentales sont en cours pour cette prestation. La loi fédérale sur les toxiques sera définitivement abrogée au 1er semestre 2005 et remplacée par la loi sur les produits chimiques et ses ordonnances d'application. Si les buts de la loi restent les mêmes, les modalités d'application seront complètement modifiées et harmonisées avec le droit européen.

L'abandon du système des autorisations de commerce des toxiques entraînera une diminution des activités administratives. Une augmentation des activités de contrôle dans les entreprises sera probablement nécessaire tout autant qu'une collaboration accrue avec les services qui interviennent déjà dans le même domaine, en particulier la protection de l'environnement et la sécurité au travail.

Les activités pour cette prestation ont été volontairement diminuées durant les exercices 2003 et 2004.

Inspection

Le nombre d'heures consacrées à cette prestation est tombé de 1295 en 2002 à 360 en 2003 et 2004. Parallèlement le nombre d'interventions a diminué de 482 en 2002 à 128 en 2003 et 107 en 2004. Le coût de la prestation s'est élevé à 81.148 francs.

Autorisations

Le nombre d'opérations administratives (délivrance et renouvellement d'autorisation, mutations) a diminué. Il a passé de 386 en 2002 à 334 en 2003 et à 282 en 2004, alors que le temps consacré à cette prestation a diminué de 560 à 440 pour la même période. Des émoluments pour un montant de 9651 francs ont été perçus. Le coût de la prestation s'est élevé à 37.572 francs.

Analyses

Le service a prélevé 13 échantillons de produits enregistrés dans la liste des toxiques pour contrôles demandés par l'OFSP. Sur 11 résultats reçus à fin 2004, 5 échantillons ne répondaient pas aux exigences légales. Des différences importantes entre la composition déclarée lors de l'enregistrement et celle constatée à l'analyse sont à l'origine de ces non-conformités.
Environ 30 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé à 5710 francs.

Travaux d'expertise, de formation et d'information

L'inspecteur cantonal des toxiques est appelé à se prononcer sur de nombreux dossiers en collaboration avec les autres services de l'Etat concernés par la sécurité dans les entreprises.
Il participe à la formation sur les toxiques organisées à l'échelle intercantonale par les différentes organisations professionnelles. Il est actif en particulier dans la formation des maîtres fromagers, des apprentis droguistes et des étudiants en conservation-restauration de la Haute école d'arts appliqués de la Chaux-de-Fonds.
Environ 210 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation. Le coût de la prestation s'est élevé de 43.296 francs.

Prestations à d'autres services officiels

Service de la viticulture

Le service de la consommation offre des prestations au service de la viticulture dans 3 domaines.

- Prélèvement des échantillons de vins pour les dégustations de la commission cantonale des AOC (68 heures);
- Contrôle des vendanges (850 heures);
- Prêt de personnel de laboratoire (36 heures).

L'ensemble de cette prestation représente en 2004 environ 1019 heures, soit plus d'un ½ poste de travail. Le coût de la prestation s'est élevé à 119.922 francs.

Service de la protection de l'environnement (SCPE)

Le service a réalisé l'analyse microbiologique de 236 échantillons d'eau de surface prélevés par le SCPE. Il soutient aussi ce service dans le cadre de l'assurance de qualité en le conseillant et en réalisant des audits internes. Environ 150 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation pour un coût 21.445 francs.

Prestations à d'autres services officiels cantonaux et fédéraux

L'ensemble des prestations offertes à ces services est relativement faible en 2004. Il représente environ 335 heures de travail dans différents domaines et différentes activités.
Le coût des ces prestations s'est élevé à 68.904 francs.

Vérification métrologique

L'office de vérification métrologique est rattaché au service de la consommation depuis l'exercice 2002.

Ses activités sont de deux types:

- Contrôle des instruments de mesure utilisés pour le commerce: en 2004, les 2 vérificateurs ont contrôlé 2401 instruments (balances, camion-citernes, pompes à essence, appareils de mesure de pollution des véhicules, etc.) sur 4498 instruments répertoriés. Ces contrôles ont permis de déceler 206 non conformités;
- Contrôle des poids et des volumes des marchandises préemballées: en 2004, 173 produits conditionnés par 18 entreprises ont été contrôlés. 11 produits comportaient des déclarations de quantité non conformes aux exigences légales.

Les contrôles des instruments de mesure sont soumis à un émolument qui a généré des recettes pour un montant de 251.754 francs.

Une application informatique a été développée pour faciliter la gestion des contrôles à effectuer et la facturation. Cette application a rencontré l'intérêt des vérificateurs genevois et leur a été vendue.

Environ 3400 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service aux prestations de vérifications métrologiques. Le coût de la prestation s'est élevé à 6718 francs.

15.6. Perspectives

Les missions du service ne devraient pas être modifiées très profondément à court et moyen terme. Cependant, nous restons attentifs à des changements qui pourraient apparaître suite à des modifications structurelles intervenant au niveau cantonal ou fédéral. En particulier:

- La Confédération doit restructurer ses offices vétérinaire, de la santé publique et de l'agriculture pour répondre à la volonté du parlement, inscrite dans la loi sur l'agriculture, de créer une structure de "répression des fraudes". Ce projet, actuellement en veilleuse, devra être vraisemblablement réanimé à moyen terme;
- La restructuration du domaine de l'inspection laitière entraînera la disparition des SICL actuels. Les missions d'inspection, de contrôle de qualité et de conseils resteront inchangées. Elles seront intégrées dans de nouvelles structures intercantonales ou dans les structures cantonales existantes pour améliorer l'efficacité et éviter tout doublon;
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les produits chimiques en remplacement de la loi sur les toxiques obligera le service à réexaminer la répartition des tâches entre les services de protection de l'environnement, de protection des travailleurs et de protection des consommateurs;

- Une nouvelle législation européenne sur l'hygiène des denrées alimentaires entrera en vigueur au 1er janvier 2006. Le Conseil fédéral a décidé d'adapter le droit suisse en conséquence. Les offices de la santé publique, de l'agriculture et vétérinaire vont profiter de cette occasion pour effectuer une révision complète du droit alimentaire qui devrait entraîner quelques modifications dans les tâches du service;
- La réorganisation cantonale des départements et de certains services, le désenchevêtrement des tâches cantonales et communales pourraient entraîner des modifications des structures et/ou missions du service.

16. SERVICE VETERINAIRE

16.1. Missions

Les missions principales du service vétérinaire (SVET) relèvent de trois domaines d'activité:

- La santé publique: chargé de protéger les consommateurs, le service agit au niveau de la production animale, d'une part, et de la transformation de la viande à l'abattoir, d'autre part;
- La santé et le bien-être des animaux: en prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies, mais aussi en leur assurant les conditions de vie les mieux adaptées, le service contribue à l'amélioration constante de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient;
- La sécurité publique: par l'information, la prévention et des mesures de protection adéquates, le service agit dans le but de minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

D'autres tâches relèvent également du service vétérinaire:

- L'exploitation du laboratoire vétérinaire cantonal;
- La gestion de l'élimination des cadavres et autres déchets animaux;
- La surveillance de l'importation et de l'exportation d'animaux ou de produits issus d'animaux;
- Le contrôle de l'expérimentation animale;
- La surveillance de l'utilisation des médicaments vétérinaires;
- La gestion des animaux trouvés.

16.2. Objectifs de l'année

Les objectifs prioritaires de l'année 2004 sont résumés ci-après; ils sont repris plus en détail sous les chapitres 4 et 5 du présent rapport.

- Finaliser une nouvelle loi vétérinaire: le 1er décembre 2004, le Conseil d'Etat a adopté le rapport y relatif à l'intention du Grand Conseil. Auparavant, le projet de loi avait été préparé de concert par le SVET, le service de la santé publique et le service juridique, puis mis en consultation auprès des milieux concernés. Le Grand Conseil en débatera en janvier 2005.
- Introduire le nouvel arrêté sur les émoluments: pris en novembre 2003, l'arrêté prévoit le prélèvement d'émoluments lors de chaque contrôle ayant donné lieu à contestation. Appliqué systématiquement depuis le 1er janvier 2004 dans tous les domaines d'activité du SVET, l'arrêté a dégagé des recettes supplémentaires de l'ordre de 23.100 francs. Comme prévu, quelques recours ont été déposés contre cette nouvelle procédure.
- Elargir le programme de prévention des accidents par morsures de chiens: après avoir été offert aux élèves de deuxième année primaire dès août 2003, le cours a également été proposé aux classes d'école enfantine depuis avril. Le très grand succès du programme de prévention auprès des élèves, de leurs parents, des enseignants, des médias et de la population a été confirmé cette année.
- Démarrer la gestion des animaux trouvés: sur la base d'un arrêté pris par le Conseil d'Etat le 2 juillet, le service s'occupe dorénavant de la gestion des annonces d'animaux trouvés pour l'ensemble du canton. En collaboration avec la Société protectrice des animaux de Zurich, un site Internet a été mis à la disposition du public, alors que du matériel

d'information a été distribué aux administrations communales, aux cabinets vétérinaires, aux postes de police, etc.

- Contrôler les exploitations agricoles sous l'angle de la protection des animaux: suite aux exigences de l'Office fédéral de l'agriculture, le service vétérinaire procède à un grand nombre de contrôles et délivre, le cas échéant, des attestations de conformité permettant aux agriculteurs de toucher les paiements directs. L'accent a particulièrement été mis sur les sorties hivernales obligatoires des bovins et sur les aspects qualitatifs de la protection des animaux.

16.3. Ressources

Avec l'accord du Grand Conseil, la dotation en personnel a été adaptée en regard des nouvelles tâches attribuées au service ces dernières années: un poste à 80% a été créé en mai afin, d'une part, de gérer le bureau des animaux trouvés et, d'autre part, de prêter main forte à l'inspecteur de la protection des animaux. En outre, le poste de vétérinaire cantonal adjoint est passé d'un mi-temps à un temps complet. Par ailleurs, la secrétaire de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux a pris son activité à temps partiel le 1er janvier au sein du service; ce poste est financé par des tiers (les autres cantons suisses). Regroupant le bureau administratif, le laboratoire et le centre collecteur cantonal des déchets animaux de Montmollin, le service compte treize collaboratrices et collaborateurs, représentant 11,7 postes à temps complet.

Le 3 mai, Mme Sandrine Chopard a débuté son activité de responsable du bureau des animaux trouvés. Pour des raisons personnelles, elle a donné son congé pour la fin octobre. Le poste sera repourvu le 1er janvier 2005.

Contrairement à la planification élaborée l'an passé et en raison des difficultés budgétaires de l'Etat, les rénovations envisagées du bâtiment nord du centre collecteur de Montmollin n'ont pu être entreprises et sont reportées en 2006.

Sur le plan financier, les comptes 2004 du service bouclent sur un excédent de charges de 1.655.694 francs, en diminution de -3,38% (ou 58.074 francs) par rapport à 2003, mais également 18,75% (ou 382.305 francs) en dessous des prévisions budgétaires. On note en particulier une forte augmentation des revenus, qui passent de 400.020 francs en 2003 à 552.193 francs en 2004.

16.4. Evénements principaux

La mise sur pied d'un bureau cantonal des animaux trouvés et l'élaboration d'une nouvelle loi vétérinaire ont marqué l'année 2004.

Suite à une modification du Code civil suisse, les cantons devaient désigner un bureau central d'annonce des animaux trouvés jusqu'au 1er avril 2004. Par décision du 2 septembre 2003, le Grand Conseil a confié cette tâche, jusqu'ici attribuée aux différentes polices locales, au service vétérinaire.

La mise sur pied d'un tel bureau n'a pas été une mince affaire, dans la mesure où aucun modèle n'est disponible en la matière; de plus, Neuchâtel a été désigné canton-pilote pour l'élaboration et la mise en production d'une banque de données centrale des animaux trouvés.

Trois axes de réalisations ont été définis. Dans un premier temps, il s'est agi d'engager un collaborateur chargé, à temps partiel, de la gestion du bureau des animaux trouvés; entrée en fonction le 1er mai, la personne désignée a malheureusement donné son congé pour la fin octobre, compliquant ainsi singulièrement la montée en puissance du bureau. Une remplaçante a été nommée et prendra ses fonctions le 1er janvier 2005. Parallèlement, les bases légales ont été jetées par l'élaboration d'un arrêté d'exécution du Conseil d'Etat; mis en consultation auprès des milieux intéressés, l'arrêté est ensuite entré en vigueur le 2 juillet. Il introduit entre autres des émoluments dus à l'Etat en cas de récupération d'un animal perdu et met les frais de pension à la charge des détenteurs. Finalement, toute la logistique a été créée, à savoir l'élaboration au cours de moult séances de travail de la banque de données des animaux trouvés, en collaboration avec la Société protectrice des animaux zurichoise, qui en a assuré le financement et la réalisation,

l'impression et la distribution aux postes de police, aux refuges, aux administrations communales, aux vétérinaires et aux magasins zoologiques ou d'alimentation animale de matériel d'information et de formulaires d'annonce de découverte ou de disparition d'un animal, ainsi que l'acquisition de lecteurs optiques de puces électroniques et d'un appareil-photo numérique.

L'ensemble du dispositif a été présenté aux médias à l'occasion d'une conférence de presse au large écho, présidée par le chef du Département de l'économie publique.

Le second chantier d'importance en 2004 fut sans conteste la création d'une nouvelle loi vétérinaire. Soutenue par les milieux vétérinaires neuchâtelois, cette idée a rapidement obtenu l'accord des services de l'Etat concernés, puis du Conseil d'Etat. Elaboré en y intégrant autant que possible la Société neuchâteloise des vétérinaires, le projet de loi a été soumis à la consultation des milieux intéressés à l'automne, puis adopté par le Conseil d'Etat le 1er décembre. Il sera soumis au Grand Conseil en janvier 2005.

Dans ses grandes lignes, la loi vétérinaire modifie les compétences au sein de l'Etat en attribuant au Département de l'économie publique et au service vétérinaire la surveillance de la médecine vétérinaire, en étendant les dispositions légales pertinentes aux activités paravétérinaires et en intégrant les nouvelles dispositions fédérales relatives à l'utilisation des médicaments vétérinaires. En parallèle, toutes les dispositions relevant du domaine vétérinaire ont été supprimées dans la loi de santé, celle-ci étant dorénavant dévolue exclusivement à la santé humaine.

16.5. Activités / Réalisations

Les principales activités et réalisations du service vétérinaire pendant l'année sous revue sont décrites ci-après dans les chapitres épizooties, protection des animaux, sécurité alimentaire, chiens, laboratoire vétérinaire et autres domaines d'activité. Pour des renseignements plus détaillés, le service vétérinaire édite un rapport d'activité à consulter sur Internet (site www.ne.ch, rubrique administration cantonale) ou à commander auprès du Service vétérinaire cantonal, case postale, 2001 Neuchâtel.

Epizooties

Les modifications législatives fédérales suivantes sont entrées en vigueur en 2004:

- Nouvelle réglementation du système bonus/malus pour les notifications à la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA);
- Identification obligatoire des chiens et leur enregistrement dans une banque de données;
- Refonte complète du chapitre de l'ordonnance fédérale sur les épizooties consacré aux encéphalopathies spongiformes transmissibles;
- Création d'une nouvelle ordonnance sur l'élimination des sous-produits animaux (OESPA).

Au niveau cantonal, l'arrêté concernant les indemnités versées aux inspecteurs des ruchers a été révisé à la hausse.

Les programmes de surveillance et de prévention des épizooties se sont poursuivis sans changement notable en 2004, si ce n'est l'analyse systématique de tous les moutons et toutes les chèvres péris ou abattus, à l'égard des encéphalopathies. Seuls trois cas de salmonellose, deux cas de coxiellose (épizooties à combattre), quatre cas de campylobactériose et un cas de BVD (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués, témoignant d'une situation sanitaire exceptionnellement favorable.

L'accent mis en 2003 sur le respect des règles régissant l'identification et la traçabilité des animaux a largement porté ses fruits; en parallèle, l'introduction d'émoluments en cas de contrôles ayant donné lieu à contestation a également eu un effet spectaculaire dans ces domaines. Tant et si bien que l'on peut affirmer que la situation est aujourd'hui sous contrôle. Bien sûr, quelques recours ont été déposés à l'encontre des émoluments prélevés. En 2004, nonante-deux exploitations ont été inspectées dans le cadre des contrôles vétérinaires officiels prévus par les accords bilatéraux avec l'Union européenne.

Dans le litige opposant l'Association des maîtres-bouchers neuchâtelois à l'Etat au sujet de la prise en charge des coûts d'élimination des déchets de boucherie et d'abattage, le département a pris l'initiative de rencontrer une délégation des bouchers pour trouver une solution négociée au différend existant depuis l'an 2000. Le dénouement de cette affaire est espéré pour début 2005.

Le 1er juillet est entrée en vigueur la nouvelle ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA). Suite aux crises successives dites «de la vache folle» et dans le but de maintenir l'euro-compatibilité de notre législation, une refonte complète des anciennes dispositions était indispensable. Les sous-produits sont désormais classés en trois catégories distinctes, certains devant être incinérés, d'autres pouvant être mis en valeur. La traçabilité des sous-produits doit être garantie tout au long de leur élimination. Les exigences au niveau des installations sont revues à la hausse. Raison pour laquelle le service a exigé la fermeture du centre de ramassage de La Chaux-de-Fonds au 31 décembre 2004; dès cette date, il ne subsistera que deux centres de collecte dans le canton: le centre cantonal de Montmollin géré par le service vétérinaire et le centre régional de Môtiers.

Protection des animaux

Le respect des dispositions de la législation sur la protection des animaux fait partie intégrante des prestations écologiques requises (PER) pour bénéficier de l'octroi de paiements directs; en cas de non-respect, ceux-ci peuvent être diminués, voire supprimés. Ayant constaté que les procédures de réduction ou de suppression des paiements directs étaient trop complexes et trop lourdes pour l'exploitant, le service vétérinaire et le service de l'économie agricole ont conclu un protocole d'accord induisant une simplification des démarches entreprises; un bilan sera tiré après une année. Par ailleurs, de premières discussions exploratoires ont eu lieu entre le service vétérinaire et l'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI), dans le but de mandater cet organisme accrédité pour effectuer les contrôles des exploitations agricoles au niveau de la protection des animaux. Outre l'accréditation, des synergies et une diminution du nombre des contrôles sont espérées dans le cadre de cette future collaboration.

Dans le terrain, les contrôles se sont poursuivis: cinquante-quatre en 2004. Plusieurs lacunes continuent d'être constatées, en particulier au niveau de la dimension des couches, de la luminosité des écuries et des sorties hivernales des bovins attachés.

Après une année 2003 particulièrement noire, la situation s'est quelque peu améliorée au niveau des détenteurs d'animaux ayant gravement enfreint la législation sur la protection des animaux. Cinq interdictions de détenir des animaux ont tout de même été prononcées alors que cinquante et un animaux (sept chiens, vingt-huit chats, deux perruches, vingt-quatre serpents) étaient séquestrés. De plus, vingt avertissements ont été émis. Seize personnes ont été dénoncées au Ministère public; les peines se sont échelonnées entre 200 francs d'amende et dix jours d'emprisonnement avec sursis.

Une nouvelle autorisation de pratiquer l'expérimentation animale a été accordée, qui concernait vingt poules. Au total, neuf autorisations sont en cours au 31 décembre.

Sécurité alimentaire

Faute de temps, seuls trois abattoirs et deux maisons de pêcheurs ont été inspectés cette année. En juin, l'abattoir de Boudry a fermé définitivement ses portes. A la Chaux-de-Fonds, des discussions ont eu lieu au sujet de la pertinence de la rénovation des installations; une décision définitive devra être prise au cours du premier semestre 2005. A Môtiers, un nouveau contrôleur des viandes, M. Michel Matthey, est entré en fonction le 18 mai.

Le nombre de pièces de bétail abattues s'est maintenu à 14.019 en 2004, contre 13.885 en 2003. 73 abattages impropres à la consommation ont été effectués. Les programmes de surveillance de résidus d'antibiotiques se sont poursuivis; aucun cas positif n'a été constaté.

Le 1er septembre sont entrées en vigueur de nouvelles directives de l'Office vétérinaire fédéral relatives au contrôle avant l'abattage des animaux. Dans l'impossibilité de financer les contrôles supplémentaires exigés, l'entrée en force de ces dispositions a été repoussée au 1er janvier 2005; en parallèle, le Conseil d'Etat a adapté l'arrêté concernant les émoluments perçus pour le contrôle des viandes.

Le service est également actif dans la détection des bactéries responsables des mammites (inflammation de la mamelle) chez les vaches laitières. En 2004, 1516 échantillons de laits ont été analysés. Une partie des souches bactériennes isolées est soumise à des tests de résistance à l'égard de la pénicilline (1360 souches) ou de divers antibiotiques (316 souches), permettant ainsi aux vétérinaires d'engager les traitements les mieux appropriés.

Chiens

L'Etat rétrocède une partie de la taxe des chiens sous forme de subventions aux refuges qui mettent des boxes de détention à disposition de ses services. Cette année, 11.134 chiens ont été soumis à la taxe. A raison de cinq francs par chien, le montant total des subventions versées s'est élevé à 55.664 francs. Suite à une affaire de séquestration et de déplacement d'un chien au statut sanitaire inconnu, un des refuges habituellement subventionné s'est vu refuser l'aide financière cette année; recours a été déposé contre cette décision.

Dans le but de couvrir les coûts induits par les chiens, le Grand Conseil a modifié le 7 décembre la loi sur la taxe et la police des chiens en augmentant la part de la taxe due à l'Etat de 10 francs à 30 francs par chien et par année à partir de 2005. Le montant maximal a pour sa part été porté de 100 francs à 120 francs.

Au niveau de la prévention des morsures, le programme PAM donné aux classes de deuxième année primaire a été étendu aux élèves de deuxième enfantine à partir de Pâques.

Laboratoire vétérinaire

Le laboratoire vétérinaire cantonal est accrédité selon la norme internationale ISO 17025. Tous les cinq ans, cette accréditation doit être renouvelée; un audit de vérification, passé avec succès, a eu lieu le 8 septembre. De plus, le laboratoire est tenu de participer à des tests de comparaison interlaboratoires, organisés par les laboratoires suisses de référence; cette année, quatre tests ont été passés avec succès.

En 2004, le laboratoire a effectué 14.297 analyses, en hausse de 484 unités par rapport à 2003, dont 9723 relevaient de la surveillance et de la lutte contre les épizooties, 1113 du contrôle de l'hygiène des viandes et 3428 de l'hygiène de la production du lait.

Autres domaines d'activité

Dans le triple but de garantir une utilisation correcte et modérée des médicaments vétérinaires, d'assurer la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale et de garantir un approvisionnement suffisant en médicaments de qualité, le Conseil fédéral a mis en vigueur le 1er septembre une nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires. Très complète et détaillée, cette ordonnance modifie bien des habitudes, ce qui ne va pas sans difficultés auprès des branches professionnelles concernées, les vétérinaires et les agriculteurs en particulier. Le contrôle du flux des marchandises est un élément essentiel de l'ordonnance, tout comme le principe de diligence, selon lequel seuls des médicaments dûment autorisés peuvent être utilisés. L'importation, la remise et le stockage des médicaments font également l'objet de chapitres spécifiques.

L'exécution de l'ordonnance a été confiée aux vétérinaires cantonaux aussi bien dans les exploitations agricoles que dans les cabinets de vétérinaires. Le service vétérinaire a participé de manière active à l'information des personnes concernées par l'envoi de documentation, la publication d'informations destinées aux médias et la tenue de nombreuses séances, dont une conférence de service à l'intention des vétérinaires du canton et de France voisine.

Les nouvelles procédures applicables lors de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'animaux en provenance ou vers l'Union européenne sont entrées en vigueur. Elles ont nécessité quelques adaptations, comme une diminution du nombre de vétérinaires d'exportation et l'affiliation de la Suisse à la banque de données TRACES de l'Union européenne, dans laquelle sont retracés tous les mouvements entre les Etats européens ou entre ceux-ci et les pays tiers.

Le gros des animaux importés dans le canton concerne la volaille (115.768 têtes importées), les poissons (12.200 tonnes de truites) et les grenouilles (28.928 tonnes).

16.6. Perspectives

Plusieurs projets, en cours ou à débuter, seront menés en 2005 et les années suivantes. Les principaux sont brièvement décrits ci-après.

- L'application de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires: vu les changements fondamentaux induits par cette ordonnance, son application ne peut se faire que par étapes. Il s'agit en particulier, dans un premier temps, d'informer et de conseiller les personnes concernées. Ensuite les premiers contrôles auront lieu, puis, finalement, suivront les sanctions pénales et / ou administratives.
- L'application de la loi vétérinaire: en cas d'acceptation par le Grand Conseil, la loi sera mise en application courant 2005. S'agissant d'une loi-cadre, elle devra être complétée par des dispositions d'exécution détaillées, regroupées dans deux règlements, l'un sur l'exercice des activités vétérinaires et paravétérinaires, l'autre sur l'usage des médicaments vétérinaires.
- La loi sur la taxe et la police des chiens: suite aux modifications des législations fédérales y relatives (ordonnance sur les épizooties et code civil suisse), la loi cantonale sur les chiens devra être adaptée aux chapitres concernant l'identification et l'enregistrement, la saisie et les animaux agressifs.
- L'introduction de taxes sur les épizooties et sur l'élimination des cadavres d'animaux: le service vétérinaire est chargé de préparer des projets de modification des lois cantonales sur les épizooties et sur l'élimination des déchets animaux visant à introduire des taxes annuelles pour couvrir partiellement les coûts liés à la lutte et à la prévention des épizooties, d'une part, ainsi que ceux induits par l'élimination des cadavres d'animaux, d'autre part. Neuchâtel est en effet à l'heure actuelle l'un des cinq cantons suisses qui ne perçoivent pas de telles taxes, l'Etat prenant en charge l'ensemble des coûts.
- La certification du service: étant fortement impliqué dans les échanges internationaux d'animaux, de produits animaux et de denrées alimentaires d'origine animale par les certificats sanitaires qu'il émet, le service vétérinaire, pour être reconnu à l'étranger, se doit de prouver sa compétence et son impartialité. Le standard international en la matière est la norme ISO 9001:2000. Le service neuchâtelois, en collaboration avec d'autres cantons et la Confédération, prépare les documents et la politique d'assurance-qualité requis pour l'obtention de la certification selon la norme ISO 9001:2000.
- L'accréditation des tâches d'inspection: une part croissante des tâches du service relève de l'inspectorat et du contrôle. Dans ce domaine aussi, la compétence et l'impartialité sont exigées. Aussi, dans la prolongation de la certification du service, il est envisagé d'accréditer tout le domaine de l'inspection et des contrôles. Ceci fait et en tenant compte de l'accréditation du laboratoire vétérinaire obtenue en 2000 et renouvelée cette année, l'ensemble du service bénéficiera d'un système d'assurance de la qualité et des compétences reconnu.
- L'introduction de KODAVET: développée en commun par la Confédération (l'Office vétérinaire fédéral) et les cantons (les services vétérinaires cantonaux), la banque de données KODAVET est en fait un système de gestion et d'information global destiné aux autorités vétérinaires suisses. Par tranches de quatre cantons, le système sera étendu à l'ensemble de la Suisse et permettra le passage d'une gestion des dossiers sur papier à une gestion informatisée; dans le canton de Neuchâtel, cette migration se fera au printemps 2005.

SECTEUR MIGRATIONS

17. SERVICE DES ETRANGERS

17.1. Missions

Composé de deux sections, la section séjour et établissement (SETA) d'une part et la section main-d'œuvre étrangère (SEMO) d'autre part, le service des étrangers est chargé d'appliquer la législation fédérale et cantonale sur le séjour et l'établissement des étrangers de même que celle régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère et qui implique notamment la gestion des contingents d'autorisations de travail octroyés au canton de Neuchâtel par le Conseil fédéral. Le service des étrangers est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

17.2. Objectifs de l'année

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service des étrangers a été impliqué en priorité dans la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes, dont la deuxième phase d'application est entrée en vigueur le 1er juin 2004, et des nombreuses prescriptions et directives techniques y relatives édictées par les autorités fédérales. Le service des étrangers a également été appelé à gérer l'une des conséquences du programme d'allégement 2003 du budget de la Confédération et concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Depuis le 1er avril 2004, ces personnes ne dépendent plus de la loi sur l'asile, mais de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Dès l'entrée en force de la décision NEM les concernant, elles sont considérées comme des personnes séjournant illégalement en Suisse.

17.3. Ressources

Au cours de l'année sous revue, le service des étrangers, dont les bureaux se trouvent à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel, comptait un effectif de 22 personnes auquel il convient d'ajouter 3 collaborateurs engagés au travers du bureau des emplois temporaires. L'accord sur la libre circulation des personnes et les modifications légales intervenues au 1er avril 2004 (NEM) ont entraîné un certain nombre de conséquences pour le service des étrangers sur le plan organisationnel. La section main-d'œuvre étrangère (SEMO) a vu le volume de ses tâches diminuer et, dans le même, temps la section séjour et établissement (SETA) se heurter à un surcroît de travail considérable. Il a donc été procédé à un rééquilibrage des forces entre ces deux sections. Il n'en demeure pas moins que le service des étrangers doit faire face à des problèmes juridiques toujours plus complexes et extrêmement délicats à gérer avec l'effectif actuel.

17.4. Evénements principaux

L'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, de même que celle des modifications légales concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière, constituent sans nul doute les deux évènements majeurs venus marquer le service des étrangers au cours de l'année sous revue.

17.5. Activités / Réalisations

Séjour et établissement

Autorisations

Livrets B : autorisations annuelles (OLE) / autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: ceux qui sont délivrés aux ressortissants extra-européens et qui sont renouvelables chaque année, d'une part, et ceux que l'on octroie aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans.

L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis B (ou d'un permis B-CE/AELE) a légèrement augmenté puisqu'il est passé de 8210 au 31 décembre 2003 à 8275 au 31 décembre 2004 (ressortissants de l'Union européenne: 3732; ressortissants d'Etats tiers: 4543). Les permis B accordés pour cas de rigueur (permis « humanitaires » selon l'art. 13 f de l'OLE) sont compris dans ce total.

Tous les ressortissants de l'UE/AELE peuvent obtenir un permis d'établissement après cinq ans de séjour régulier dans notre pays, au lieu des dix ans normalement applicables aux ressortissants d'Etats tiers.

Livrets C : autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement, si ce n'est que, délivrées pour une durée illimitée, elles sont désormais renouvelées tous les cinq ans (trois ans auparavant; période de renouvellement d'ailleurs maintenue pour les ressortissants extra-européens). L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 31 décembre 2004, est de 29.577 (29.594 personnes au 31 décembre 2003). Les ressortissants de l'Union européenne représentent l'immense majorité des détenteurs de permis C dans le canton (25.270 personnes contre 4307 ressortissants d'Etats tiers).

Livrets G : autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais sur une base hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans.

Au 31 décembre 2004, on dénombre 5974 frontaliers, contre 5243 au 31 décembre 2003. Cette augmentation des autorisations frontalières paraît importante, a priori. Elle s'explique en grande partie par l'entrée en vigueur au 1er juin de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes. En effet, l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des conditions de salaire et d'engagement a permis aux employeurs de recourir plus facilement à de la main-d'œuvre non qualifiée. Par ailleurs, la prolongation des engagements initialement prévus pour moins de 3 mois (soumis, non plus à autorisation, mais à une obligation d'annonce) a également eu une incidence sur l'augmentation des autorisations frontalières délivrées en 2004. Cette augmentation doit toutefois être relativisée à mesure où elle ne tient pas compte des autorisations qui ne sont pas ou plus utilisées dans les faits. On observe à ce propos qu'une autorisation frontalière a une durée de validité de 5 ans si le contrat de travail initial a été conclu pour plus de 365 jours ou pour une durée indéterminée. Cela ne signifie cependant aucunement que le titulaire d'une telle autorisation a conservé son emploi dans le canton. La mobilité géographique et professionnelle permet aux travailleurs frontaliers non seulement de changer d'employeur lorsqu'ils le souhaitent, mais également de canton pour autant que le nouvel employeur ait son siège en zone frontalière. D'autre part, il convient de garder à l'esprit qu'une autorisation frontalière en cours de validité n'est pas annulée quand bien même son titulaire aurait

cessé son activité lucrative en Suisse et aurait trouvé un nouvel emploi de l'autre côté de la frontière.

Livrets L : autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (permis L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat. Le travailleur peut prolonger ou renouveler cette autorisation sans quitter la Suisse. Lorsqu'il a séjourné durant 30 mois au moins en Suisse, le titulaire d'un permis L-CE/AELE peut en outre requérir la transformation de son autorisation en un permis de séjour B-CE/AELE en produisant un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à une année ou d'une durée indéterminée.

Les ressortissants d'Etats tiers demeurent soumis au régime de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation (permis L) ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'IMES, Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (aujourd'hui ODM, Office fédéral des migrations). Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

En 2004, ce ne sont pas moins de 979 autorisations de courte durée (dont 319 pour une durée de moins de 4 mois) qui ont été délivrées (602 pour des ressortissants de l'Union européenne et 377 pour des ressortissants d'Etats tiers).

Autorisations temporaires pour étudiants

Les écoliers et les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'une autorisation de séjour temporaire, dont la durée est liée au programme d'études déposé lors de la demande. Les conditions générales suivantes, déterminées par l'Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers (OLE), sont applicables :

- L'étudiant doit entrer seul en Suisse;
- Il souhaite fréquenter une université ou un autre institut d'enseignement supérieur, en présentant un programme d'études cohérent;
- La direction de l'établissement atteste que le requérant est apte à suivre les cours prévus;
- Le requérant doit présenter les garanties financières nécessaires;
- La sortie de Suisse à la fin du séjour paraît assurée.

Cette dernière condition vise à limiter le risque de voir des ressortissants étrangers solliciter des autorisations de séjour pour études dans le but, à terme, de s'établir définitivement en Suisse. Pour les étudiants européens, seule une attestation de l'école et les garanties financières sont requises.

Si ce n'est pas le rôle du service des étrangers de se prononcer sur les aptitudes de l'étudiant étranger, en revanche, il doit veiller à ce que ce dernier passe les examens intermédiaires et finaux dans un délai approprié. Dans la négative, le but du séjour doit être considéré comme étant atteint et l'étudiant est prié de quitter notre territoire. Les considérations qui précèdent ne concernent pas les étudiants européens, mais uniquement les étudiants issus de pays non-membres de l'UE/AELE.

Décisions rendues	2003	**2004**
Permis de séjour pour études délivrés	441	**537**
Permis de séjour pour études refusés	55	**105**
Refus de prolonger le permis de séjour pour études	10	**10**
Permis de séjour pour études prolongés à certaines conditions (p.ex. examens)	5	**11**

Déclarations de garantie

L'Ordonnance concernant l'entrée et la déclaration d'arrivée des étrangers (OEArr), du 14 janvier 1998, définit notamment les conditions d'entrée en Suisse. Elle détermine également la procédure applicable pour l'examen des demandes de visas.

Les représentations suisses à l'étranger sont compétentes pour délivrer des visas de leur propre chef à des ressortissants étrangers qui souhaitent se rendre dans notre pays pour un séjour touristique ou pour une visite n'excédant pas trois mois.

La représentation suisse à l'étranger examine si les conditions requises pour l'entrée en Suisse sont remplies. Précisons que, dans le cadre de l'examen d'une demande de visa, la représentation suisse compétente peut être amenée à devoir requérir des informations complémentaires, soit auprès de l'hôte en Suisse, soit auprès des autorités cantonales de police des étrangers.

En visant la déclaration de garantie, les autorités cantonales ont la possibilité d'attester que l'hôte en Suisse est en mesure de subvenir aux frais de séjour du requérant. Il s'agit là d'une condition nécessaire mais non suffisante pour l'octroi du visa.

La personne souhaitant obtenir un visa doit s'adresser à la représentation suisse dans son pays de domicile. Le garant ne doit en principe pas entreprendre de démarches auprès du service des étrangers. Des exceptions sont toutefois consenties :

- En cas d'urgence (problèmes de santé par exemple);
- Lorsque la personne est déjà venue en Suisse à plus de deux reprises;
- Lorsque la représentation suisse à l'étranger se trouve très éloignée (parfois dans un autre pays) du domicile du requérant.

Dans tous les autres cas, la demande de visa ne doit pas être déposée en Suisse. Le service des étrangers a examiné 562 déclarations de garantie, dont 475 ont été préavisées favorablement (449 en 2003) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelque 1157 autorisations ont été établies à l'intention de la vingtaine de cabarets que compte le canton. Le groupe de travail interdépartemental, formé en décembre 2001 suite au postulat de la députée socialiste Béatrice Bois, du 26 mars 2001, intitulé « Commerce du sexe dans le canton de Neuchâtel », a élaboré un projet de nouvel arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre des danseuses de cabarets par établissement. Ce projet a été adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2004. L'arrêté n'est toutefois pas entré formellement en vigueur dans la mesure où il a été porté devant le Tribunal fédéral et que le recours est toujours pendant. En décembre 2004, le Conseil d'Etat a adopté son rapport à l'appui d'un projet de loi sur la prostitution et la pornographie qui sera soumis au Grand conseil lors de sa session de février 2005.

Octroi de visas de retour, prolongations

Le service des étrangers a délivré 237 visas (224 en 2003) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Etudiants
2000	7864	28.947	4156	624
2001	8233	29.412	4788	524
2002	8189	29.687	5041	477
2003	8210	29.594	5243	441
2004	**8275**	**29.577**	**5974**	**537**

Mesures de contrainte

S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence du service des étrangers, 23 ordres de mise en détention ont été délivrés cette année (11 en 2003). Une seule détention a duré plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que la pertinence de la détention soit confirmée.

Décisions LPJA

Le service des étrangers a rendu 319 décisions au sens de la loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA). Les principales décisions concernent des refus d'autorisation de séjour (durable ou temporaire), des décisions de renvoi (74), des refus de regroupements familiaux, des refus de prolongation des autorisations notamment. L'octroi d'une autorisation ne fait l'objet d'une décision formelle que lorsqu'elle est conditionnelle.

	2004	2003	2002	2001
Décisions rendues	**319**	320	347	224
Recours déposés	**96**	95	84	60
Recours admis	**3**	14	3	1

Main-d'œuvre étrangère

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte désormais d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1er juin 004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce. Cette nouvelle procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de service indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette nouvelle procédure depuis son introduction et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses.

Nombre d'annonces du 1.6. au 31.12.04	**1196**
Travailleurs détachés	180
Prestataires de service indépendants	23
Agences de placement et de travail temporaire suisses	701
Autres employeurs suisses	292

Contingents UE/AELE

La période de contingentement des autorisations réservées aux travailleurs européens s'étend du 1er juin au 31 mai. Avant l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, les contingents étaient octroyés aux cantons sur une base annuelle et avaient une valeur indicative. Ainsi, le canton de Neuchâtel disposait de 360 unités de longue durée (permis B-CE/AELE) et de 1041 unités de courte durée (permis L-CE/AELE). L'épuisement du contingent cantonal ne pouvait constituer un motif de refus d'autorisation si des unités étaient encore disponibles dans d'autres cantons.

Depuis le 1er juin 2004, les contingents cantonaux ont fait place à des contingents globaux pour l'ensemble de la Suisse. Ce sont ainsi quelque 15.000 unités de longue durée et 115.500 unités de courte durée qui sont mises à disposition des cantons durant l'année. Les contingents ne sont toutefois libérés par les autorités fédérales que sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence s'agissant du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. En effet, le principe « premier arrivé, premier servi » a pour conséquence que les contingents trimestriels de longue durée sont épuisés très rapidement, en l'espace de 4 à 5 semaines. Les cantons n'ont donc d'autre solution que d'octroyer des autorisations de courte durée dans l'attente de l'ouverture d'une nouvelle période de contingentement trimestrielle.

Contingents Etats tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'Etats tiers s'étend du 1er novembre au 31 octobre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 60 unités annuelles (permis B) et 33 unités de courte durée (permis L).

En 2004, contrairement aux années précédentes, le contingent des unités annuelles à suffit aux besoins de l'économie neuchâteloise. En revanche, le service des étrangers a dû solliciter 45 unités supplémentaires de courte durée auprès de l'IMES, qui a accédé favorablement à cette demande.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1er janvier au 31 décembre 2004, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit :

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	76	6	16	98
Machines	221	54	178	453
Tertiaire	626	99	465	1190
Horlogerie, microtechnique	256	54	236	546
Bâtiment	255	62	99	416
Restauration	457	24	260	741
Santé, enseignement	786	50	292	1128
Cabaret (procédure spéciale)	---	---	---	1157
Total				**4572**

En 2004, la SEMO a donc traité **4572 dossiers**. Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur « tertiaire » par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

Dossiers traités par la section main-d'œuvre étrangère de 2000 à 2004

Année	2000	2001	2002	2003	**2004**
Total dossiers	14.835	14.489	10.825	6.736	**4.572**

Indépendamment de la situation économique, la diminution considérable du nombre de dossiers traités par la SEMO depuis 2002 s'explique par l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. Dès le 1er juin 2002, la SEMO n'a plus été amenée à examiner les demandes de prolongation d'autorisation de travail des ressortissants européens, ni les demandes de changement de canton ou d'employeur de cette catégorie de travailleurs, ces demandes transitant désormais par le contrôle des habitants de la commune de domicile du travailleur, ou du siège de l'entreprise s'il s'agit d'autorisations frontalières, qui les transmet ensuite à la section séjour et établissement (SETA) du service des étrangers. Depuis le 1er juin 2004, la SEMO n'a tout simplement plus à s'occuper de dossiers concernant les travailleurs européens, à l'exception de ceux régis par la procédure d'annonce (activité lucrative de mois de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs, travailleurs détachés, prestataires de service indépendants, etc).

17.6. Perspectives

Depuis le 1er mai 2004, l'UE compte 25 Etats membres. Cet élargissement appelle l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union. Quel que soit le résultat de la votation populaire à ce propos, il est d'ores et déjà certain que les tâches et les activités du service des étrangers seront affectées dans une large mesure par la métamorphose qui caractérisera les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Par ailleurs, l'éventuelle participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin ne sera pas non plus sans incidence pour le service des étrangers. A court et moyen terme, d'autres évènements occuperont également le service, notamment la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, actuellement en discussion devant les Chambres fédérales, et la révision du Code pénal suisse, qui prévoit l'abolition de l'expulsion judiciaire et qui conduit aujourd'hui déjà le service des étrangers à analyser les dossiers de l'ensemble des ressortissants étrangers sous le coup d'une expulsion judiciaire afin de déterminer s'il convient de prononcer une interdiction d'entrée en Suisse à leur égard. Enfin, les répercussions du programme d'allégement 2003 du budget de la Confédération continueront à se faire sentir à l'avenir, sans parler de celles que pourrait provoquer le programme d'allégement 2004.

18. SERVICE DE L'ASILE ET DES REFUGIES

18.1. Missions

Le service de l'asile et des réfugiés (SAR) est chargé de l'application de la législation fédérale sur l'asile en matière de procédure et assure l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile. Ces derniers sont attribués au canton par l'Office fédéral des réfugiés (ODR) selon une clé de répartition qui correspond à 2,4% du total des requérants d'asile déposant une demande d'asile en Suisse. Le SAR se compose d'une direction et de deux offices, l'office d'accueil des requérants d'asile (OARA) et l'office de la procédure d'asile (OPRA). La direction a pour mission la mise à disposition des compétences et des outils nécessaires à la saine gestion administrative et financière du service, y compris celle de ses deux offices.

L'OARA met en œuvre la politique cantonale d'accueil des requérants d'asile en organisant l'hébergement, la subsistance, la prise en charge sociale, sanitaire et financière ainsi que la mise en place de mesures d'insertion pour les requérants d'asile.

L'OPRA applique les décisions fédérales en matière de procédure d'asile. L'office est chargé de l'audition des requérants d'asile, du règlement des conditions de résidence, du suivi, sous l'angle de la procédure, des dossiers des requérants d'asile, du conseil en vue du retour et des mesures de contrainte en vue de l'exécution des décisions fédérales de renvoi.

18.2. Objectifs de l'année

Financement de l'asile

L'ODR finance les prestations d'assistance accordées aux requérants d'asile et aux réfugiés à environ 88%, le solde étant à la charge du canton. Pour l'année 2004, celui-ci est encore partiellement absorbé par la "réserve ODR" pour 1 million de francs. Le solde de cette réserve, également de 1 million de francs, sera utilisé sur l'exercice 2005 pour les mêmes raisons.

La recherche d'économie financière dans le domaine de l'asile est constante. En 2004, compte tenu de la diminution constante du nombre d'arrivée de requérants d'asile attribués au canton, un des deux centres de premier accueil a été fermé. L'immeuble sis à la rue du Parc 23 à La Chaux-de-Fonds sera lui fermé à la fin janvier 2005. Les fermetures ont eu pour conséquence la suppression de 8,4 postes.

La répartition des prestations d'assistance pour les requérants d'asile se présente de la manière suivante pour 2004:

Répartition des prestations d'assistance

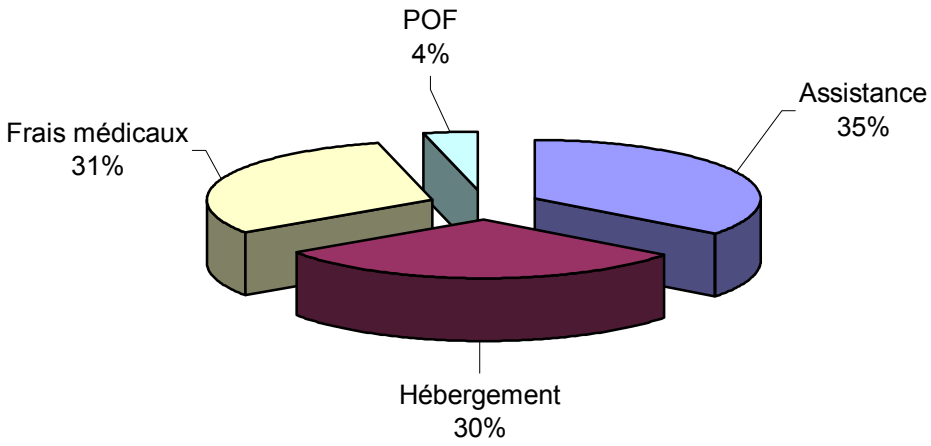

Programmes d'occupation et de formation (POF)

En 2003, le budget des POF a fait l'objet d'une couverture des frais totaux de l'ODR d'environ 56%. Au cours de l'année écoulée, le SAR a mené une réflexion dans le but de maintenir des programmes d'excellente qualité tout en prenant en considération les restrictions financières que connaît le domaine de l'asile dans le but de diminuer la participation cantonale. Certains programmes, dont l'adéquation avec le marché du travail n'était plus pertinente, ont été supprimés.

L'objectif du SAR est de maintenir une offre intéressante pour les requérants d'asile avec des programmes attractifs et indispensables, tant sur le plan de l'occupation (limitation des dysfonctionnements comportementaux) que sur le plan de l'intégration au marché du travail (formation).

Logiciel LoRa

Le logiciel LoRa entre dans sa phase finale de mise en production. Après avoir consolidé l'application au niveau des procédures et directives, l'année 2005 doit en principe clôturer définitivement la mise en production des derniers modules. L'outil est performant, mais bénéficie encore de mises à jour indispensables faites par le canton du Valais, développeur du logiciel.

18.3. Ressources

La direction du SAR (12,3 postes et un apprenti) et l'OPRA (9,25 postes, un apprenti et une douzaine d'externes/auditions) sont situés à Tivoli 26-28. L'OARA (36,75 postes) gère une structure décentralisée: deux centres de premier accueil (Les Cernets et Couvet) et trois bureaux d'accueil (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Val-de-Travers). Les premiers gèrent l'hébergement collectif alors que les seconds encadrent administrativement et socialement les requérants d'asile logés en appartement.

18.4. Evénements principaux

Modifications légales intervenues au 1er avril 2004

Le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération a eu notamment pour conséquence le fait que, depuis le 1er avril 2004, les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) sont exclues du système de l'aide sociale financé par la Confédération. Ces personnes ne dépendent plus de la loi sur l'asile, mais de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Dès l'entrée en force de leur décision, elles sont considérées comme des personnes séjournant illégalement sur le territoire helvétique.

Un groupe de pilotage (GP NEM), présidé par le chef du département et constitué de représentant-e-s du service de l'asile et des réfugiés, du service des étrangers, du service de l'action sociale, de la police cantonale, du service juridique, du service de la sécurité civile et militaire, du service de la santé publique et du bureau du délégué aux étrangers, a été créé dans le courant du mois de février. Ce GP NEM s'est réuni tout au long de l'année dans le but de coordonner l'entrée en vigueur de ces modifications législatives.

Il est important de souligner que ces dernières ont généré un important travail administratif et la mise sur pied de nouvelles procédures à l'interne du SAR de même qu'entre le SAR et le service des étrangers. En effet, dès l'instant où la décision entre en force, les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière relèvent de la compétence du service des étrangers.

Les prestations allouées sont également différentes selon l'état de la procédure de la personne. Les personnes dont la décision est entrée en force peuvent bénéficier de l'aide d'urgence dans un centre de premier accueil si elles en font la demande. Les centres de premier accueil hébergent en parallèle des requérants d'asile encore en procédure et des personnes NEM. Cette cohabitation requiert un suivi intense de la part du personnel des centres.

La Confédération verse un forfait de 600 francs pour toute décision NEM pour couvrir les charges d'aide d'urgence. La part des charges non couverte par le forfait ODR sont supportées par le service de l'action sociale.

L'ODR mesure trimestriellement l'incidence financière sur les cantons de ces nouvelles mesures d'économie pour, d'une part justifier le montant du forfait alloué et, d'autre part contrôler l'absence de transfert de charges entre la Confédération et les cantons. Cette mesure se fait par l'intermédiaire d'une statistique appelée "Monitoring NEM" qui consiste à faire l'inventaire des coûts des prestations données aux NEM. Pour l'instant, aucun transfert de charge n'a été observé. Cependant, il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement.

Voyage en Bosnie

Afin de répondre aux préoccupations de la population et afin d'évaluer les conditions de retour des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays ou parties à l'étranger demander l'asile, une délégation neuchâteloise s'est rendue en Bosnie-Herzégovine du 9 au 13 novembre 2004. Emmenée par le chef du département, cette délégation était composée notamment de la cheffe du service de l'asile et des réfugiés et d'un représentant des médias.

Au cours de ce voyage de trois jours, la délégation neuchâteloise s'est entretenue avec des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations, de la Direction du développement et de la coopération, du Haut commissariat pour les réfugiés des Nations-Unies, du Comité international de la Croix-Rouge, du Ministère bosnien des Droits de l'Homme et des réfugiés, ainsi qu'avec un élu de la ville de Bratunac.

Deux journées passées sur le terrain, entre les villes de Srebrenica, Bratunac, Zvornick, Tuzla et Doboj, ont permis de rencontrer des personnes déplacées dans des centres d'hébergement collectifs pendant la guerre, entre 1992 et 1995, et qui ont pu regagner leur maison ces dernières années, dans des zones urbaines et rurales.

18.5. Activités / Réalisations

Arrivées et départs

Au 31 décembre 2004, le canton a un effectif total de 1778 personnes relevant de la législation sur l'asile (livrets N (943) et F (835)). On dénombre 55% de requérants totalement assistés, 20% partiellement assistés (au bénéfice d'un complément d'aide sociale) et 25% autonomes (indépendants financièrement).

Il est à relever que, suite à l'entrée en vigueur des modifications légales intervenues au 1er avril (NEM), le nombre d'arrivées a diminué de manière importante entre les mois de mai et de décembre. Le canton s'est vu attribuer 36% de requérants de moins que l'an dernier. Une nette diminution du nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés (-38%). La Serbie-Monténégro reste le principal pays de provenance (56 arrivées), suivi de la Guinée (20), de la République démocratique du Congo (18), de l'Irak (16) et de la Georgie (15). Comme l'an dernier, on observe une diminution du nombre d'arrivées de familles, et, par conséquent, une augmentation d'arrivées de jeunes hommes célibataires de moins de 40 ans.

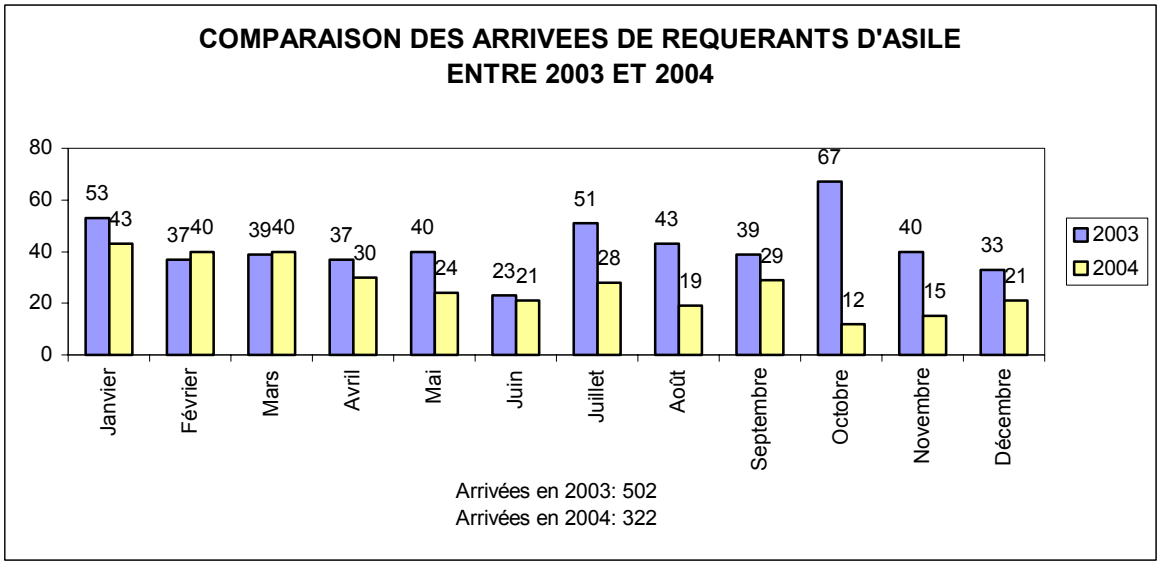

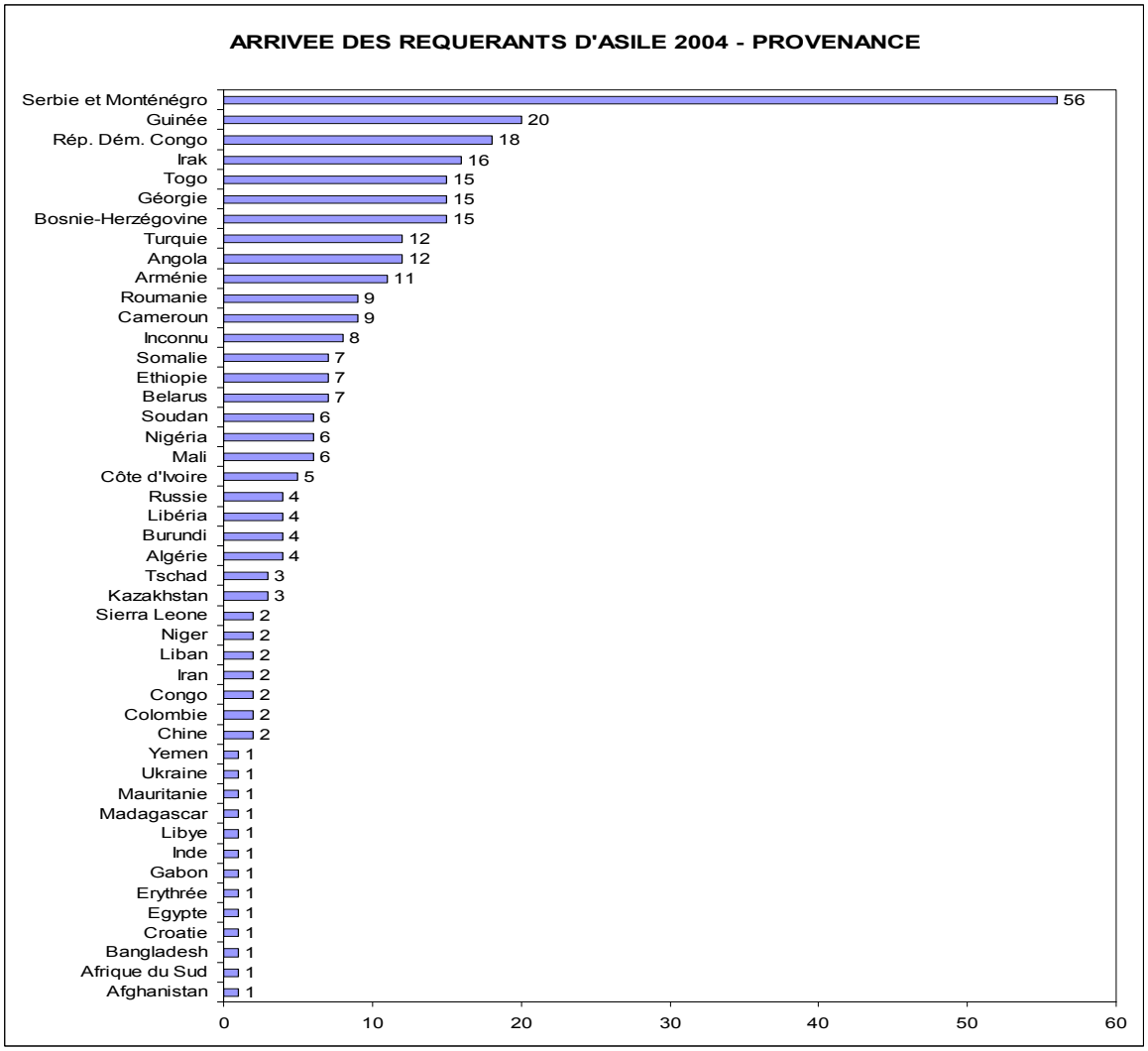

Au niveau du règlement de séjour, 161 réglementations ont été comptabilisées, soit une diminution de 30% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait que le nombre d'autorisations de séjour obtenues l'an dernier était particulièrement élevé. Les autres chiffres sont restés stables (autorisations de séjour par regroupement familial, par mariage ou par octroi d'asile).

Le nombre de départs enregistré s'élève à 349. On constate une augmentation du nombre de départs volontaires (22%), et une diminution du nombre de départs avec escorte policière (-34%). Le nombre de disparitions reste, quant à lui, stable mais très élevé (⅔ du total des départs). Ce chiffre comprend les NEM dont il a fallu constater la disparition. Par conséquent, sans la problématique NEM, on observe une diminution conséquente du nombre de disparitions de l'ordre de 50%, diminution qui devra être confirmée par le biais du Monitoring NEM.

Diminution des auditions cantonales

La diminution du nombre d'arrivées et l'augmentation des auditions effectuées dans les centres d'enregistrement fédéraux ont eu un impact sur le nombre d'auditions qui a pu être effectuée par le canton. En effet, alors que sa moyenne mensuelle était de 13 durant le premier semestre, elle était de 8 durant le second semestre.

Hébergement

La baisse importante du nombre d'arrivées a amené le SAR à diminuer sa capacité d'hébergement dans les centres de premier accueil: fermeture de la Prise-Imer (capacité de 90 places) et déménagement à Couvet (capacité de 70 places).

En deuxième accueil, les baux de 70 appartements ont été résiliés portant ainsi le nombre d'appartements gérés par l'OARA à 771, soit une diminution de 14%. L'immeuble sis à la rue du Parc 23 à La Chaux-de-Fonds (48 studios pour une capacité de 96 places) sera fermé à la fin janvier 2005.

Réfugiés statutaires

Au cours de l'année, 45 nouveaux réfugiés statutaires ont été enregistrés et 49 ont changé de statuts (permis C). Sur délégation du département de l'économie publique, le Centre social protestant (CSP) et Caritas délivrent les prestations d'aide sociale. Le CSP gère 41 dossiers et Caritas 26 dossiers pour un total de 123 réfugiés. Les demandes de remboursement à l'ODR sont gérées par le SAR.

Un groupe de travail, créé en 2002, a permis de mettre sur pied un programme d'intégration nommé Echelle; ce programme a débuté en avril 2004 avec la participation du canton de Berne. Les réfugiés indépendants sur le plan financier étant largement minoritaires, il s'agit de favoriser leur intégration sur le plan professionnel. Ce programme s'adresse à tous les réfugiés adultes reconnus qui n'ont pas encore été professionnellement actifs depuis leur arrivée en Suisse ou qui sont devenus chômeurs après une activité professionnelle. Une collaboration avec le canton du Jura est envisagée.

18.6. Perspectives

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'asile, le chef du département fédéral de justice et police a proposé une série de nouvelles mesures plus restrictives et répressives. Ces dernières ont été approuvées par le Conseil fédéral et seront débattues par le Conseil des Etats à la session de printemps 2005. Le Conseil national a déjà accepté ces mesures. Parmi ces mesures, une prévoit l'extension du programme d'allègement budgétaire 2003, à toutes les personnes frappées d'une décision négative d'asile et d'une décision de renvoi. Ces personnes seraient exclues de l'aide sociale financée par la Confédération. Cette mesure toucherait des personnes vivant en Suisse depuis plusieurs années, dont des familles avec enfants scolarisés. Sur le plan financier, le risque de transfert de charge sur les cantons est important.

19. BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS

19.1. Missions

Le Bureau du délégué aux étrangers (BDE) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 26 août 1996, dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Il agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, d'institutions et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le BDE combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration, celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés par les diverses facettes de la présence des populations étrangères et migrantes.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décision cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le Bureau du délégué aux étrangers assume six groupes de prestations dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traductions et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisées;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);
- Support logistique.

Les missions et prestations du Bureau du délégué aux étrangers correspondent aux tâches dévolues aux cantons par la législation suisse. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

19.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs en 2004 ont été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législature 2002 – 2005 du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, d'actions de communication publique et de prévention du racisme ainsi que des projets qui concernent plus spécifiquement les jeunes migrants et leurs parents.

19.3. Ressources

L'effectif du Bureau du délégué aux étrangers (BDE) se composait à fin décembre 2003 d'une équipe interdisciplinaire de 13 personnes (9,465 postes). L'effectif du personnel est identique à celui de 2003. En outre, 4 personnes supplémentaires ont renforcé l'action du BDE dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 15 à 20 personnes interviennent régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Par simplification et rationalité d'organisation, la gestion complète des ateliers d'intégration et de français a été transférée du Service de l'emploi au BDE.

Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne se trouve à Neuchâtel. Cette implantation géographique prévaut depuis 1991. Une étude a été menée par l'Office d'organisation pour vérifier la pertinence de ce choix et étudier d'autres modèles possibles de centralisation ou de décentralisation. Les résultats de l'étude confirment pleinement la plus grande pertinence du choix actuel par rapport aux options étudiées. En octobre 2004, le service a déménagé de la rue du Parc 119 à l'avenue Léopold-Robert 90 à la Chaux-de-Fonds et de la rue du Pommier 3a à la rue des Beaux-Arts 13 à Neuchâtel suite à une une étude d'implantation des services administratifs cantonaux compétents.

Le contrat de mandat de prestation conclu en 2001 entre le Bureau du délégué aux étrangers et l'Office fédéral des étrangers (IMES), par l'intermédiaire de la Commission fédérale des étrangers (CFE), a été renouvelé en 2004. Ce contrat prévoit qu'en contre-partie d'une subvention fédérale portée à 150.000 francs, le BDE s'engage à fournir un certain nombre de prestations qui ressortent de l'ordre de priorité du Département fédéral de justice et police concernant les points forts pour les années 2003 à 2007 du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Ces prestations figurent au catalogue de celles du BDE. Un nouveau contrat de prestation a été conclu avec le même partenaire d'un montant de 50.000 francs pour le placement d'interprètes par le BDE.

19.4. Evénements principaux

Prix "Salut l'étranger!" 2004

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par un arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 1995 et il est doté aujourd'hui de 7000 francs. Il a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

La CTIE et le Bureau du délégué aux étrangers se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 38 candidatures (38 en 2003), de tous les districts, sont parvenues au jury dans les délais.

Le jury a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2004 à l'Association L'Echo du Silence, de La Chaux-de-Fonds, et à Monsieur Olivier Arni de Neuchâtel.

La conférence de presse pour la remise du prix a eu lieu le 9 décembre 2004 à l'Hôtel Du Peyrou à Neuchâtel en présence du chef du Département de l'économie publique, du président du jury, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que depuis la création du prix, en 1995, 29 lauréats ont été désignés et 267 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

Ces 267 propositions représentent la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, qui passe souvent inaperçu, parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou de racisme.

Etre Neuchâtelois? Hier, aujourd'hui et demain

A la suite des éditions de 1994 et 1998, la CTIE prépare, avec l'appuis du BDE et l'accord et le soutien du Conseil d'Etat, un nouvelle série de manifestations interculturelles de grande envergure pour 2006 en étroite collaboration avec de nombreux partenaires du canton.

Le thème central qui sera développé est celui de l'identité neuchâteloise, son histoire, ses contours actuels et ses prolongements possibles à l'avenir. La CTIE entend susciter un débat ouvert qui s'adressera à toute la population, de souche neuchâteloise ou immigrante. Le bénéfice secondaire visé est une meilleure connaissance et compréhension mutuelle entre les Suisses et les étrangers.

L'action "Etre Neuchâtelois?" s'articulera sur une succession, étalée entre mars et novembre 2006, dans les six districts du canton de Neuchâtel et la région de l'Entre-deux-Lacs, de plusieurs cycles de manifestations, d'une durée de 10 à 15 jours chacun, organisés par des partenaires régionaux et coordonnés sur le plan cantonal par le comité d'organisation de la CTIE et du BDE. Le programme de chacun des cycles de manifestations dans les six districts comportera un tronc commun et une partie libre laissée à l'initiative des partenaires régionaux pour refléter les sensibilités et les centres d'intérêts particuliers.

Le tronc commun prévoit notamment la création d'un spectacle théâtral, l'élaboration d'un dossier pédagogique, la projection de films cinématographiques, une partie gastronomique, des émissions radiophoniques et télévisées, la publication d'une brochure ou d'un livre de témoignages, des conférences et des débats, des expositions thématiques dans les différents musées du canton ainsi qu'une importante campagne de communication publique et de promotion des activités. Cette partie commune sera complétée dans les différents districts par des soirées et animations diverses réunissant toutes sortes de milieux.

Un comité cantonal d'organisation a été constitué et la CTIE en a confié la présidence à Monsieur Eric Augsburger, ancien membre de l'exécutif de la ville de Neuchâtel. Ce comité s'appuiera sur un groupe cantonal de coordination, actif au niveau opérationnel. Ce dernier s'occupera de l'organisation du projet à l'échelle cantonale. Sur le plan régional, les manifestations sont organisées par des comités ad hoc qui assument la responsabilité du programme qu'ils organisent dans leur district ou région.

Prévention du racisme

Le Bureau du délégué aux étrangers collabore avec la Fondation Education et Développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risques et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. Le Bureau du délégué aux étrangers a contribué activement à la rédaction des informations ainsi qu'à la répondance aux questions posées par les jeunes. D'août à décembre, 26 questions ont été posées concernant le racisme et abordant les thèmes tels que la criminalité des étrangers, l'extrême-droite, les bandes et clans, les réfugiés et sans papiers, les religions, le monde du travail, la politique suisse et les inscriptions et écrits à caractère raciste.

Logement et intégration

Le thème fort en 2004 de la Commission fédérale des étrangers a été celui de l'habitat. Pour y contribuer, le BDE a initié cette année en collaboration avec la gérance des bâtiments de la Ville

de Neuchâtel le projet "Logement et intégration". Il s'agit d'une formation-pilote pour concierges afin d'améliorer les relations de voisinage dans les immeubles. Celle-ci prévoit 6 périodes de formation, ponctuées chacune par un exposé théorique et une partie pratique. Lors de cette dernière, les concierges participants sont appelés à élaborer un projet personnel d'animation dans leur immeuble pour favoriser l'intégration des nouveaux locataires et pour promouvoir les relations interculturelles. Cette partie pratique réservera une large place aux échanges et aux rencontres entre les concierges. Faisant partie intégrante de la formation, elle traduira l'application concrète des connaissances acquises et chacun des projets personnels formera un petit projet d'intégration en soi.

Une douzaine de concierges participeront à cette formation qui se déroulera en février/mars 2005. Les différents projets personnels et le projet de formation dans son ensemble feront l'objet d'une évaluation. Si la formule-pilote devait faire ses preuves, elle pourrait être standardisée et étendue à d'autres personnes et gérances immobilières du canton de Neuchâtel.

19.5. Activités / Réalisations

Médiations

Le BDE assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette activité de médiation s'étend aussi à des institutions privées. Cette activité centrale du BDE implique d'entretenir des liens et des contacts réguliers avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements portugais, turcs, africains, albanais et musulmans. La fonction de médiation du BDE a été sollicitée en particulier dans le problème des sans-papiers. Dans le prolongement des interventions effectuées en 2001 et 2002, le délégué aux étrangers a été chargé de veiller à assurer la mise en oeuvre des décisions prises après la levée de l'occupation par le mouvement des sans-papiers de l'ancienne usine Novo-Cristal à La Chaux-de-Fonds.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le BDE	**Nombre 2004**	**Nombre 2003**	**Nombre 2002**	**Nombre 2001**
Instances officielles – Collectivités étrangères	46	53	62	37
Institutions privées – Collectivités étrangères	23	17	21	20
Total	**69**	**71**	**83**	**57**

Centre de contacts spécialisé

Le centre de contacts spécialisé est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès des personnes qui consultent à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles pour la population.

Durant l'année 2004, un total de 1556 entretiens ont été réalisés en faveur de 656 personnes. Ces consultants ont soumis au total 2064 problèmes dont le traitement a nécessité 3217 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement, traduction orale ou écrite). Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation de centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux en 2002 et 2003	2002	2003	2004	Variation en %
Nombre de premières consultations	323	393	358	- 8.9
Nombre de dossiers individuels traités	531	699	656	+6.2
Nombre d'entretiens réalisés	1371	1776	1556	-12.4
Nombre de problèmes traités	1882	2249	2064	-8.2
Nombre de prestations réalisées	2454	3129	3217	+2.8

Depuis avril 2003, le BDE, en collaboration avec le Service des étrangers et l'antenne SIDA NE, teste un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont eu lieu tous les mois, réparties sur deux après-midi.

Nombre de séances en 2004	Nombre d'intervenants par séance	Nombre d'artistes convoquées	Nombre d'artistes reçues	Nombre de prestations d'interprètes
18	4 à 5	143	137	38

Les artistes, convoquées dans les locaux du BDE/NE, par groupe linguistique, reçoivent une information en trois temps: le collaborateur du service des étrangers, après exécution des formalités administratives nécessaires à l'établissement des permis de séjour, leur communique quelques informations relatives à leurs conditions de séjour, les bénévoles de l'antenne SIDA NE prennent ensuite le relais pour une information-dialogue centrée autour des problèmes liés à l'alcool et aux maladies sexuellement transmissibles. Le dernier volet, assuré par le BDE, consiste en une information juridique liée plus spécifiquement au contrat de travail et qui s'adapte au fur et à mesure des séances et des demandes des artistes. Ainsi par exemple, constat étant fait de la présence importante de mères de famille parmi les artistes, une information sur leur droit aux allocations ainsi que des formulaires leurs sont proposés. Cette information peut être prolongée en cas de problème par une aide apportée dans le cadre des centres de consultation personnalisée du BDE. Le temps de présence pour chaque participante est d'environ 1h30.

En parallèle avec les séances d'information, l'espace ouvert aux artistes de cabaret pour consultations personnalisées a accueilli 10 danseuses et répondu à 23 demandes de renseignements par téléphone, en majorité en provenance d'autres cantons.

Ateliers d'intégration et de français

Les ateliers d'intégration et de français sont un dispositif constitué de programmes spécifiques qui visent à familiariser les migrants à leur contexte de vie helvéto-neuchâtelois et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton et de la Suisse. L'offre de ces programmes est calibrée de façon à s'adapter à des publics qui ont des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. En 2004, 9 programmes ont été réalisés soit de façon annuelle, semestrielle ou trimestrielle. Ces activités intitulés *"Programme cantonal de français et d'intégration"* ont été réalisées avec la participation financière de la Confédération.

Résultats globaux des ateliers de français et d'intégration en 2004 **Intitulé du programme**	**Durée du programme**	**Nb. de périodes réalisées en 2004**	**Nb. total de participants aux programmes en 2004**
NEUCHATEL			
1. Initiation au français et vie quotidienne: *débutants 1*	Semestriel	154	101
2. Initiation au français et vie quotidienne: *débutants 2*	Annuel	88	36
3. Français et soutien Intégration : *intermédiaire*	Annuel	80	39
4. Français administratif et connaissances civiques: *intermédiaire*	Annuel	80	42
5. Français administratif et connaissances civiques: *avancé*	Trimestriel	36	19
6. Français administratif et connaissances civiques: *avancé*	Trimestriel	36	12
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. Français et soutien Intégration : *intermédiaire*	Annuel	80	52
8. . Français administratif et connaissances civiques: *intermédiaire*	Annuel	80	69
9. Français administratif et connaissances civiques: *avancé*	Trimestriel	36	20
TOTAL		**670**	**390**

En 2004, 390 (411 en 2003, 278 en 2002) personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés. Les participants provenaient d'une trentaine de pays différents et disposaient en majorité d'autorisations de résidence durables en Suisse.

Nouvelles personnes inscrites en 2004 selon le statut de séjour	**Nombre**	**%**
Doubles nationaux et autorisations durables	159	53,4
Permis N et F	76	25,5
Autres statuts LSEE	63	21,1
Total	**298**	**100,0**

Réseau des traducteurs et de médiateurs socioculturels

Le réseau est composé de 78 traducteurs parlant 37 langues. Durant l'année 2004, trois nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Le résultat de l'enquête menée auprès des traducteurs montre que durant les six premiers mois de l'année un nombre important de traductions orales et écrites a été effectué.

Traductions orales:

Domaine *Traductions orales* *Période: 1 janvier au 30 juin 2004*	Intervention indemnisée			Interventions bénévoles			*Total intervention*		
	Nb actes	Nb heures		Nb actes	Nb heures		*Nb actes*	*Nb heures*	
		h	m		h	m		*h*	*m*
Santé	195	225	15	135	187	0	*330*	*412*	*15*
Social	81	75	50	51	45	45	*132*	*121*	*35*
Ecole	76	80	30	33	30	0	*109*	*110*	*30*
Administration	185	239	40	113	92	30	*298*	*332*	*10*
Justice	60	77	10	34	52	0	*94*	*129*	*10*
Police	67	106	20	9	14	30	*76*	*120*	*50*
Total	555	804	45	375	421	45	*930*	*1226*	*30*

Ce sont les professionnels du domaine de la santé qui sollicitent le plus souvent le service des traducteurs, suivis par les services de l'administration. Sur un total de 555 actes (804 heures) de traductions indemnisées, 195 actes (225 heures) ont été effectués dans le domaine de la santé et 185 actes (239 heures) dans le domaine administratif.

Traductions écrites:

Domaine *Traductions écrites* *Période: 1 janvier au 30 juin 2004*	Actes indemnisés		Actes bénévoles		*Total actes*	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	*Nb doc*	*Nb lignes*
Santé	8	601	18	360	*26*	*961*
Social	27	1356	20	453	*47*	*1809*
Ecole	15	1871	15	179	*30*	*2050*
Administration	39	1632	61	825	*100*	*2457*
Justice	4	83	14	440	*18*	*523*
Police	11	515	1	20	*12*	*535*
Total	104	6058	129	2277	*233*	*8335*

L'école, l'administration ainsi que les professionnels du domaine social ont traduit un nombre important de documents en langues étrangères, tandis que la santé semble accorder moins d'importance à l'information écrite.

Pour assurer l'efficience et la qualité des prestations un lien permanent est maintenu avec les traducteurs. La formation de dix-huit heures au total était constituée de trois modules thématiques, chaque module contenant quatre séances d'apport théoriques.

La liste des traducteurs a été systématiquement contrôlée, mise à jour et diffusée aux services de l'administration cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui la sollicitent.

Programme fédéral de promotion de l'intégration 2004-2007 et conseil aux projets

Comme par le passé, le programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers a été présenté aux associations et groupements d'étrangers ou interculturels du canton de Neuchâtel.

Pour encourager et faciliter la réalisation de projets d'intégration dans le canton, le BDE a mis sur pied un module de formation intitulé "Réaliser un projet d'intégration". Ce module est gratuit et

ouvert à toute personne non professionnelle intéressée. Il développe notamment les thèmes suivants:

- Définition, préparation et réalisation d'un projet;
- Rédaction des demandes de fonds et calcul d'un budget;
- Programmes fédéraux et autres bailleurs de fonds soutenant des projets d'intégration des étrangers.

Cette formation sur trois soirs s'est déroulée une première fois en février/mars 2004 et elle a été répétée en septembre. Au total, 19 personnes l'ont suivie et l'évaluation a révélé que le contenu a été très apprécié.

Dans le cadre de ce même projet, un deuxième module de formation, intitulé "Création, vie et fonction d'une association à but non lucratif", a été élaboré et enseigné en automne 2004. Ce module se déroule également sur trois soirs, est gratuit et ouvert à tous. Les principaux points abordés sont les suivants:

- Questions juridiques liées aux associations;
- Cadre des patentes et des autorisations;
- Dynamiques associatives et typologies d'associations.

20 personnes ont suivi ce module des associations et l'évaluation a également été très positive.

Vu le succès que ces deux formations ont rencontré en 2004, elles seront reconduites en 2005.

Le BDE fournit également du conseil individuel aux projets. Pour faciliter la formulation de projets d'intégration et la recherche de fonds, le BDE a en outre réalisé un document intitulé "Structure d'un projet dans le domaine de l'intégration des étrangers". Ce document de 6 pages explique en détail les différents points qui doivent être développés dans une demande de fonds, apprend comment calculer un budget et résume les principales exigences du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers.

Le BDE a aussi organisé une séance informelle pour réunir les différents organismes qui ont déposé un projet à la Commission fédérale des étrangers. Cette réunion avait pour but de faire connaissance et de favoriser la mise en réseau. Juqu'à ce jour, 21 projets ont été déposés dans le canton de Neuchâtel dans le cadre du programme de promotion d'intégration des étrangers 2004-2007. Le BDE est le dépositaire de cinq d'entre eux. Parmi les 15 autres organismes invités, 9 ont participé à la séance, deux se sont excusés et seulement 4 n'ont pas répondu à l'invitation. Un total de douze personnes ont assisté à la réunion. Une large place a été réservée aux échanges d'expériences et d'idées et l'ensemble des participants se sont dits très satisfaits et ont souhaité que l'expérience soit renouvelée l'année suivante. Les participants ont également souligné l'importance du conseil aux projets réalisé par le BDE, aide qu'ils ont jugée très utile et qu'ils ont beaucoup appréciée.

Principaux projets d'intégration

Accueil des nouveaux arrivants

Le projet d'accueil des nouveaux arrivants vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Le Landeron, Neuchâtel, Boudry, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Cortaillod). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile.

Le projet prévoit en particulier la remise de documents, comprenant des informations utiles traduites à propos de la commune et de ses différents services, l'envoi d'une lettre personnalisée signée par le Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues étrangères représentative dans le canton, l'invitation à une cérémonie de bienvenue, des visites guidées de la commune et selon l'option propre de chaque commune le recours à des traducteurs, un bureau ou

des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, un cours d'apprentissage du français, organisé par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle sur le mandat du BDE, selon un système modulaire d'unités capitalisables, est proposé aux nouveaux arrivants. Ce projet a bénéficié d'une participation financière de la Confédération pour le volet des cours linguistiques.

Un effort particulier a été déployé en 2004 afin d'ouvrir les cours pour nouveaux arrivants dans le haut du canton et pour rendre cette offre plus visible sur l'ensemble du territoire neuchâtelois. Outre une collaboration accrue avec les communes partenaires du haut du canton, un mandat a été élaboré avec un graphiste pour réaliser des dépliants simples et attrayants avec talon d'inscription, comportant l'essentiel de l'information en neuf langues. Par ailleurs, un projet de collaboration avec le service de l'école obligatoire est à l'étude pour informer les parents d'élèves allophones de l'existence de ces cours.

En 2004, les cours pour nouveaux arrivants ont également été étendus aux personnes relevant de la loi sur l'asile qui peuvent s'inscrire dans les trois bureaux d'accueil du canton. Ces personnes compléteront les effectifs des cours pour nouveaux arrivants, à moins que leur nombre soit suffisamment élevé pour justifier l'organisation d'un cours spécifique.

Une finance d'inscription de 15 francs par participant et par cours (de 40 périodes) a été introduite en 2004. Concernant le domaine des cours de français dans le canton de Neuchâtel, il faut encore mentionner que le BDE a donné un mandat au CNIP pour rédiger un concept linguistique régional coordonné, document exigé par la Commission fédérale des étrangers. Il aboutit à la conclusion que, d'une manière générale, l'offre de cours de français dans le canton de Neuchâtel est abondante et diversifiée, tant dans le Haut que dans le Bas. Toutefois, il met en évidence également quelques lacunes, à savoir qu'il existe très peu de possibilités de formation pour les personnes de très faible niveau n'ayant pas été alphabétisées dans leur pays. La certification pose elle aussi un problème ; elle n'est pas la même pour tous et de ce fait ne permet pas une comparaison et une équivalence des niveaux de compétences des personnes en formation. Par conséquent, l'utilisation systématique du Portfolio européen des langues est vivement recommandée. Elle permettrait non seulement d'unifier le système neuchâtelois mais aussi être « conforme » avec ce qui se pratique dans les autres pays européens.

Fort de ce constat, le BDE a décidé de donner le mandat au CNIP de coordonner l'offre des différents cours de français financés par les services publics et de réunir les acteurs concernés au moins une fois par année afin d'assurer une collaboration accrue entre les différents partenaires. Une première réunion des responsables des services publics qui financent des cours a eu lieu en décembre 2004, une autre qui regroupera les différents organismes concernés sera organisée en début de l'année 2005.

FeNEtre sur le monde

Le projet *FeNEtre sur le monde* propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. L'action se réalise par la diffusion d'annonces à la radio neuchâteloise *RTN 2001* et par la création et l'envoi du bulletin "FeNEtre sur le monde" que le BDE diffuse à un fichier de 600 adresses environ. Le but est d'informer les responsables d'associations d'étrangers de l'ensemble des manifestations culturelles et sportives qui se déroulent dans le canton et de favoriser l'intégration des populations étrangères par une meilleure connaissance de leurs cultures et activités auprès de la population neuchâteloise.

Après trois ans de bon fonctionnement, le projet a fait l'objet d'un sondage permettant d'évaluer son impact, son efficacité et son utilité. Les résultats du sondage ont été très positifs et ils ont fondé la poursuite de l'opération. Ce projet a bénéficié d'une participation financière de la Confédération.

Vivre ici en venant d'ailleurs

Le projet *Vivre ici en venant d'ailleurs* a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif de permettre un espace d'expression et de prise de parole aux personnes étrangères vivant dans le canton afin de promouvoir leur participation à l'espace public et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le projet consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, la publication une fois par mois d'un article journalistique de fond sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton. D'autre part, la diffusion sur les ondes de la radio neuchâteloise (*RTN 2001*) d'un reportage de neuf minutes entre 9h et 10h du matin le vendredi précédent la publication de l'article. L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante. Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2004 avec *RTN 2001* et de nouveaux partenaires locaux de la presse écrite: *Le Courrier du Val-de-Ruz, Le Courrier du Val-de-Travers, Le Courrier du littoral, Le Journal du Haut* (journal d'information des Montagnes neuchâteloises)*, Le Journal du district de Neuchâtel* et *Vivre la ville* (Journal d'information de la ville de Neuchâtel). Les articles sont également proposés sur le site Internet *Neuch.ch*. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur la page Internet créée par le Bureau du délégué aux étrangers et réservée spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages. L'action a bénéficié d'une participation financière de la Confédération.

Calendrier commun 2004 des Montagnes neuchâteloises

La création d'un calendrier commun aux associations et groupements italiens et portugais a pour but de favoriser les contacts entre ceux-ci. Mieux se connaître, multiplier les occasions de rencontre, favoriser la circulation de l'information au sein de ces associations et groupements, constituent les objectifs de ce projet. A l'origine, il s'agissait d'un calendrier destiné à la collectivité italienne dans le haut du canton et créé en 2000. Depuis 2002, la communauté portugaise participe activement au projet et, depuis 2004, la communauté africaine s'est à son tour investie dans ce projet

Le BDE a coordonné les rencontres des membres du projet en assurant la préparation, la participation et le suivi des séances plénières. Il a également établi les contacts et la collaboration entre les trois communautés étrangères ainsi qu'avec les autorités des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, partenaires du projet.

Forum "Tous différents – Tous égaux

Le BDE a assuré la préparation, l'animation, la coordination et le secrétariat du Forum "Tous différents - Tous égaux" issu de la campagne du Conseil de l'Europe contre le racisme et l'intolérance (8 séances plénières et plusieurs séances de travail en sous-groupes). En 2004, les actions du Forum "Tous différents – Tous égaux" se sont déployées en trois temps:

- A l'occasion de la 10e commémoration de la Journée internationale contre le racisme, le 21 mars, dans le canton de Neuchâtel, plusieurs manifestations de sensibilisation publique au racisme ont été organisées: un après-midi à l'Espace Troglodyte (Maison des jeunes) à Marin-Epagnier avec plusieurs animations de rue, des stands d'information, une marche des jeunes contre le racisme et pour les droits humains; une journée à Neuchâtel avec, en zone piétonne, des stands d'informations agrémentés d'animations diverses, un forum de discussion sur les discriminations dans le monde du travail et un concert en soirée; un spectacle à La Chaux-de-Fonds mis sur pied par le Centre d'Animation et de Rencontre et intitulé *Différent toi-même.* Une collaboration avec l'organisation Passion Cinéma a complété l'action du 21 mars avec la projection d'un film lauréat du prix *Controcorrente* du Festival de Venise.
- Souhaitant proposer un outil concret contre le racisme, le Forum "Tous différents - Tous égaux" a choisi de traiter le thème de la non-violence. C'est pourquoi il a proposé une

exposition intitulée "Gandhi, King, Ikeda, bâtisseurs de paix" présentant les actions de trois personnages en faveur de la paix. La journée d'inauguration proposait la plantation d'un arbre de paix au Jardin anglais à Neuchâtel en présence d'une centaine de jeunes et le vernissage de l'exposition, suivi d'un forum de discussion sur le thème "Ensemble pour la paix, le chemin de la non-violence". La journée a aussi été marquée par la présence de M. Raymond Mhlaba, compagnon de Nelson Mandela. Finalement, un festival pour les droits humains et une soirée de poésies scandées sur la non-violence ont été organisés à Neuchâtel et ont clôturés les actions publiques du Forum "Tous différents – Tous égaux".

- Pour ses dix ans d'existence, le Forum "Tous différents – Tous égaux" a publié fin 2004 une brochure présentant son fonctionnement, sa composition, ses buts et ses dix ans d'actions. Cette brochure est destinée à faciliter la compréhension de ce qu'est le Forum "Tous différents – Tous égaux", mais aussi à susciter des initiatives similaires dans d'autres contextes.

Les actions de 2004 ont à la fois permis de renforcer les partenariats existants tout en favorisant de nouvelles collaborations. La communication publique a été intense de mars à mai et les médias ont bien relayé les actions. L'opération fut un succès.

Collaborations nationales et intercantonales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale des étrangers (CFE) et avec la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les relations de travail avec la CFE se sont encore fortement accrues en 2004 dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Un ou souvent plusieurs collaborateurs du BDE ont participé en particulier à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers, à toutes les rencontres publiques organisées par la CFE ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité par la CFE ou son secrétariat. La collaboration intercantonale s'est également développée en 2004, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotées de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en 2004. Ces collaborations supra-cantonales complètent celles que le BDE assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Suite à la demande du chef du Département de l'économie publique, le délégué aux étrangers a poursuivi les contacts et démarches préparatoires en vue d'améliorer la collaboration intercantonale romande en matière de politique des migrations. Un document de propositions visant à apporter quelques inflexions à la politique suisse de migrations a été élaboré et soumis à la Conférence latine des chefs de départements compétents en matière de migrations et à la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale.

Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE, présidée par M. Grédy, ancien secrétaire général de la convention patronale de l'industrie horlogère suisse, s'est réunie à 5 reprises en séances plénières durant l'année 2004. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des étrangers y ont tenu une place prépondérante. Comme la CTIE est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le Bureau du délégué aux étrangers s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

Port du voile islamique

Suite à l'adoption d'une loi interdisant en France tout signe religieux dans les écoles publiques, le président de la CTIE a souhaité rappeler comment la question du foulard islamique a été réglée dans le canton de Neuchâtel en invitant le délégué aux étrangers à présenter l'état de la situation. Ce dernier a confirmé que la laïcité dans le canton de Neuchâtel est une laïcité d'intégration (par opposition à la France où prévaut le principe de laïcité par exclusion) ce qui signifie que l'Etat est

laïc non pas parce qu'il interdit dans l'espace public les expressions de la liberté religieuse, mais parce qu'il les tolère et les circonscrit, dans les limites fixées, en veillant à l'ordre public, à la paix confessionnelle et au respect de la pluralité religieuse. Autrement dit, la liberté religieuse est autorisée dans l'espace public et l'interdiction est une exception et s'adresse en l'occurrence aux fonctionnaires et à l'Etat. La CTIE a demandé une étude comparative au professeur Jean-François Aubert qui a confirmé que la position neuchâteloise ne saurait être modifiée par la décision française. En effet, le principe de laïcité français peut imposer des obligations de comportement aussi aux usagers des services publics, tandis qu'en Suisse le devoir de neutralité ne s'adresse qu'au personnel de l'Etat et non pas aux usagers eux-mêmes.

Visas Schengen pour les ressortissants d'Etats tiers

La CTIE a suivi les travaux du Forum pour l'intégration des migrants et migrantes (FIMM) concernant les visas Schengen pour les ressortissants d'Etats tiers. Face à la quantité élevée (294.000) de visas Schengen délivrés pour des ressortissants d'Etats tiers pour se rendre dans l'espace Schengen et face au temps nécessaire pour en obtenir un (8 heures), Le FIMM a entrepris des démarches auprès de la Commission Schengen afin d'annuler dans le règlement Schengen le besoin de visas Schengen pour les personnes d'Etats tiers vivant en Suisse. Monsieur Claudio Micheloni, secrétaire général du FIMM et membre de la CTIE, a régulièrement informé la CTIE de l'état de la situation durant l'année 2004.

Elections communales 2004: informations aux communautés étrangères

A l'approche des élections communales (juin 2004), la commission "Information" rattachée à la CTIE a validé une action de sensibilisation et d'information des électeurs et électrices étrangers. Ainsi, en collaboration avec les chancelleries des trois villes du canton ainsi qu'avec les associations régionales du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, des séances d'informations destinées particulièrement aux représentants de communautés étrangères ont été organisées. Ces séances ont eu pour but d'améliorer le taux de participation des électeurs étrangers en promouvant l'usage du droit de vote auprès des collectivités étrangères et à sensibiliser les responsables de groupements étrangers ou les personnes clés ou intéressées. De plus, un courrier a été adressé aux communautés étrangères de la part des partenaires.

Bien que l'impact de telles actions reste relativement difficile à mesurer du fait que le taux de participation ne se résume pas à l'effort des partenaires et de la CTIE, mais dépend aussi très fortement de la stratégie des partis politiques, ce sont au total 60 personnes qui ont assisté aux quatre séances d'information.

Votations fédérales sur la révision constitutionnelle en matière de naturalisation

En vue des votations fédérales du 26 septembre 2004 proposant une révision constitutionnelle en matière de naturalisation des deuxième et troisième générations, la CTIE a souhaité communiquer publiquement sa position. Considérant qu'un quart des personnes étrangères est né en Suisse, y a grandi, s'y est instruit et formé et que la procédure de naturalisation actuelle est longue, coûteuse, compliquée et présente des doublons, la CTIE s'est prononcée favorablement à l'octroi de la citoyenneté à la naissance pour la troisième génération et à la simplification de la procédure pour la deuxième génération. Une conférence de presse a été organisée le 1er septembre 2004 au Château de Neuchâtel et prévoyait l'intervention de six membres de la commission: M. Grédy, président, Mme Weingart, représentante de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, M. Baudoin, directeur du Bureau des Métiers du Bâtiment et président du parti libéral neuchâtelois, M. Cosandey, vice-président de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, M. Micheloni, président de la Fédération suisse des Colonies libres italiennes, secrétaire général du Forum pour l'intégration des migrant(e)s et M. Lembwadio, membre de la Commission fédérale des étrangers. 56.8% du peuple suisse a rejeté la révision concernant la deuxième génération et 51.6% a rejeté l'arrêté concernant l'acquisition de la nationalité pour la troisième génération. Bien que les résultats fédéraux semblent exprimer une certaine fermeture et méfiance envers les jeunes étrangers vivant en Suisse, la CTIE relève l'ouverture des citoyens et citoyennes neuchâtelois qui

ont accepté les arrêtés fédéraux concernant la deuxième et la troisième génération par respectivement 64,8% et 71,4% des voix.

Autres thèmes d'actualité

La CTIE s'est intéressée à des sujets d'actualité en invitant divers experts pour aborder les thèmes suivants:

- Les visas Schengen pour les ressortissants extra-européens vivant en Suisse, avec M. Claudio Micheloni, secrétaire général du Forum pour l'intégration des migrant-e-s (FIM).
- Le port du foulard islamique dans le canton de Neuchâtel, avec Monsieur Thomas Facchinetti, délégué aux étrangers.
- Les enjeux de la révision du droit sur la naturalisation, avec Madame Brigitte Minikus, adjointe scientifique auprès de l'IMES.
- L'entrée en vigueur de la deuxième étape des Accords bilatéraux, avec Monsieur Serge Gamma, chef du Service des étrangers.
- La politique d'intégration et l'apprentissage du français dans le canton de Neuchâtel, avec M. Thomas Facchinetti, délégué aux étrangers.
- La présentation de l'ouvrage *Les bâtisseurs dans la tourmente. Histoire des immigrés italiens dans les Montagnes neuchâteloises durant la première Guerre mondiale et la période fasciste, 1914-1945*, par Messieurs François Zosso et Giovanni Emilio Marsico.

Par ailleurs, la CTIE a traité des questions importantes telles que l'inscription de "Serbie-et-Montenegro" dans la rubrique "nationalité" dans les autorisations de séjour des personnes kosovares et des problèmes identitaires que cela pose, les situations délicates que vivent une partie de la population érythréenne déboutée du droit d'asile. Ces deux domaines ont engendré des démarches du canton auprès de la Confédération.

Bureau et commissions internes de la CTIE

Le bureau de la CTIE n'a pas tenu de séance en 2003. La commission "Femmes migrantes" de la CTIE s'est réunie à cinq reprises. Elle est composée de cinq femmes et un homme et elle a pour objectifs de travailler pour l'intégration des femmes, de remplir les mandats confiés par la CTIE, de faire le lien entre différentes associations et institutions travaillant sur les problèmes liés aux femmes, d'identifier les problèmes et demandes qui peuvent concerner les migrantes et de proposer des solutions à ces problèmes. La commission s'est concentrée cette année sur le dossier des possibilités de traduction durant la grossesse et la maternité. Un avant-projet a vu le jour après consultation d'une sage-femme indépendante et de la déléguée à l'égalité. Après avoir rencontré le médecin cantonal et le chef du Service de la santé publique fin 2003 afin de solliciter leur collaboration, la commission a étoffé le projet durant 2004. La collaboration entre les partenaires s'est concrétisée à la fin de l'année.

La CTIE avait décidé le 3 avril 1996, en accord avec le Conseil d'Etat, de créer un groupe de contacts chargé d'instaurer un dialogue régulier avec des représentants des associations ou centres islamiques du canton de Neuchâtel dans le but de mieux faire connaissance, d'établir des liens basés sur la confiance mutuelle et d'examiner les demandes ou propositions des uns et des autres.

19.6. Perspectives

La crise économique sévère qui a frappé le canton ces dernières années a eu des conséquences inégalement supportées selon les différentes couches de la population. Cette situation amplifie un

important malaise latent concernant l'identité suisse et son avenir. Une expression importante de ce malaise identitaire est une fermeture xénophobe marquée à l'égard d'une partie minoritaire des populations étrangères en Suisse et en matière de politique étrangère.

Les tensions xénophobes et racistes d'aujourd'hui altèrent le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du canton. Aux fractures économiques s'ajoutent des fractures sociales à caractère xénophobe qui prétéritent la cohésion sociale. La fermeture xénophobe conduit à une impasse au détriment de l'indispensable convergence et mobilisation des efforts pour assurer un développement économique et social plus performant et équitable pour chacun. L'avenir et l'essor économique, social et culturel du canton dépendent largement de son ouverture au monde, de ses relations avec l'étranger et de la participation de personnes étrangères sur son territoire. Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent ainsi un atout décisif pour le pays.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migrations et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie. Les moyens mis à disposition pour assurer cette mission représenteront ces prochaines années un enjeu important.

Neuchâtel, le 16 février 2005

Bernard Soguel

Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie publique

TABLE DES MATIERES

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE **1**

1. EN BREF **1**
1.1. Introduction 1
1.2. Secteur Economie 1
1.3. Secteur Tourisme 3
1.4. Secteur Emploi 3
1.5. Secteur Agriculture et consommation 4
1.6. Secteur Migrations 6

2. SECRETARIAT GENERAL **8**
2.1. Missions 8
2.2. Objectifs de l'année 8
2.3. Ressources 8
2.4. Evénements principaux 9
2.5. Activités / Réalisations 9

SECTEUR ECONOMIE **14**

3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE **14**
3.1. Missions 14
3.2. Objectifs de l'année 15
3.3. Ressources 15
3.4. Activités / Réalisations 16

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS **33**
4.1. Missions 33
4.2. Objectif de l'année 33
4.3. Ressources 33
4.4. Résultats / Perspectives 33

5. OBSERVATOIRE CANTONAL **37**
5.1. Missions 37
5.2. Objectifs de l'année 37
5.3. Ressources 37
5.4. Evénements principaux 37
5.5. Activités / Réalisations 38

SECTEUR TOURISME **41**

6. TOURISME NEUCHÂTELOIS **41**

7. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES **43**
7.1. Missions 43
7.2. Objectifs de l'année 43
7.3. Ressources 43
7.4. Evénements principaux 43
7.5. Activités / Réalisations 44
7.6. Perspectives 47

8. SITE DE CERNIER **48**
8.1. Missions 48
8.2. Objectifs de l'année 48
8.3. Ressources 49
8.4. Evénements principaux 49
8.5. Activités / Réalisations 50
8.6. Perspectives 50

SECTEUR EMPLOI **51**

9. SERVICE DE L'EMPLOI **51**
9.1. Missions 51

9.2. Objectifs de l'année ... 51
9.3. Evénements principaux ... 52
9.4. Ressources ... 53
9.5. Activités / Réalisations ... 55
9.6. Perspectives ... 59

10. SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL ... 63

10.1. Missions ... 63
10.2. Objectifs de l'année ... 63
10.3. Ressources ... 63
10.4. Evénements principaux ... 63
10.5. Activités / Réalisations ... 64
10.6. Perspectives ... 70

11. CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE ... 71

11.1. Missions ... 71
11.2. Objectifs de l'année ... 71
11.3. Ressources ... 73
11.4. Evénements principaux ... 77
11.5. Activités / Réalisations ... 78
11.6. Perspectives ... 79

12. AVS / AI ... 80

12.1. Charges AVS/AI et prestations complémentaires AVS/AI ... 80
12.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ... 81
12.3. Office de l'assurance-invalidité ... 81
12.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage ... 81

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION ... 82

13. SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE ... 82

13.1. Missions ... 82
13.2. Objectifs de l'année ... 82
13.3. Ressources ... 82
13.4. Evénements principaux ... 82
13.5. Activités / Réalisations ... 83

14. SERVICE DE LA VITICULTURE ET STATION D'ESSAIS VITICOLES ... 95

14.1. Missions ... 95
14.2. Objectifs de l'année ... 95
14.3. Ressources ... 95
14.4. Evénements principaux ... 95
14.5. Activités / Réalisations ... 96

15. SERVICE DE LA CONSOMMATION ... 105

15.1. Missions ... 105
15.2. Objectifs de l'année ... 105
15.3. Ressources ... 106
15.4. Evénements principaux ... 107
15.5. Activités / Réalisations ... 108
15.6. Perspectives ... 114

16. SERVICE VETERINAIRE ... 116

16.1. Missions ... 116
16.2. Objectifs de l'année ... 116
16.3. Ressources ... 117
16.4. Evénements principaux ... 117
16.5. Activités / Réalisations ... 118
16.6. Perspectives ... 121

SECTEUR MIGRATIONS ... 122

17. SERVICE DES ETRANGERS ... 122

17.1. Missions ... 122
17.2. Objectifs de l'année ... 122
17.3. Ressources ... 122
17.4. Evénements principaux ... 122
17.5. Activités / Réalisations ... 123

17.6. Perspectives 128

18. SERVICE DE L'ASILE ET DES REFUGIES 129

18.1. Missions 129
18.2. Objectifs de l'année 129
18.3. Ressources 130
18.4. Evénements principaux 131
18.5. Activités / Réalisations 132
18.6. Perspectives 134

19. BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS 135

19.1. Missions 135
19.2. Objectifs de l'année 136
19.3. Ressources 136
19.4. Evénements principaux 136
19.5. Activités / Réalisations 138
19.6. Perspectives 147

TABLE DES MATIERES 149